



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

# Débats de la Chambre des communes

---

VOLUME 146 • NUMÉRO 171 • 1<sup>re</sup> SESSION • 41<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

COMPTE RENDU OFFICIEL  
(HANSARD)

**Le lundi 29 octobre 2012**

—  
Présidence de l'honorable Andrew Scheer

## **TABLE DES MATIÈRES**

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve  
à la fin du présent numéro.)

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 29 octobre 2012

La séance est ouverte à 11 heures.

---

*Prière*

---

### INITIATIVES PARLEMENTAIRES

• (1105)

[Français]

#### LOI EMPÊCHANT LES PARTICIPANTS À DES ÉMEUTES OU DES ATROUPEMENTS ILLÉGAUX DE DISSIMULER LEUR IDENTITÉ

**M. Blake Richards (Wild Rose, PCC)** propose que le projet de loi C-309, Loi modifiant le Code criminel (dissimulation d'identité), soit lu pour la troisième fois et adopté.

— Monsieur le Président, je suis très heureux d'amorcer le débat sur le projet de loi C-309 portant sur la dissimulation d'identité.

J'ai présenté ce projet de loi pour la première fois il y a un peu plus d'un an, le 3 octobre 2011. J'avais alors demandé aux députés de ce Parlement de défendre les propriétaires et exploitants d'entreprise, les travailleurs des services d'urgence, les villes et les citoyens de notre nation rendus vulnérables par les failles dans nos lois actuelles.

Je remercie chaudement tous les députés qui m'ont appuyé et qui ont permis à ce projet de loi d'arriver à cette étape cruciale. Aujourd'hui, je demande à nouveau le soutien de cette Chambre.

[Traduction]

Avant d'aborder les détails techniques de mon projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi C-309, je demande aux députés de se reporter à l'été 2010. Une bonne semaine avant le sommet du G20, des activités de protestation pacifiques et légales ont débuté à Toronto. Les manifestations se sont déroulées dans le calme la plupart du temps jusqu'à ce qu'un groupe de vandales violents apparaisse. Le 26 juin, le premier jour du sommet, à peu près 10 000 personnes se sont réunies au centre-ville pour manifester. Il s'est détaché du groupe un noyau d'environ 200 membres du black bloc dirigés par des criminels endurcis vêtus de noir et le visage couvert. Pourquoi ces gens se sont-ils couvert le visage?

Le pays allait malheureusement se heurter à une nouvelle forme de criminalité insidieuse. Dans le dessein de nuire, ces voyous se sont mis à saccager des véhicules et des immeubles avec des armes qu'ils avaient cachées jusque-là. Des marteaux, des mâts porte-drapeau, des boîtes aux lettres et même des fragments du béton des rues ont été utilisés pour causer le plus de dommages possible. Le but n'était pas simplement de terroriser les commerçants et les résidents des rues Yonge, Queen Ouest et College. Les casseurs avaient aussi une intention cachée. Ils voulaient détourner l'attention de la police du

groupe principal afin de permettre à leurs complices d'enflammer les manifestants pacifiques pour qu'ils prennent d'assaut le centre des congrès. Heureusement, les policiers, extrêmement bien formés, ne se sont pas laissés prendre et les membres du black bloc se sont changés et mêlés à la foule.

Au cours de la fin de semaine, et ce, en dépit des milliers de policiers déployés sur les lieux, ces émeutiers masqués ont réussi à rallier à leur émeute violente de nombreux citoyens habituellement pacifiques. Pour la première fois dans l'histoire de la ville de Toronto, les policiers ont été obligés d'utiliser des gaz lacrymogènes. Ils ont aussi dû utiliser des balles en caoutchouc et du gaz poivré. Au bout du compte, ces criminels ont causé des dégâts de l'ordre de 2,5 millions de dollars. Près de 100 policiers et 40 simples citoyens ont été blessés.

Les émeutiers masqués ont également marqué des points sur un autre front. Ils ont ravi l'attention des médias aux citoyens bien intentionnés qui exerçaient leurs droits de s'exprimer librement et de se réunir. À la suite de ce spectacle déplorable orchestré par de tels voyous, le maire de Toronto de l'époque, David Miller, a dit qu'il était injuste envers ceux qui étaient venus manifester de qualifier ces gens de manifestants. Ils étaient d'une tout autre étoffe.

Dans la foulée des manifestations entourant la réunion du G20, il est devenu évident que les policiers avaient besoin d'un nouvel outil pour appréhender ces commandos urbains masqués avant que d'innocents manifestants ne soient poussés à commettre des actes de destruction aussi aveugles. Cependant, un an plus tard, cet outil n'avait pas été mis à la disposition des policiers lorsque l'émeute de la Coupe Stanley a fait rage au cœur de Vancouver. Nous nous souvenons tous des images du 15 juin 2011, mais, pour saisir pleinement le désespoir lié à cet événement, je pense que nous devons reprendre les mots de Brian Hutchinson, Vancouverois et éditorialiste, qui était sur les lieux. Je cite:

J'ai vu du sang dans nos rues; des gens par terre qui saignaient. Partout, des éclats de verre jonchaient le sol. On a mis le feu à des voitures de police. Les principaux ponts sont maintenant fermés pour empêcher l'accès au centre-ville. Le transport en commun est immobilisé. Il n'y a pas d'issue. D'autres policiers et d'autres pompiers arrivent des banlieues, mais trop tard, semble-t-il.

Au moment où j'écris ces lignes, le soleil vient de se coucher. Quelle honte, Vancouver.

Les dommages causés par les émeutiers à la ville et à environ 90 commerces se sont élevés à au moins 3 millions de dollars. De nombreux véhicules, y compris des voitures de police, ont été incendiés. Près de 150 personnes ont été blessées, dont neuf agents de police. On sent encore la peur et les torts causés à la réputation et à l'économie de Vancouver.

M. Tony Hunt, directeur général de la prévention des sinistres du magasin London Drugs qui a été pillé par plus de 300 criminels pendant l'émeute, a comparu plus tôt cette année devant le Comité de la justice et a décrit la scène de façon évocatrice. Je cite:

### Initiatives parlementaires

Trente employés ont assisté à la scène, horrifiés alors que les voyous, à force de donner des coups sur la vitre anti-effraction et le portail de sécurité en acier, se sont introduits dans le magasin. Les employés ont donc fui pour trouver refuge et se barricader dans notre pièce, au sous-sol, pendant que les voleurs ont volé l'équivalent de 450 000 \$ de marchandises coûteuses et ont causé des dégâts physiques d'une valeur de 224 000 \$.

Les biens matériels peuvent être remplacés, mais le traumatisme psychologique vécu par nos employés est tout à fait inacceptable [...]

L'inspecteur Steve Rai, de la police de Vancouver, a rapporté des faits semblables. Il a dit ceci devant le Comité de la justice:

Certains employés ont dû s'enfermer dans des arrières-salles ou des salles de sécurité, et certains d'entre eux sont toujours traumatisés. Il y a un commerce célèbre qui prépare des mélanges de café et qui était situé près du centre de l'émeute, et une pauvre victime a dû s'enfermer alors qu'elle entendait un groupe d'émeutiers à l'extérieur qui attaquait et détruisait son magasin. Ce type de situation s'est produit dans tout le centre-ville pendant l'émeute et a eu des répercussions sur la vie des gens.

Il s'agit d'un autre exemple où des criminels entraînent des citoyens ordinaires dans une opération de destruction.

Comme l'a dit aux journalistes le chef de police Jim Chu:

Ces personnes sont arrivées masquées et équipées de lunettes de protection et d'essence, et même d'extincteurs qui leur ont servi d'armes [...]

En dépit de l'excellent travail du service de police de Vancouver, qui a recensé 15 000 actes criminels distincts, très peu de personnes ont été mises en accusation. Malgré une présence médiatique importante, l'accès à des caméras de télévision en circuit fermé et la prolifération d'appareils mobiles, qui ont tous fourni d'innombrables images des méfaits, de nombreux criminels ont pu échapper à la justice.

Je ne saurais trop insister sur ce point: les criminels qui sont à l'origine des pires actes de violence ne sont pas des manifestants. Les mots me manquent pour qualifier les tactiques employées pour transformer un groupe de citoyens ordinaires en foule déchaînée. C'est insidieux. Dans le contexte déjà tendu d'une émeute, les instigateurs ont mis le feu aux poudres, enflammant la foule et provoquant une explosion de violence.

Les policiers nous ont affirmé que pour maintenir l'ordre public et assurer la protection des gens dans des situations aussi explosives, ils doivent avoir la possibilité d'écarter les criminels dès le début.

• (1110)

[Français]

Malheureusement pour les citoyens et les commerçants de Montréal, les policiers n'ont pas été autorisés à le faire avant les actes de vandalisme et de violence qui se sont produits cette année lors des manifestations étudiantes. Là encore, des criminels masqués se sont infiltrés dans la foule et ont incité les gens à la destruction en faisant du saccage dans les rues, en fracassant des fenêtres et en s'en prenant aux policiers.

Nous savons qu'il faut agir. On nous a dit ce que nous devons faire. C'est la raison pour laquelle j'ai présenté ce projet de loi et qu'il a reçu un aussi vaste appui tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de cette Chambre.

[Traduction]

Le projet de loi C-309, loi sur la dissimulation de l'identité, créera deux nouvelles infractions au Code criminel. La première est un acte criminel, dont se rendraient coupables les personnes qui participent à une émeute en portant un masque ou un déguisement dans le but de dissimuler leur identité sans excuse légitime. Cette infraction serait assortie d'une peine maximale de 10 ans.

La deuxième infraction serait mixte. S'en rendrait coupable quiconque participe à un attroupement illégal en portant un masque

ou un déguisement dans le but de dissimuler son identité sans excuse légitime. La peine maximale serait de cinq ans ou, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, l'auteur d'une telle infraction serait passible d'un maximum de six mois d'emprisonnement ou d'une amende pouvant atteindre 5 000 \$.

Le projet de loi protégerait la population, la police et les manifestants légitimes. En outre, il protégerait la liberté de réunion et la liberté d'expression, justement parce qu'il ne s'appliquerait qu'aux casseurs qui enfreignent déjà la loi.

Je crois que les Canadiens font la nuance entre des manifestants honnêtes et des casseurs qui, cachés derrière leur masque, cherchent à mettre le feu aux poudres. Voilà pourquoi j'ai reçu un aussi grand soutien de la part des chefs et des services de police, des associations de quartier, des groupes de gens d'affaires et de particuliers. Les chefs de police de Calgary, Toronto, Vancouver et Victoria appuient tous les objectifs de cette mesure législative.

Le chef de police Chu a avalisé le projet de loi en déclarant ce qui suit:

Le service de police de Vancouver est heureux d'appuyer le projet de loi. Lorsque nous voyons des manifestants dans une foule qui mettent des masques et des cagoules, nous savons qu'il y a de fortes chances que la violence éclate sous peu.

Les services de police de Victoria souhaitent aussi que l'on s'attaque à ce problème. Dans une résolution rédigée cette année à l'intention de l'Association canadienne des chefs de police, le chef de police Jamie Graham exhorte le gouvernement à prendre des mesures à cet égard. Selon sa résolution, le fait d'être masqué permet à un délinquant de se fondre dans un groupe de gens pacifiques sans être identifié. Le délinquant peut alors commettre des actes illégaux en étant masqué puis enlever son masque ou son déguisement, et se perdre parmi les manifestants pacifiques. Le chef Graham a examiné le projet de loi que nous étudions aujourd'hui et il a affirmé:

En bref, cette mesure législative est une façon responsable et équilibrée de donner aux corps policiers les moyens de faire respecter la loi et d'assurer la sécurité du public.

Les membres de la Downtown Vancouver Business Improvement Association, qui représente les entreprises qui ont été les plus durement touchées par l'émeute dans cette ville, appuient unanimement mon projet de loi. Je cite l'association:

Le 15 juin 2011 est une journée sombre dans l'histoire de notre ville qui a traumatisé des milliers d'habitants, d'employés et d'entrepreneurs qui travaillent fort. Les dommages matériels subis ce soir-là et le pillage qui s'est produit ont entraîné des millions de dollars de pertes. L'image parfaite de Vancouver a été ternie par les actes de personnes dangereuses et irresponsables qui n'ont aucun respect pour les lois du pays.

Au nom de ce groupe, Charles Gauthier nous demande d'appuyer le projet de loi. Voici ce qu'il a dit:

Comme législateurs, vous devez appuyer le projet de loi d'initiative parlementaire C-309 pour faire renaître la confiance du public dans nos lois. Vous indiquerez ainsi aux pillards, émeutiers et autres criminels qui portent un masque ou un déguisement pour dissimuler leur identité qu'ils seront punis avec toute la rigueur de la loi.

• (1115)

[Français]

Tous ces groupes s'aperçoivent que, depuis des années, des criminels perfectionnent leurs tactiques du black-bloc dans des villes du monde entier. Ils savent aussi que d'autres pays se sont attaqués à des problèmes identiques à celui que la Chambre tente d'enrayer aujourd'hui.

*Initiatives parlementaires*

[Traduction]

Les États-Unis, le Royaume-Uni et la France ont rédigé et approuvé des lois pour s'attaquer à des problèmes semblables. Ce sont des nations démocratiques comme le Canada qui appliquent et défendent avec vigueur le droit à la libre expression et à la liberté de réunion. Les tribunaux de ces pays ont confirmé la constitutionnalité de ces lois, avec raison, reconnaissant la différence entre une manifestation légale et une émeute illégale.

Les criminels masqués responsables des émeutes sont bien préparés lorsqu'ils arrivent sur les lieux d'une manifestation. Ils sont armés et motivés. Nous offrons à nos policiers l'équipement et la formation dont ils ont besoin pour faire respecter nos lois afin que nos rues demeurent sécuritaires. Nous savons cependant qu'il leur manque un outil qui les aiderait à prévenir les émeutes, à réduire leur intensité et à les maîtriser. Il leur manque un outil pour empêcher qu'une manifestation légale qui se déroule sans heurt ne dégénère au point de causer la destruction de tout un quartier. Il leur manque un outil qui protégerait les citoyens, les travailleurs des services d'urgence, les entreprises privées et les biens publics. Il leur manque un outil qui protégerait le droit des manifestants respectueux des lois de faire valoir leurs convictions. Il leur manque un outil qui préviendrait la violence dans les rues du pays. Donnons cet outil à nos policiers. Faisons-le maintenant. Faisons-le dès aujourd'hui.

[Français]

**Mme Françoise Boivin (Gatineau, NPD):** Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le discours de mon collègue de Wild Rose.

Le message principal de la fin de son discours, c'est qu'il faut outiller les policiers.

Prétend-il qu'il n'existe présentement aucun outil dans le Code criminel pour atteindre le but visé par son projet de loi d'initiative parlementaire?

[Traduction]

**M. Blake Richards:** Monsieur le Président, je souligne que la députée a mentionné un des principaux messages, soit que le projet de loi donnerait aux policiers un outil pour les aider à assurer la protection de la population. Il s'agit là certainement d'un des principaux objectifs que nous visons aujourd'hui.

Toutefois, je fais également remarquer que le projet de loi comprend un autre élément important: nous cherchons à protéger les droits des manifestants légitimes, de manière à ce que les manifestations légitimes ne soient pas infiltrées par des groupes visant à détourner l'attention du message que les participants tentent de faire passer. Voilà un autre point très important.

Pour répondre à la question de la députée, les policiers de toutes les villes où des événements de ce genre se sont produits nous ont dit que, à l'heure actuelle, ils ne disposent pas des outils nécessaires pour y faire face. Les gens se rendent sur les lieux préparés et munis d'un sac plein d'accessoires, notamment de masques, souvent d'habits noirs, et d'outils pour briser des vitres et allumer des incendies. Ces gens se déguisent, provoquent une émeute, enlèvent leur déguisement et quittent ensuite les lieux sans se faire prendre. Bien que nous vivions à l'ère des téléphones cellulaires munis d'une caméra et que les policiers disposent donc de séquences vidéo de toutes sortes, ils n'arrivent pas à identifier les personnes impliquées.

Alors oui, le projet de loi protégerait les droits de ceux qui veulent manifester pacifiquement, mais il donnerait également aux policiers un outil pour assurer la sécurité de la population.

● (1120)

**M. Marc Garneau (Westmount—Ville-Marie, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai une ou deux questions à poser à mon collègue.

Le fait de participer à une émeute n'est-il pas déjà un acte criminel en vertu du Code criminel, que la personne soit couverte ou non? Voici ma première question.

Selon ce que j'ai cru comprendre, le député affirme que cette mesure législative permettrait à la police de procéder à l'arrestation préventive d'une personne portant un masque. Je crois qu'il ne serait pas possible pour la police d'agir ainsi. Ai-je raison?

J'aimerais que mon collègue réponde à ces deux questions.

**M. Blake Richards:** Monsieur le Président, je devrais d'abord souligner que nous espérons que cette mesure aura un effet dissuasif, et nous croyons que c'est ce qui se produira. Nous tentons de protéger les droits des personnes qui participent à des rassemblements pacifiques pour faire valoir leur point de vue, que ce soit une manifestation ou tout autre forme de rassemblement. Pour ce faire, nous créerions une nouvelle infraction pour les personnes qui viennent à ces manifestations équipées d'outils et de masques. Cela permettrait à la police de prévenir ce type d'incident et, en cas d'incident, de veiller à ce que les personnes responsables soient traduites en justice.

Je crois que ce projet de loi aurait un effet dissuasif, mais aussi qu'il permettrait à la police de mieux protéger la population, de prévenir ce type d'incidents et de veiller à ce que les manifestations restent pacifiques, comme tous les députés le désirent je pense...

**Le président suppléant (M. Bruce Stanton):** À l'ordre, s'il vous plaît.

Questions et observations.

La secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement a la parole.

**Mme Michelle Rempel (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, PCC):** Monsieur le Président, pour faire suite aux questions de mes collègues, si je comprends bien, le paragraphe 351(2) du Code criminel, auxquels ils faisaient référence, je crois, ne s'applique pas aux infractions punissables sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire. Cela signifie qu'aucune mesure du Code criminel ne vise précisément les situations où un individu participe à un attroupement illégal vêtu d'un masque ou d'un autre déguisement visant à dissimuler son identité sans raison légitime.

Mon collègue voudrait-il expliquer en quoi cette correction viendrait combler un vide juridique et quelle est son importance relativement à l'interception d'individus ou à l'application de la loi, surtout au regard des émeutes survenues récemment à Vancouver, à Montréal et à Toronto, où des individus avaient dissimulé leur visage?

*Initiatives parlementaires*

**M. Blake Richards:** Monsieur le Président, je le ferai certainement. Plusieurs évoquent la disposition qui existe actuellement dans le Code criminel et que ma collègue a nommée. Aux dires des agents de police, ce paragraphe vise plutôt les vols à main armée ou d'autres situations du genre. Bien qu'ils aient tenté à quelques occasions, et parfois avec succès, d'appliquer cette disposition à la situation qui nous intéresse, ils trouvent cela fort difficile pour deux raisons. Premièrement, la disposition n'a pas été conçue pour ce genre de situation. Deuxièmement, comme l'a si bien fait remarquer la députée, cette disposition traite uniquement des infractions punissables par mise en accusation, et non des infractions punissables sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire. Une partie du projet de loi viendrait combler cette lacune.

Il est donc très difficile d'appliquer le paragraphe actuel du Code criminel à ce genre de situation. Le projet de loi fournirait aux corps policiers un nouvel outil dont ils ont besoin pour assurer la sécurité du public.

[Français]

**Mme Françoise Boivin (Gatineau, NPD):** Monsieur le Président, aucun projet de loi outre celui-ci, soit le projet de loi C-309, n'a démontré avec autant d'évidence quel est le programme conservateur en matière de droit criminel, c'est-à-dire *a front page and then a bill*. C'est aussi simple que cela.

Mon collègue a très bien expliqué la base, démontrant ainsi pourquoi les conservateurs se sont embarqués dans le projet de loi C-309. Des émeutes ont eu lieu après un événement sportif, soit la victoire de la Coupe Stanley. Cet événement aurait dû être extrêmement heureux, et ce, même si l'équipe à domicile venait de perdre. Malheureusement, cela a dégénéré en émeute, et à cause de cette émeute, on a présenté ce projet de loi. Il faut savoir que c'est un projet de loi d'initiative parlementaire, car le gouvernement n'a pas osé le faire directement; il l'a donc fait faire indirectement.

Un problème survient actuellement et nous l'avons déjà soulevé à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi, c'est-à-dire qu'il faut avoir un Code criminel qui se tient solidement. C'est notre inquiétude à nous. Il n'est pas question d'empêcher que des émeutes se produisent ni de se ranger du côté des émeutiers ou des gens qui veulent faire de la casse. Le principal problème constaté, c'est que l'article 351 du Code criminel prévoit déjà la solution à ce problème. En effet, cet outil est déjà dans le coffre à outils des policiers. Ces derniers peuvent aller voir un procureur de la Couronne et faire déposer des accusations criminelles envers quelqu'un qui a commis un acte criminel en portant un masque.

Le paragraphe 351(2) se lit comme suit:

Déguisement dans un dessein criminel:

Est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement maximal de dix ans quiconque, dans l'intention de commettre un acte criminel, a la figure couverte d'un masque ou enduite de couleur ou est autrement déguisé.

C'est assez large et cela couvre pas mal tous les cas mentionnés, entre autres, à l'article 65 du Code criminel, soit l'article visé par le projet de loi C-309, concernant la participation à une émeute. Nous allons revenir directement à cet article. On voit clairement ce que mon collègue tente de faire: dire que, si une personne dissimule son identité et qu'elle participe à un attroupement illégal ou à une émeute, ce qui fait référence aux articles 63 et 64 du Code criminel, cette personne est coupable d'un acte criminel dans un cas et d'un acte punissable par déclaration sommaire dans l'autre.

C'est vrai que le paragraphe 351(2) ne couvre pas le deuxième style de cas couvert par le projet de loi de mon collègue. Or ce qui est aussi vrai, et cela a été nié par le gouvernement tout au long du

processus en comité, c'est que l'article 351 du Code criminel ne s'applique pas. On l'a d'ailleurs encore entendu lors de réponses à des questions posées ici, en cette Chambre: il s'appliquerait plutôt dans des cas de vols à main armée ou des cas reliés à du vol. On n'y voit donc pas d'utilité dans les cas d'émeutes ou d'attroupements illégaux, alors qu'il a été prouvé en comité que ce paragraphe a tout à fait la latitude voulue pour couvrir ce genre de situations. C'est tellement vrai que le gouvernement, par la voix des députés conservateurs au Comité permanent de la justice et des droits de la personne, a présenté lui-même un amendement au projet de loi pour y coller la peine prévue au paragraphe 351(2).

Ceux qui étaient à la Chambre et qui ont participé au débat se rappelleront que le projet de loi initial du député de Wild Rose prévoyait une incarcération maximale de cinq ans. J'ai posé des questions en comité qui démontraient que le paragraphe 351(2) prévoit justement une sanction maximale de 10 ans à l'infraction de commettre un acte criminel en étant masqué ou déguisé. En effet, j'ai posé les questions suivantes: n'y a-t-il pas des risques que les tribunaux soient un peu mélangés? On sait à quel point les conservateurs n'aiment pas toujours les jugements des tribunaux. Une fois devant la cour, comment cela sera-t-il analysé? En vertu de quelles accusations la personne sera-t-elle accusée? Est-ce en vertu du paragraphe 351(2) ou plutôt en vertu du paragraphe 65(2)?

Ce n'est pas toujours évident. Justement, c'est pour cette raison que notre commentaire principal demeure toujours le même en ce qui concerne les projets de loi à saveur criminelle du gouvernement, c'est-à-dire qu'il faut faire attention et qu'il faut y aller, comme les anglophones le disent, en utilisant la *piecemeal approach*.

• (1125)

Cela consiste à prendre des petites dispositions ici et là et à les changer, parce qu'en voyant la une d'un journal, on s'est senti investi d'une mission et obligé de changer quelque chose. Or les outils sont parfois là, mais ils ne sont simplement pas utilisés. C'est la toute première chose à considérer. C'est vrai que cela ne couvre pas les actes punissables par déclarations sommaires, mais est-ce dans cette direction qu'on veut se diriger? Selon le libellé de ce projet de loi, j'en doute.

La façon dont le député a rédigé son projet de loi pose effectivement problème. Comme celui-ci couvre des infractions similaires à celles que l'on retrouve aux paragraphes 65(1) et 351(2) du Code criminel, ce qui est problématique, c'est qu'on n'ait pas du tout utilisé les mêmes mots. À cet égard, on a proposé un amendement pour au moins tenter d'établir une logique dans le Code criminel, mais le gouvernement en place a absolument refusé toute espèce d'amendement qui aurait pu se tenir debout.

Par contre, en changeant la sentence maximale à l'image du paragraphe 351(2), les conservateurs ont admis que ce qu'on disait en comité ne devait pas être si imbécile que cela. On disait effectivement qu'il y avait une corrélation à faire entre le paragraphe 351(2) et ce que le député tentait de démontrer au moyen de son projet de loi, particulièrement pour les cas d'émeute. Par amendement, on y retrouve maintenant exactement la même sentence.

Cela étant dit, selon le projet de loi devant nous:

Quiconque commet l'infraction prévue au paragraphe (1) en portant un masque ou autre déguisement dans le but de dissimuler son identité sans excuse légitime est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement maximal de dix ans.

*Initiatives parlementaires*

Il s'agit là de l'autre problème que je veux aborder. Les policiers ont dit au comité qu'ils ont effectivement besoin d'outils. Je veux bien les croire. On est tous témoins de la situation, lorsqu'on voit des émeutes à la télévision, qu'elles se passent à Montréal, à Toronto ou à Vancouver. Ces événements sont absolument disgracieux. Personne n'est favorable à ce genre d'événements. Personne ne pense que la liberté d'expression signifie qu'on est libre de casser des vitrines, de frapper sur des gens ou de faire quoi que ce soit du genre. La liberté d'expression, qui est protégée dans la Charte canadienne des droits et libertés, ne couvre pas ce type d'événements. Par contre, notre Charte dit clairement qu'on a une liberté d'expression.

Si ma collègue veut faire partie d'une manifestation et que ce qu'elle veut porter lui couvre le visage, peu importe ce que c'est, il ne s'agit pas en soi d'une infraction car c'est l'expression d'une opinion. C'est une façon de s'exprimer. Il est là le danger.

Plusieurs témoins nous ont carrément dit que de telles mesures décourageraient certainement beaucoup de gens d'exprimer leur opinion. Certains de mes collègues pourront approfondir encore plus ce sujet.

Quand on fait partie d'une manifestation légale et paisible, qu'on porte un déguisement comme un masque à l'effigie d'un premier ministre parce qu'on est en train d'exprimer son opinion dans le cadre de la manifestation, et que la police déclare tout à coup que cette manifestation est devenue une émeute ou un attroupement illégal, il n'est pas facile, pour les gens qui défilent à la fin de la manifestation de savoir que l'émeute a été déclarée « attroupement illégal » et qu'ils se sont désormais en contravention du Code criminel et passibles de poursuites.

Or il y a là un renversement du fardeau de la preuve extrêmement dangereux. La différence majeure entre le paragraphe 351(2) et les dispositions proposées par le député dans son projet de loi, c'est qu'il y a un renversement du fardeau de la preuve et qu'il appartiendra à la personne accusée de démontrer qu'elle avait une excuse légitime.

Les conservateurs ont même refusé les amendements visant à définir les excuses légitimes, comme une burqa ou quelque chose à connotation religieuse, par exemple. On ne sait pas ce que veut dire « excuses légitimes » au sens du projet de loi C-309, tel qu'il est présenté.

• (1130)

Les lacunes majeures de ce projet de loi créent des inquiétudes profondes. L'étude en comité n'a absolument pas calmé ces inquiétudes. Tout ce à quoi elle a servi, c'est à faire admettre de façon indirecte au gouvernement que l'article existait effectivement déjà, pour y coller une sentence équivalente.

[Traduction]

**L'hon. Scott Brison (Kings—Hants, Lib.):** Monsieur le Président, je suis content de participer au débat sur le projet de loi C-309, qui apporterait des modifications au Code criminel en ce qui concerne les émeutes et les attroupements illégaux auxquels se livrent certains individus qui masquent leur visage pour éviter qu'on les reconnaisse et que des accusations soient portées contre eux.

Comme tous les députés, les images des émeutes de Vancouver et le mépris des lois qui en ressort m'ont troublé et attristé. Je peux comprendre que le parrain du projet de loi veuille présenter une mesure législative qui permettrait de réagir aux incidents de ce genre. Malheureusement, comme le comité s'en est rapidement rendu compte, la mesure législative dont nous sommes saisis ne résoudra pas le problème, et ce, pour les raisons suivantes. Rien ne laisse croire que les émeutes de Vancouver ne se seraient pas produites, que

les policiers auraient pu agir différemment et que les individus impliqués auraient été condamnés à des peines plus sévères si cette mesure législative avait été adoptée l'an dernier.

Les policiers ont dit au comité que les émeutiers qui dissimulent leur visage sont un problème non seulement parce qu'ils font souvent partie des participants les plus violents, mais aussi parce qu'ils sont difficiles à identifier et, par conséquent, qu'on peut moins facilement les traduire en justice. Les services de police du Canada forment donc davantage les unités chargées de la sécurité publique et leur allouent plus de ressources. Ils élaborent de nouvelles façons de réagir aux foules incontrôlées et mettent en commun leurs pratiques exemplaires. Je félicite les services d'urgence du Canada des mesures qu'ils prennent, car ils font ce qu'il faut pour lutter efficacement contre les émeutes.

Les modifications qui seraient apportées au Code criminel ne sont pas nécessaires parce qu'il existe déjà des dispositions juridiques contre les émeutes et les soulèvements. Comparons le projet de loi dont nous sommes saisis avec les dispositions actuellement en vigueur. D'après l'article 64 du Code criminel, une émeute est « un attroupement illégal qui a commencé à troubler la paix tumultueusement ». On peut donc lire à l'article 65 que « [q] uiconque prend part à une émeute est coupable d'un acte criminel [...] ».

La notion d'acte criminel est capitale. Le paragraphe 351(2) du Code criminel se lit comme suit: « Est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement maximal de dix ans quiconque, dans l'intention de commettre un acte criminel, a la figure couverte d'un masque ou enduite de couleur ou est autrement déguisé. » Le Code criminel fournit donc déjà aux forces de l'ordre les outils législatifs nécessaires pour composer avec les émeutiers qui se cachent le visage. Le projet de loi C-309 n'apporte rien de plus.

Le parrain de la mesure, le député de Wild Rose, a déjà déclaré à la Chambre qu'elle diffère de la loi actuelle en ce qu'elle permet aux forces policières d'agir de façon préventive contre les gens qui, au cours d'une émeute, dissimulent leur identité. Le projet de loi vise, selon les propres mots du député, les « fauteurs de troubles déguisés qui persistent à flâner ».

Une analyse approfondie révèle que le projet de loi C-309 ajouterait un paragraphe à l'article 65 du Code criminel et que, par conséquent, il ne pourrait viser que les auteurs d'une infraction au titre de la version actuelle de l'article 65. Autrement dit, il faut déjà participer à une émeute, ce qui constitue une infraction en vertu du Code criminel, pour que le nouveau paragraphe s'applique. Le membre cherche à intégrer au Code criminel une disposition passe-partout pour prévenir les émeutes masquées, mais ce n'est pas ce que propose le projet de loi C-309, et même si c'était le cas, ce dernier laisserait fort à désirer. En effet, tout projet de loi qui autoriserait que des personnes soient mises en détention et encourent un maximum de 10 années d'emprisonnement simplement pour s'être masqué le visage en public serait en porte-à-faux complet avec la Charte et les libertés civiles.

Si les forces de l'ordre devaient l'interpréter de cette façon, comme le désire apparemment le député de Wild Rose, le projet de loi C-309 serait vraisemblablement l'objet de contestations judiciaires au motif que son application contreviendrait à l'article 2 de la Charte des droits et libertés, qui porte sur la liberté d'expression, ou encore à l'article 7, qui concerne la protection de « la vie [...] la liberté et [...] la sécurité de [l]a personne ».

### Initiatives parlementaires

Modifier la loi pour permettre les arrestations préventives des personnes qui portent un masque, ce que semblait vouloir le député, d'après ce qu'il a lui-même laissé entendre, est suspect sur le plan constitutionnel. Modifier la loi sans permettre de telles arrestations, comme le fait le projet de loi C-309, est inutile. Soyons clairs, le Code criminel interdit de participer à une émeute le visage couvert. Ceux qui le font sont poursuivis par les procureurs et déclarés coupables par les juges. Rien ne permet de croire que l'ajout des dispositions du projet de loi au Code criminel changerait les choses ou aurait changé le cours des émeutes survenues à Vancouver.

• (1135)

Je comprends que les députés et les auditeurs puissent se demander pourquoi, si j'affirme que le projet de loi est inutile et n'apporte rien, je tiens quand même à exprimer mon opposition. C'est que, dans sa formulation même, le projet de loi C-309 pose problème sur le plan de la Charte. Il est indiqué que la mesure s'applique à ceux qui dissimulent leur identité « sans excuse légitime », mais la loi ne définit pas cette expression. Les députés conviennent tous, j'en suis certain, que ce projet de loi n'est pas censé viser les personnes qui se couvrent le visage pour des motifs religieux ou les amateurs de sport qui se peignent le visage aux couleurs de leur équipe. Si l'on n'apporte pas davantage de précisions, cependant, je crains qu'on risque, sans le vouloir, d'exposer ces personnes à des poursuites en vertu du projet de loi.

Manifestement, si une personne qui porte en toute bonne foi un voile qui lui couvre le visage et que cette personne participe à un rassemblement qui tourne à l'émeute, elle devrait être accusée d'avoir participé à une émeute. Il s'agirait là d'une conséquence imprévue. Elle ne devrait pas être l'objet de poursuites en vertu d'une loi qui vise des provocateurs masqués. C'est pourquoi il serait préférable d'ajouter une disposition afin de clarifier l'exemption pour « excuse légitime » de façon à inclure les objets qui couvrent le visage qui font partie des pratiques traditionnelles d'une culture ou d'un groupe religieux, comme cela a déjà été proposé par le membre libéral du comité. Une telle définition démontrerait clairement que le Canada tient à protéger la liberté de religion tant ici qu'à l'étranger.

Des collègues ont également soulevé certaines préoccupations au sujet de la liberté d'expression qui vont au-delà des questions religieuses. Par exemple, ceux qui se rassemblent pour protester contre un leader politique et qui portent un masque à l'effigie de ce leader ne posent pas nécessairement ce geste pour cacher leur identité, même si tel est le résultat. Au bout du compte, même si le projet de loi ne s'attarde pas à ces scénarios, il n'en demeure pas moins qu'il criminalise un geste qui l'était déjà.

Il ne fait aucun doute que les émeutes constituent un phénomène très troublant et que le Canada doit s'y attaquer avec sérieux et efficacité. Pour les parlementaires, cela signifie que nous devons appuyer les efforts des services de police visant à élaborer des méthodes de formation plus efficaces et de meilleures techniques de contrôle des foules, ce qui suppose l'accroissement et le renforcement des ressources. Ainsi, les services de police seraient en mesure d'améliorer la communication avec les fêtards et les manifestants, de partager les meilleures pratiques et d'augmenter le nombre de policiers qualifiés disponibles face à de grands rassemblements publics. Nous devons faire en sorte que ceux qui enfreignent la loi en incitant à l'émeute tout en dissimulant leur identité en subissent les conséquences.

Ce n'est toutefois pas en adoptant une loi redondante que nous contribuerons à régler le problème. On risque de créer un nouveau problème en rédigeant le projet de loi de telle façon qu'il pourrait enfreindre involontairement la Charte canadienne des droits.

C'est pourquoi nous hésitons à appuyer ce projet de loi. Nous invitons tous les députés à reconnaître que le Code criminel vise déjà ceux qui portent un masque pour participer à une émeute. Il est de notre devoir, en tant que parlementaires, de corriger les lacunes qui se trouvent dans la loi, mais nous devons également être conscients que la loi fait ce qu'elle est censée faire et que la question relève d'un tout autre débat.

En conclusion, même si, comme nos collègues, nous espérons ne pas avoir à déplorer des émeutes et des attroupements illégaux causant des dommages matériels, des blessures ou même pire, nous estimons que cette mesure législative n'atteint pas l'objectif visé, et ne nous permet même pas de nous en rapprocher.

• (1140)

**Mme Michelle Rempel (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, PCC):** Monsieur le Président, c'est toujours un plaisir de prendre la parole à la Chambre, surtout un lundi matin, avec un collègue qui, comme moi, représente une magnifique circonscription. La sienne est dominée par les Rocheuses et dans la mienne se trouve Nose Hill Park. Toutefois, ce n'est malheureusement pas le sujet du débat d'aujourd'hui.

Je suis ici pour donner mon appui au projet de loi C-309, présenté plus tôt cette année. Représentant une circonscription au cœur de l'un des plus grands centres urbains du pays, je sympathise avec les résidents et les propriétaires d'entreprise qui ont été touchés par les actes de destruction récents perpétrés lors des émeutes survenues dans les régions de Toronto, Vancouver et Montréal.

Une des grandes priorités du gouvernement est de préserver la sécurité des citoyens. Dans ces trois villes, les agents publics qui prennent de risques pour protéger les passants innocents, les habitations et les biens des propriétaires d'entreprise se sont conduits de manière exemplaire.

Comme l'ont mentionné le député de Wild Rose et le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice lors de débats précédents à la Chambre, le projet de loi C-309 doterait la police d'un outil efficace pour mieux défendre les citoyens contre les participants à une émeute qui choisissent d'employer la violence tout en veillant à ce que les Canadiens qui choisissent de s'exprimer pacifiquement soient mieux protégés par la loi.

Toutefois, certains à la Chambre ne pensent pas que la police devrait disposer de cet outil pour protéger la population. Par exemple, le 7 mai dernier, la députée de Saanich—Gulf Islands a déclaré sur Twitter: « Le ministre de la Justice annonce qu'il appuiera un projet de loi d'initiative parlementaire visant à ériger en infraction le fait de porter un masque lors d'une manifestation. Finis les ours polaires lors des marches de sensibilisation aux changements climatiques. »

Même s'il y aurait tellement à redire sur cette déclaration, à commencer, bien franchement, par le ton, je vais d'abord préciser que la députée en question semble avoir de la difficulté à faire la distinction entre les émeutes, qui sont illégales et sur lesquelles porte le projet de loi, et les manifestations pacifiques, qui sont légales. Je vais expliquer la différence entre les deux pour qu'elle puisse comprendre.

*Initiatives parlementaires*

Comme nous avons pu le voir récemment à Toronto, à Montréal et à Vancouver, ceux qui mettent le feu à des objets, les lancent à des policiers et détruisent délibérément des biens publics et privés posent des gestes propres aux émeutes ou aux attroupements illégaux. Un attroupement de personnes qui choisissent de manifester paisiblement, en respectant la loi, pour appuyer une cause en particulier, par exemple les changements climatiques, ne serait pas considéré comme une émeute ou un attroupement illégal. Étant donné que j'aime discuter avec la députée dans cette enceinte et dans d'autres tribunes, et puisque je la connais bien, j'ai du mal à croire qu'elle ne comprend pas cette distinction et qu'elle décide d'adopter une attitude désinvolte à l'égard du véritable objectif de cette mesure législative. En fait, si on lit le projet de loi, on constate bel et bien qu'il ne ciblerait pas les personnes qui portent un masque ou un déguisement dissimulant leur identité alors qu'ils participent à des manifestations légales, à des marches, à des rassemblements ou à d'autres activités communément associées à l'exercice de la liberté de parole et d'expression dans le cadre d'un rassemblement légal.

Pour que les choses soient tout à fait claires, je vais répéter que les dispositions de ce projet de loi ne viseraient pas les personnes qui manifestent pacifiquement ou participent à une activité respectueuse de la loi. Les dispositions de la mesure législative viseraient les personnes qui portent un masque pour dissimuler leur identité lorsque la loi contre les émeutes a été invoquée ou lorsqu'un attroupement est jugé illégal, conformément au Code criminel du Canada.

Je vais maintenant fournir des éclaircissements sur d'autres idées fausses véhiculées par ma collègue de Saanich—Gulf Islands au sujet du projet de loi.

Le 19 septembre, la députée est retournée sur Twitter et a écrit ceci: « Si une activité pacifique devient incontrôlable et que vous portez un foulard parce que c'est l'hiver, allez-vous faire 20 ans de prison? » Cet énoncé est faux, tout à fait trompeur et exagéré. Cependant, il s'agit d'un exemple parfait d'argument fallacieux utilisé pour critiquer le projet de loi. Je vais passer en revue la logique douteuse de cet énoncé ainsi que de certaines autres déclarations similaires faites à la Chambre aujourd'hui.

Comme je l'ai déjà mentionné, pour que le projet de loi C-309 puisse s'appliquer, l'accusé doit porter un masque ou un déguisement dans le but précis de dissimuler son identité dans le cadre d'une émeute ou d'un attroupement illégal.

Cela dit, qu'en est-il d'un rassemblement qui se transforme en émeute? À cela, je répondrai que la meilleure façon d'éviter de participer à une émeute, c'est encore de ne pas y participer. Je ne dis pas cela en plaisantant ou de manière désinvolte, car j'ose espérer que la majorité de nos électeurs sont en mesure de faire la distinction entre la participation à une manifestation légale et pacifique et la participation à une émeute, comme je l'ai souligné dans mon intervention, surtout que depuis longtemps, dans notre pays, les citoyens sont fiers de manifester pacifiquement pour réclamer des changements.

Il semble que je doive aussi aborder la préoccupation de la députée à l'endroit des foulards. Ce projet de loi concerne précisément les accusés qui portent un déguisement sans excuse légitime. C'est ce qui est au cœur de certains arguments qui ont été avancés ce matin à la Chambre. Le fait de se protéger des éléments durant un attroupement légal constitue une excuse légitime pour porter un foulard. D'un autre côté, le fait de dissimuler son identité pour se prêter à des actes violents, comme endommager des biens ou attaquer des policiers, que ce soit durant une émeute ou un

attroupement illégal tel que défini par le Code criminel canadien, ne constituerait pas une excuse légitime pour porter un foulard.

• (1145)

La journée où elle a émis son commentaire sur Twitter, la députée a tenté de vider le projet de loi C-309 de sa substance, en proposant toute une série d'amendements, non pas pour proposer des idées qui amélioreraient le projet de loi ou susciteraient le débat, mais pour remplacer les articles par des pages blanches. Ce faisant, la députée démontre qu'elle n'a pas compris que le projet de loi C-309 comblerait une lacune dans la loi actuelle.

Je le répète, à l'heure actuelle, une personne qui porte un masque ou un déguisement avec l'intention de commettre un acte criminel, y compris prendre part à une émeute, pourrait être arrêtée aux termes du paragraphe 351(2) du Code criminel et être passible d'une peine d'emprisonnement de 10 ans. Toutefois, le paragraphe 351(2) ne s'applique pas aux infractions punissables par voie de déclaration sommaire de culpabilité. Ainsi, le Code criminel ne fait pas expressément référence au cas des personnes qui participent à un attroupement illégal tout en portant un masque ou un déguisement dans le but de dissimuler leur identité sans excuse légitime.

Certains députés ont tenté de faire valoir, aujourd'hui, que la loi actuelle couvrirait déjà ces infractions. Mais comme je viens de l'indiquer, les témoignages des responsables de l'application de la loi nous confirment que ce n'est pas le cas. D'après eux, il est difficile d'appliquer ce paragraphe parce qu'il a pas été conçu pour les situations de ce genre. À l'origine, il visait plutôt à couvrir des cas comme les vols à main armée. Pour illustrer ce fait, j'aimerais signaler des données tout à fait essentielles: 15 000 actes criminels distincts ont été recensés pendant l'émeute de Vancouver et dans plusieurs cas, des preuves sur vidéo montraient qui était l'auteur du crime. Mais seules quelques accusations, un nombre infime, ont été portées en vertu de cet article, parce qu'il couvre seulement les infractions punissables par mise en accusation. Voilà pourquoi ce projet de loi est un outil très important pour les responsables de l'application de la loi.

C'est donc dire que, quand un émeutier sait que son visage sera capté par un enregistrement vidéo ou un téléphone cellulaire et qu'il se masque pendant une émeute, nous disposerons maintenant d'un nouveau moyen de le tenir responsable de ses actes, un moyen plus clair que les dispositions actuelles de la loi.

Heureusement, plusieurs députés ont reconnu que ce projet de loi important méritait qu'on tienne un débat au lieu de le démolir. Et cet appui ne vient pas que des conservateurs. À titre d'exemple, la dernière députée à représenter la circonscription de Victoria a voté en faveur du projet de loi C-309 à l'étape de la deuxième lecture, tout comme 189 autres députés. Ils reconnaissent tous qu'il faut s'attaquer à ce problème et débattre du projet de loi, au lieu d'envoyer des messages désinvoltes sur Twitter et de tenter de le démolir.

L'approbation du projet de loi à l'étape de la deuxième lecture a permis au Comité de la justice de la Chambre d'examiner plus en détail la question et de prendre connaissance des commentaires de l'un des électeurs de l'ancienne députée de Victoria, le chef de police Jamie Graham. Il a déclaré que cette mesure législative était une façon progressiste, responsable et équilibrée de donner aux corps policiers les outils législatifs dont ils ont besoin pour faire respecter la loi et pour assurer la sécurité du public. C'est ainsi que s'est exprimé un de nos responsables chevronnés qui compte plus de 43 années d'expérience dans le domaine de l'application de la loi.

### Initiatives parlementaires

Lors de son témoignage, le chef de police Graham a déclaré que, récemment, le tribunal avait confirmé la validité d'une loi semblable adoptée par l'État de New York et que le Royaume-Uni et la France avaient adopté des lois analogues, en 2001 et en 2009 respectivement, pour répondre à des inquiétudes du même genre.

Il s'agit d'un outil fondamental que, selon le chef de police Graham, nous devons accorder aux responsables de l'application de la loi pour les raisons que j'ai énumérées plus tôt. Voici ce qu'il a déclaré devant le comité:

Nous utilisons des tactiques particulières pour exercer un effet dissuasif. Nous faisons ce que le gouvernement ou l'administration nous demande de faire. Je fournis la formation et le matériel aux agents de la paix, et le gouvernement fournit les outils législatifs. Tout ce que je dis, c'est que ce projet de loi serait un outil supplémentaire extrêmement utile [...]

Nous avons vu à la télévision ce qui s'est passé lors des émeutes survenues à Toronto, à Vancouver et à Montréal. Nous avons vu des gens commettre délibérément des actes de violence et infliger des blessures physiques à des agents de maintien de l'ordre. Nous avons également pu voir les dommages que ces actes avaient causés aux entreprises.

Je ose croire qu'après avoir été témoin de toutes ces choses, aucun député ne votera de manière à empêcher la police de disposer de cet outil qui l'aidera à protéger la population, les forces de l'ordre et les manifestants légitimes, c'est-à-dire les personnes qui défendent la valeur canadienne que constitue le fait de manifester pacifiquement.

Comme je l'ai déjà affirmé à la Chambre, en qualifiant ce comportement d'antithèse des libertés d'expression et de réunion pacifique, le projet de loi fait ressortir les valeurs canadiennes que sont la liberté, la tolérance, le respect et la primauté du droit. Il fournit également un soutien supplémentaire aux gens qui travaillent en première ligne afin de défendre ces valeurs. C'est pourquoi je demande à tous les députés d'appuyer l'adoption de ce projet de loi.

• (1150)

[Français]

**Le président suppléant (M. Bruce Stanton):** Avant de donner la parole à l'honorable député de Beauport—Limoilou, je dois l'informer qu'il a environ six minutes pour faire son discours parce que je dois donner assez de temps de réplique.

**M. Raymond Côté (Beauport—Limoilou, NPD):** Monsieur le Président, je vous remercie de la précision que vous avez apportée. Je vais profiter pleinement de mes six minutes.

Je suis vraiment estomaqué par le discours de la secrétaire parlementaire. Elle a fait complètement l'impasse sur un problème très important, soit l'inversion du fardeau de la preuve, qui est une conséquence du projet de loi du député de Wild Rose. Je ne présumerai pas de ce que les tribunaux en feront, mais cette inversion risque d'entraîner plusieurs problèmes et d'invalider, en tout ou en partie, les articles, les modifications que le député de Wild Rose aura faites.

Je ne reviendrai pas sur cet aspect, mais je vais simplement signaler, comme ma collègue de Gatineau l'a fait, que le projet de loi actuel est malheureusement redondant et largement perfectible. Quelqu'un peut se retrouver involontairement dans un attroupement illégal ou dans une émeute, tels que définis aux articles 63 à 66. Il peut être victime des événements et appréhendé. C'est arrivé à de nombreuses personnes, à d'honnêtes citoyens qui voulaient simplement exprimer leur opinion sur la place publique et s'offrir la possibilité de participer à notre société, à l'exercice démocratique, ce qui est fondamental et important.

Je vais donner un exemple très célèbre dans le contexte québécois. Un professeur de philosophie s'était déguisé en panda géant, l'Anarchopanda. Il va sans doute continuer à le faire s'il y a d'autres événements. Le but principal de ce professeur de philosophie était de désamorcer des situations problématiques et potentiellement violentes en donnant des câlins à la ronde, autant à des manifestants qu'à des policiers. Plusieurs policiers, d'ailleurs, ont accepté d'être câlinés afin de désamorcer les crises potentielles.

En inversant le fardeau de la preuve, on exigerait de l'Anarchopanda, comme de n'importe quel manifestant légitime masqué, de fournir une excuse légitime. L'Anarchopanda, qui était malheureusement présent à un événement qui a dégénéré en émeute, pourrait, à la limite, être condamné à une peine allant jusqu'à 10 ans de prison. Il est absolument incroyable que le simple fait de porter ce déguisement dans un but avoué d'aider à la poursuite d'une manifestation tout à fait légitime, qui est un droit fondamental dans notre société, puisse mener à une condamnation pouvant aller jusqu'à 10 ans de prison. C'est la peine imposée pour des activités criminelles comme le financement du terrorisme, le trafic d'armes, l'exploitation sexuelle ou l'agression sexuelle.

Jusqu'où irons-nous? Ce sont des exemples que je cite très rapidement pour démontrer l'absurdité du projet de loi tel qu'il est et qui n'a pas pu être amendé. On a présenté un amendement constructif afin que le port d'un masque soit criminalisé de manière cohérente avec ce qui est prévu à l'article 351 du Code criminel.

Les partis de l'opposition et certains groupes ne sont pas les seuls à s'opposer à ça, et avec raison. L'Association du Barreau canadien a clairement dit qu'on peut dissimuler son identité pour diverses raisons légitimes, notamment pour protéger des membres de sa famille ou des amis dans un autre pays ou pour d'autres motifs innocents, y compris des motifs médicaux et religieux. Le Barreau du Québec a été dans le même sens en disant que les personnes pouvaient avoir une très bonne raison de dissimuler leur identité ou de porter un masque pour exprimer quelque chose.

• (1155)

Advenant le cas où le projet de loi serait adopté, quels problèmes entraînerait-il quant au droit fondamental d'expression? Il risque d'être invalidé. La modification supplémentaire apportée au Code criminel risque d'être invalidée par les tribunaux, parce qu'elle touche à nos libertés fondamentales et rate son objectif initial de contrer les actes criminels lors d'attroupements illégaux.

Je demande à l'ensemble des députés de la Chambre de voter contre ce projet de loi, et ce, afin d'éviter un dérapage. Malheureusement, ce serait une conséquence inacceptable pour des milliers d'innocents de notre société.

[Traduction]

**M. Blake Richards (Wild Rose, PCC):** Monsieur le Président, une fois de plus, je félicite tous les députés pour cet échange d'idées vigoureux concernant ce projet de loi.

Je sais que la vaste majorité des projets de loi d'initiative parlementaire qui sont présentés à la Chambre ne se rendent jamais jusqu'à cette étape, mais ils sont quand même dans l'intérêt du public, puisqu'ils font progresser les débats nationaux sur diverses questions. C'est déjà en soi un résultat valable.

*Initiatives ministérielles*

Cependant, sur cette question, il ne suffit pas de faire avancer le débat. Les auteurs des délits que le projet de loi vise à criminaliser ne participent pas à des manifestations en toute légalité. Il n'est pas question de pandas géants ou de Frosty le bonhomme de neige, comme certains députés l'ont laissé entendre. Il n'est pas question non plus du phoque de l'association PETA pour le traitement humain des animaux. Je ne cherche pas à criminaliser les pandas, les bonshommes de neige ou les phoques.

Aujourd'hui, je veux que nous nous occupions du vandalisme et de la violence perpétrés par pure provocation. Le projet de loi concerne la destruction de propriétés publiques et privées ainsi que les agressions par des personnes armées. En plus d'être coupables de ces crimes, ces individus jettent le discrédit sur les citoyens honnêtes et bien intentionnés qui veulent se prévaloir de leur liberté d'expression et de réunion.

Malheureusement, nous sommes aux prises avec un danger réel et croissant. Les membres du black bloc incitent des manifestants à prendre part à des émeutes partout au Canada et dans des grandes villes d'autres pays. Leur tactique s'est raffinée et a été enseignée à de nouvelles générations de criminels radicaux. Ils savent repérer et exploiter les échappatoires dans nos lois qui leur permettent d'échapper à la justice. Il y a, je le répète, des échappatoires dans nos lois.

Ils sont capables de tirer parti efficacement de cette situation, et ils continueront à enseigner ces tactiques à de nouvelles recrues. Ils continueront de provoquer des émeutes, de s'en prendre aux propriétaires d'entreprise, d'attaquer des travailleurs des services d'urgence et de détruire des propriétés publiques tant et aussi longtemps qu'ils penseront avoir de bonnes chances de s'en tirer sans conséquence.

Pendant ce temps, nous continuons d'envoyer notre police et nos intervenants d'urgence dans ces situations instables. Si nous conservons les échappatoires telles quelles dans nos lois, nous demandons à ces intervenants d'attendre que les émeutiers soient déchaînés avant d'agir. Et pourtant, nous leur demandons aussi de s'arranger pour qu'il n'y ait aucun dommage aux propriétés et pour que personne ne soit blessé, ni parmi les intervenants, ni parmi les personnes armées qui les attaquent. C'est une tâche impossible. Aussi bien leur demander d'empêcher la marée de monter.

Ces intervenants ne sont pas que des secouristes en uniforme. Ce sont des mères et des pères. Il s'agit de citoyens modèles qui risquent leur vie pour protéger celle des autres. Et ils sont là parce qu'il faut quelqu'un pour faire leur travail. Bien honnêtement, ils sont l'élite de notre société, et je leur lève mon chapeau.

Mais ce n'est pas assez. Nous ne pouvons pas nous contenter de rester assis ici, des mois plus tard, à des centaines de kilomètres des scènes de capharnaüm ou de désordre que certaines brutes armées ou membres du crime organisé ont causées, à ne rien faire d'autre que hausser les épaules. Nous ne pouvons pas nous contenter de commander un rapport sur la question. Nous ne pouvons pas nous contenter, émeute après émeute, de blâmer un petit groupe de casseurs pour détourner aussitôt notre attention du problème.

J'en ai assez, les députés en ont assez, les secouristes en ont assez et les Canadiens en ont très certainement assez. Le projet de loi que je propose aujourd'hui aux députés fournirait aux policiers un outil crucial pour qu'ils puissent faire leur travail, protéger le public et rentrer à la maison sains et saufs.

L'outil en question ne restreint d'aucune façon le droit qu'ont les citoyens de s'exprimer ou de se réunir pacifiquement. Il vise au contraire à renforcer ces droits, car il fera en sorte que ceux qui

participent à un rassemblement dans le but de semer le désordre soient traînés devant les tribunaux et perdent l'envie d'agir comme ils le font. Les gens qui participeront — dans un but pacifique — à un rassemblement, à une manifestation ou à une autre activité du genre pourront dès lors le faire librement et sans craindre pour leur sécurité.

Mon projet de loi permettra simplement au gouvernement de s'acquitter de son obligation première, à savoir protéger les citoyens canadiens. Or, c'est le sens même de la justice de ces derniers qui est froissé quand ils voient que les criminels radicaux qui sont derrière de tels actes de violence gratuite s'en tirent parce qu'ils sont masqués.

Les Canadiens réclament une solution à long terme, et c'est exactement ce que leur propose le projet de loi C-309, qui aidera les policiers à mieux protéger le public. Je sollicite donc l'appui de tous les députés.

•(1200)

**Le président suppléant (M. Bruce Stanton):** La question porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Bruce Stanton):** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le président suppléant (M. Bruce Stanton):** Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Bruce Stanton):** À mon avis, les oui l'emportent.

*Et cinq députés ou plus s'étant levés:*

**Le président suppléant (M. Bruce Stanton):** Conformément à l'article 98 du Règlement, le vote par appel nominal est reporté au mercredi 31 octobre, juste avant la période réservée aux initiatives parlementaires.

---

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

### LOI DE 2012 SUR L'EMPLOI ET LA CROISSANCE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 26 octobre, de la motion portant que le projet de loi C-45, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en oeuvre d'autres mesures, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

**Mme Niki Ashton (Churchill, NPD):** Monsieur le Président, je me joins à mes collègues du Nouveau Parti démocratique, l'opposition officielle, pour m'opposer à cet autre projet de loi omnibus présenté par le gouvernement. Cette mesure législative est une farce, car elle ne respecte ni les priorités des Canadiens ni la valeur qu'ils accordent à la démocratie, au débat démocratique et au rôle des députés à la Chambre. On dirait que le gouvernement n'a rien appris de l'opposition que les Canadiens d'un océan à l'autre ont manifestée, au printemps dernier, à l'égard du projet de loi C-38, le premier projet de loi omnibus que le gouvernement a présenté au cours des derniers mois.

*Initiatives ministérielles*

Nous avons été témoins d'une opposition sans précédent à l'égard des déréglementations environnementales, des dispositions préjudiciables portant sur les pensions — plus particulièrement la Sécurité de la vieillesse — et des torts causés par les modifications apportées à l'assurance-emploi, entre autres. La liste est longue. Ce projet de loi d'exécution du budget avait provoqué la colère des Canadiens, car ces derniers n'ont pas élu leurs députés, surtout pas les ministériels, pour adopter à toute vapeur des mesures législatives qui, pour l'essentiel, abaisseraient notre niveau de vie. Pourtant, le gouvernement, qui n'hésite pas à faire preuve de mépris à l'égard du débat démocratique et du rôle des députés, nous fait encore une fois les mêmes tours de passe-passe.

Je suis fière d'être députée du NPD, un parti qui a non seulement inclus le mot « démocratique » dans son nom, mais qui croit au débat et à la représentation des Canadiens — la raison pour laquelle nous avons été envoyés ici. Mon parti ne raconte pas de balivernes au sujet de ce que nous sommes censés faire à la Chambre, même si la vérité n'est pas belle à entendre.

Le projet de loi C-45 est un autre projet de loi omnibus gigantesque qui apporte des modifications à une multitude de lois. Une fois de plus, les conservateurs essaient de faire adopter à toute vapeur une mesure législative au Parlement, sans laisser le temps aux Canadiens et aux députés d'en faire un examen détaillé. Les conservateurs prétendent que le budget de 2012 est axé sur la création d'emplois, mais selon le directeur parlementaire du budget, ce budget coûtera 43 000 emplois canadiens. Ce n'est pas de la création d'emploi, mais une perte massive de bons emplois canadiens stables que le gouvernement causera au moyen de ce projet de loi d'exécution du budget.

Le budget prévoit une hausse du taux de chômage. Comme nous le savons, la région de la capitale nationale a été touchée de façon disproportionnée en raison des réductions massives de personnel dans la fonction publique. Après la région de la capitale nationale, celle qui a le plus souffert de ces compressions est celle d'où je viens — soit le Manitoba et les Prairies —, notamment à cause des licenciements effectués au sein du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, qui a été lourdement touché, et de divers autres ministères. C'est sans compter l'effet domino qu'aura la disparition de bons emplois stables dans ces régions.

Alors que les Canadiens veulent que nous prenions des mesures pour protéger l'environnement et nous assurer d'une économie durable, les Conservateurs cherchent avant tout à affaiblir la réglementation relative à la protection de l'environnement. Ils nous l'ont prouvé avec le projet de loi C-38. Ils nous en fournissent une autre preuve éloquent dans le projet de loi C-45, sous la forme des changements proposés à la Loi sur la protection des eaux navigables et le profond fossé qui existe entre les positions du gouvernement et la réalité.

Pour les Canadiens, la durabilité de l'environnement est un élément clé de notre avenir. Le Canada était autrefois reconnu pour son leadership et sa volonté de trouver un juste équilibre entre le développement économique et la durabilité de l'environnement. Nous sommes maintenant devenus une honte sur la scène internationale en raison des politiques adoptées par le premier ministre et son gouvernement. En plus de ne rien faire pour assurer concrètement la bonne gestion de l'environnement, ils ont vidé de leur substance des lois qui faisaient en sorte que, d'un bout à l'autre du pays, les projets de développement respectent les paramètres de durabilité environnementale.

● (1205)

La ville de Churchill, qui est située dans le Nord du Manitoba, se trouve dans une province qui dépend grandement de la prospérité liée aux cours d'eau, qu'il s'agisse de rivières ou de lacs. Les modifications proposées à la Loi sur la protection des eaux navigables nuiraient au type de développement que favorisent les Manitobains, soit un développement respectueux des voies navigables, des Premières Nations qui vivent près de l'eau et des régions où l'on trouve des cours d'eau. Malheureusement, le gouvernement fédéral ne tiendra aucunement compte, encore une fois, de la province du Manitoba et des nombreux Canadiens qui souhaitent l'instauration d'un développement durable.

Les conservateurs n'ont clairement pas retenu la leçon, et l'opposition officielle ne leur permettra pas de faire adopter en douce leur nouveau projet de loi omnibus. Nous croyons que les Canadiens méritent mieux. Les néo-démocrates seront toujours fiers de défendre la transparence et la responsabilité. Nous nous battons toujours pour la protection de l'environnement, la sécurité de la retraite et les soins de santé, autant d'éléments importants qui ont été la cible d'attaques dans le projet de loi C-38 et qui font encore l'objet d'attaques dans le nouveau projet de loi omnibus, lequel va à l'encontre des intérêts des Canadiens contrairement à ce qu'en dit le gouvernement conservateur.

Prenons le temps d'examiner le projet de loi C-45 de plus près. Les modifications apportées aux régimes de pension de la fonction publique constituent l'un des éléments les plus préjudiciables. Les néo-démocrates s'inquiètent de la création d'un système à deux vitesses chez les fonctionnaires, où les jeunes travailleurs devront travailler plus longtemps pour avoir les mêmes prestations de retraite que leurs prédécesseurs. Ces jeunes gens font partie de ma génération, et ils entrent sur le marché du travail. Il est à espérer qu'un certain nombre d'entre eux deviendront fonctionnaires et qu'ils assureront les services et appuieront les secteurs dont les Canadiens ont besoin. Malheureusement, toutes ces nouvelles mesures sont autant d'obstacles qui feront en sorte qu'ils n'auront pas la même qualité de vie que leurs parents. Voilà le fond du problème. L'instauration d'un système à deux vitesses fera en sorte que les jeunes de ma génération n'auront pas la même sécurité d'emploi et qu'ils devront faire face à un coût de la vie plus élevé que leurs prédécesseurs parce que leurs prestations de retraite seront éviscérées. C'est injuste.

Lorsque les députés conservateurs regagnent leur circonscription, comment s'arrangent-ils pour rendre plus acceptable leur système d'effectifs à deux régimes aux yeux des jeunes électeurs, la prochaine génération de Canadiens qui veulent contribuer à la société, à nos collectivités et à notre économie? La réalité, c'est que ces Canadiens-là ne pourront faire le genre de plan à long terme dont ils auraient rêvé ou qu'ont pu faire leurs parents car leurs chances de succès sont compromises. Il est honteux que cette situation soit due en grande partie à la volonté du gouvernement de brouiller le terrain de jeux pour les jeunes.

*Initiatives ministérielles*

Les modifications au régime de pensions de la fonction publique arrivent à un moment où le gouvernement conservateur ne prend aucune mesure pour réduire le chômage chez les jeunes ou améliorer la situation des étudiants qui croulent sous les dettes, tout en obligeant les jeunes à travailler plus longtemps avant d'être admissibles aux prestations de la SV. Nous nous doutons bien que les mesures proposées par le gouvernement aujourd'hui réduiront la capacité des jeunes de contribuer à l'économie, que ce soit à l'assiette fiscale, à l'achat d'une maison, au marché de l'habitation ou à la consommation. Or, le gouvernement semble priser une telle participation. Les générations futures seront considérablement moins capables de contribuer à l'économie.

Avant de terminer, j'aimerais parler de l'effet catastrophique qu'aurait sur ma région les dispositions du projet de loi C-45 venant modifier la Commission canadienne des grains. Je suis fier de représenter la localité de Churchill, dont la population travaille fort pour la Commission depuis des décennies pour assurer que le blé canadien soit le meilleur au monde. Malheureusement, le projet de loi C-45 vient affaiblir la Loi sur les grains du Canada en réduisant le nombre d'inspections à l'arrivage et en rétrécissant la marge de profit des agriculteurs, qui ne bénéficieront plus des inspections rigoureuses du blé destiné à l'exportation ainsi qu'à la consommation intérieure, ce qui est inacceptable.

• (1210)

Le Canada est fier des produits du blé que nous vendons dans le monde. Le projet de loi fera disparaître des emplois solides dans les localités de Churchill, Thunder Bay, Vancouver entre autres, tout cela parce que le gouvernement ne semble pas comprendre qu'il est censé faire preuve de leadership. Fort heureusement, nous, du NPD, continuerons de le faire et de lutter contre le projet de loi C-45.

• (1215)

**M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD):** Monsieur le Président, la région que la députée représente, où se trouvent les villes de Thompson et de Churchill, ressemble beaucoup à ma circonscription, Timmins—Baie James. On y trouve certaines des plus grosses mines d'or, de cuivre et de diamants au monde. Par conséquent, nous apprécions à sa juste valeur une économie fondée sur les ressources. Toutefois, lorsque je parle à des citoyens de ma circonscription, qu'ils entendent parler de nouvelles offensives contre les cours d'eau et de l'érosion constante des normes environnementales minimales s'appliquant à ceux-ci, cela les met en colère, car nous savons les dégâts que cela a causés dans nos régions. Nous avons assisté à la destruction des lacs et de l'habitat des poissons au fil des ans.

J'ai une question pour la députée. Le reste du monde se tourne de plus en plus vers une approche de développement durable, reconnaissant non seulement que les ressources offrent une valeur ajoutée, mais aussi que la protection de l'environnement est importante. Pourquoi, alors, sommes-nous aux prises avec un gouvernement qui semble prêt à écrémer nos milieux naturels pour en tirer le maximum, le plus rapidement possible, en les contaminant de résidus toxiques, ce à quoi s'oppose le Nord depuis plus d'un siècle?

**Mme Niki Ashton:** Monsieur le Président, je remercie le député d'évoquer l'histoire qui se répète dans nos circonscriptions et dans le Nord du Canada.

Le gouvernement est prêt à laisser un héritage de dévastation, un héritage en complète rupture avec les priorités des Canadiens du Nord. Si l'on revient aux enseignements des Premières Nations, on constate que le développement économique doit se faire avec un

véritable respect pour l'environnement qui nous entoure. Au lieu de nous doter de la réglementation nécessaire pour garantir ce respect et de veiller à ce que nous stimulions le développement économique de manière responsable, le gouvernement agit en démolisseur. Ce sont les Canadiens qui en paieront le prix, surtout ceux qui habitent le Nord. C'est inacceptable. Nous savons que cela n'a pas échappé à la communauté internationale. Un nombre sans cesse croissant de Canadiens en ont ras-le-bol du programme du gouvernement.

[Français]

**Mme Marjolaine Boutin-Sweet (Hochelaga, NPD):** Monsieur le Président, ce qui est proposé dans le projet de loi C-45 entraînera un système à deux vitesses pour les fonds de pension, ce qui affectera évidemment beaucoup les jeunes. Il y a aussi toutes sortes de mesures qui abrogent la protection de l'environnement.

Ma collègue a déjà mentionné que cela affectera beaucoup sa génération. Comme le dit souvent notre chef, on laisse une dette sur le dos des générations à venir, qu'il s'agisse d'une dette environnementale, d'une dette économique, et le reste.

J'aimerais qu'elle nous parle des problèmes que cela pourrait occasionner à la jeune population, qui ne fait déjà pas confiance aux politiciens. Comment cette population sera-t-elle affectée en général?

**Mme Niki Ashton:** Monsieur le Président, je remercie ma collègue de sa question extrêmement pertinente.

C'est incroyable de voir que le gouvernement est tellement irresponsable qu'il ignore les répercussions désastreuses de ce projet de loi et du projet de loi C-38 sur ma génération.

Ma collègue a fait un lien avec le manque de confiance des jeunes envers la politique. C'est vrai qu'ils en manquent déjà beaucoup. Heureusement, notre caucus représente la jeunesse du Canada, en raison des nombreux jeunes députés et des enjeux qu'il met en avant.

Cependant, un fait demeure: ce gouvernement est en train de se dérober à une responsabilité sérieuse envers l'avenir de notre pays.

On voit qu'une génération n'aura pas de bonnes pensions, ne pourra pas payer les coûts sans cesse à la hausse liés au logement, par exemple, ne pourra pas payer les dettes étudiantes et n'aura pas accès non plus à de bons emplois dans le service public ou en général. Cette réalité fait peur. Elle nous permet de voir un aspect absolument incroyable du gouvernement du Canada. Or ce gouvernement facilite cette réalité au lieu de faire preuve de leadership pour bâtir un meilleur avenir pour les Canadiens.

[Traduction]

**M. Dave Van Kesteren (Chatham-Kent—Essex, PCC):** Monsieur le Président, c'est un plaisir et un privilège de prendre la parole au sujet du projet de loi C-45, le dernier projet de loi d'exécution du budget, aussi appelé Loi sur l'emploi et la croissance. Son titre exact est « Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable », un titre que nous avons choisi parce qu'il décrit avec précision les objectifs visés: prospérité durable, emplois et croissance.

*Initiatives ministérielles*

Nous avons entendu les statistiques à maintes reprises. De notre côté de la Chambre, nous gardons à l'esprit que, depuis que ce gouvernement a pris le pouvoir et depuis la terrible crise de 2008-2009 qui a fait disparaître beaucoup d'emplois au Canada et dans le monde entier, il s'est créé, net, 820 000 nouveaux emplois. C'est un résultat exceptionnel.

Nous connaissons aussi les statistiques selon lesquelles le Canada occupe l'une des premières places parmi les pays du G8, en plus de jouir de la meilleure situation financière et de l'une des croissances les plus élevées.

Cela ne signifie pas que notre croissance soit phénoménale. Comme nous le savons, l'économie mondiale a énormément ralenti. Mais malgré cela, au cours des dernières années, le Canada a réussi à plusieurs reprises à conserver sa position et même à la renforcer.

Nous savons aussi que, quand les gouvernements posent les bons gestes, quand ils contribuent à la création d'un contexte sain, de nouveaux emplois sont créés. C'est la priorité de ce gouvernement, et c'est pourquoi nous nous concentrons sur ces domaines. Notre première étape, d'abord et avant tout, est d'écouter.

J'ai le privilège de siéger au Comité des finances. Actuellement, nous participons à des consultations budgétaires. Nous nous rencontrons le lundi, le mardi, le mercredi et le jeudi, de 15 h 30 à 18 h 30. Nous demandons à des gens et à des groupes de partout au pays de venir nous parler et de nous dire ce que le gouvernement devrait faire, à leur avis, pour avoir de bons résultats, créer des emplois, ramener les gens sur le marché du travail, aider les jeunes Canadiens qui viennent d'obtenir un diplôme d'études secondaires, collégiales ou universitaires à trouver un emploi. Nous écoutons les gens et les groupes qui viennent nous rencontrer.

Nous écoutons aussi les gens de l'industrie. Pendant mes quatre premières années en tant que député, j'ai aussi eu la chance de siéger au Comité de l'industrie. Ce comité invite aussi des représentants de l'industrie, des syndicats et divers groupes à nous dire ce que nous pouvons faire, en tant que gouvernement, pour que tout fonctionne bien.

Ce sont les gens qui créent des emplois. Ce sont les entreprises qui créent des emplois. Les gouvernements, eux, créent un climat propice.

Nous écoutons les groupes d'affaires, nous écoutons les syndicats et nous écoutons les experts. Nous avons tiré de grandes leçons des propos du député de Lanark—Frontenac—Lennox and Addington vendredi dernier. Il nous a fait un petit discours sur les politiques keynésiennes, et il nous a expliqué que la plupart des gouvernements occidentaux, depuis avant le commencement de la Seconde Guerre mondiale, croient qu'ils doivent dépenser pour stimuler l'économie. Je pense que la plupart d'entre nous partagent probablement cet avis, mais je crois que nous sommes allés un peu trop loin.

Il y avait une autre école de pensée à l'époque, l'école autrichienne de Mises. Selon cette approche, il incombe aux gouvernements de maintenir l'ordre dans les finances publiques. Nous avons fait, et nous continuons de faire, ce que les experts nous ont conseillé. La première recommandation qu'ils formulent constamment est de contrôler les dépenses et d'éliminer le déficit.

Le gouvernement met l'accent sur la réduction des dépenses gouvernementales. Les deux côtés de la Chambre ne parviennent pas à s'entendre. Nous entendons souvent dire que c'est le rôle du gouvernement de dépenser plus d'argent afin que nous sortions de la récession ou que, au lieu de réduire les dépenses, nous devrions peut-être augmenter les impôts.

● (1220)

Les entreprises et les sociétés, qui ne veulent évidemment pas être assujetties à des impôts, ainsi que les experts et les économistes, nous disent constamment que, lorsqu'on fait payer des impôts aux entreprises et aux sociétés, ces dernières ajoutent ce coût à celui de leurs produits. Cette augmentation du coût des produits nuit à notre compétitivité sur la scène internationale. De ce côté-ci de la Chambre, nous voulons donc nous assurer que le taux d'imposition ne devient pas un fardeau et que nous n'entravons pas la croissance.

On nous répète aussi que nous devons réduire les tracasseries administratives. Les tracasseries administratives font stagner la croissance. Elles engendrent de la frustration sur le marché. Nous devons éliminer tout ce qui entrave la croissance. J'ai parlé d'un grand nombre de ces éléments, y compris des tracasseries administratives. Toutefois, il y a des mesures que les gouvernements prennent, souvent avec les meilleures intentions du monde, qui, nous le découvrons plus tard, causent plus de problèmes qu'elles ne résolvent. Les entreprises nous ont demandé de ne pas leur imposer une réglementation et un fardeau fiscal trop lourds et d'ouvrir le marché.

Le Canada est une nation commerçante. Notre pays excelle dans la production de certains biens. Nous sommes bons dans l'extraction. Notre secteur des ressources est très riche. Nos secteurs des services, des télécommunications et des banques sont forts, et nous nous débrouillons bien en finances. Nous pouvons exporter cela à l'étranger. Toutefois, il arrive souvent que des barrières commerciales apparaissent qui ne facilitent pas la chose pour nos entreprises. C'est pourquoi le ministre du Commerce a été extrêmement occupé à participer à des missions commerciales.

Voici ce qu'il a dit:

En moins de six ans, [nous avons] conclu des accords commerciaux avec neuf pays, soit la Colombie, le Honduras, la Jordanie, le Panama, le Pérou et les États membres de l'Association européenne de libre-échange, à savoir l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse. Le Canada a également entrepris de renforcer ses liens en matière de commerce et d'investissement avec les plus grands marchés du monde, notamment l'Union européenne, l'Inde et le Japon.

L'Union européenne compte 500 millions d'habitants.

Tout récemment, en octobre, nous avons annoncé que le Canada s'était officiellement joint aux pourparlers commerciaux du partenariat transpacifique, ou PTP. Le PTP est un accord commercial en voie de négociation entre 11 pays, dont maintenant le Canada et le Mexique. Les autres participants sont l'Australie, le Chili, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, le Pérou, Singapour, les États-Unis et le Vietnam.

Les Canadiens peuvent constater que nous ouvrons de nouveaux marchés, qui offrent de nouveaux débouchés à nos entreprises et nos gens.

*Initiatives ministérielles*

Le Président m'indique que mon temps de parole tire à sa fin. Je vais donc parler de ce qui me tient vraiment à cœur, la Loi concernant un pont destiné à favoriser le commerce. Nous avons inséré dans le projet de loi omnibus une disposition qui autorise la construction, dans ma circonscription, Chatham-Kent—Essex, d'un pont reliant le Canada et les États-Unis. C'est important parce nous sommes une nation commerçante. Une énorme industrie serricole se trouve à Leamington, dans ma circonscription. Chaque jour, deux cents camions quittent les serres de Leamington à destination des États-Unis. Plus de 70 % de la production de ces serres est destinée aux États-Unis. Il existe 223 entreprises de serriculture en Ontario, dont la majorité se trouvent à Leamington. Ces serres couvrent plus de 1 500 acres. On m'a dit qu'une acre de ces serres équivaut à dix fois la production des terres normales. Il est impératif que ces produits parviennent aux États-Unis. Nous avons besoin de ce pont. C'est pourquoi nous avons ajouté au budget une disposition qui permettrait d'accélérer sa construction.

J'ai aussi eu le privilège de pouvoir annoncer la construction de la section de l'autoroute 401 qui mènera au pont. En août 2011, le gouvernement a en effet annoncé un investissement de 1 milliard de dollars à cet égard. La question du commerce fait partie intégrante du budget. C'est très important dans ma circonscription.

J'invite l'opposition à examiner ces importantes retombées, non seulement pour notre pays mais aussi pour des régions comme Chatham-Kent—Essex, où il est important que ce commerce se poursuive.

• (1225)

[Français]

**Mme Lysane Blanchette-Lamothe (Pierrefonds—Dollard, NDP):** Monsieur le Président, mon collègue a parlé de la création d'emplois qui est en jeu dans le projet de loi C-45. J'aimerais revenir un peu sur cette notion, parce que mon collègue ne nous a pas donné beaucoup de détails à ce sujet.

On a vu, dans le récent rapport du vérificateur général, que les décisions du ministre des Finances n'étaient pas appuyées par les chiffres d'un rapport sur la viabilité à long terme des finances. En d'autres mots, le ministre des Finances prend des décisions sans savoir exactement ce que seront les effets de ses décisions à long terme sur les finances publiques, et c'est inquiétant.

J'aimerais savoir si mon collègue connaît les effets à long terme de la suppression des crédits d'impôt en recherche-développement, par exemple. Dans ma circonscription, il y a une entreprise qui vient de supprimer plus de 300 emplois. C'était une entreprise qui était très performante en recherche-développement. C'est pour ça que cette question me vient en tête.

Est-ce que, oui ou non, mon collègue connaît les effets à long terme d'une diminution des crédits d'impôt en recherche-développement? Si oui, sur quoi se fonde-t-il pour étayer ses prédictions à long terme?

• (1230)

[Traduction]

**M. Dave Van Kesteren:** Monsieur le Président, il s'agit là d'une autre préoccupation réelle.

J'ai siégé au Comité des finances de même qu'au Comité de l'industrie. En 2007, le Comité de l'industrie s'est penché sur le sujet. Les libéraux formaient l'opposition officielle à l'époque, et le comité a présenté à la Chambre un rapport unanime.

Une de nos grandes priorités, c'est de déterminer la meilleure façon d'affecter les fonds destinés à la recherche et d'obtenir des

résultats. Il s'agit là d'une lutte constante. Voilà ce que nous visons tous, tant les ministériels que les députés d'en face, pendant les travaux des comités. Notre premier objectif, c'est de favoriser des travaux de recherche de qualité, car nous pouvons tous en bénéficier. Le deuxième, c'est de veiller à ce que ces travaux génèrent des emplois. Cela renforcera l'économie. Je pense que nous...

**Le président suppléant (M. Bruce Stanton):** À l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député, mais nous devons laisser suffisamment de temps pour que d'autres députés puissent poser des questions.

La secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national a la parole.

**Mme Cathy McLeod (secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national, PCC):** Monsieur le Président, je remercie beaucoup mon collègue, le député de Chatham-Kent—Essex, d'avoir souligné qu'il est important pour l'économie de faciliter la construction de ce pont dans les meilleurs délais.

Ma question a trait à la Loi sur la protection des eaux navigables, que les députés de l'opposition tentent, pour une raison que j'ignore, de lier à l'environnement. Cette loi, qui remonte à 100 ans, ne porte pas du tout sur la protection de l'environnement. Elle a pour objet la navigation sur nos cours d'eau.

Pourquoi s'agit-il d'un autre élément important de ce projet de loi d'exécution du budget, et comment cette mesure favorisera-t-elle la croissance économique et la prospérité à long terme?

**M. Dave Van Kesteren:** Monsieur le Président, la secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national fait aussi partie du Comité des finances et elle y accomplit un travail exceptionnel.

Une période de dix minutes, c'est court. Je tentais de souligner durant mon intervention le fait que la Loi sur la protection des eaux navigables est très importante pour ma circonscription, Chatham-Kent—Essex, tout comme elle l'est sans doute pour la circonscription de la députée. Le terrain est plat dans la circonscription de Chatham-Kent—Essex. Il est difficile de trouver terrain qui soit plus plat, et il s'y trouve de nombreux fossés et canaux de drainage. Selon les commentaires que je reçois de certains villages, villes et comtés, cette vieille loi dont la députée parle rend difficile l'installation d'un simple ponceau en travers d'un fossé.

Nous prenons des mesures qui s'imposent et qui sont sensées. Ces mesures profiteront sans doute grandement à l'économie, et c'est précisément l'objectif de ce projet de loi.

[Français]

**Mme Lysane Blanchette-Lamothe (Pierrefonds—Dollard, NDP):** Monsieur le Président, je suis contente de me lever à la Chambre pour parler du projet de loi C-45. En introduction, j'aimerais dire, comme d'autres l'ont fait avant moi, que je ne suis pas d'accord sur la façon dont on procède en présentant un projet de loi comme le C-45, qui est un projet de loi omnibus, mammoth. Appelons-le comme on veut, mais il reste que ce projet de loi de plus de 400 pages contient divers éléments touchant différents domaines. Non seulement sommes-nous contraints de n'avoir qu'un seul débat, mais nous devons aussi voter une seule fois sur un immense projet de loi comprenant des mesures très diversifiées. Pour un parti qui se vantait d'être transparent et de mettre en avant la démocratie, c'est à n'y rien comprendre. Franchement, on se demande ce qu'il est advenu de ces vœux pieux aujourd'hui.

### *Initiatives ministérielles*

Comme parlementaire, je vais devoir voter une seule fois. Ce projet de loi contient des éléments sur lesquels je suis d'accord et que j'aurais été contente d'appuyer lors d'un vote. Malheureusement, il contient aussi plusieurs éléments incomplets et potentiellement nuisibles qui doivent être amendés sérieusement ou qui n'ont pas leur raison d'être. Je suis dans une position où je dois voter pour ou contre sur une variété de sujets et de modifications. Je trouve cette façon de faire non transparente et non démocratique.

Plusieurs de mes collègues nous ont demandé de quoi nous nous plaignions puisque de toute façon, tout ce qui est dans le projet de loi C-45 était déjà annoncé dans le budget. J'aimerais rectifier le tir en disant que c'est faux. Ce ne sont pas toutes les mesures du projet de loi C-45 qui étaient dans le budget. Arrêtons de mentir aux Canadiens et aux Canadiennes, c'est honteux. Par exemple, une modification dans le projet de loi C-45 touche le droit des producteurs de grains d'avoir accès à un processus d'appel. Je n'ai pas trouvé cette modification dans le budget principal présenté au printemps dernier. C'est la même chose en ce qui concerne la Loi sur la protection des eaux navigables.

Il y a des choses dans le projet de loi C-45 qui n'étaient pas annoncées clairement dans le budget et qui méritent une étude approfondie. Quand on se retrouve devant un projet de loi aussi immense, il y a de la confusion et des choses qu'on n'a pas prévues.

Les libéraux ont proposé qu'on retire du projet de loi C-45 les parties relatives aux régimes de pension. Si cette proposition avait été acceptée, nous aurions voté en faveur de la mesure qui concerne les pensions des députés et sur celle concernant les pensions des fonctionnaires et des membres des Forces canadiennes. D'un même vote, sans aucun débat, on aurait touché au régime de pension de plus de 450 000 Canadiens et Canadiennes.

Le fait de modifier le régime de pension des gens sans daigner leur accorder de l'attention, un peu de débat ou d'étude est méprisant. C'est un manque de respect qui passe par la négligence de la démocratie. Le peu de sérieux avec lequel on traite de questions aussi importantes pour autant de Canadiennes et de Canadiens est aussi un manque de respect qui va miner leur confiance dans le système parlementaire.

J'aimerais maintenant parler de manière plus approfondie d'une mesure annoncée dans le projet de loi C-45: la modification de l'âge d'admissibilité à la pension de retraite des fonctionnaires. La personne engagée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013 recevra sa pension de retraite à 65 ans au lieu de 60 ans. Cinq ans, ce n'est pas quelques mois ni quelques semaines, c'est long. Cette modification n'est pas vraiment justifiée. Dans le budget, il est dit que cette mesure est importante pour assurer la viabilité du régime de pension et qu'elle est responsable. Or ces quelques mots sont loin d'être une justification suffisante pour apporter un changement aussi important dans le régime de pension.

Sur quoi se base-t-on pour déterminer la viabilité du régime? J'en doute, mais on a peut-être de vraies raisons de croire qu'il faut augmenter l'âge de la retraite. Je laisse là un peu d'ouverture au débat et à la discussion. On ne peut pas simplement dire que la viabilité est menacée et qu'il faut reculer l'âge d'admissibilité; ce n'est pas suffisant. Je veux voir des chiffres et des études démontrant que la viabilité est menacée en ce moment. Je fais un parallèle facile avec les changements qui ont été annoncés à la Sécurité de la vieillesse.

• (1235)

Une foule d'études d'experts non partisans montrent que la Sécurité de la vieillesse telle quelle, avec un âge d'accès à 65 ans, est viable à long terme. Bien sûr, on n'a pas besoin de faire des calculs

très élaborés pour savoir qu'avec le vieillissement de la population, on verra une augmentation des coûts. La Sécurité de la vieillesse, un programme de pension public, coûtera ainsi plus cher puisque la proportion d'ainés sera plus grande. Cela veut-il dire que ce n'est pas viable à long terme? Bien sûr que non. Ce n'est pas parce que cela coûtera plus cher, qu'on ne sera absolument pas capables d'en assumer les coûts. Les experts font des analyses très poussées à long terme, en prenant plusieurs facteurs en considération, et affirment à l'unanimité que la Sécurité de la vieillesse est un programme qu'on peut se permettre de maintenir avec un âge d'accès à 65 ans.

L'opposition a demandé à plusieurs reprises — d'ailleurs, moi-même, qui suis porte-parole pour les aînés, j'ai fait la demande à plusieurs dizaines de reprises — les chiffres, les études et les rapports sur lesquels le gouvernement se fonde pour affirmer que la viabilité de la Sécurité de la vieillesse était en danger. Jusqu'à ce jour, je n'en ai vu aucun de valable, et aucun ne justifie vraiment de tels changements. D'ailleurs, le récent rapport du vérificateur général nous dit bien clairement que certains chiffres et études auraient pu être publiés, pour donner des indices et des informations sur les raisons réelles d'une modification de l'âge d'accès au programme de la Sécurité de la vieillesse. Aucun chiffre n'a été publié, et ce, malgré l'engagement du gouvernement en 2007 de publier de tels chiffres et malgré la recommandation du vérificateur général en 2011 de publier, encore une fois, un rapport sur la viabilité à long terme des finances publiques.

En plus de cela, nous apprenons même dans ce rapport du vérificateur général paru tout récemment, soit la semaine passée, que le ministre des Finances ne possède pas nécessairement toutes les informations sur les répercussions à long terme de ses décisions. Il prend des décisions et, par la suite, le ministère l'informe des répercussions à long terme de ses décisions. Franchement, il y a lieu de ne pas faire confiance aux motifs qui soutiennent les changements proposés par le projet de loi C-45 et par le dernier budget des conservateurs.

Cela permet de clore ma partie concernant les pensions touchées par le projet de loi C-45 et le budget. Je vous parlerai aussi d'un autre domaine relatif à l'épargne et à la sécurité financière des Canadiens et des Canadiennes, soit les régimes de pension agréés collectifs.

Beaucoup d'experts sont d'accord pour dire que les régimes de pension agréés collectifs ne font pas partie de la solution pour la sécurité financière des Canadiens et des Canadiennes, mais qu'ils font plutôt partie du problème. Oui, nous pouvons faire quelque chose pour protéger la sécurité financière des retraités, et ce, de manière sérieuse et dès maintenant si possible. Il ne faut pas mettre en place un autre régime d'épargne semblable à un REER ou à un CELI. Ce n'est pas tout le monde qui contribue à un REER ou à un CELI, qui sont des régimes d'épargne. À ce jour, il y a toujours énormément de gens qui ne peuvent pas mettre d'argent de côté en prévision de leur retraite.

Qu'est-ce qu'un régime de pension agréé collectif apportera-t-il de plus? Cela offrira la possibilité aux employeurs de fournir un soi-disant régime de pension — je dis bien « soi-disant », car un RPAC, ce n'est pas un régime de pension mais plutôt un régime d'épargne — sans avoir à s'engager. Il peut ainsi mettre en place un régime qui fait en sorte que si l'employé veut y contribuer, alors c'est tant mieux pour lui, mais l'employeur quant à lui n'aura rien à faire. S'il ne veut pas s'engager, il n'a pas à le faire, un point c'est tout. Ce n'est pas une solution.

*Initiatives ministérielles*

Plusieurs experts disent qu'il faut repenser notre système de régime de retraite à prestations déterminées et qu'il faut aussi le protéger. C'est cela, en fin de compte, qui fera en sorte que les Canadiens et les Canadiennes seront capables d'épargner pour leur retraite et d'avoir un montant d'argent déterminé à leur retraite. Des modifications et des réformes sont à faire pour améliorer et assurer la viabilité de ces régimes de pension. Toutefois, il faut les faire sérieusement.

Je pourrais en parler encore longtemps, mais je vois que mon temps de parole s'est presque écoulé. On ne peut pas faire le tour d'un projet de loi de 400 pages en 10 minutes.

• (1240)

En terminant, je tiens à dire que, si le ministre des Finances dit que l'austérité, c'est prudent, moi je lui dis de faire attention, parce qu'il ne faut pas croire que les coupes qui nous sont proposées ici soient nécessaires. Il y a vraiment un problème de démagogie et même de mensonge, si je peux m'exprimer ainsi.

**M. Marc Garneau (Westmount—Ville-Marie, Lib.):** Monsieur le Président, je remercie ma collègue.

Elle a parlé de la Sécurité de la vieillesse, un thème très important. Elle a aussi parlé du rapport du vérificateur général. Dans ce rapport, si je ne me trompe, on compare les coûts pour maintenir le système de retraite actuel à l'âge de 65 ans aux coûts qu'engendreraient le système de retraite à 67 ans proposé par le gouvernement, qui croit que ce n'est pas viable de maintenir le système actuel. Or la différence entre les deux systèmes était de 0,3 % du PIB. Cela n'indique certainement pas que le système actuel ne soit pas viable.

Selon ma collègue, pourquoi le gouvernement nous dit-il que le système n'est pas viable, alors qu'on parle d'une différence de 0,3 % du PIB?

• (1245)

**Mme Lysane Blanchette-Lamothe:** Monsieur le Président, je remercie mon collègue d'avoir repris ce que j'ai dit plus tôt. Je disais effectivement qu'on peut assumer le vieillissement de la population au Canada et qu'on peut maintenir un accès à la Sécurité de la vieillesse à 65 ans.

Pourquoi les conservateurs veulent-ils repousser l'âge d'accès à 67 ans? C'est une excellente question. Si j'étais dans leur tête, peut-être que je pourrais répondre. Si on m'avait fourni des documents m'expliquant pourquoi, peut-être que je pourrais l'expliquer.

Jusqu'à ce jour, personne ne peut vraiment comprendre pourquoi on repousse l'âge d'accès à la Sécurité de la vieillesse à 67 ans. Pourquoi pas 66 ans ou 68 ans? Pourquoi dans 10 ans? Pourquoi pas dans 7 ans? Quelles répercussions cela aura-t-il? Ce faisant, quel coût transfère-t-on aux provinces?

Jusqu'à présent, toutes ces informations sont manquantes, ce qui est tout à fait déplorable.

[Traduction]

**M. Costas Menegakis (Richmond Hill, PCC):** Monsieur le Président, la députée pourrait-elle nous dire ce qu'elle pense de ces quelques statistiques très importantes?

Premièrement, le Canada a le rapport dette-PIB le plus bas parmi les pays du G7. Le FMI prédit que l'économie du Canada sera parmi les plus fortes du monde au cours des deux prochaines années. Ensuite, la députée pourrait-elle nous dire si sa circonscription a profité de quelque 820 000 emplois qui ont été créés depuis que le Canada s'est sorti relativement indemne de la récession mondiale?

[Français]

**Mme Lysane Blanchette-Lamothe:** Monsieur le Président, j'apprécie que mon collègue m'ait soumis quelques chiffres, mais il faut toujours se rappeler que des chiffres pris hors contexte ne veulent rien dire, car on peut leur faire dire ce qu'on veut.

Je pourrais aussi citer le chiffre donné par le directeur parlementaire du budget, qui dit que l'austérité dans ce budget des conservateurs serait plutôt à l'origine d'une perte de dizaines de milliers d'emplois au Canada.

On voit donc qu'on peut se lancer des chiffres d'un côté et de l'autre. À mon avis, il est faux de dire que les compressions des conservateurs sont nécessaires. On nous sert à toutes les sauces que si on ne procède pas à de telles coupes, on croulera sous les dettes et l'économie ira mal. Attention. C'est ce même gouvernement qui prive le Trésor fédéral de plusieurs dizaines de milliards de dollars en crédits d'impôt qui ne sont pas utiles.

Remettons les choses en perspective: les coupes et le budget, c'est une question de choix, ce n'est pas une question d'obligation.

**M. Dan Harris (Scarborough-Sud-Ouest, NPD):** Monsieur le Président, j'aimerais remercier ma collègue de son allocution.

Elle a parlé du respect, un thème fondamental. On doit respecter le Parlement et les Canadiens, qui doivent être informés de tout ce qui se trouve dans le budget du Canada.

De plus, à cause du projet de loi « Mammouth II », les parlementaires n'auront assurément pas le temps de discuter de tout ce qu'on retrouve dans le budget.

[Traduction]

Je voudrais poser une question sur les conséquences que ces changements aux régimes de pension auraient sur les jeunes en particulier. Les changements consistent à faire passer l'âge d'admissibilité de 65 à 67 ans et, dans le secteur public, de 60 à 65 ans; les gens travailleront donc plus longtemps, ce qui signifie que les jeunes intégreront le marché du travail plus tard et devront eux-même travailler plus tard dans leur vie.

La députée pourrait-elle nous dire quelles seront, selon elle, les conséquences du budget sur les jeunes au cours des prochaines décennies?

[Français]

**Mme Lysane Blanchette-Lamothe:** Monsieur le Président, il sera difficile de fournir une brève réponse à une telle question, mais je vais faire de mon mieux.

En effet, le taux de chômage actuel chez les jeunes est alarmant. Or qu'est-ce que le budget prévoit pour régler ce problème? Rien. Le budget fait plutôt passer l'âge d'accès à la retraite des travailleurs du secteur public de 60 à 65 ans. Il est clair que cette mesure aura un impact sur les jeunes et les futures générations. Il ne faut pas prendre de telles décisions seulement pour se faire réélire, mais plutôt tenir compte des répercussions qu'elles auront sur les générations futures.

J'ai un petit conseil à donner au gouvernement. La publication de rapports sur la viabilité à long terme des finances publiques aiderait non seulement à prendre les bonnes décisions, mais également à informer les gens sur les répercussions des décisions qui sont prises.

*Initiatives ministérielles*

• (1250)

[Traduction]

**Mme Jinny Jogindera Sims:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter la motion suivante, et je sais que mes collègues me donneront leur consentement: Que nonobstant tout article du Règlement ou usage habituel de la Chambre, les articles 308 à 314 relatifs à la modification de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés soient retirés du projet de loi C-45, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en oeuvre d'autres mesures, pour devenir le projet de loi C-47; que le projet de loi C-47 soit intitulé Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés; que le projet de loi C-47 soit réputé lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée; que l'ordre portant deuxième lecture dudit projet de loi en prévoie le renvoi au Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration; que le projet de loi C-45 conserve la place qu'il avait au *Feuilleton* avant l'adoption du présent ordre; que le projet de loi C-45, modifié, soit réimprimé; et que le légiste et conseiller parlementaire soit autorisé à apporter les modifications ou corrections de forme nécessaires pour donner effet à la présente motion.

Nous proposons cette motion pour que le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration puisse examiner le projet de loi et y proposer des amendements avec toute la diligence voulue.

**Le président suppléant (M. Bruce Stanton):** La députée de Newton—Delta-Nord a-t-elle le consentement unanime de la Chambre pour présenter cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

Reprise du débat. Le député de Lethbridge a la parole.

**M. Jim Hillyer (Lethbridge, PCC):** Monsieur le Président, le 29 mars, le ministre des Finances a présenté le budget de 2012, le Plan d'action économique du Canada pour les emplois, la croissance et la prospérité à long terme. Le budget a été élaboré à la suite de vastes consultations menées auprès de députés, de fonctionnaires, d'économistes, de gens d'affaires, de chefs de file locaux et de simples citoyens canadiens. Comme le Forum économique mondial a jugé que le Canada présentait le meilleur rendement économique parmi les pays du G8 en pleine crise mondiale, il n'est guère étonnant que le ministre des Finances du Canada ait été qualifié de meilleur ministre des Finances au monde.

Le message sans équivoque que j'ai reçu de mes électeurs tout au long de l'année est le suivant: « Continuez sur votre lancée. Votre plan fonctionne. Maintenez les impôts à un faible niveau. Continuez de réduire les formalités administratives, de faciliter les échanges commerciaux entre les provinces et d'ouvrir de nouveaux marchés dans le monde entier. »

Les Albertains en particulier appuient cette approche disciplinée et équilibrée en matière de gestion de l'économie canadienne. La vaste majorité des Canadiens nous encouragent à continuer de mettre l'accent sur les changements solides, responsables et nécessaires, tout en tirant profit des possibilités économiques qui se présentent à l'échelle mondiale et en assurant la viabilité des programmes sociaux et la solidité des finances publiques pour les générations à venir. Cependant, le NPD n'appuie pas ces mesures.

Les députés se souviendront qu'après l'annonce du budget, le chef du NPD a fait les manchettes en tenant des propos susceptibles de semer la discorde. Il a dit que l'économie solide de l'Alberta, qui est

fondée sur le secteur énergétique, était responsable du ralentissement de l'économie du Québec et de l'Ontario, qui relève davantage du secteur manufacturier. Il a aussi déclaré que l'affaiblissement de ce secteur était attribuable à la vigueur du dollar canadien, laquelle est associée à l'économie florissante de l'Alberta. Les premiers ministres des provinces des Prairies et d'autres dirigeants de l'Ouest canadien se sont empressés de rejeter les affirmations du chef du NPD. Il a même été dénoncé par des journalistes gauchistes de l'Est, qui ont admis que ses commentaires semaient la discorde et qu'ils étaient inacceptables de la part d'un chef national.

Cependant, il faut reconnaître que le chef de l'opposition tient mordicus à sa position. Malgré le tollé provoqué par ses commentaires, il n'en démord pas. En fait, il a poussé l'audace en tenant des propos encore plus étranges. Pendant une période des questions, celui-ci a même déclaré ce qui suit:

[...] la valeur du dollar est maintenue artificiellement élevée [...] parce qu'ils négligent d'appliquer les lois environnementales [...] nous avons perdu 500 000 emplois bien rémunérés dans le secteur manufacturier parce que nous n'appliquons pas nos lois. Nous n'appliquons ni la Loi sur la protection des eaux navigables, ni la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs, ni la Loi sur les pêches.

Quel est le plan du NPD pour relancer le secteur manufacturier? Mettre en application la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs.

Les répercussions économiques négatives sont une conséquence malheureuse, mais néanmoins acceptable, de la réglementation relative à l'environnement. Toutefois, le NPD suggère d'imposer des lois environnementales non pas pour protéger l'environnement, mais pour nuire délibérément à l'économie de l'Alberta, en particulier, et à l'économie canadienne dans son ensemble.

Certains prétendent qu'il est faux de dire que des restrictions environnementales nuisent à l'économie tout en étant très peu utiles pour protéger l'environnement. De telles prétentions ne sont pas simplement attribuables à un mauvais calcul des effets de ces politiques dont l'intention est louable. Le chef de l'opposition révèle qu'il s'agit d'une tactique délibérée qui fait partie intégrante de la stratégie du NPD en matière d'environnement.

Le NPD veut imposer des restrictions écologiques strictes au secteur énergétique de l'Alberta pour miner considérablement la rentabilité de celui-ci et affaiblir l'ensemble de l'économie. Cela dévaluerait le dollar canadien, et les produits manufacturés au Canada seraient par conséquent moins chers pour les marchés étrangers. Bizarrement, la philosophie économique du NPD laisse croire que nous aurions tous avantage à ce que l'économie se porte moins bien.

Ce raisonnement ne reflète pas seulement la mentalité du chef; c'est la mentalité typique du NPD. Cette philosophie et cette méthode ne datent pas d'hier. Dans sa lutte contre l'instauration de cette même philosophie socialiste dans les années 1840, Frédéric Bastiat a fait remarquer que, pour accéder au pouvoir, « [d]es ambitieux hypocrites auront un intérêt sinistre [...] à semer dans le public le germe des haines nationales. » Il insiste sur l'importance d'exposer les assertions erronées sur lesquelles reposent les théories économiques de telles personnes. Il dit: « [...] on ne peut voler le public qu'en commençant par le tromper [...] et l'on peut être assuré d'avance que tout sophisme est l'avant-coureur d'une spoliation. »

Autrement dit, dès qu'on nous présente un argument boiteux en faveur de la péréquation qui, à première vue, semble plausible, mais qui est tiré par les cheveux et fondé sur des assertions erronées, gare à notre porte-feuille.

*Initiatives ministérielles*

Puisque notre motif devrait être le bien-être et la prospérité du pays, si les paroles du chef du NPD sont vraies, qu'elles ne soient pas politiquement correctes importe peu, nous devrions piler sur notre orgueil et les mettre en oeuvre. Toutefois, elles sont fausses et les raisons de le préciser dépassent largement le capital politique.

•(1255)

Les assertions erronées sont particulièrement nuisibles en politique parce qu'elles induisent la population en erreur. Or, c'est l'opinion publique qui guide les politiques publiques. Puisque la tromperie et les assertions erronées sont les armes du pillard, la meilleure de protection de la population est une bonne compréhension des faits.

Dresser les régions les unes contre les autres n'est pas seulement politiquement incorrect; cela décourage aussi la coopération entre les régions et les industries. Cela nuit à l'unité nationale et entraîne une stagnation de la croissance économique de toutes les régions et de toutes les industries.

Les propos du chef de l'opposition officielle ne font pas que semer la discorde. La conviction que les gains de chaque région découlent des pertes des autres régions ne fait pas que détruire l'économie des régions plus faibles, mais elle finit aussi par détruire les régions plus fortes, tout comme un parasite doit périr après avoir totalement consommé son hôte.

L'économie n'est pas un jeu à somme nulle. Pour prospérer, il est important de comprendre que, dans un marché libre, la nature même des échanges économiques libres suppose que les deux parties en bénéficient et que la coopération est plus efficace que la concurrence. Croire qu'une région qui ne possède pas de ressources naturelles abondantes ne peut pas prospérer sans une péréquation forcée affaiblit cette région et étouffe sa créativité. Le ralentissement du secteur manufacturier n'a pas été causé par la force du dollar, mais par la rectification naturelle d'un secteur soutenu artificiellement. La force du dollar est le reflet de la force de l'économie, et une économie forte inspire confiance et favorise l'investissement étranger ainsi que la croissance intérieure.

Un huard plus faible pourrait accroître la demande pour des produits manufacturés au Canada, mais une demande accrue entraînerait également une hausse de leur prix de vente sur les marchés étrangers et canadien. Ironiquement, un huard plus faible abaisserait également le pouvoir d'achat des travailleurs du secteur manufacturier. En outre, le plan anti-pétrole d'affaiblissement du huard préconisé par l'opposition augmenterait les profits des pétrolières puisque leurs prix sont fondés sur la valeur du dollar américain. Par conséquent, nous exporterions notre pétrole brut, à faible prix, en dollars canadiens, alors que nous importerions de l'essence, à prix élevé, en dollars américains. Les protectionnistes semblent toujours oublier que, à l'instar des producteurs et des vendeurs, les consommateurs jouent un rôle clé dans l'économie.

L'économie d'un pays, ce n'est pas une course à la première place où une seule équipe peut gagner. Si nous voulions nous assurer que tous les coureurs franchissent la ligne d'arrivée en même temps, cela aurait du sens de mettre des obstacles artificiels sur la route des coureurs les plus rapides ou de laisser les coureurs les plus lents partir avant les autres. Or, une économie nationale ressemble davantage à une équipe d'alpinistes qui collaborent pour atteindre le sommet. Serait-il sensé de mettre des obstacles sur la route de l'alpiniste le mieux placé pour arriver au sommet en premier si, depuis là-haut, il serait mieux en mesure d'aider ceux qui le suivent? C'est ce que le député d'Outremont et sa bande de pas si joyeux

socialistes veulent imposer à l'industrie. Ils oublient que le résultat visé, c'est le bien-être de l'ensemble du Canada.

•(1300)

**M. Fin Donnelly (New Westminster—Coquitlam, NPD):** Monsieur le Président, j'ai notamment entendu le député mentionner la législation en matière d'environnement. J'ai une question à ce sujet dans le contexte du projet de loi C-45. Elle concerne un thème récurrent lancé dans le projet de loi C-38, qui a charcuté la Loi sur les pêches et la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

Le projet de loi C-45 propose des modifications à la Loi sur la protection des eaux navigables. D'ailleurs, le mot « eau » est supprimé du titre de la loi. Dans ma circonscription comme dans beaucoup d'autres, les gens accordent une grande importance aux étendues d'eau, des criques aux fleuves en passant par les rivières et les lacs, et s'attendent à ce qu'elles soient bien gérées, ce qui nécessite des mesures de protection, comme la Loi sur la protection des eaux navigables. Ma circonscription est lovée entre le Fraser, dont l'histoire et le saumon font la renommée dans le monde entier, et l'inlet Burrard, à Port Moody, mais je pourrais tout autant parler de la rivière Coquitlam, de la rivière Burnett ou du ruisseau Comeau.

Le député croit-il vraiment que la Loi sur la protection des eaux navigables ne contribue pas à la protection de notre grand pays et qu'en fait, elle...

**Le président suppléant (M. Bruce Stanton):** À l'ordre. Je m'excuse d'interrompre le député, mais il faut laisser du temps pour que d'autres députés puissent poser des questions.

Le député de Lethbridge a la parole.

**M. Jim Hillyer:** Monsieur le Président, puisque ma circonscription se situe dans le Sud de l'Alberta, elle est souvent aux prises avec la sécheresse, alors nous aussi tenons beaucoup à nos cours d'eau. À l'origine, la Loi sur la protection des eaux navigables a été élaborée afin de réglementer la navigation sur les eaux navigables. Les changements proposés dans le projet de loi visent à la recentrer sur cet objectif initial, la navigation. Ils n'éliminent aucune mesure de protection ou de surveillance de l'environnement. Dans son texte actuel, la loi régit aussi bien les fossés qui bordent les champs que le ruisseau qui traverse ma ville. La mesure reconnaît simplement que ces cours d'eau ne constituent pas d'importantes voies de navigation commerciales et qu'il est donc inutile de les soumettre à une mesure législative aussi archaïque.

**M. Rodger Cuzner (Cape Breton—Canso, Lib.):** Monsieur le Président, dans le cadre d'un débat, si un député peut mieux expliquer un point de vue, quel qu'il soit, c'est une bonne chose.

Le gouvernement a fait beaucoup de bruit au sujet du système de plafonnement et d'échange proposé par le NPD. Nous savons que les conservateurs ont présenté une proposition semblable, fixant un prix pour le carbone à 65 \$ la tonne.

Le député pourrait-il prendre quelques minutes pour expliquer la différence entre les deux formules? Je trouve qu'elles se ressemblent beaucoup.

**M. Jim Hillyer:** Monsieur le Président, la principale différence est que le NPD veut une taxe sur le carbone, ce qu'il appelle un système de plafonnement et d'échange, et que les conservateurs n'en veulent pas.

*Initiatives ministérielles*

**Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV):** Monsieur le Président, je suis si heureuse d'avoir la possibilité de poser au député de Lethbridge une question sur la constitutionnalité de ce que fait le gouvernement. Il est particulièrement fascinant d'entendre les députés conservateurs descendre en flammes le socialisme tout en embrassant le communisme. Je trouve cela fascinant.

J'ai ici un ouvrage de droit constitutionnel qui souligne qu'il est hors sujet et fantaisiste d'invoquer ce qu'était l'intention initiale de la Loi sur la protection des eaux navigables en 1882. Le professeur Peter Hogg écrit qu'il a été déterminé que « les termes généraux utilisés pour décrire les catégories de sujets n'ont pas à être interprétés strictement dans le sens qu'on leur aurait donné en 1867 ».

L'approche conservatrice du projet de loi C-45, comme celle du projet de loi C-38, équivaut à nier l'évolution de la constitution en disant que si, en 1882, la Loi sur la protection des eaux navigables ne visait pas à protéger l'environnement en général, cette idée est donc erronée.

• (1305)

**M. Jim Hillyer:** Monsieur le Président, je ne comprends pas bien l'idée ou la question.

La citation de la députée, en fait, clarifie notre position selon laquelle la Loi sur la protection des eaux navigables n'a rien à voir avec la protection environnementale. La mesure proposée n'est pas une mesure contre la protection environnementale; c'est une mesure contre des règlements inutiles qui ne protègent pas l'environnement et ne favorisent pas l'économie. Ce n'est rien d'autre.

**Mme Joyce Bateman (Winnipeg-Centre-Sud, PCC):** Monsieur le Président, c'est un grand honneur pour moi de prendre la parole au nom des gens de ma circonscription, Winnipeg-Centre-Sud, au sujet du cadre financier solide que le gouvernement a établi et qu'il continuera de mettre en oeuvre dans le cadre du Plan d'action économique de 2012. Le gouvernement est résolu à assurer la prospérité des Canadiens d'un bout à l'autre du pays, tant maintenant qu'à l'avenir. Le Plan d'action économique de 2012 créerait des emplois et stimulerait la croissance économique, mais il jetterait également les bases d'une prospérité à long terme dans l'ensemble du Canada.

En tant que comptable agréée, je comprends l'importance de favoriser une croissance économique durable; cette approche me paraît logique. En outre, cette approche me tient beaucoup à coeur parce que je souhaite voir mes enfants grandir dans un pays prospère.

Le gouvernement met l'accent sur la sécurité financière à long terme des Canadiens. Le Plan d'action économique de 2012 atteindrait cet objectif et mettrait en place de nouveaux mécanismes d'épargne tout en améliorant et en renforçant la gestion des programmes existants.

Je profite de l'occasion pour souligner ce que fait le gouvernement pour venir en aide d'abord aux familles, ensuite au secteur des finances et aux entreprises.

En ce qui concerne les familles, nous avons pris des mesures, à la suite d'une évaluation du programme des régimes enregistrés d'épargne-invalidité en 2011, pour améliorer son efficacité de telle sorte qu'au Canada, les handicapés et leur famille puissent, eux aussi, économiser de l'argent pour l'avenir. Des améliorations ont été apportées au crédit d'impôt pour personnes handicapées de manière à ce que les revenus de placement puissent être transférés d'un régime enregistré d'épargne-études à un régime enregistré d'épargne-invalidité. Les familles dont un membre a un handicap verraient

ainsi leur potentiel d'épargne maximisé. Les Canadiens veulent s'assurer de leur sécurité et de celle de leurs êtres chers.

Compte tenu de la volonté de notre gouvernement d'aider les Canadiens à préparer l'avenir grâce à des véhicules d'épargne, nous modifierions la Loi de l'impôt sur le revenu pour permettre la création des régimes de pension agréés collectifs, qui joueraient un rôle crucial en permettant aux Canadiens n'ayant pas de régime de pension offert par leur employeur de participer à un régime de ce genre. Cette option serait particulièrement intéressante pour les travailleurs indépendants et les petites entreprises. Nos modifications de la Loi de l'impôt sur le revenu permettraient aux Canadiens de profiter pleinement de ce véhicule d'épargne hautement accessible et à faible coût.

Le ministère des Finances vient de terminer, en collaboration avec ses homologues des provinces et des territoires, l'examen triennal du Régime de pensions du Canada et a confirmé que ce régime était viable pour les 75 prochaines années. Ainsi, les Canadiens peuvent avoir l'assurance qu'ils toucheront leur pension issue de ce régime public sans qu'on soit obligé de hausser leurs cotisations.

Le Plan d'action économique de 2012 prévoit d'importants changements qui augmenteraient les pouvoirs de la Commission d'appel des pensions ainsi que des tribunaux de révision et du Tribunal de la sécurité sociale. Notre gouvernement voit, dans le Régime de pensions du Canada, une assise solide pour bâtir l'épargne-retraite des Canadiens.

Notre gouvernement croit que les députés devraient faire de l'épargne une priorité tout comme les autres Canadiens. C'est pourquoi il a présenté un projet de loi pour harmoniser les pensions des députés avec les autres pensions. Les changements prévus incluent l'augmentation des cotisations des députés pour qu'elles constituent 50 % du total des cotisations, ce qui fait qu'il y aurait un partage des coûts moitié-moitié. De plus, l'âge de la retraite sans réduction de la pension passerait de 55 à 65 ans. Ces changements permettraient aux Canadiens d'économiser 2,6 milliards de dollars sur les cinq prochaines années.

Les députés étant au service du public, leurs pensions devraient ressembler davantage à celles des autres Canadiens. Notre gouvernement en est fermement convaincu, et le Plan d'action économique en est la preuve concrète.

Le gouvernement est également déterminé à favoriser la reddition de comptes en ce qui a trait à la négociation collective. Actuellement, l'Agence du revenu du Canada a le pouvoir d'établir ses propres mandats en matière de négociation collective, et elle mène des négociations sans l'approbation du gouverneur en conseil. C'est un cas exceptionnel, puisque la grande majorité des autres organismes doivent obtenir cette approbation aux termes de l'article 112 de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique. Le gouvernement a l'intention de faire en sorte que cette obligation s'applique également à l'ARC. En outre, nous modifierions la Loi sur l'Agence du revenu du Canada afin que l'ARC reçoive son mandat en matière de négociation collective du président du Conseil du Trésor.

Le gouvernement a la ferme intention d'assurer une surveillance appropriée du processus de négociation collective au sein de la fonction publique.

*Initiatives ministérielles*

Il est essentiel que le système financier du Canada soit solide. C'est un critère déterminant pour la prospérité à long terme. Grâce à un système financier solide assorti d'une réglementation et de mesures de surveillance rigoureuses, le Canada a pu se sortir de la crise financière mondiale de 2008 et démontrer son leadership à ses partenaires du G8.

● (1310)

Pour maintenir la réputation internationale du Canada en tant que chef de file en matière de réglementation du secteur financier, le gouvernement demeure proactif en apportant des changements de manière à ce que les Canadiens continuent de faire confiance à leurs institutions financières, et il est sur la bonne voie. L'économie canadienne a permis la création nette de 820 000 emplois depuis juillet 2009. La solidité du secteur financier est au cœur de la volonté du gouvernement de favoriser la croissance économique et la prospérité à long terme, et les modifications dont j'ai parlé y contribueraient. Cependant, l'économie mondiale demeure fragile, tout comme les échanges entre le Canada et ses principaux partenaires commerciaux, notamment l'Europe et les États-Unis.

J'ai également le plaisir de parler de ce que nous faisons pour les entreprises, car il est très important de mettre en place un environnement propice au commerce afin de favoriser la croissance économique et la prospérité à long terme. Le gouvernement prend très au sérieux sa responsabilité de consulter les entreprises et les intervenants afin de déterminer comment il pourrait les aider à croître et à créer des emplois pour les Canadiens. En tant que comptable agréée, je sais à quel point il est important que le gouvernement réponde aux préoccupations des entreprises.

Nous venons de souligner la Semaine de la PME au Canada. Permettez-moi de souligner ce que fait le gouvernement pour aider les petites entreprises. La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante indique, dans un rapport de 2010, que les formalités administratives qu'imposent tous les ordres de gouvernement coûtent chaque année quelque 30,5 millions de dollars supplémentaires aux entreprises. Or, cette charge se fait plus lourdement sentir par les propriétaires des petites entreprises. À l'occasion de la Semaine de la petite entreprise, l'Institut canadien des comptables agréés a rappelé au gouvernement que « la redondance et l'inefficacité des processus de déclaration et de collecte d'informations pèsent lourd sur les épaules des PME et autres entreprises ».

L'institut a demandé au gouvernement d'alléger les formalités administratives. Le gouvernement a tenu compte de la demande de l'institut et des petites entreprises et il y a donné suite dans le Plan d'action économique de 2012. Il estime que la meilleure façon de favoriser la prospérité à long terme, c'est de donner aux entreprises les outils qui leur permettent de croître et d'économiser. Les Canadiens veulent avoir l'assurance que leurs finances sont protégées, et ce, pas seulement à court terme, mais aussi pour la prochaine génération.

Le gouvernement ne ménage donc aucun effort pour soutenir l'économie en mettant en œuvre les mesures positives de stimulation de la croissance qui sont prévues dans le Plan d'action économique de 2012. C'est le cas notamment du crédit à l'embauche pour les petites entreprises, qui crée des emplois. Je suis très fière de voir cette mesure dans ce document.

Le gouvernement agit dès maintenant pour favoriser la croissance économique du Canada de demain. Nous élargissons les possibilités d'épargne qui s'offrent aux Canadiens, nous assurons la santé du secteur financier afin de maintenir la confiance des Canadiens dans ce dernier et nous créons un environnement propice à la vigueur des

petites entreprises. Les 820 000 emplois créés, net, depuis juillet 2009 en sont d'ailleurs la preuve.

Je suis contente d'avoir pu souligner quelques éléments importants du Plan d'action économique de 2012 et je suis fière de ce que fait le gouvernement pour créer des emplois, stimuler la croissance économique et favoriser la prospérité à long terme des Canadiens.

[Français]

C'est très important que nous ayons la capacité de créer des emplois maintenant non seulement pour assurer et cibler la croissance économique, mais aussi pour assurer la prospérité à long terme et pour notre génération et pour toutes les générations à venir.

Comme comptable agréée, comme mère, je suis fière de tous les efforts de notre gouvernement pour assurer la prospérité à long terme pour toutes les générations à venir.

● (1315)

[Traduction]

**Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV):** Monsieur le Président, j'aimerais revenir sur le même sujet que j'ai essayé d'aborder après l'intervention du député conservateur qui a pris la parole juste avant la députée. Il était question de la constitutionnalité de l'abandon de l'essentiel de la compétence fédérale en matière de navigation prévue dans la Constitution. J'espère que je ne prendrai pas ma collègue au dépourvu, mais je pense qu'elle était à la Chambre lorsque nous en avons discuté.

Comme je l'ai mentionné précédemment lorsque j'ai cité M. Peter Hogg, la sommité en droit constitutionnel du Canada, selon les principes d'interprétation en droit constitutionnel, la Constitution ne doit pas être interprétée en fonction des réalités des années 1860, il faut plutôt tenir compte de leur évolution. Comme lord Sankey l'a écrit en 1930 dans un arrêt rendu par le plus haut tribunal de l'époque, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique est un arbre qui croît et évolue. Autrement dit, le sens de « navigation » et d'« eaux navigables » a changé depuis 1867. Ces notions ont toujours inclus, et ce, depuis des générations, la protection des rivières du Canada contre leur aménagement.

Le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire du projet de loi C-45, n'assumera plus ce rôle, et les autres ordres de gouvernement n'ont pas la compétence nécessaire pour protéger le droit à la navigation sur les cours d'eau du Canada. Comment pouvons-nous remplir ce vide constitutionnel?

**Mme Joyce Bateman:** Monsieur le Président, je tiens à remercier ma collègue d'en face pour cette question, mais elle doit aussi savoir que les observations que j'ai formulées à la Chambre aujourd'hui portaient sur les mesures que le gouvernement du Canada a prises pour les familles, le secteur financier et les entreprises. Voilà ce sur quoi mes observations portaient aujourd'hui.

Je tiens à ajouter que les efforts du gouvernement portent fruit, à preuve la création, nette, de 820 000 emplois depuis juillet 2009, parce qu'il a mis l'accent sur les questions dont nous discutons aujourd'hui. Il est question de créer des emplois, de stimuler la croissance et de favoriser la prospérité, mais pas seulement pour notre génération — parce que ce serait trop facile —, mais aussi pour les générations futures. Voilà ce sur quoi nous avons mis l'accent, et c'est pourquoi nous connaissons tant de succès.

*Initiatives ministérielles*

**M. Colin Carrie (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, PCC):** Monsieur le Président, l'allocution de la députée de Winnipeg-Centre-Sud était excellent. Elle a d'abord précisé que sa formation de comptable agréée et son expérience de mère font qu'elle s'y connaît en équilibre budgétaire. Elle sait donc comment gérer un budget, comme la plupart des familles canadiennes.

J'aimerais lui poser une question au sujet de la taxe sur le carbone du NPD. Les néo-démocrates parlent d'une taxe qui permettrait de générer des recettes de 21 milliards de dollars. Comme les députés le savent, le NPD est lié à l'Institut Broadbent. J'ai donc été peiné d'entendre ce même Institut Broadbent déclarer, il y a quelques jours, que l'on devrait augmenter ce qu'il appelle les taxes vertes, comme la taxe sur le carbone, ainsi que les impôts sur les ressources naturelles et une foule d'autres impôts et taxes, tout ça pour générer des recettes dépassant les 30 milliards de dollars.

J'aimerais qu'elle réponde à la question suivante, parce qu'elle connaît bien le secteur des finances. Quelle incidence la taxe sur le carbone de 21 milliards de dollars et les autres impôts que l'Institut Broadbent souhaite imposer aux Canadiens auraient-ils sur l'économie du Manitoba dans le contexte actuel?

**Mme Joyce Bateman:** Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de m'avoir posé cette question et de nous avoir présenté son point de vue. Je disais à quel point le gouvernement dont je fais fièrement partie est déterminé à intégrer les enfants handicapés au régime d'épargne afin que leurs parents puissent assurer leur avenir en mettant de l'argent de côté, notamment en les autorisant à transférer les revenus de placement gagnés dans un régime enregistré d'épargne-études dans un régime enregistré d'épargne-invalidité, comme je le disais plus tôt. Ce n'est qu'un exemple parmi d'autres.

Le gouvernement conservateur souhaite ardemment que les enfants handicapés réussissent dans la vie. Les enfants en difficulté que j'ai eu le plaisir de servir à l'époque où j'occupais les fonctions de commissaire d'école avait d'énormes besoins en matière de transport. Or, si on instaurait une taxe sur le carbone, il en coûterait plus cher globalement pour leur offrir du soutien. Je ne parle pas seulement de la camionnette qui les amène à l'école ou aux activités de leur quartier. Je parle de toutes les dépenses que leurs parents doivent assumer, comme la nourriture, les vêtements, le transport, les livres, bref tout ce qui compte pour une famille.

Voilà pourquoi je m'enorgueilliss de savoir qu'il n'y a pas de taxe sur le carbone dans le Plan d'action économique et que ce dernier vise au contraire à favoriser la croissance et à venir en aide aux familles.

• (1320)

[Français]

**M. Francis Scarpaleggia (Lac-Saint-Louis, Lib.):** Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi, ce matin, de me lever encore une fois à la Chambre pour débattre d'un projet de loi mettant en vigueur le budget de 2012. C'est la deuxième ronde de ce débat sur le budget de 2012. J'aimerais pour commencer ramener mes collègues 20 ans dans le passé, soit dans les années 1993-1994, où se sont déroulés trois événements qui sont à mon avis applicables à ce débat ayant lieu aujourd'hui à la Chambre.

Le premier événement dont je parlerai est l'élection d'un gouvernement majoritaire libéral, sous la direction du premier ministre Jean Chrétien, qui a mis le Canada, l'appareil étatique, le gouvernement fédéral, sur la voie d'une saine gestion économique et budgétaire. Ce gouvernement a fini par laisser à la porte du gouvernement conservateur un surplus budgétaire extraordinaire, du jamais vu dans l'histoire du Canada, pour lui permettre de maintenir

la prospérité économique. Or cela ne s'est pas passé comme cela au bout du compte.

Le deuxième événement à prendre en considération s'est produit à la Chambre des communes avant mon élection. Toutefois, j'étais sur la Colline du Parlement à l'époque. Je me souviens de l'arrivée d'une cinquantaine de députés réformistes, dont le premier ministre d'aujourd'hui, qui était le député de Calgary à l'époque. En effet, il est arrivé à la Chambre avec ses 49 collègues, si je ne m'abuse, députés du Parti réformiste.

Le troisième événement dont je ferai mention concerne le gouvernement libéral de l'époque, sous le premier ministre Jean Chrétien. Il avait déposé le projet de loi C-17 mettant en vigueur le budget. Je décrirai le nombre de pages de ce projet de loi d'implantation du budget. Vous serez peut-être un peu surpris, monsieur le Président, tout comme l'ont été mes autres collègues à la Chambre. En totalité, le projet de loi C-17 comprenait 21 pages et amendait en totalité 11 lois du Canada.

Il faut comparer cela à la situation actuelle. À l'automne, nous avons débattu un projet de loi d'implantation du budget qui contenait environ 500 pages et amendait environ 70 lois du Canada. Aujourd'hui, nous sommes en train de débattre le projet de loi C-45 qui compte 443 pages et qui amende 60 lois du Canada. En moins de 12 mois, nous avons donc débattu deux projets de loi qui, ensemble, comprennent 900 pages et amendent environ 130 lois du Canada. Nous sommes allés loin depuis 1993.

Ce qui est très intéressant à cet égard, c'est que même ce petit projet de loi d'implantation du budget de 21 pages que je viens de mentionner, ce projet de loi modeste, avait suscité une réaction vive de la part du député de Calgary, qui est maintenant premier ministre du Canada. Je le citerai en anglais:

[Traduction]

La mesure à l'étude, le C-17, est un projet de loi omnibus. À mon avis, monsieur le Président, vous devriez déclarer qu'il est irrecevable et que la Chambre ne doit pas l'étudier dans sa forme actuelle.

[...] je suis prêt à soutenir que le contenu du projet est tellement hétéroclite que, pour se prononcer par un seul vote, les députés devraient transiger avec leurs principes.

[Français]

Si on était outré à l'époque, en 1994, par rapport à un projet de loi de mise en vigueur du budget de 21 pages qui amendait 11 lois du Canada, aujourd'hui, on devrait être outré au moins 45 fois plus.

• (1325)

Ce qu'on a vu à la Chambre équivaut à environ 45 fois ce qu'on avait vu en 1994, avec le projet de loi C-17. Cela remet un peu les choses en perspective.

[Traduction]

Il est intéressant que le député d'en face ait parlé des familles. C'est un point important. Il est important, de temps en temps, de remettre l'éclairage sur les collectivités et les familles que nous représentons à la Chambre.

Il arrive que les choses deviennent un peu trop compliquées ici. Les sujets qu'on aborde sont trop vastes et complexes, présentant toutes sortes de dimensions, à tel point que les parlementaires ont du mal à s'y retrouver. Imaginez combien cela doit être difficile pour nos électeurs — qui ne participent pas aux activités de la Chambre au quotidien, qui vaquent à leurs occupations, gagnent leur vie, élèvent leurs enfants — de comprendre toute l'ampleur de ce qui se passe à la Chambre, surtout dans un contexte budgétaire?

*Initiatives ministérielles*

Voyons voir ce que fait une famille lorsqu'elle établit un budget. Imaginons qu'une famille se réunit autour d'une table, parents et enfants, pour parler du budget familial. De quoi parlent-ils? Ils parlent des revenus prévus pour l'année, des dépenses attendues et éventuellement des façons de réduire leur dette. Voilà de quoi ils doivent parler pour établir un bon budget. S'ils commencent à parler de l'horaire de hockey de leur jeune et du nombre d'heures que leur fils ou leur fille a le droit de passer devant la télévision par semaine, et autre, ils finiront par s'écarter du sujet. Ils ne pourront plus aussi bien gérer l'économie du ménage, son budget.

J'estime que, en présentant des mesures aussi complexes comme ces deux projets de loi d'exécution du budget, le gouvernement perd de vue l'essentiel, ce qui l'empêche d'être aussi efficace qu'il pourrait l'être.

La Chambre a récemment été saisie de deux projets de loi, qui n'ont rien à voir avec celui qui est à l'étude en ce moment, et qui comportent d'évidentes lacunes. L'un d'entre eux était le projet de loi C-383; je n'arrive pas à comprendre comment les avocats du ministère du Commerce l'ont laissé passer. La semaine dernière, nous avons été saisis d'un autre projet de loi, sur le terrorisme nucléaire; comme mon collègue l'a affirmé, il passe à côté d'un élément plutôt essentiel.

Nous devrions peut-être simplifier un peu les choses et ne pas trop nous éparpiller si nous voulons faire notre travail de parlementaires correctement et permettre au gouvernement de concentrer ses efforts et d'obtenir des résultats.

À ce propos, il est clair que le projet de loi d'exécution du budget comprend des mesures qui devraient effectivement figurer dans un tel projet de loi. Cela va sans dire. Même si nous ne sommes pas d'accord avec le gouvernement au sujet du crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental, il s'agit là d'une question budgétaire qu'il est normal d'aborder dans un budget.

J'ajouterais qu'à mon avis, il peut être dangereux pour le gouvernement d'abandonner un vaste programme visant à stimuler l'innovation au sein des petites et moyennes entreprises du pays et de donner plutôt des subventions à la place de crédits d'impôt pour la recherche. L'État subventionnerait quelques intervenants majeurs pour choisir les gagnants et les perdants dans l'économie du XXI<sup>e</sup> siècle. Nous avons des réserves à cet égard, mais je reconnais qu'il s'agit d'une question qui a sa place dans un projet de loi d'exécution du budget.

Il y a cependant d'autres questions qui n'ont pas leur place dans un tel projet de loi. Je pense notamment à la modification des lois qui protègent les voies d'eau canadiennes. Je ne vois pas pourquoi cela se retrouve dans un projet de loi d'exécution du budget. Je pense également à la modification de la définition des pêches autochtones. Qu'est-ce que cela fait dans un projet de loi d'exécution du budget? L'abolition du Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses se rapporte à la santé et à la sécurité du public. Cela n'a rien à voir avec les recettes, les dépenses et le niveau d'endettement.

Comme beaucoup de mes collègues, je suis préoccupé par le fait que le projet de loi s'écarte de son but et comporte toutes sortes d'éléments qui n'ont aucun rapport avec une mesure de ce genre.

Cependant, pour revenir à un sujet qui m'intéresse vivement, je reconnais avec ma collègue de Saanich—Gulf Islands que le mot « environnement » n'existait pas quand la Loi sur les pêches et la Loi sur la protection des eaux navigables ont été adoptées. Si on veut prendre les choses au pied de la lettre, comme le gouvernement aime le faire, revenons à la citation que je viens de lire de celui qui était

alors membre du Parti réformiste et qui est aujourd'hui premier ministre, lequel avait dit qu'un projet de loi de 21 pages modifiant 11 lois était trop long.

• (1330)

**Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV):** Monsieur le Président, c'est un honneur de poser une question au député. On ne s'est pas encore suffisamment intéressé aux questions constitutionnelles dans le débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-45. Je crois que nous n'avons pas abordé certaines questions cruciales lors du débat sur le projet de loi C-38. Quoi qu'il en soit, bien que les changements que le projet de loi C-38 a apportés à la Loi sur les pêches soient scandaleux, les conservateurs n'ont pas décrété alors, d'un trait de plume, que 98 % des cours d'eau du Canada n'allaient plus être assujettis à la compétence fédérale en matière de navigation prévue dans la Constitution.

Le député a-t-il déjà pensé au fait que le projet de loi dont nous sommes saisis est inconstitutionnel parce qu'il se soustrait à 98 % des responsabilités fédérales pour que les Canadiens aient le droit de naviguer? C'est une compétence fédérale inscrite dans la Constitution. Étant donné que les autres ordres de gouvernement n'ont pas le droit de prendre la relève et de combler le vide en vertu des principes d'exclusivité prévus dans le droit constitutionnel, comment les conservateurs peuvent-ils décider unilatéralement de se soustraire à ces responsabilités?

**M. Francis Scarpaleggia:** Monsieur le Président, c'est une question très intéressante. La semaine dernière, *Le Devoir* a publié un article sur le fait qu'il existe des lois provinciales, par exemple au Québec, qui protègent notamment les intérêts des plaisanciers, mais du point de vue constitutionnel, elles n'ont pas la même force. Il est troublant qu'un gouvernement dépouille les Canadiens de droits qui ont été établis au début de la Confédération sans que la question ne fasse l'objet d'un débat public autre que celui qui est prévu dans le cadre de l'examen d'un projet de loi d'exécution du budget.

À mon avis, c'est un problème. Je laisse cette question à ceux qui s'y connaissent mieux que moi en droit, mais il faudrait évidemment qu'elle fasse l'objet d'un débat.

[Français]

**Mme Lysane Blanchette-Lamothe (Pierrefonds—Dollard, NPD):** Monsieur le Président, je remercie de son discours mon collègue et voisin de circonscription. J'aimerais lui poser une question par rapport aux régimes de pension agréés collectifs.

C'est une mesure qu'on retrouve dans le projet de loi C-45. J'avoue que je trouve ça très préoccupant, parce qu'actuellement, il y a de grands problèmes concernant la sécurité financière des retraités. Il est temps qu'on prenne des mesures sérieuses pour assurer aux retraités une meilleure sécurité financière. La solution des conservateurs, c'est de mettre en avant un régime de pension agréé collectif.

Mon collègue serait-il d'accord avec le professeur Milevsky, de l'Université York, pour dire qu'il ne faut pas confondre un plan d'investissement avec un régime de retraite, et qu'une chose est sûre: un RPAC, comme un REER ou un CELI, ce n'est pas une pension? Qu'en pense mon collègue?

**M. Francis Scarpaleggia:** Monsieur le Président, évidemment, lorsqu'on parle de placement, on se met un peu à la remorque des marchés. Parfois les choses vont bon train; parfois elles vont un peu à la baisse.

*Initiatives ministérielles*

Ce n'est pas la même chose que d'escompter un revenu garanti à 65 ans — maintenant 67 ans. Ce n'est pas la même chose que d'investir dans un REER. Que l'on soit seul ou avec un groupe de collègues, le niveau de risque n'est pas le même. Il est de beaucoup supérieur au risque engendré lorsque c'est le gouvernement fédéral qui dispose d'un fonds énorme, car il peut se permettre de diversifier le risque pour promettre aux Canadiens et Canadiennes un revenu stable et précis qui leur reviendra demain, mais dont ils sauront aujourd'hui le montant qu'ils recevront dans 20 ou 30 ans.

[Traduction]

**Mme Elizabeth May:** Monsieur le Président, le député a mentionné en passant qu'il manquerait quelque chose au projet de loi d'initiative parlementaire C-383. J'aimerais savoir quelles sont, selon lui, ces lacunes, car je me réjouis à la perspective de l'adoption de cette mesure qui interdira le captage massif d'eau à des fins d'exportation.

• (1335)

**M. Francis Scarpaleggia:** Monsieur le Président, il en a été question au comité. J'ai l'impression et je crains — j'aimerais d'ailleurs qu'on en débâte davantage — qu'une disposition du projet de loi porte atteinte à la protection de nos eaux douces. Le fait que la mesure contienne le mot « pipeline » et qu'on cherche à y définir un pipeline comme un cours d'eau transfrontalier risque un jour de poser problème. Je n'en sais rien. Cela dit, un pipeline, ce n'est pas un cours d'eau naturel, alors tout projet de loi qui interdit l'exportation transfrontalière au moyen d'un pipeline pourrait être qualifié de commercial.

**M. LaVar Payne (Medicine Hat, PCC):** Monsieur le Président, c'est un grand privilège pour moi de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui au sujet du projet de loi C-45, le projet de loi d'exécution du budget.

Le Canada a vécu des moments difficiles depuis le début de la grande récession qui a commencé en 2008, et nous nous en sommes extrêmement bien sortis par comparaison à d'autres pays industrialisés. Notre économie est celle qui enregistre la plus forte croissance, et s'il en est ainsi, c'est d'abord et avant tout grâce aux efforts déployés par le gouvernement conservateur. Notre Plan d'action économique nous a permis d'assurer la vigueur de l'économie canadienne et il nous aide à poursuivre nos efforts en ce sens et à nous préparer à faire face à la plupart des risques.

Je tiens à remercier le ministre des Finances, notre premier ministre ainsi que tous mes collègues du caucus de leur travail acharné. Je demande à tous les députés de l'autre côté de la Chambre d'examiner avec soin cette mesure législative et de l'appuyer.

Il est important de continuer d'assurer le bon fonctionnement de notre économie, qui est encore fragile. Or, c'est ce que ce projet de loi, qui appuie l'emploi et la croissance, nous permettra de faire. Il s'agit d'une bonne mesure législative pour tous les Canadiens. Elle est également avantageuse pour ma province, l'Alberta, ainsi que pour ma circonscription, Medicine Hat. Elle prévoit des mesures de soutien pour les agriculteurs. Je suis fier de représenter dans cette enceinte les nombreux agriculteurs de ma région. J'aimerais également ajouter que bon nombre d'entre eux connaissent une période de prospérité sans précédent maintenant qu'ils ont la possibilité de vendre leurs grains comme bon leur semble. Je suis heureux de le signaler à la Chambre.

Cette mesure législative est avantageuse pour les agriculteurs. Elle est avantageuse pour les propriétaires de petites entreprises. Elle est avantageuse pour les familles et les aînés. Elle est avantageuse pour la classe moyenne. Je ne comprends pas pourquoi les députés de

l'opposition se sont engagés à voter contre ce projet de loi. Je me rends compte qu'ils tentent tout simplement de faire obstruction à tout ce que nous proposons. C'est le plan du NPD, qui n'a même pas tenté de cacher sa stratégie

Le gouvernement s'est employé à renforcer l'économie par d'autres moyens, par exemple en maintenant un faible taux d'imposition des sociétés, ce qui a donné lieu à la création de plus de 820 000 nouveaux emplois depuis juillet 2009, peu après le début du ralentissement économique mondial. Lorsqu'on y réfléchit bien, on constate qu'il s'agit d'un chiffre incroyable.

Néanmoins, le contexte économique mondial demeure fragile, et des développements récents continueront d'avoir une incidence sur l'économie canadienne et les recettes du gouvernement. Nous avons clairement indiqué que nous n'imposerons pas aux Canadiens une taxe sur le carbone préjudiciable et écrasante, comme le NPD l'a fait à la page 4 de sa plateforme électorale. Nous ne croyons pas qu'une telle mesure soit productive. Nous croyons qu'elle causerait du tort au Canada.

Le gouvernement conservateur continue d'accorder la priorité à l'économie canadienne. Grâce à ce projet de loi budgétaire, notre économie continuera de croître, alors que, dans la conjoncture actuelle, la plupart des pays industrialisés continuent d'en arracher.

Grâce à ce projet de loi, nous allons faciliter les déplacements transfrontaliers. Nous allons mettre en oeuvre des projets pilotes dans des points d'entrée situés à Montréal et à Prince Rupert, afin d'examiner des façons de rendre les déplacements moins pénibles, par exemple en tentant de réduire les multiples inspections des marchandises et des bagages. Les marchandises devraient être contrôlées une seule fois, mais acceptées à deux reprises.

En outre, le budget de 2012 augmente la valeur des exemptions accordées aux voyageurs. Ainsi, les Canadiens qui passent 24 heures aux États-Unis pourront rapporter des marchandises d'une valeur de 200 \$. Dans le cas de ceux qui séjournent 48 heures aux États-Unis, la valeur de cette exemption passera à 800 \$.

Nous allons éliminer les tracasseries administratives et réduire les frais imposés aux producteurs de grains canadiens. Voilà une bonne nouvelle pour les producteurs de Medicine Hat et des environs. Au cours des deux prochaines années, le gouvernement investira 44 millions de dollars pour assurer la transition de la Commission canadienne des grains vers un modèle de financement viable.

Les agriculteurs ont élu notre gouvernement, et notre plateforme électorale prévoyait la modernisation du secteur des grains au Canada ainsi que le maintien d'une économie forte. Nous avons donné aux agriculteurs le libre choix en matière de commercialisation, et la prochaine étape sera une refonte de la Commission des grains. Les changements envisagés élimineraient environ 20 millions de dollars de dépenses inutiles dans le système de manutention des grains, dépenses qui finissent par être refilees aux agriculteurs.

• (1340)

J'exhorte l'opposition à cesser de considérer l'économie comme un jeu et à appuyer ce projet de loi pour qu'il soit adopté rapidement. Nous nous employons à moderniser des organismes comme la Commission canadienne des grains. Notre démarche a été la même dans le cas de la Commission canadienne du blé, qui a été créée à une autre époque. Prétendre que la situation est la même qu'il y a des dizaines d'années, dans le monde agricole, me semble pour le moins abusif.

Nous essayons de créer une économie moderne qui nous permettra de demeurer concurrentiels et dynamiques, au pays et à l'étranger.

*Initiatives ministérielles*

Grâce à la Commission sur la réduction de la paperasse, nous nous efforçons de réduire le fardeau des entreprises lorsqu'elles doivent se conformer aux règles fiscales. Entre autres mesures, nous leur offrons des options de simplification administrative pour les partenariats d'affaires, une section améliorée pour les entreprises dans le site Web de l'Agence du revenu du Canada, des améliorations des règles de paiement des dividendes admissibles et des amendes progressives en cas de retard dans la production des déclarations de revenus. Voilà des mesures qui seront utiles aux entreprises de ma circonscription, Medicine Hat; cela ne fait aucun doute dans mon esprit. Si nous adoptons de nouvelles règles, nous devons en profiter pour faire disparaître au moins une tracasserie administrative.

• (1345)

Nous ne sommes pas certains de ce que veut l'opposition. Ce que nous savons c'est que, outre sa ponction fiscale de 21 milliards de dollars sur le carbone qui toucherait tous les Canadiens, elle veut aussi augmenter d'autres taxes. Elle veut rehausser la TPS, l'impôt des sociétés et, fort probablement, le taux d'imposition du revenu des particuliers aussi.

Nous allons modifier la Loi sur la pension de la fonction publique, afin de corriger le régime de pension de la fonction publique pour qu'il soit plus conforme à ce qui existe dans le secteur privé. C'est une économie nécessaire et qui est équitable. Nous ne demandons pas à nos vaillants fonctionnaires de faire ce que nous ne faisons pas. Le projet de loi qui corrige les pensions des députés afin de tenir compte des mêmes règles a déjà été adopté par la Chambre. J'en suis fier parce qu'il a obtenu l'appui de tous les partis. Cela montre que nous pouvons travailler tous ensemble pour faire avancer les choses, comme s'y attendent les Canadiens.

Une autre partie du projet de loi C-45 apporterait des modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu pour y ajouter le régime de pension agréé collectif. J'aimerais parler un peu de ce régime, car c'est un moyen mis à la disposition des habitants de ma circonscription, Medicine Hat, et de tous les Canadiens pour épargner de l'argent en vue de leur retraite. Le principe du RPAC est d'offrir à ceux qui n'ont pas nécessairement accès à d'autres régimes un moyen d'épargner quand même un petit pécule pour leur retraite. Cela permettrait aux gens d'épargner en vue de leur retraite à un coût moindre en regroupant leurs régimes et en le confiant à un administrateur. Cela permettrait aussi aux travailleurs autonomes d'épargner de l'argent.

C'est une mesure importante pour les gens de ma circonscription. J'ai parlé du RPAC avec les petits entrepreneurs de ma région. Ils sont très emballés par cette initiative, par l'occasion que cela représente pour leur entreprise et surtout par le fait qu'ils pourront ainsi attirer et retenir des employés hautement qualifiés.

Le projet de loi C-45 renforcera notre secteur financier en appuyant un régime de réglementation judicieux et équilibré. Nous ne présumons pas que les secousses économiques qui ont ébranlé la planète n'atteindront jamais le Canada, mais nous savons que nous nous en sommes bien mieux sortis que la plupart des autres pays au cours des quatre dernières années. Je sais que l'opposition n'est pas de cet avis, mais j'aimerais revenir sur les observations formulées la semaine dernière par Christine Lagarde, directrice générale du FMI. Elle a déclaré ceci:

[Le Canada est un] pays doté d'un des secteurs financiers les plus solides au monde. [...] [Le] reste du monde peut tirer d'importants enseignements de son expérience dans la construction d'un système financier plus solide et plus sûr.

Si on s'intéresse à ce qui se passe au Canada et au fait qu'il se trouve dans une situation exceptionnelle par rapport aux autres pays du fait que la croissance est bonne, que le système bancaire est solide et en pleine croissance, que l'inflation est

maîtrisée, tout comme le déficit fiscal, et que le niveau d'endettement est raisonnable, on constate que ce pays affiche un assez bon bilan.

Ce n'est pas peu dire. Ce n'est pas une déclaration partisane. Ce n'est pas un stratège du Parti conservateur du Canada ou même notre excellent ministre des Finances qui a fait cette déclaration. C'est Christine Lagarde.

Contrairement au NPD, nous ne fondons pas notre politique économique sur les propos farfelus des économistes qui travaillent pour les grands patrons des syndicats. Nous adoptons une approche honnête, pondérée, modérée et équilibrée. Le projet de loi C-45 continuerait d'assurer la prospérité financière de notre pays. C'est une bonne chose.

Le projet de loi C-45 renforcerait les mesures de sécurité à l'égard des passagers aériens qui se rendent au Canada. Dans le cadre du plan d'action Sécurité du périmètre et compétitivité économique, le Canada améliorerait sa surveillance des voyageurs afin de prévenir les risques pour la sécurité. Cela renforce la sécurité au pays. Tout comme les gens de ma circonscription, je trouve très troublant que le NPD n'appuie pas de telles mesures.

Parlons de l'emploi. Nous savons que le Plan d'action économique mis en oeuvre par le gouvernement a grandement contribué à la création de 820 000 emplois. Nous proposons aussi une foule de crédits d'impôt afin d'appuyer la stratégie pour l'emploi. En outre, nous voudrions prolonger le crédit à l'embauche pour les petites entreprises pour 2012. Le NPD votera contre cette mesure. Qu'est-ce que l'opposition reproche aux petites entreprises? Sa position me semble d'autant plus insensée que nous venons de célébrer la Semaine de la PME. Des villes de ma circonscription comme Brooks, Taber et Medicine Hat sont en pleine croissance.

Je veux parler d'un autre aspect du Plan d'action économique qui serait bénéfique pour les électeurs de ma circonscription et du reste du Canada. Il s'agit de la déduction pour amortissement accéléré applicable au matériel de production d'énergie propre, proposée par le gouvernement afin d'encourager davantage les entreprises à investir dans la production d'énergie propre et l'efficacité énergétique. Ma province est le plus grand producteur d'énergie au Canada, et cette mesure contribuerait au succès des entreprises dans le secteur de l'énergie propre.

D'innombrables organismes économiques mondiaux ont salué notre situation financière solide, et nous n'avons pas à en avoir honte. Notre bilan se passe de commentaires. Je suis fier de voter en faveur du projet de loi et de faire partie de l'équipe et de la famille des conservateurs, qui ne veulent que servir les intérêts du Canada.

**M. Jamie Nicholls (Vaudreuil—Soulanges, NPD):** Monsieur le Président, malheureusement, l'intervention du député de Medicine Hat est truffée de trop de demi-mensonges. J'avais hâte d'entendre ce qu'il dirait à la Chambre sur notre croissance économique...

**Des voix:** Oh, oh!

**Le président suppléant (M. Bruce Stanton):** À l'ordre, s'il vous plaît. Le député doit savoir que le mot qu'il a utilisé est considéré comme non parlementaire. Il souhaiterait peut-être reformuler sa phrase.

**M. Jamie Nicholls:** Monsieur le Président, les politiques du parti du député en matière d'innovation et d'investissement ne fonctionnent pas très bien et, ce n'est pas en répétant des demi-vérités, qu'elles deviendront réelles. Il n'est cependant par surprenant que le député agisse ainsi. Les députés de ce parti parlent beaucoup, mais ils ne prennent aucune mesure concrète.

*Initiatives ministérielles*

Les agriculteurs de ma circonscription m'ont chargé de poser une question sur le commerce intérieur. Ils s'inquiètent à propos du système de gestion de l'offre. Le député pourrait-il préciser quelles seront les répercussions de l'application du douzième protocole de modification de l'ACI sur le système de gestion de l'offre?

**M. LaVar Payne:** Monsieur le Président, les mesures que nous avons prises ont été extrêmement positives pour les Canadiens. Quel autre pays dans le monde a créé plus de 820 000 emplois?

Le ministre de l'Agriculture et le gouvernement appuient la gestion de l'offre, et nous continuerons de l'appuyer parce qu'elle est avantageuse pour les Canadiens et le Canada.

[Français]

**Mme Lysane Blanchette-Lamothe (Pierrefonds—Dollard, NDP):** Monsieur le Président, mon collègue a parlé un peu plus tôt des régimes de pension agréés collectifs dont il est question dans le projet de loi C-45. J'aimerais lui poser quelques questions à ce sujet.

Selon plusieurs experts, il est clair qu'un RPAC n'est pas une régime de pension, mais un régime d'épargne. Il y a déjà plusieurs régimes d'épargne dont de nombreux Canadiens ne bénéficient pas ou ne profitent pas. Pourquoi le député pense-t-il qu'un RPAC sera plus efficace qu'un autre régime d'épargne comme un REER ou un CELI?

S'il est vraiment sérieux concernant la sécurité financière des Canadiens et des Canadiennes, pourquoi ne propose-t-il pas un projet de loi visant, par exemple, à protéger les pensions des travailleurs en cas de faillite de l'entreprise ou à bonifier le Régime de pensions du Canada, ou plusieurs autres mesures qui pourraient améliorer la sécurité financière des Canadiens et des Canadiennes?

[Traduction]

**M. LaVar Payne:** Monsieur le Président, les régimes de pension agréés collectifs seraient extrêmement bénéfiques pour les organisations de l'ensemble du pays et les personnes qui ne cotisent pas à de grands régimes. Ils permettraient à plusieurs organisations de mettre en commun leurs fonds afin de profiter de frais administratifs très peu élevés. J'en ai parlé dans mon intervention. Les entreprises sont ravies à l'idée d'avoir un programme qui encouragerait leurs employés à cotiser et qui les aiderait à conserver leurs employés et à en attirer de nouveaux. Il est extrêmement important que nous mettions en place ces régimes pour favoriser la croissance économique et la création d'emplois au Canada.

**M. Bev Shipley (Lambton—Kent—Middlesex, PCC):** Monsieur le Président, je tiens à remercier l'éminent député de Medicine Hat, en Alberta, pour ses observations bien réfléchies sur la mise en oeuvre du projet de loi C-45, qui n'est en fait que la suite du budget. Je dois dire que, dans la circonscription de Lambton—Kent—Middlesex, les électeurs l'appuient presque à l'unanimité, notamment parce qu'ils sont conscients des retombées qu'il pourrait avoir.

L'agriculture est très présente dans Medicine Hat. Le député pourrait-il dire à la Chambre ce que ses électeurs pensent du budget et de la mise en oeuvre du projet de loi C-45?

• (1350)

**M. LaVar Payne** Monsieur le Président, depuis que nous avons créé la nouvelle Commission canadienne du blé et que les agriculteurs peuvent vendre leurs grains à qui ils veulent, j'ai parlé à un grand nombre d'entre eux. Ils m'ont dit qu'ils pouvaient désormais vendre leurs grains n'importe où sur la planète, au prix qu'ils voulaient. Ils n'ont plus à attendre leur argent. Ils vendent leurs grains et touchent immédiatement le fruit de la transaction. Ils

reçoivent leur argent dès que leurs grains sont livrés. Avec les sommes faramineuses que leurs fermes leur rapportent, ils peuvent acheter de l'équipement neuf et aider l'économie en créant des emplois. Or, voilà ce qui importe vraiment: les emplois, l'économie et les familles, notamment les familles d'agriculteurs.

[Français]

**M. Chris Alexander (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, PCC):** Monsieur le Président, je tiens d'abord à dire à quel point je suis honoré de faire un discours à la Chambre sur ce projet de loi à la suite de mon honorable collègue le député de Medicine Hat. Ce dernier connaît le dossier aussi bien que n'importe quel autre député de la Chambre, et je sais que ses points de vue ont été très appréciés de tous les côtés de la Chambre.

[Traduction]

Mes observations aujourd'hui porteront sur trois points fondamentaux. Je parlerai d'abord de la façon dont la Loi de 2012 sur l'emploi et la croissance permettra de relever un défi crucial qui se pose au Canada et à toutes les économies avancées du monde. Nous ne vivons pas dans une époque normale, nous ne travaillons pas dans une époque normale. Il s'agit d'une conjoncture extraordinaire et d'une époque qui se révèle être, à certains égards, dangereuse.

Le deuxième point que je veux aborder concerne les diverses mesures clés qui renforceront la création d'emplois au Canada. Mon collègue a affirmé que le projet de loi met uniquement l'accent sur les emplois et la croissance, mais nous devons continuer à expliquer à la Chambre et aux Canadiens qu'il s'agit de mesures vraiment concrètes et à leur exposer les répercussions que le projet de loi aura sur les circonscriptions.

Le troisième point portera sur les retombées que le projet de loi aura dans la circonscription d'Ajax—Pickering, d'où je viens. Il s'agit d'un plan d'action national visant à stimuler l'économie du Canada, mais il prévoit des mesures concrètes: il viendrait en aide aux entrepreneurs, aux travailleurs et aux jeunes de mon coin de pays, soit la circonscription d'Ajax—Pickering et la région du Grand Toronto.

Je m'attarderai tout d'abord sur le contexte international. La semaine dernière, des propos des plus élogieux ont été tenus à propos de l'économie du Canada et de la gestion des finances publiques au Canada. Comme tout le monde le sait, la directrice générale du FMI a reçu un prix à Toronto la semaine dernière, et elle a de nouveau louangé notre secteur financier. Elle a affirmé que tous les pays du monde devraient prendre exemple sur notre prudence et sur les nombreuses politiques que le gouvernement a instaurées. Ces propos élogieux s'ajoutent à tous ceux qui ont été formulés à l'égard du Canada ces dernières années quant à la façon dont nous avons traversé la crise économique: par rapport à d'autres pays, nous avons réussi à conserver un meilleur niveau d'endettement, à perdre moins d'emplois et à limiter la baisse de notre PIB. Tant le Forum économique mondial et les revues *Forbes* et *The Economist* ont fait état de ces indicateurs qui révèlent toute l'ampleur de notre succès. Je ne les répéterai pas.

Notre succès n'est pas acquis. Il faut continuer de prendre des mesures judicieuses, de placer le Canada dans une position favorable, d'examiner ce qui se passe à l'étranger et d'en tirer des leçons, d'être à l'avant de la vague et de protéger, pour les générations futures, la position avantageuse du Canada.

*Déclarations de députés*

J'aimerais citer brièvement le communiqué publié le 13 octobre dernier par le Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international. Il s'agit d'une seule phrase, tirée de son plus récent communiqué: « Il demeure crucial de mettre en œuvre des plans de redressement budgétaire crédibles à moyen terme dans de nombreux pays avancés. »

Les députés savent aussi bien que moi ce que cette phrase veut dire. Elle signifie que si on n'exerce pas de façon durable le contrôle des dépenses, si on ne continue pas à créer des emplois, à demeurer concurrentiels et à participer au commerce tout en contrôlant le niveau d'endettement, l'économie de plusieurs pays de l'Europe, de l'Asie et même des Amériques pourraient subir le même sort que la Grèce, l'Irlande et le Portugal.

Dans le même communiqué, on félicite la Banque centrale européenne de s'être engagée dans des transactions monétaires directes, et on souligne combien il est important que le mécanisme européen de stabilité fonctionne dans une certaine mesure. D'autre part, on mentionne le risque persistant que représentent le fardeau élevé de la dette et l'absence d'union bancaire et budgétaire en Europe.

Cette semaine, le défi du Japon consiste à financer son budget et continuer à assainir ses finances publiques. Toujours dans le même communiqué, on mentionne le danger du précipice budgétaire aux États-Unis, qui doivent rehausser leur plafond d'endettement en dépit d'une élection imminente et assurer leur viabilité financière malgré des déficits qui se chiffrent en milliards de dollars par année.

Ces mises en garde s'adressent à nos pairs, les autres pays avancés. Le Canada a évité ces pièges, grâce à la prudence et à la bonne planification du premier ministre et de l'excellent ministre des Finances.

• (1355)

Il est absolument essentiel de comprendre les dangers qui guettent le Canada s'il s'engage dans la même voie que la Grèce, le Portugal et les autres pays qui ont connu une hausse de l'impôt et de l'endettement et un recul de la compétitivité. C'est pourtant précisément ce que le député d'Outremont propose avec sa taxe sur le carbone de 21,5 milliards de dollars. C'est exactement ce que proposent tous les députés néo-démocrates qui sont intervenus au sujet du projet de loi, avec leur...

**Le président suppléant (M. Bruce Stanton):** À l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Timmins—Baie James invoque le Règlement.

**M. Charlie Angus:** Monsieur le Président, le député ne devrait pas se servir de ses interventions pour communiquer des renseignements erronés à la Chambre. Il n'y a pas de taxe sur le carbone et le député a besoin qu'on le lui rappelle. Il doit cesser de se servir de son rôle de parlementaire pour propager ces mensonges. La question de mettre un prix sur le carbone a été soulevée par le gouvernement en 2008. Il faut à tout le moins que le député soit...

**Le président suppléant (M. Bruce Stanton):** À l'ordre, s'il vous plaît. Les députés savent que ce genre de questions relèvent du débat. À mon avis, cela ne justifie pas un recours au Règlement.

Le député d'Ajax—Pickering a la parole.

**M. Chris Alexander:** Monsieur le Président, il est incroyable que le député ose invoquer le Règlement pour nier l'existence d'une mesure prévue dans la plateforme électorale de son parti. La taxe sur le carbone de 21,5 milliards de dollars proposée par son chef, et sans doute appuyée par tout son parti, doit être signalée aux Canadiens et sera portée à leur attention, car les taxes élevées nuisent à l'emploi.

**Le président suppléant (M. Bruce Stanton):** Le député de Timmins—Baie James invoque le Règlement.

**M. Charlie Angus:** Monsieur le Président, à la page 680 de l'O'Brien-Bosc, il est précisé que le Président a déjà jugé inacceptables les efforts de députés visant à soulever des sujets impertinents qui n'ont rien à voir avec la réalité.

Une fois de plus, le député tente de se servir de son rôle de parlementaire pour proférer un mensonge à des fins politiques. Je crois qu'il diminue le profil des débats tenus historiquement en cette Chambre.

Monsieur le Président, je vous prie de consulter les décisions de vos prédécesseurs à l'égard de tentatives de députés qui avaient pour but de manipuler le débat et d'en miner la crédibilité.

**Le président suppléant (M. Bruce Stanton):** Je remercie le député de Timmins—Baie James de son observation sur la pertinence. Il est vrai que les députés sont invités à inclure dans leurs interventions et leurs arguments des éléments qui sont pertinents au sujet à l'étude.

Cela dit, les députés savent qu'ils ont une grande marge de manoeuvre quant à la façon d'aborder ces questions et de présenter leurs arguments à la Chambre. C'est ce que les députés ont la possibilité de faire.

Je signale que le moment est presque venu de passer aux déclarations de députés. Le secrétaire parlementaire pourra utiliser les trois minutes et demi dont il dispose encore lorsque la Chambre reprendra le débat sur cette question. Bien entendu, il disposera de cinq minutes pour les questions et observations.

Nous passons aux déclarations de députés. Le député de Lambton—Kent—Middlesex a la parole.

---

## DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

### L'HOMME D'AFFAIRES DU COMTÉ DE LAMBTON

**M. Bev Shipley (Lambton—Kent—Middlesex, PCC):** Monsieur le Président, j'ai le privilège aujourd'hui de rendre hommage à Russ Hazzard, un citoyen de ma circonscription, Lambton—Kent—Middlesex, qui a récemment été intronisé au temple de la renommée de l'agriculture de Lambton. À son retour de service, après la Seconde Guerre mondiale, Russ a entrepris d'observer les besoins des agriculteurs et d'y répondre, grâce à l'innovation et à l'éducation. La provenderie qu'il avait fondée en 1947 a changé de nom en cours de route et est devenue la Southwest Ag Partners Inc., une des plus importantes entreprises d'intrants agricoles et de solutions de commercialisation du grain.

Travailler avec acharnement, mais de façon intelligente, et respecter sa femme, Marg, ainsi que sa famille composée de 12 enfants et ceux qui l'entourent, étaient un mode de vie et non une obligation pour lui. Russ Hazzard est vraiment un homme d'affaires local qui s'est surpassé pour aider les autres membres de sa collectivité.

C'est pour moi un honneur de prendre la parole aujourd'hui pour lui rendre hommage et le remercier de la contribution qu'il a apportée au comté de Lambton et à l'agriculture.

*Déclarations de députés*

● (1400)

[Français]

**LA RÉPUBLIQUE TURQUE**

**M. Jamie Nicholls (Vaudreuil—Soulanges, NPD):** Monsieur le Président, samedi, j'ai eu le plaisir de souper en compagnie de membres de la communauté turco-québécoise afin de célébrer l'anniversaire de la République turque.

[Traduction]

Aujourd'hui, les Turcs d'origine, au Canada et partout dans le monde, célèbrent la fondation de la république. Le premier président, Mustafa Kemal Atatürk, a libéré le pays du joug de l'histoire et a mis en oeuvre une série de réformes visant à faire de la Turquie une république laïque forte. Aujourd'hui encore, la Turquie est une force directrice dans sa région, une île de quiétude dans une mer d'instabilité.

[Français]

La Turquie est l'un de nos partenaires importants de l'OTAN. À cet égard, les Turcs ont un proverbe:

[Le député s'exprime en turc et fournit la traduction suivante:]

Paix chez nous, paix dans le monde.

[Français]

De plus en plus, des pressions contre la république menacent les idées fondatrices de la nation turque. Je tiens à réaffirmer la solidarité du peuple canadien envers les Turcs. Il y a 89 ans aujourd'hui, les Turcs ont ouvert un nouveau chapitre vers un avenir meilleur.

[Traduction]

[Le député s'exprime en turc et fournit la traduction suivante:]

Heureux celui qui peut se dire Turc. Longue vie à la république. Longue vie à la Turquie.

\* \* \*

**L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE ET GAZIÈRE**

**M. Mark Strahl (Chilliwack—Fraser Canyon, PCC):** Monsieur le Président, Chilliwack—Fraser Canyon se trouve à 1 500 kilomètres environ de Fort McMurray, mais la prospection de gisements de sables pétrolifères et de gaz naturel dans le Nord de la Colombie-Britannique et de l'Alberta joue un rôle de premier plan pour notre économie. Dans l'usine de Britco Structures, à Agassiz, 200 travailleurs construisent des maisons mobiles pour les champs de pétrole. Dans les installations de Tycrop, à Rosedale, 300 autres fabriquent du matériel spécialisé pour l'exploitation du gaz naturel. Et n'oublions pas les innombrables personnes qui vont travailler directement dans les champs de pétrole.

Selon le chef du NPD, les sables pétrolifères nuisent à l'industrie secondaire. Or, dans ma circonscription, ce sont les sables pétrolifères qui propulsent notre secteur de la fabrication, réinjectant des millions de dollars dans notre économie locale et fournissant des emplois bien rémunérés qui permettent de subvenir aux besoins d'une famille.

Au lieu de chercher à semer la discorde entre les Canadiens et de donner dans la politiciaille en alimentant les craintes, les néo-démocrates devraient constater les faits, collaborer avec notre gouvernement à favoriser l'exploitation responsable des ressources et soutenir nos efforts constants afin de protéger l'environnement tout en stimulant l'économie.

**LE PATRIMOINE CANADIEN**

**L'hon. Mauril Bélanger (Ottawa—Vanier, Lib.):** Monsieur le Président, Bibliothèque et Archives Canada préserve notre patrimoine documentaire. Le gouvernement a affirmé qu'une réduction de 10 % du budget de l'organisme ne causerait aucun tort, car les dossiers pourraient être numérisés. La numérisation et la modernisation sont certes des objectifs louables pour élargir l'accès aux documents, mais les compressions budgétaires ont entraîné une réduction de moitié du personnel chargé de la numérisation, ce qui aura pour effet de diminuer, et non de maintenir ou d'augmenter, l'accès aux documents historiques du Canada. Les compressions sont importantes à Bibliothèque et Archives Canada: des programmes ont été réduits ou éliminés. La décision du gouvernement conservateur de réduire l'accès du public aux archives nationales menace la préservation même de notre mémoire collective. Des archives solides sont garantes de l'exactitude des données historiques. Nous semblons nous acheminer dans la direction opposée.

George Orwell a écrit: « Qui contrôle le passé contrôle le futur; qui contrôle le présent contrôle le passé. » Il y a quelqu'un qui semble avoir compris.

\* \* \*

**L'ASIE DU SUD-EST**

**M. Deepak Obhrai (Calgary-Est, PCC):** Monsieur le Président, le Canada est un ardent défenseur de la protection et de la promotion des droits de la personne dans le monde entier, notamment en Asie du Sud-Est. La situation des droits de la personne dans cette région s'est améliorée au cours des dernières années, ce que nous voyons d'un bon oeil. Après des décennies de régime militaire et de dictature, nous constatons que des réformes importantes sont en cours. Bien sûr, il y a encore beaucoup de travail à faire pour veiller au respect des droits de la personne et des libertés fondamentales, notamment en Birmanie et au Vietnam.

Le Canada collabore avec des membres de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est, l'ANASE, de façon à la fois bilatérale et multilatérale, pour mettre en oeuvre des projets visant à améliorer la promotion et la protection des droits de la personne et des libertés fondamentales. Nous continuerons de défendre les droits de la personne chaque fois que nous aurons des inquiétudes à cet égard.

\* \* \*

[Français]

**LE PRIX D'EXCELLENCE — PROMOTION DE LA DUALITÉ LINGUISTIQUE**

**M. Tyrone Benskin (Jeanne-Le Ber, NPD):** Monsieur le Président, je félicite le journaliste et animateur chevronné Bernard St-Laurent, lauréat du Prix d'excellence — Promotion de la dualité linguistique remis par le Commissariat aux langues officielles.

Depuis qu'il a rejoint l'équipe de CBC/Radio-Canada, il s'est hautement distingué comme rédacteur politique en chef de Radio-Canada au Québec et comme commentateur politique pour de nombreuses émissions des services anglais et français.

*Déclarations de députés*

[Traduction]

Il est surtout connu pour la création de *C'est la vie*, une série d'émissions de radio qui connaît un succès énorme et qui fait entrer le Canada français, avec toute sa diversité et son énergie, dans les foyers des auditeurs anglophones d'un océan à l'autre. Bernard St-Laurent continue d'animer *C'est la vie*. Il nous aide à communiquer et à apprendre à nous connaître les uns les autres, il chasse les préjugés et abat les obstacles, tout comme le souligne la citation souvent mal interprétée de Rilke: « [...] deux solitudes se protégeant, se complétant, se limitant, et s'inclinant l'une devant l'autre. »

[Français]

Chapeau à Bernie Saint-Laurent pour cette reconnaissance bien méritée.

\* \* \*

● (1405)

[Traduction]

**LES DROITS DE PROPRIÉTÉ**

**M. Scott Reid (Lanark—Frontenac—Lennox and Addington, PCC):** Monsieur le Président, les Canadiens jouissent de pleins droits de propriété à l'étranger, mais pas ici. En vertu du chapitre 11 de l'Accord de libre-échange nord-américain, les Canadiens propriétaires de terrains au sud de la frontière ne peuvent se voir retirer ni leurs propriétés ni les droits y afférents par un gouvernement quel qu'il soit, sans être dédommages pour la valeur marchande intégrale.

Au Canada, les propriétaires ont également droit à un dédommagement pour peu qu'ils soient Mexicains ou Américains. Toutefois, si ce sont des Canadiens qui tirent leur subsistance de leurs terres, par exemple, des agriculteurs ou des propriétaires de terrains de camping, n'importe quel ordre de gouvernement peut les priver d'un de leurs droits ou de tous leurs droits sans leur verser un seul cent de dédommagement.

Trop souvent, nous entendons des politiciens de l'opposition demander l'abrogation du chapitre 11, mais le vrai problème, n'est-ce pas que les Canadiens qui tirent leur subsistance de leurs terres n'ont pas les mêmes droits de propriété que les étrangers? Ne serait-il pas temps de modifier les lois fédérales et provinciales dans tout le pays pour qu'aucun Canadien ne voie une partie ou la totalité de ses terres expropriées, sans être dédommagé pour la perte subie?

\* \* \*

**LES BÉNÉVOLES**

**M. Randy Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission, PCC):** Monsieur le Président, aujourd'hui, je souhaite honorer les nombreux bénévoles qui contribuent à l'excellence du Canada en consacrant plus de 2,1 milliards d'heures par année à du travail bénévole. Lorsqu'il s'agit de faire du bénévolat, la circonscription de Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission n'est pas en reste. En fait, 47 % des résidents de ma circonscription font du bénévolat de façon régulière pour des organismes de bienfaisance et des organismes sans but lucratif.

Dans ma circonscription, l'organisme Petals offre, au centre-ville de Maple Ridge, un environnement sécuritaire et chaleureux aux femmes, en particulier à celles qui vivent en marge de la société. L'organisme aide gratuitement les femmes qui reçoivent des prestations d'invalidité et d'aide-sociale, les femmes qui vivent avec des problèmes de santé mentale, les travailleuses du sexe et les mères monoparentales en difficulté. Il y a toujours un repas fait maison

pour quiconque vient pour une réunion. Tous les hivers, l'organisme fournit à tous ses bénéficiaires une paire de bottes et un manteau d'hiver. Petals fonctionne entièrement grâce à des volontaires et aux dons de la population.

Je tiens à remercier Heather Chevrier, de l'organisme Petals, et son équipe de bénévoles ainsi que les nombreux autres bénévoles qui apportent une contribution exceptionnelle au sein de ma circonscription.

\* \* \*

**WAWA**

**Mme Carol Hughes (Algoma—Manitoulin—Kapusking, NPD):** Monsieur le Président, les pluies torrentielles qui ont détruit des sections de la transcanadienne et d'autres routes à Wawa et dans les environs ont également touché plusieurs autres localités desservies par ces routes. Le service téléphonique a été interrompu à Dubreuilville, à Hawk Junction et à Oba. La Première Nation Michipicoten s'est retrouvée coupée du monde quand une route commerciale importante s'est affaissée.

Alors que la mairesse Linda Nowicki, le conseil municipal et la Première Nation Michipicoten déploient des efforts incessants pour faire face à cette situation d'urgence, nous devons garder à l'esprit que ces inondations imposent un lourd fardeau à une petite collectivité encore sous le choc de l'effondrement du secteur forestier.

Tandis que les entreprises locales ressentent les effets de cette situation d'urgence, la Ville et le conseil municipal cherchent de l'aide pour en payer la facture, qui pourrait atteindre les 15 millions de dollars, chiffre qui ne tient pas compte de la réparation des routes. Je suis certaine que tous les députés se joindront à moi pour transmettre leurs pensées et leurs encouragements aux habitants de Wawa, et pour demander au gouvernement de faire tout en son pouvoir pour aider la région de Wawa en cette période difficile.

\* \* \*

**LE NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE DU CANADA**

**M. John Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country, PCC):** Monsieur le Président, la taxe sur le carbone proposée par le NPD ferait augmenter non seulement le prix des produits dont les Canadiens ont besoin, comme l'essence, les denrées alimentaires et l'électricité, mais aussi le coût de ce qu'ils aiment, comme les fêtes.

L'Halloween aura lieu mercredi. Lorsqu'elles achètent des bonbons, des citrouilles et des costumes, les familles sont heureuses que le gouvernement ait réduit, et non augmenté, les taxes.

La Chambre sera peut-être surprise de l'apprendre, mais la taxe sur le carbone de 21 milliards de dollars que le NPD voudrait imposer ferait augmenter le prix de tout, y compris des friandises préférées d'Halloween des Canadiens.

Nous demandons au chef néo-démocrate de confirmer son plan d'imposition d'une taxe sur le carbone, qui se trouve à la page 4 du programme électoral de son parti, et d'expliquer aux Canadiens pourquoi il veut hausser les prix et les taxes que nous payons lors de nos fêtes préférées.

*Déclarations de députés*

[Français]

**LA MAISON AUBE-LUMIÈRE**

**M. Pierre-Luc Dusseault (Sherbrooke, NPD):** Monsieur le Président, je vais en profiter pour montrer à mon collègue comment utiliser une déclaration de façon efficace.

Hier, j'ai eu le plaisir de participer à un événement des plus heureux pour la région de Sherbrooke. Une centaine de personnes ont marché symboliquement vers la nouvelle Maison Aube-Lumière pour démontrer leur attachement à cette institution. En effet, depuis 15 ans, les malades du cancer en phase palliative peuvent compter sur la Maison Aube-Lumière pour adoucir leurs derniers jours.

Cette maison offre aux malades des soins de fin de vie grâce à du personnel médical attentionné et à toute une équipe de professionnels et de bénévoles qui travaillent jour après jour pour les accompagner, tout en respectant leur cheminement. Plus de 200 personnes y séjournent chaque année, et il devenait de plus en plus évident qu'il fallait une maison plus adaptée et plus grande pour subvenir aux besoins de la région de l'Estrie et de Sherbrooke.

Je tiens donc à féliciter tous ceux qui ont travaillé de près ou de loin à la réussite de ce projet, notamment Mme Kirouac, qui mérite toute notre reconnaissance. De belles années sont à venir pour tout l'équipe qui y travaille jour après jour avec passion. Cette maison est une institution essentielle pour Sherbrooke et une réelle fierté.

Bravo et longue vie à la Maison Aube-Lumière!

\* \* \*

● (1410)

[Traduction]

**LA FISCALITÉ**

**Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC):** Monsieur le Président, ce soir la députée de Brossard—La Prairie animera une réunion du groupe politique militant, nommé à tort Canadiens pour une fiscalité équitable.

Il n'est pas surprenant que le NPD charge ses députés d'organiser une activité en collaboration avec ce groupe de pressions politiques. Après tout, le groupe Canadiens pour une fiscalité équitable défend vigoureusement l'imposition d'une taxe sur le carbone.

Le NPD continue de s'en prendre aux Canadiens qui ternissent l'image de son plan d'augmentation des impôts de 21 milliards de dollars en dénonçant le fait qu'il s'agit d'une façon détournée de hausser les impôts.

Le chef du NPD et son caucus continuent de s'entourer de partisans d'une taxe sur le carbone.

Les gens de ma circonscription ont voté contre la taxe sur le bois d'oeuvre quand les libéraux l'ont présentée comme étant une taxe sur le carbone.

Le gouvernement continuera de dénoncer les plans de taxation du NPD, qui nuiraient à l'emploi.

\* \* \*

**LA FISCALITÉ**

**L'hon. Scott Brison (Kings—Hants, Lib.):** Monsieur le Président, les Canadiens travaillent fort pour payer leurs impôts. Ils veulent que leur gouvernement traite l'argent qu'ils versent en impôt avec respect et ils veulent que tout le monde paie sa juste part d'impôt. C'est pourquoi, dans le budget de 2005, le gouvernement libéral avait investi 30 millions de dollars dans la lutte contre les paradis fiscaux. Cette somme a permis au gouvernement de

percevoir des recettes fiscales supplémentaires totalisant 2,5 milliards de dollars.

Au lieu de faire fond sur ce succès, cependant, les conservateurs sabrent dans l'ARC. En juin, ils ont envoyé un avis de mise à pied à 400 vérificateurs de l'agence.

Les conservateurs doivent élaborer un plan concret de lutte contre la fraude fiscale. La première chose à faire quand on veut régler un problème est d'en déterminer l'ampleur.

Le Réseau mondial pour la justice fiscale estime à environ 280 milliards de dollars par année la somme que les gouvernements dans le monde perdent à cause de la fraude fiscale. Nous avons demandé aux conservateurs de publier une estimation officielle des sommes que la fraude fiscale fait perdre au gouvernement fédéral et aux provinces tous les ans.

Les Canadiens qui travaillent fort et respectent les règles méritent de connaître l'ampleur du problème. Ils méritent de savoir ce que...

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît. Le député d'Elmwood—Transcona a la parole.

\* \* \*

**LE NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE DU CANADA**

**M. Lawrence Toet (Elmwood—Transcona, PCC):** Monsieur le Président, depuis 2006, le gouvernement encourage l'opposition à appuyer ses efforts en vue d'agir avec fermeté dans les dossiers qui préoccupent grandement les Canadiens, comme la criminalité.

Or, plutôt que de serrer la vis aux criminels, le NPD prévoit serrer la vis aux familles canadiennes en proposant une taxe sur le carbone de 21 milliards de dollars qui détruira des emplois. Ce projet est écrit noir sur blanc à la page 4 de la plateforme du parti. Le NPD collecterait ainsi des milliards de dollars de recettes supplémentaires aux dépens des familles canadiennes. Le NPD a certainement saisi la portion de la notion qui consiste à agir avec fermeté. Son stratagème de taxe sournoise ferait augmenter le prix que doivent payer les familles qui travaillent dur pour se procurer les produits et services essentiels, comme le panier d'épicerie, l'essence et le chauffage, ce qui rendrait certainement leur vie plus difficile.

Heureusement pour les familles canadiennes, le gouvernement continue de maintenir de faibles taux d'imposition, une partie importante de notre stratégie visant à faire croître l'emploi et à favoriser la prospérité à long terme.

Le gouvernement n'appuiera pas l'imposition d'une taxe sur le carbone destructrice d'emplois qui serrerait la vis aux familles canadiennes.

\* \* \*

**LE DÉPUTÉ DE DAUPHIN—SWAN RIVER—MARQUETTE**

**M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD):** Monsieur le Président, depuis le début de la session, le député de Dauphin—Swan River—Marquette n'a fait que trois déclarations à la Chambre des communes, et il a choisi de les utiliser toutes les trois pour raconter des balivernes au sujet du NPD. Il a raté une occasion de vanter le succès du 47<sup>e</sup> festival ukrainien, qui a eu lieu à Dauphin, dans sa circonscription, en août dernier.

On aurait pu croire que le député voudrait profiter d'une de ses déclarations pour féliciter les organisateurs des Jeux d'été du Manitoba, qui ont eu lieu à Swan River, dans sa circonscription. Ce ne fut malheureusement pas le cas.

Chaque fois que les députés conservateurs gaspillent une occasion qui leur est offerte par l'article 31 du Règlement en lisant des notes d'allocation préparées par les exécuteurs des basses oeuvres du Cabinet du premier ministre, ils manquent à leur devoir envers leurs électeurs.

Je mets au défi le prochain intervenant de faire preuve de courage et de prendre la parole pour souligner un événement ou rendre hommage à un habitant de sa circonscription au lieu de répéter bêtement ce qu'il sait être des faussetés, des élucubrations et de la propagande.

\* \* \*

• (1415)

#### LE NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE DU CANADA

**Mme Kelly Block (Saskatoon—Rosetown—Biggar, PCC):** Monsieur le Président, on peut lire noir sur blanc à la page 4 de sa plateforme électorale de 2011 que le NPD imposera une nouvelle taxe de 21 milliards de dollars. Le chef néo-démocrate a reconnu que la taxe sur le carbone générerait des milliards de dollars de recettes.

La taxe du chef néo-démocrate augmenterait purement et simplement le coût de l'essence, de l'épicerie et de tous les produits et services. Son plan dangereux ferait perdre des emplois, freinerait la croissance économique et causerait du tort aux Canadiens ordinaires.

C'est ce qui explique que les Canadiens ont rejeté les politiques du NPD et qu'ils ont confié le pouvoir à un gouvernement conservateur national majoritaire, qui est fort et stable.

## QUESTIONS ORALES

[Français]

### LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

**L'hon. Thomas Mulcair (chef de l'opposition, NPD):** Monsieur le Président, en 2010, les conservateurs ont promis des critères clairs pour évaluer les prises de contrôle étrangères. Ça fait deux ans.

De plus en plus de gens se demandent, à l'instar du NPD, pourquoi des règles prévisibles n'ont pas été établies: la Chambre de commerce de Calgary, le *Wall Street Journal*, d'anciens ministres conservateurs et même des membres actuels du caucus conservateur.

Alors que la date limite approche dans le dossier Nexen, pourquoi les conservateurs ne remplissent-ils pas leur promesse? Où sont ces nouveaux critères clairs pour évaluer les prises de contrôle étrangères?

[Traduction]

**L'hon. John Baird (ministre des Affaires étrangères, PCC):** Monsieur le Président, notre gouvernement a toujours été très clair. Nous accueillons favorablement les investissements étrangers s'ils sont avantageux pour le Canada. La Loi sur Investissement Canada contient des dispositions permettant un examen rigoureux des transactions. C'est exactement ce que fait le ministre de l'Industrie actuellement, dans le but de toujours faire passer l'intérêt du Canada en premier.

**L'hon. Thomas Mulcair (chef de l'opposition, NPD):** Monsieur le Président, prenons le temps de regarder les faits. Les conservateurs s'approprient à brader au profit de la Chine une énorme portion des ressources naturelles du Canada. Les investisseurs se demandent si, dans ce dossier, le ministre de l'Industrie prendra encore une fois une décision derrière des portes closes, comme un voleur dans la nuit.

### Questions orales

L'incertitude a déjà coûté aux investisseurs et aux fonds de pension des dizaines de millions de dollars. Quand les conservateurs écouteront-ils les Canadiens, les dirigeants d'entreprise et les investisseurs étrangers? Quand appliqueront-ils les règles claires qu'ils ont promises aux Canadiens il y a deux ans?

**L'hon. John Baird (ministre des Affaires étrangères, PCC):** Monsieur le Président, voilà ce que le chef de l'opposition entend par hausser le niveau des débats politiques dans cette enceinte.

Le gouvernement défendra toujours les intérêts du Canada. Nous accueillons favorablement les investissements étrangers dans l'économie canadienne, car ils peuvent créer des emplois et élargir nos perspectives. Nous examinons ces questions très attentivement avant de prendre une décision.

Il est intéressant de voir le député se prononcer devant la Chambre pour l'exploitation des sables bitumineux, après avoir qualifié ce secteur de maladie et avoir préconisé sa fermeture. Ce serait le coût véritable de la politique du NPD consistant à imposer une taxe sur le carbone, si ce parti formait le gouvernement.

\* \* \*

### L'ÉCONOMIE

**L'hon. Thomas Mulcair (chef de l'opposition, NPD):** Monsieur le Président, seul un conservateur peut considérer un appel à dire la vérité et à respecter un engagement comme une attaque personnelle.

Ce n'est pas seulement la mauvaise gestion des prises de contrôle étrangères par les conservateurs qui est une source d'incertitude économique. Le directeur parlementaire du budget vient de nous indiquer que, l'année prochaine, la croissance de l'économie canadienne sera de 1,5 % seulement. C'est 22 milliards de dollars de moins que les prévisions du ministre des Finances il y a sept mois.

Avec la crise en Europe, l'incertitude aux États-Unis et la croissance anémique ici, au pays, le gouvernement conservateur aura-t-il, pour une fois, autre chose à proposer aux Canadiens que de rester calmes et de continuer comme si de rien n'était?

**L'hon. John Baird (ministre des Affaires étrangères, PCC):** Monsieur le Président, le gouvernement a présenté au Parlement cette année un plan d'action pour la création d'emplois. Il a permis au pays de traverser la tempête qui a secoué l'économie. Il a présidé à la création nette d'environ 820 000 emplois depuis le creux de la récession mondiale.

Alors que des difficultés subsistent en Europe et aux États-Unis, le gouvernement a su tenir solidement les rênes de l'économie et a ainsi joué un rôle fondamental pour stimuler la création d'emplois et la croissance économique, pour donner de l'espoir aux gens et pour améliorer les perspectives de tous. La seule mesure que le NPD voudrait adopter consiste à imposer aux Canadiens une taxe sur le carbone de 21,5 milliards de dollars.

[Français]

**Mme Megan Leslie (Halifax, NPD):** Monsieur le Président, les Canadiens paient le prix des compressions des conservateurs. Le directeur parlementaire du budget a confirmé qu'il y aura 125 000 emplois de moins au pays en 2016 en raison des coupes. Ce n'est pas tout. Le PIB va diminuer de 1 % d'ici deux ans. Les inégalités augmentent et le niveau de salaire réel diminue.

Pourquoi le ministre réduit-il la marge de manoeuvre du gouvernement et s'attaque-t-il aux travailleurs plutôt qu'aux problèmes économiques?

*Questions orales*

●(1420)

*[Traduction]*

**L'hon. Ted Menzies (ministre d'État (Finances), PCC):** Monsieur le Président, j'imagine que chaque économiste a droit à son opinion. Le ministre des Finances, la secrétaire parlementaire du ministre des Finances et moi-même avons cependant rencontré les principaux économistes du Canada ce matin, simplement pour nous assurer que les projections que nous utiliserons dans la mise à jour économique de l'automne — laquelle sera présentée sous peu — sont objectives et conformes à la situation actuelle, ce qui est le cas. La reprise économique tarde à se concrétiser sur la scène internationale, mais nos projections sont réalistes.

\* \* \*

**L'EXÉCUTION DU BUDGET**

**Mme Megan Leslie (Halifax, NDP):** Monsieur le Président, le ministre a encore la possibilité de rectifier le tir concernant le projet de loi d'exécution du budget malavisé dont la Chambre est saisie.

Les Canadiens n'ont jamais été informés du fait que le budget imposerait les prestations de maladie, éliminerait les mesures qui protègent les cours d'eau du Canada ou empêcherait les employés de toucher des indemnités de congé. Les conservateurs n'ont rien appris de leurs erreurs et, au lieu de consulter les Canadiens, ils cherchent à faire adopter à toute vapeur ce dangereux projet de loi d'exécution du budget qui risque de faire disparaître Dieu sait combien d'emplois.

Le ministre acceptera-t-il de voir les conséquences de son plan voué à l'échec? Permettra-t-il que le projet de loi d'exécution du budget fasse l'objet d'un examen approfondi et que des amendements y soient apportés avant qu'il ne soit trop tard?

**L'hon. Ted Menzies (ministre d'État (Finances), PCC):** Monsieur le Président, en fait, le projet de loi d'exécution du budget sera soumis au vote très bientôt dans cette enceinte et sera renvoyé au comité des finances, conformément à la pratique habituelle de la Chambre des communes. Je crois comprendre qu'il sera suggéré que certaines parties du projet de loi soient confiées à d'autres comités de la Chambre pour y faire l'objet d'un examen plus approfondi. Nous estimons qu'il s'agit d'une façon de procéder très efficace.

Nous encourageons les députés de l'opposition à collaborer et à voter en faveur des éléments positifs du projet de loi, comme le crédit temporaire à l'embauche, dont pourront profiter 534 000 entreprises.

\* \* \*

**L'ASSURANCE-EMPLOI**

**L'hon. Bob Rae (Toronto-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, sans aucun avis aux provinces qui seront touchées et en fait sans aucune publicité, le gouvernement du Canada a annulé le prétendu projet-pilote qui visait les régions du pays où le taux de chômage est le plus élevé et qui permettait à des travailleurs de ces régions de bénéficier de cinq semaines additionnelles de prestations.

J'aimerais que le gouvernement nous explique pourquoi il a posé un tel geste à l'endroit des travailleurs et des régions qui sont déjà les plus durement touchés. Pourquoi n'a-t-il pas consulté les provinces, dont les coûts de l'aide sociale vont grimper?

**L'hon. John Baird (ministre des Affaires étrangères, PCC):** Monsieur le Président, le gouvernement demeure concentré sur les emplois, la croissance économique et la prospérité à long terme.

Il s'agissait d'une mesure temporaire instaurée en 2008 et reconduite en 2010 dans le cadre du Plan d'action économique du

Canada. Nous avons indiqué en 2010 que ce programme temporaire ne serait pas renouvelé. Il ne devait être que temporaire.

La bonne nouvelle, c'est que le Plan d'action économique instauré il y a quelques années par le gouvernement a permis de créer, net, plus de 800 000 nouveaux emplois. Mais le travail n'est pas terminé. Nous continuons de faire en sorte que tous les Canadiens puissent jouir de la dignité que confère un emploi.

*[Français]*

**L'hon. Bob Rae (Toronto-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, il faut parler des faits et non de la rhétorique du gouvernement.

Dans huit des régions ayant subi des coupes du gouvernement, le taux de chômage a augmenté. Il est aujourd'hui plus élevé que jamais. En effet, il est même plus élevé que quand le programme a été introduit pour la première fois.

La question demeure donc. Pourquoi le gouvernement a-t-il coupé un tel programme sans discuter avec les provinces et avec ceux qui seront affectés et sans consulter le public canadien?

**L'hon. John Baird (ministre des Affaires étrangères, PCC):** Monsieur le Président, notre gouvernement continuera de mettre l'accent sur la croissance économique et sur la création de nouveaux emplois.

Cette mesure temporaire a été présentée en 2008 et en 2010. Or il devait prendre fin après deux ans. Nous sommes fiers de notre bilan économique. La création de plus de 800 000 nouveaux emplois, c'est placer le Canada dans la bonne direction.

Le travail n'est pas terminé, on continuera donc de travailler fort pour la croissance économique.

\* \* \*

*[Traduction]***L'ÉTHIQUE**

**L'hon. Bob Rae (Toronto-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, le député de Labrador a reçu des contributions d'une entreprise et d'individus travaillant pour cette entreprise deux jours après la tenue des élections. Voilà un problème supplémentaire pour ce député.

Toutefois, le problème d'origine demeure. Le député a été élu après avoir dépensé 21 000 \$ de plus que permis. Une des caractéristiques de la démocratie canadienne, c'est que nous respectons les limites et qu'il n'est pas nécessaire d'être riche ou pauvre pour le faire.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas demandé au député de démissionner...

●(1425)

**Le Président:** Le ministre des Affaires étrangères a la parole.

**L'hon. John Baird (ministre des Affaires étrangères, PCC):** Monsieur le Président, un nouvel agent officiel a été nommé. Il collabore avec Élections Canada afin de régler certains de ces problèmes.

J'aimerais seulement que le chef du Parti libéral examine son propre parti. Un membre de son caucus a écopé d'une amende de 4 900 \$ pour avoir enfreint les règles. Quatre des principaux membres de son parti, dont l'un est assis dans la première rangée, ont accepté illégalement des centaines de milliers de dollars de prêts qu'ils n'ont jamais remboursés.

*Questions orales*

Pourquoi le député ne fait-il pas le ménage dans son propre parti avant d'accuser un honnête homme qui fait de l'excellent travail au nom des habitants de Labrador?

\* \* \*

[Français]

**LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**Mme Rosane Doré Lefebvre (Alfred-Pellan, NPD):** Monsieur le Président, aujourd'hui, de nombreux Canadiens se préparent à l'arrivée de l'ouragan Sandy, qui entraînera des pluies diluviennes et des vents violents sur l'Est du pays. D'importants avertissements au sujet de la tempête ont été émis par les organismes provinciaux de gestion des urgences et par Washington. Nous souhaitons tous que les Canadiens demeurent sains et saufs au cours de cette tempête.

Le ministre peut-il nous informer des mesures mises en place par le gouvernement afin d'aider la population à se préparer à l'ouragan, et peut-il nous dire quelles ressources seront mobilisées pendant et après la tempête?

[Traduction]

**Mme Candice Bergen (secrétaire parlementaire du ministre de la Sécurité publique, PCC):** Monsieur le Président, le gouvernement est prêt à venir en aide aux provinces qui seront touchées par l'ouragan Sandy, s'il y a lieu. Nous avons pris des précautions pour veiller à ce que le gouvernement soit en mesure d'aider celles-ci, le cas échéant. Les Forces canadiennes et la Garde côtière canadienne se tiennent prêtes à agir au besoin.

Nous encourageons les Canadiens à se préparer et à consulter le site [preparez-vous.gc.ca](http://preparez-vous.gc.ca) pour apprendre quoi faire.

**M. Randall Garrison (Esquimalt—Juan de Fuca, NPD):** Monsieur le Président, de ce côté-ci de la Chambre, nous croyons que les événements récents devraient sonner l'alarme. Il faut accorder une grande priorité aux besoins locaux en matière de préparatifs d'urgence. Malheureusement, les conservateurs ont choisi de réduire le financement de certains programmes importants visant à former et à engager du personnel d'intervention en cas de crise. Les municipalités s'inquiètent.

Dans la foulée du séisme sur la côte Ouest et compte tenu de l'augmentation du nombre d'incidents causés par des conditions météorologiques extrêmes, le ministre appuiera-t-il maintenant les localités et annulera-t-il ces compressions budgétaires qui dénotent un manque de prévoyance?

**Mme Candice Bergen (secrétaire parlementaire du ministre de la Sécurité publique, PCC):** Monsieur le Président, je ne souscris pas à la prémisse de cette question. Au Canada, la plupart des urgences surviennent à l'échelle locale et sont gérées par les municipalités, les provinces ou les territoires.

En ce qui concerne l'ouragan qui risque de toucher des Canadiens, nous nous tenons prêts à aider les provinces si jamais elles ont besoin d'aide. Les Forces canadiennes et la Garde côtière canadienne se tiennent prêtes à réagir. Santé Canada a examiné la réserve nationale d'urgence, et le Centre des opérations du gouvernement travaille en permanence pour veiller à ce que le nécessaire soit en place.

\* \* \*

**LA DÉFENSE NATIONALE**

**M. Matthew Kellway (Beaches—East York, NPD):** Monsieur le Président, voici un autre exemple d'incurie de la part des conservateurs. De nouveau, les conservateurs disent une chose, mais font le contraire. Ils prétendent accepter les conclusions du

vérificateur général dans le dossier des F-35. Pourtant, ils ont recours aux services d'une entreprise de l'extérieur qui, c'est inévitable, en arrivera aux mêmes conclusions que le vérificateur général, à savoir qu'ils sont de mauvais administrateurs publics, qui ont floué les Canadiens en sous-estimant le coût de plusieurs milliards de dollars.

Pourquoi gaspiller l'argent des contribuables en ordonnant la tenue d'un autre examen? Souhaitent-ils acheter un résultat différent cette fois-ci?

**L'hon. Rona Ambrose (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de la Condition féminine, PCC):** Monsieur le Président, comme le député le sait fort bien, nous avons accepté la recommandation du vérificateur général voulant que l'on demande au ministère de la Défense nationale de présenter une estimation à jour des coûts liés au F-35. Nous avons décidé d'aller encore plus loin. Nous avons adopté un plan en sept points. Chacun des volets de ce plan fera l'objet d'une vérification indépendante. Cet examen nous aidera à prendre une décision quant au remplacement des CF-18. Nous ne prendrons pas de décision tant que les sept points n'auront pas été validés de façon indépendante.

**M. Matthew Kellway (Beaches—East York, NPD):** Monsieur le Président, aucun des ministres et des députés d'arrière-ban responsables de ce dossier ne semble comprendre la situation. Le ministre de la Défense nationale doit accorder la priorité aux éléments fondamentaux, en commençant par un énoncé des besoins. Nous savons qu'ils privilégiaient le F-35. Le vérificateur général nous l'a dit et le premier ministre en a convenu.

Le ministre de la Défense nationale a-t-il accepté d'assumer ses responsabilités et a-t-il modifié l'énoncé des besoins? Si non, pourquoi les conservateurs gaspillent-ils l'argent des contribuables en ordonnant la tenue d'un autre examen avant d'avoir au moins fait cela?

• (1430)

**L'hon. Rona Ambrose (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de la Condition féminine, PCC):** Monsieur le Président, le député sait que le secrétariat a été mis sur pied pour veiller à ce que le plan d'action en sept points soit géré avec la diligence et la transparence nécessaires, de telle sorte que le gouvernement puisse prendre la décision qui s'impose quant au remplacement des CF-18.

Par ailleurs, pour ce qui est de l'argent des contribuables, nous n'avons déboursé aucune somme pour l'acquisition des nouveaux avions de chasse qui remplaceront les CF-18 et nous ne prendrons aucune décision à cet égard tant que nous ne disposerons pas de tous les renseignements nécessaires.

\* \* \*

**LE PRIX DE L'ESSENCE**

**M. Glenn Thibeault (Sudbury, NPD):** Monsieur le Président, un ancien employé du Bureau de la concurrence, comptant 25 ans d'ancienneté, a confirmé qu'il y a entente pour fixer les prix à la pompe. Les conservateurs sont tout contents de verser des milliards de dollars de subventions aux pétrolières, mais refusent de leur demander des comptes. Les conservateurs répondront à ma question en ressassant la même rengaine au sujet d'une politique fictive. La réalité, c'est que leurs politiques coûtent de l'argent aux contribuables chaque fois qu'ils font le plein.

Pourquoi ferment-ils les yeux sur les agissements des pétrolières qui continuent d'arnaquer les Canadiens?

*Questions orales*

**L'hon. Christian Paradis (ministre de l'Industrie et ministre d'État (Agriculture), PCC):** Monsieur le Président, premièrement, je rappelle à mon collègue que nous avons réduit la TPS de deux points de pourcentage et que, ensuite, nous avons renforcé les pouvoirs du Bureau de la concurrence et fait adopter la Loi sur l'équité à la pompe. Je lui rappelle également que, pour protéger la concurrence et les consommateurs, le Bureau de la concurrence n'hésite pas à faire respecter la loi lorsqu'il a des preuves que des pratiques contreviennent à la Loi sur la concurrence.

Pour finir, je rappelle au député que c'est son parti qui veut imposer une taxe sur le carbone de 21 milliards de dollars aux Canadiens. Nous nous y opposerons.

**M. Glenn Thibeault (Sudbury, NPD):** Monsieur le Président, les conservateurs embarrassent la Chambre avec leur visite quotidienne au pays des merveilles. La réalité, c'est qu'au cours des six dernières années, depuis que les conservateurs sont au pouvoir, le prix de l'essence a augmenté de pas moins de 39 %. Les Canadiens n'ont jamais payé aussi cher à la pompe. C'est un fait et c'est l'oeuvre des conservateurs. Un ancien enquêteur du Bureau de la concurrence sonne maintenant l'alarme.

Quand cesseront-ils de nous rebatte quotidiennement les oreilles avec la taxe sur le carbone et commenceront-ils à resserrer les règlements, à protéger les consommateurs et à faire en sorte que les Canadiens paient un juste prix — et non un prix fixé — pour l'essence?

**L'hon. Christian Paradis (ministre de l'Industrie et ministre d'État (Agriculture), PCC):** Monsieur le Président, grâce aux améliorations que nous avons apportées en adoptant cette loi, des poursuites ont été intentées à Thetford Mines et à Victoriaville, au Québec, au cours de la dernière année. Cela prouve que la loi porte ses fruits.

Je peux assurer à mon collègue que les Canadiens ne paieront pas un prix fixe pour l'essence, lequel serait fixé au moyen d'une taxe sur le carbone néfaste pour l'emploi de 21 milliards de dollars que le NPD leur imposerait. Jamais cela ne se produira.

[Français]

**Mme Annick Papillon (Québec, NPD):** Monsieur le Président, pendant que les conservateurs spéculent sur ce que nous ferons quand nous formerons le gouvernement, l'augmentation du prix de l'essence, elle, continue. En ce moment même, elle fait augmenter le prix des denrées essentielles. Puisqu'il faut payer 1,53 \$ le litre, les commerçants doivent augmenter les prix. Un ancien enquêteur du Bureau de la concurrence a confirmé qu'il y a collusion pour fixer les prix à la pompe.

Le NPD, lui, propose des solutions concrètes pour renforcer les règles actuelles et exige la création d'un poste d'ombudsman.

Pourquoi les conservateurs acceptent-ils la collusion dans ce domaine?

**L'hon. Christian Paradis (ministre de l'Industrie et ministre d'État (Agriculture), PCC):** Monsieur le Président, on a déjà renforcé la Loi sur la concurrence et on a donné plus de pouvoirs au Bureau de la concurrence. Des poursuites ont été entamées dans les régions de Thetford Mines et de Victoriaville. Ce sont des preuves, ce sont des résultats. On a créé aussi un poste de surveillant de l'équité à la pompe. Ce sont des mesures qu'on a mises en place et qui fonctionnent.

Est-ce que la députée fait le même calcul lorsqu'elle parle de prix fixés et lorsqu'elle fait avec son parti la promotion d'une taxe sur le

carbone de 21 milliards de dollars? C'est ce que cette taxe coûterait aux Canadiens, et c'est inacceptable.

\* \* \*

[Traduction]

**L'ÉTHIQUE**

**M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD):** Monsieur le Président, Élections Canada fait présentement enquête afin de déterminer si le député de Labrador a acheté son élection. Or, voilà qu'aujourd'hui nous apprenons avec étonnement l'existence d'une série de dons envoyés à partir du même code postal, celui d'une grande société. Le député a fait fi des limites de dépenses établies.

Il est là, à lire le journal. Peut-être lit-il un article où il est question des déplacements en avion qu'il n'a pas déclarés. Or, à 18 000 \$, il s'agit de dons illégaux de la part d'une entreprise, puisque ces vols lui conféraient un énorme avantage sur ses concurrents.

Pourrait-il laisser son journal de côté et expliquer le rôle qu'il a joué dans toute cette affaire?

• (1435)

**M. Pierre Poilievre (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités et pour l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario, PCC):** Monsieur le Président, le député visé a toujours servi le Parlement de façon exemplaire. Le nouvel agent officiel collabore avec Élections Canada afin de répondre à toutes les questions encore en suspens.

Le député a parlé de cinq dons. En fait, c'est 29 dons que son voisin de banquette a faits à un parti séparatiste du Québec. Ce dernier refuse de dire s'il est bien fédéraliste, malgré tous ces dons. Si le député voulait bien se donner la peine de le demander à son voisin, il pourrait alors dire à la Chambre s'il est assis à côté d'un fédéraliste, oui ou non.

**M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD):** Ça recommence, monsieur le Président: un député lit le journal pendant que l'autre nous dit qu'il se fiche de savoir si les dons étaient illégaux ou non.

Nous sommes en train de parler d'actes illégaux, d'un homme qui a enfreint les règles et qui a ensuite obtenu une promotion, d'un directeur de campagne qui a obtenu un emploi en or pour lequel il n'était nullement qualifié. Le premier ministre a promis qu'il mettrait un terme aux comportements comme ceux-là, mais il n'a pas tenu parole. Maintenant que le concept de responsabilité ministérielle est vide de sens, on a assisté à une violation de l'éthique après l'autre.

Le député de Labrador va-t-il rendre compte de ses actes à la Chambre?

**M. Pierre Poilievre (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités et pour l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario, PCC):** Monsieur le Président, je rappelle que c'est notre parti qui a interdit les dons des sociétés et des syndicats. C'est notre parti qui a resserré les règles, alors que c'est le parti du député qui les a enfreintes en acceptant illégalement 340 000 \$ de la part des syndicats. C'est l'actuel chef du NPD qui a tenté d'étouffer l'affaire.

Nous posons donc la question pour la énième fois: quand vont-ils arrêter d'accuser les autres, quand ils sont eux-mêmes loin d'être blancs comme neige?

## LE RECENSEMENT

**M. Marc Garneau (Westmount—Ville-Marie, Lib.):** Monsieur le Président, depuis peu, le gouvernement tente de nous faire croire qu'il se fie à la science, après avoir pris la pire décision possible en ce qui a trait au questionnaire détaillé du recensement.

Maintenant, Statistique Canada nous dit que les données sur la langue maternelle et la langue parlée à la maison, qui ont été recueillies lors du recensement de 2011 et qui viennent d'être publiées, ne sont pas fiables et ne peuvent pas être comparées aux données précédentes.

Si le gouvernement se fie vraiment à la science, va-t-il réinstaurer le questionnaire détaillé du recensement?

**L'hon. Christian Paradis (ministre de l'Industrie et ministre d'État (Agriculture), PCC):** Monsieur le Président, le député devrait prêter attention à ce que Statistique Canada a déjà dit, soit que l'Enquête auprès des ménages permettra d'obtenir des données utiles et utilisables répondant aux besoins de ceux qui s'en servent. Il en est de même du recensement.

Si le député d'en face a des questions au sujet de la méthode, je l'invite à les adresser directement à Statistique Canada.

[Français]

**M. Marc Garneau (Westmount—Ville-Marie, Lib.):** Monsieur le Président, tous les scientifiques sont inquiets au sujet des données qui vont sortir en 2013 sur le recensement. Ce gouvernement clame haut et fort qu'il croit en la science, après avoir pris la plus mauvaise décision possible sur le recensement. Maintenant, on apprend que les données sur la langue maternelle et la langue parlée à la maison ne sont pas fiables.

Si ce gouvernement croit vraiment que la science est importante et qu'il veut nous le prouver, est-ce qu'il va ramener le long formulaire obligatoire sur le recensement?

**L'hon. Christian Paradis (ministre de l'Industrie et ministre d'État (Agriculture), PCC):** Monsieur le Président, comme je viens de le dire à mon collègue, Statistique Canada a déjà mentionné que l'enquête allait produire des résultats utiles et utilisables qui sauront satisfaire les besoins des usagers. Si mon collègue a des questions supplémentaires sur la méthode employée par Statistique Canada, je l'invite à poser directement ses questions à cette organisation.

[Traduction]

**L'hon. Carolyn Bennett (St. Paul's, Lib.):** Monsieur le Président, il y a encore une possibilité d'emprisonnement de deux ans pour ceux qui ne remplissent pas le formulaire abrégé de recensement ou celui du recensement agricole, et ce, après que le gouvernement a dit qu'il était totalement inacceptable d'envoyer quelqu'un en prison parce qu'il n'avait pas rempli un questionnaire de recensement.

La campagne de peur du gouvernement au sujet du questionnaire détaillé obligatoire portait essentiellement sur le risque d'emprisonnement. Le gouvernement va-t-il cesser d'être hypocrite et retirer immédiatement la possibilité d'emprisonnement liée à tous les autres types de recensement?

**L'hon. Christian Paradis (ministre de l'Industrie et ministre d'État (Agriculture), PCC):** Au contraire, monsieur le Président, nous avons agi dans ce dossier. Je conviens qu'il est inacceptable d'envoyer des gens en prison parce qu'ils n'ont pas rempli un questionnaire de recensement.

Nous avons donc amélioré le système et, comme je viens de le dire, le recensement fournira des données utiles et utilisables à ceux qui s'en servent.

## Questions orales

Pour ce qui est de la méthode employée, si les députés d'en face veulent poser d'autres questions, ils doivent les adresser à Statistique Canada.

\* \* \*

• (1440)

## LES PÊCHES ET LES OCÉANS

**M. Fin Donnelly (New Westminster—Coquitlam, NPD):** Monsieur le Président, la Commission Cohen, qui a fait enquête sur la situation du saumon rouge du fleuve Fraser, a présenté son rapport aujourd'hui. Le rapport de la commission, qui a entendu 160 témoins et dont les travaux ont coûté 26 millions de dollars, révèle que la gestion politique du gouvernement fédéral laisse sérieusement à désirer. Il pourrait s'agir d'un rapport marquant sur la situation du saumon en Colombie-Britannique et les gens souhaitent que des mesures soient prises.

Les conservateurs recevront aujourd'hui un exemplaire de ce rapport. Les Canadiens veulent savoir si le gouvernement s'engage aujourd'hui à suivre les recommandations de ce rapport.

**M. Randy Kamp (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et pour la porte d'entrée de l'Asie-Pacifique, PCC):** Monsieur le Président, à titre de Britannico-Colombien, je peux assurer au député que le gouvernement reconnaît l'importance culturelle et économique du saumon pour la Colombie-Britannique. En fait, c'est pour cela que nous avons constitué la Commission Cohen compte tenu de la faiblesse inattendue des montaisons de saumon rouge dans le fleuve Fraser en 2009.

Le rapport sera déposé à la Chambre des communes le mercredi 31 octobre.

**M. Fin Donnelly (New Westminster—Coquitlam, NPD):** Monsieur le Président, nous voulons obtenir un engagement. Cela ne suffit pas.

Les conservateurs ont réduit le financement octroyé au MPO pour la recherche scientifique et le contrôle d'application. Ils ont vidé la Loi sur les pêches de sa substance, notamment en supprimant les dispositions relatives à la protection de l'habitat, sans mener de consultations appropriées et avant de voir le rapport Cohen.

La commission présentera aujourd'hui d'importantes recommandations sur la gestion des pêches en Colombie-Britannique. Je pose donc la question suivante. Pourquoi le gouvernement a-t-il posé des gestes si dommageables avant même de prendre connaissance du rapport de la commission?

**M. Randy Kamp (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et pour la porte d'entrée de l'Asie-Pacifique, PCC):** Monsieur le Président, nous avons instauré la Commission Cohen pour en apprendre certaines choses. C'est pourquoi nous lirons le rapport. J'encourage d'ailleurs le député à faire de même, lorsque le document sera déposé à la Chambre des communes mercredi.

*Questions orales*

[Français]

**LES LANGUES OFFICIELLES**

**Mme Alexandrine Latendresse (Louis-Saint-Laurent, NPD):** Monsieur le Président, depuis leur arrivée au pouvoir, les conservateurs font peu de cas du bilinguisme officiel. Une tonne de postes névralgiques pour notre démocratie sont maintenant occupés par des personnes unilingues. Le premier ministre a reconnu son erreur lors d'une réunion du caucus conservateur. Pour renverser la vapeur, voici la marche à suivre: voter en faveur de mon projet de loi, qui exige le bilinguisme pour 10 agents du Parlement occupant des postes clés.

Est-ce que les conservateurs peuvent confirmer publiquement qu'ils vont appuyer mon projet de loi?

**M. Jacques Gourde (secrétaire parlementaire de la ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, pour les Langues officielles et pour l'Agence de développement économique pour les régions du Québec, PCC):** Monsieur le Président, comme on le sait, nous étudions en ce moment le projet de loi C-419. Notre gouvernement fait des nominations sur la base du mérite, et sa priorité ultime est d'offrir aux Canadiens de meilleurs services.

**Mme Alexandrine Latendresse (Louis-Saint-Laurent, NPD):** Monsieur le Président, ce n'est pas suffisant. Appuyer le bilinguisme va plus loin que de promettre des comités bidon sur le français dans les entreprises sous réglementation fédérale, comme ils l'ont fait il y a quelques mois, sans jamais à avoir à « livrer la marchandise ».

Selon *La Presse*, le premier ministre a confirmé au caucus conservateur qu'il voterait en faveur de mon projet de loi sur le bilinguisme. Ça ne veut pas dire pour autant que ses collègues vont aussi appuyer les collectivités francophones de partout au pays.

Après la tempête soulevée par la nomination d'un juge et d'un vérificateur général unilingues, on est en droit de se demander s'ils ont appris de leur erreur. Les conservateurs appuieront-ils massivement mon projet de loi, oui ou non?

**M. Jacques Gourde (secrétaire parlementaire de la ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, pour les Langues officielles et pour l'Agence de développement économique pour les régions du Québec, PCC):** Monsieur le Président, j'aimerais rappeler à ma collègue que lors de l'élection du 2 mai 2011, le NPD a présenté des candidats unilingues anglophones dans des circonscriptions francophones au Québec.

\* \* \*

[Traduction]

**LA FISCALITÉ**

**M. Jim Hillyer (Lethbridge, PCC):** Monsieur le Président, plus tard aujourd'hui, la porte-parole du NPD en matière de revenu national coparrainera une séance d'information avec un organisme d'extrême gauche qui s'appelle Canadiens pour une fiscalité équitable et qui est soutenue par les patrons de grands syndicats comme le SCFP et les TCA. Le président de cet organisme, Murray Dobbin, réclame la nationalisation de l'industrie pétrolière et gazière du Canada et fait l'éloge de l'homme fort du Venezuela, Hugo Chavez.

Le ministre d'État aux Finances pourrait-il nous dire comment le gouvernement continuera à maintenir les impôts peu élevés?

**L'hon. Ted Menzies (ministre d'État (Finances), PCC):** Monsieur le Président, l'association du NPD avec un organisme d'extrême gauche appelé Canadiens pour une fiscalité équitable semble quelque peu douteuse. Elle aura pour effet de montrer à quel

point le plan de hausse d'impôt du NPD nuira aux Canadiens. Il n'est pas étonnant que ce parti se soit prononcé contre toutes les réductions d'impôt que nous avons proposées depuis 2006. Il n'est pas dans l'intérêt des Canadiens que le NPD préconise une taxe de 21 milliards de dollars sur tout. Nous nous y opposerons.

\* \* \*

[Français]

**L'ASSURANCE-EMPLOI**

**Mme Anne-Marie Day (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, NPD):** Monsieur le Président, la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences a beau vanter sa réforme de l'assurance-emploi, les citoyens n'achètent pas si facilement les demi-vérités qu'elle essaie de leur faire passer.

Au cours de la dernière semaine, une pluie de critiques s'est abattue sur la réforme des conservateurs. Des milliers de personnes ont tenu des manifestations à Québec, au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard — j'y étais — pour dénoncer cette réforme.

La ministre aurait pu éviter ces eaux troubles si elle avait consulté les citoyens, mais non! Va-t-elle faire marche arrière, encore une fois, et créer des programmes qui répondent aux besoins des chômeurs?

● (1445)

**L'hon. Diane Finley (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, PCC):** Monsieur le Président, ce dont les chômeurs ont besoin, c'est un emploi, c'est un poste, c'est une aide pour trouver un poste, et c'est ce que nous leur offrons.

Nous avons fait des changements au système d'assurance-emploi pour appuyer les gens lorsqu'ils travaillent pendant qu'ils reçoivent des prestations d'assurance-emploi. Nous les aidons à chercher un emploi et nous n'allons pas les punir s'ils travaillent lorsqu'ils reçoivent des prestations. Voilà la façon dont nous appuyons les chômeurs.

[Traduction]

**Mme Chris Charlton (Hamilton Mountain, NPD):** Monsieur le Président, la ministre devrait savoir qu'un conseil comme « vous n'avez qu'à déménager dans l'Ouest » ne constitue pas une vraie stratégie de création d'emplois.

La fin de semaine dernière, 2 000 personnes se sont rassemblées à Campbellton, au Nouveau-Brunswick, pour protester contre les changements que le gouvernement apporte à l'assurance-emploi. Ils qualifient ces changements de « destructeurs » et d'« attaque contre les Maritimes ». Ils se battent contre les effets dévastateurs que ces changements auront sur les travailleurs, les employeurs et l'économie locale.

La ministre se décidera-t-elle enfin à écouter ces Canadiens, à abandonner ses réformes catastrophiques et à travailler avec les Canadiens afin de renforcer l'assurance-emploi au lieu de la détruire?

**L'hon. Diane Finley (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, PCC):** Monsieur le Président, nous renforçons le régime d'assurance-emploi afin d'aider les gens qui sont au chômage, ceux qui ont perdu leur emploi pour des raisons indépendantes de leur volonté, à trouver un nouvel emploi. De plus, nous les aiderons à travailler pendant la période où ils reçoivent des prestations et, s'ils travaillent, ils y gagneront. Cela sera plus avantageux pour eux et pour leur famille.

La députée parle du Nouveau-Brunswick. Voici donc une citation qui pourrait l'intéresser: « Bien que le manque de main-d'œuvre spécialisée soit particulièrement notable pour les emplois très spécialisés, on note qu'encore 30 % des répondants [des employeurs] disent avoir du mal à combler la plupart des emplois spécialisés. » Qui a fait cette déclaration? Susan Holt, présidente et directrice générale du Conseil d'entreprises du Nouveau-Brunswick.

[Français]

**M. Guy Caron (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques, NPD):** Monsieur le Président, ce n'est pas juste à Campbellton que ça se passe. Samedi dernier, pas moins de 3 000 personnes se sont rendues à Thetford Mines pour dénoncer la réforme de l'assurance-emploi. Ils ne sont pas d'accord avec le gouvernement sur sa décision d'obliger les gens à se délocaliser et à accepter un travail à 70 % de leur salaire.

Plutôt que de fermer les yeux et de jouer à l'autruche en défendant sa réforme contre vents et marées, la ministre devrait écouter ces critiques. Continuera-t-elle à faire la sourde oreille quant aux revendications des chômeurs?

**L'hon. Diane Finley (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, PCC):** Monsieur le Président, l'honorable député devrait s'informer des faits et des changements à l'assurance-emploi. Les changements vont rester sous le sens commun. Cela veut dire que, si un poste dans le domaine de compétences d'un chômeur se libère dans sa région, il devra faire une demande.

En effet, le droit à l'assurance-emploi est assorti de la responsabilité de chercher un emploi pour subvenir aux besoins de sa famille et de travailler, ce qui est mieux que de ne pas travailler.

[Traduction]

**M. Robert Chisholm (Dartmouth—Cole Harbour, NPD):** Monsieur le Président, avec un ratio de cinq chômeurs pour chaque emploi offert, on ne peut pas se contenter de dire aux gens « vous n'avez qu'à trouver un emploi ».

Un autre groupe de 200 travailleurs et employeurs se sont rassemblés à l'Île-du-Prince-Édouard pour protester contre les coupes au régime d'assurance-emploi. Ils ont protesté parce que les employeurs craignent de perdre leurs employés à temps partiel et que les chômeurs craignent de se voir refuser des prestations d'assurance-emploi.

Quelle taille devront atteindre les manifestations pour que la ministre commence à écouter? Quand ce mépris des chômeurs cessera-t-il?

**L'hon. Diane Finley (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, PCC):** Monsieur le Président, notre but est d'aider les chômeurs à trouver un emploi, et nous posons des gestes concrets afin d'y arriver. Nous augmentons le nombre d'alertes emplois envoyées aux chômeurs pour les informer des offres qui correspondent à leurs compétences et à leur région géographique. Nous les aidons à trouver ces emplois et, s'ils travaillent pendant une période de prestations, nous faisons en sorte que ce soit plus avantageux que s'ils ne travaillaient pas.

Voilà comment nous montrons notre respect envers les chômeurs. Voilà comment nous les aidons à trouver un emploi qui aura un effet bénéfique sur leur famille et leur collectivité.

### Questions orales

#### LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

**L'hon. Geoff Regan (Halifax-Ouest, Lib.):** Monsieur le Président, le projet d'accord sur les investissements entre le Canada et la Chine se distingue nettement des autres accords semblables que le Canada a conclus. Selon les experts, les contribuables canadiens seront exposés à un plus grand risque et soumis à des contraintes plus importantes que les Chinois. Les entreprises chinoises pourront tenter des poursuites contre les provinces et les municipalités; ces affaires seront tranchées par des arbitres à huis clos.

Pourquoi les conservateurs concluraient-ils une entente qui accorde des avantages spéciaux à la Chine pendant des décennies?

● (1450)

**M. Gerald Keddy (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, pour l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et pour la porte d'entrée de l'Atlantique, PCC):** Monsieur le Président, je ne partage pas l'avis du député. En réalité, ce traité est semblable à d'autres traités que nous avons signés. Il est conçu de manière à protéger les investisseurs canadiens contre des pratiques discriminatoires et arbitraires; les droits et les obligations découlant du traité s'appliquent également aux deux pays.

Je pense qu'il y a une chose sur laquelle on peut s'entendre: la position du NPD à l'égard du commerce. Récemment, le député néo-démocrate de Colombie-Britannique-Southern Interior a écrit que les accords commerciaux « menacent l'existence même de notre nation ». Voilà la position du NPD. Je pense que nous sommes d'accord là-dessus.

**Mme Joyce Murray (Vancouver Quadra, Lib.):** Monsieur le Président, bien au contraire, l'accord saignera les investisseurs canadiens. En vertu de ses dispositions, les contribuables canadiens assumeront un risque plus grand et bénéficieront de protections moindres que leurs homologues chinois.

Le cadre juridique canadien est considéré plus ouvert et transparent que le cadre chinois, qui est opaque et qui rend difficilement justice. Ainsi, les plaintes déposées par des investisseurs chinois au Canada pourraient entraîner des risques et des obligations accrues pour les Canadiens, alors que les investisseurs canadiens bénéficieraient d'une très faible protection juridique et seraient traités injustement en Chine.

Le gouvernement pourrait-il expliquer comment des règles du jeu aussi inéquitables constituent un avantage net pour le Canada?

**M. Gerald Keddy (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, pour l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et pour la porte d'entrée de l'Atlantique, PCC):** Monsieur le Président, c'est n'importe quoi. Je rappelle à la députée d'en face que c'est notre gouvernement qui a rendu plus ouvert et transparent le processus de négociation de traités. Je répète une fois de plus que les droits et les obligations découlant du traité s'appliquent aux deux pays également.

*Questions orales*

[Français]

**LA FISCALITÉ**

**M. Hoang Mai (Brossard—La Prairie, NPD):** Monsieur le Président, en effectuant des compressions à l'Agence du revenu du Canada, les conservateurs nuisent à nos capacités de combattre l'évasion fiscale. Pour compenser les pertes de revenu qui disparaissent dans les paradis fiscaux, les conservateurs coupent dans les services aux Canadiens. Des milliards de dollars nous échappent, et ce sont tous les Canadiens qui en paient le prix. Dans la situation économique actuelle, la décision des conservateurs de se priver des revenus provenant de l'évasion fiscale est troublante et aberrante.

Quand vont-ils donner à l'Agence du revenu du Canada les moyens nécessaires pour combattre ce fléau?

[Traduction]

**L'hon. Gail Shea (ministre du Revenu national, PCC):** Monsieur le Président, j'assure à la Chambre que l'Agence du revenu du Canada ne licencie aucun de ses employés spécialisés en détection de la fraude fiscale, qui tiennent une place essentielle dans la lutte contre les fraudeurs de l'impôt et se font les champions du traitement équitable des contribuables. Certains postes peuvent toutefois être transférés ou modifiés afin d'améliorer la coordination entre l'agence, la GRC et le Service des poursuites pénales du Canada.

Les mises à pied annoncées dernièrement à l'agence canadienne du revenu sont dues au fait que les Canadiens soumettent de plus en plus leur déclaration de revenus par voie électronique plutôt que par téléphone ou par la poste.

**M. Hoang Mai (Brossard—La Prairie, NPD):** Depuis un an, monsieur le Président, on constate que le gouvernement ne ménage pas ses ressources pour s'en prendre aux chefs de famille monoparentale, aux organismes de bienfaisance, aux groupes environnementalistes et aux membres les plus vulnérables de notre société au lieu de sévir contre les milliardaires et les multinationales qui cachent leur argent dans des comptes à l'étranger.

Les compressions imposées à l'Agence du revenu du Canada n'amélioreront en rien la situation. Pourquoi le gouvernement ne cible-t-il pas les adeptes de l'évitement fiscal à l'étranger?

**L'hon. Gail Shea (ministre du Revenu national, PCC):** Monsieur le Président, j'assure au député d'en face que nous nous attaquons bel et bien à ces fraudeurs. Nous prenons l'évasion fiscale très au sérieux et nous passons à l'offensive chaque fois que des renseignements nous sont communiqués.

Depuis 2006, nous avons procédé à des milliers de contrôles fiscaux, qui, grâce à nos efforts de récupération de sommes à l'étranger et à notre planification fiscale énergique, nous ont permis de recouvrer plus de 4 milliards de dollars d'impôts impayés.

C'est tout un contraste avec les maigres 174 millions de dollars récupérés par les libéraux au cours de leur dernière année au pouvoir. À lui seul, le nombre de divulgations volontaires a bondi de 238 % — un résultat exceptionnel — depuis 2005.

\* \* \*

**L'ENVIRONNEMENT**

**M. James Lunney (Nanaimo—Alberni, PCC):** Monsieur le Président, en août dernier, un navire a déversé 100 tonnes de sulfate de fer dans l'océan Pacifique, à 300 kilomètres des rives de la Colombie-Britannique. Il s'en est suivi que les algues ont proliféré

dans une zone de 10 000 kilomètres carrés qu'on peut même voir de l'espace.

Le ministre de l'Environnement pourrait-il informer la Chambre de ce que fait le gouvernement à cet égard?

**L'hon. Peter Kent (ministre de l'Environnement, PCC):** Monsieur le Président, je peux dire au député de Nanaimo—Alberni que les agents d'application de la loi d'Environnement Canada poursuivent leur enquête sur la violation présumée de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

On n'a pas demandé à Environnement Canada d'autoriser le déversement qui a été admis. Le ministère n'a pas approuvé cette expérience menée par des charlatans.

Le gouvernement prend au sérieux son engagement à l'égard de la protection de l'environnement. Quiconque enfreint les lois environnementales doit être poursuivi avec toute la rigueur de la loi.

\* \* \*

● (1455)

**LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION**

**L'hon. Ralph Goodale (Wascana, Lib.):** Monsieur le Président, avant de répondre à des questions relativement aux deux étudiantes nigériennes qui se sont réfugiées dans une église de Regina, le ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme a demandé le consentement de ces deux personnes en ce qui concerne la communication de leurs renseignements personnels. Ces consentements ont été obtenus.

Je répète ma question au ministre. Le gouvernement est-il résolu à expulser ces deux filles, et ainsi détruire leur éducation, simplement parce qu'elles ont commis de bonne foi une erreur, en travaillant deux semaines dans un magasin Walmart? S'il s'agit de leur unique transgression, ne considère-t-il pas la punition quelque peu disproportionnée?

**L'hon. Jason Kenney (ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme, PCC):** Monsieur le Président, premièrement, l'une des femmes en question n'est pas une étudiante. Pendant des mois, elle n'a assisté à aucun cours et n'a fréquenté aucun établissement scolaire; elle a plutôt travaillé illégalement, sans permis de travail.

Les nombreux étudiants étrangers qui travaillent illégalement sont un problème au Canada. Des Canadiens m'en ont parlé, car ils s'inquiètent du fait que leurs enfants sont incapables de trouver un emploi, alors que des étudiants étrangers acceptent de travailler illégalement.

C'est pourquoi il est important d'appliquer la loi...

**Des voix:** Oh, oh!

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît.

**L'hon. Jason Kenney:** Monsieur le Président, on me parle constamment de cette question.

Le fait est que la loi devrait être appliquée uniformément par des fonctionnaires indépendants, sans être politisée. Je m'en remets aux responsables dûment mandatés par le Parlement et ses lois pour appliquer ces dernières uniformément.

*Questions orales***LA COOPÉRATION INTERNATIONALE**

**Mme Hélène Laverdière (Laurier-Sainte-Marie, NPD):** Monsieur le Président, en 2011, la Chambre a voté en faveur d'un projet de loi visant à corriger le Régime canadien d'accès aux médicaments, mais le projet de loi est mort au *Feuilleton* au Sénat.

Grâce au projet de loi C-398, nous avons de nouveau la chance d'aider les pays en développement à se procurer les médicaments dont ils ont besoin. Des députés de tous les partis participeront à un ralliement sur la Colline jeudi afin d'appuyer l'accès aux médicaments.

Le ministre de la Coopération internationale se joindra-t-il jeudi aux députés, aux grands-mères et aux Canadiens préoccupés?

**L'hon. Julian Fantino (ministre de la Coopération internationale, PCC):** Tout ce que je dirai, monsieur le Président, c'est que le réseau d'aide et de soutien de l'ACDI est bien connu et très apprécié. Nous faisons un excellent travail lorsque vient le temps d'aider les gens dans le besoin, et nous continuerons à le faire.

\* \* \*

**LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**M. Rick Norlock (Northumberland—Quinte West, PCC):** Monsieur le Président, l'ouragan Sandy s'abat aujourd'hui sur le Nord-Est des États-Unis. Les médias parlent de pluies diluviennes, de vents violents et d'inondations dans certaines régions. On s'attend à ce que l'ouragan Sandy frappe l'Ontario, le Québec, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse au cours des prochains jours.

La secrétaire parlementaire du ministre de la Sécurité publique peut-elle une fois de plus rassurer les Canadiens quant aux mesures prises en prévision de la tempête qui nous attend?

**Mme Candice Bergen (secrétaire parlementaire du ministre de la Sécurité publique, PCC):** Monsieur le Président, le gouvernement se tient prêt à aider les provinces à composer avec les effets de l'ouragan Sandy en cas de besoin. Les Forces canadiennes et la Garde côtière canadienne sont sur le qui-vive. Santé Canada a passé en revue la réserve nationale d'urgence, et le Centre des opérations du gouvernement travaille sans arrêt pour veiller à ce que tous les préparatifs nécessaires soient en place.

Nous encourageons également tous les Canadiens à se prémunir contre les risques posés par l'ouragan, et à visiter le site Web [preparez-vous.gc.ca](http://preparez-vous.gc.ca) afin que leur famille dispose d'un plan d'urgence.

\* \* \*

*[Français]***LES DÉPENSES GOUVERNEMENTALES**

**Mme Charmaine Borg (Terrebonne—Blainville, NPD):** Monsieur le Président, les conservateurs nous avaient promis que les compressions contenues dans leur dernier budget n'affecteraient pas les services aux citoyens.

Or on a appris qu'une prochaine vague de mises à pied vise les agents de développement de projets de Ressources humaines et Développement des compétences Canada, et que tous ceux de la Rive-Nord de Montréal seront affectés.

Les organismes qui viennent en aide à la communauté n'auront plus de soutien, et ce sont encore les citoyens qui seront les grands perdants.

Pourquoi les conservateurs s'attaquent-ils aux organismes communautaires?

*[Traduction]*

**L'hon. Diane Finley (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, PCC):** Monsieur le Président, les Canadiens nous ont confié la responsabilité de dépenser l'argent de leurs impôts de façon judicieuse. Par conséquent, au cours des dernières années, nous avons tenté de trouver de meilleures façons de mettre en oeuvre les programmes et les services destinés aux Canadiens, ainsi que des moyens plus efficaces et efficients de dépenser l'argent de leurs impôts tout en maintenant les niveaux de service.

Il existe plusieurs façons de faire les choses, et nous voulons trouver la meilleure.

\* \* \*

● (1500)

**L'ENVIRONNEMENT**

**M. Bruce Hyer (Thunder Bay—Superior-Nord, Ind.):** Monsieur le Président, des dizaines de villes du Nord de l'Ontario, y compris Kenora, Dryden, Sioux Lookout et Lake of the Woods, ont adopté des résolutions dans lesquelles elles demandent que les conservateurs reviennent sur leur décision de fermer la Région des lacs expérimentaux. Des milliers d'habitants de la circonscription de Kenora font partie des 25 000 Canadiens qui ont signé la pétition visant à sauver la Région des lacs expérimentaux.

Pourquoi le député de Kenora ne défend-il pas les intérêts de ses électeurs au lieu de recevoir des ordres du premier ministre?

*[Français]*

**L'hon. Maxime Bernier (ministre d'État (Petite Entreprise et Tourisme), PCC):** Monsieur le Président, nous sommes très fiers de nos investissements en recherche et développement. C'est dommage que le NPD n'ait pas voulu voter en faveur de notre dernier budget, qui augmentait les investissements dans ce domaine.

De plus, nous voulons transformer la façon dont le Conseil national de recherches opère au Canada. Nous voulons la transformer pour qu'il soit un centre de recherches plus productif qui se concentre sur la science et l'innovation.

\* \* \*

*[Traduction]***PRÉSENCE À LA TRIBUNE**

**Le Président:** Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de M. Philip Bradbourn, président de la délégation du Parlement européen pour les relations avec le Canada.

**Des voix:** Bravo!

## Affaires courantes

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

**Mme Jean Crowder:** Monsieur le Président, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter la motion suivante: « Que, nonobstant tout article du Règlement ou usage habituel de la Chambre, les articles 206 à 209 portant sur les changements apportés à la Loi sur les Indiens soient retirés du projet de loi C-45, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en oeuvre d'autres mesures et que ces articles forment le projet de loi C-47; que le projet de loi C-47 soit intitulé Loi modifiant la Loi sur les Indiens; que le projet de loi C-47 soit réputé avoir été lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée; que l'ordre portant deuxième lecture dudit projet de loi en prévoie le renvoi au Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord; que le projet de loi C-45 conserve le statut qu'il avait au *Feuilleton* avant l'adoption du présent ordre; que le projet de loi C-45, modifié, soit réimprimé; et que le légiste et conseiller parlementaire soit autorisé à apporter les modifications ou corrections de forme nécessaires pour que la motion entre en vigueur. »

Nous proposons cette motion afin d'effectuer un examen approfondi des incidences possibles de ce projet de loi sur les Premières Nations partout au pays.

**Le Président:** La députée a-t-elle le consentement unanime de la Chambre afin de proposer la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

## PÉTITIONS

## LES DROITS DE L'ENFANT À NAÎTRE

**Mme Patricia Davidson (Sarnia—Lambton, PCC):** Monsieur le Président, j'ai le plaisir de prendre la parole aujourd'hui pour présenter deux pétitions. L'une des pétitions appuie la motion M-312.

## LES FRONTIÈRES DES VOIES NAVIGABLES INTERNATIONALES

**Mme Patricia Davidson (Sarnia—Lambton, PCC):** Monsieur le Président, dans la deuxième pétition, les signataires demandent à la Chambre de procéder à un examen complet de la déclaration obligatoire aux frontières maritimes des voies navigables internationales et de songer à harmoniser les règlements et les politiques du Canada et des États-Unis.

## L'AMIANTE

**M. Pat Martin (Winnipeg—Centre, NPD):** Monsieur le Président, je présente une pétition signée par des centaines de personnes de la région de Sarnia—Lambton, qui exhortent le gouvernement du Canada à prendre bonne note que l'amiante est le produit industriel le plus meurtrier que le monde ait connu. Les pétitionnaires soulignent que l'amiante tue plus de Canadiens que toutes les autres causes industrielles confondues.

Par conséquent, les signataires de la région de Sarnia et de Lambton, en Ontario, demandent au Parlement d'interdire l'exploitation, la vente et l'exportation de l'amiante sous toutes ses formes et de cesser d'importer des produits à forte teneur en amiante d'autres pays.

## LA SCLÉROSE EN PLAQUES

**Mme Kirsty Duncan (Etobicoke—Nord, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition concernant l'IVCC.

Le comité du Sénat dominé par les conservateurs refuse d'entendre les personnes atteintes de sclérose en plaques. Peut-on imaginer un comité qui réduirait au silence des personnes atteintes du cancer, souffrant de problèmes cardiaques ou vivant dans la pauvreté? Pourquoi alors réduit-on au silence les personnes atteintes de sclérose en plaques, ainsi qu'un spécialiste canadien réputé de l'IVCC, le Dr Sandy McDonald?

Les pétitionnaires demandent à la ministre de la Santé de consulter des spécialistes qui se consacrent au diagnostic et au traitement de l'IVCC, de procéder de toute urgence à des essais de phase III et d'exiger que des soins de suivi soient administrés.

• (1505)

## LA JUSTICE

**M. John Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country, PCC):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui pour présenter une pétition signée par un grand nombre de personnes de ma circonscription. Elles s'inquiètent du sort des femmes qui se prostituent.

Les pétitionnaires préconisent de ne pas prendre de mesure pour décriminaliser la prostitution, mais de plutôt transférer le fardeau de la preuve aux clients des prostituées.

## LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

**M. Alex Atamanenko (Colombie-Britannique—Southern Interior, NPD):** Monsieur le Président, j'ai trois pétitions à présenter aujourd'hui. La première provient de résidents de ma circonscription qui sont préoccupés par les compteurs intelligents.

Ils demandent au Parlement de former un comité d'experts qui organisera des audiences publiques en vue d'examiner la nécessité de moderniser le Code de sécurité 6 de manière à ce qu'il tienne compte des données scientifiques récentes, lesquelles confirment que les normes actuelles ne permettent pas de protéger la santé et la sécurité des Canadiens.

## L'ACCÈS AUX MÉDICAMENTS

**M. Alex Atamanenko (Colombie-Britannique—Southern Interior, NPD):** Monsieur le Président, ma deuxième pétition est aussi signée par des habitants de ma circonscription, qui proviennent de Procter, de Nelson et d'autres secteurs, et qui appuient le projet de loi C-398.

Invoquant les ravages causés par le sida en Afrique, les pétitionnaires exhortent la Chambre des communes à adopter cette mesure législative sans modification de fond afin de faciliter l'acheminement immédiat et durable de médicaments génériques pouvant sauver des vies vers les pays en développement.

## LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

**M. Alex Atamanenko (Colombie-Britannique—Southern Interior, NPD):** La troisième pétition, monsieur le Président, appuie le projet de loi C-322, Loi modifiant la Loi sur la santé des animaux et la Loi sur l'inspection des viandes quant à l'abattage de chevaux à des fins de consommation humaine, que j'ai présenté.

Plus de 300 Ontariens ont signé cette pétition, dans laquelle ils demandent qu'on interdise l'importation et l'exportation de chevaux en vue de leur abattage à des fins de consommation humaine, et de produits de viande chevaline destinés à une telle consommation.

*Affaires courantes*

## LA RÉGION DES LACS EXPÉRIMENTAUX

**M. Bruce Hyer (Thunder Bay—Superior-Nord, Ind.):** Monsieur le Président, encore aujourd'hui, je présente des pétitions au nom de résidents de Dryden, en Ontario, concernant la Région des lacs expérimentaux.

Dans le budget de 2012, le gouvernement a pris la décision irréflectée de fermer la Région des lacs expérimentaux, ce qui aura pour effet d'empêcher les Canadiens de profiter des travaux scientifiques d'avant-garde qu'on y menait. J'ai deux autres pétitions à ce sujet, une qui provient d'Ear Falls, en Ontario, et l'autre qui est signée par des habitants du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. J'en reçois des dizaines et des dizaines du genre chaque jour en provenance de toutes les régions du pays.

## L'ACCÈS AUX MÉDICAMENTS

**M. Peter Braid (Kitchener—Waterloo, PCC):** Monsieur le Président, j'ai une pétition certifiée par le greffier des pétitions. Elle a été signée par des habitants de ma circonscription, Kitchener—Waterloo, ainsi que par d'autres personnes de la région de Waterloo.

Les pétitionnaires se disent préoccupés par les effets dévastateurs du VIH-sida dans les pays en développement, plus particulièrement en Afrique. Je dois dire que je partage tout à fait leurs préoccupations. Les pétitionnaires exhortent le gouvernement à réformer le Régime canadien d'accès aux médicaments et à le rendre plus efficace.

## LA RÉGION DES LACS EXPÉRIMENTAUX

**M. Fin Donnelly (New Westminster—Coquitlam, NPD):** Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour présenter une pétition qui vise à sauver la Région des lacs expérimentaux.

Des milliers de Canadiens partout au pays ont signé cette pétition. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de reconnaître l'importance de cette région pour permettre au gouvernement du Canada de s'acquitter de son mandat, qui consiste à étudier, à préserver et à protéger les écosystèmes aquatiques. Ils souhaitent aussi que le gouvernement revienne sur sa décision de fermer la station de recherche de la Région des lacs expérimentaux, qu'il continue d'y affecter du personnel et qu'il préserve ou augmente les ressources financières qui lui sont accordées.

[Français]

## LES PENSIONS

**M. François Choquette (Drummond, NPD):** Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à déposer aujourd'hui. La première provient de mes concitoyens de Drummond, qui demandent au gouvernement conservateur de protéger la Sécurité de la vieillesse. Ils sont totalement contre l'augmentation de deux années de l'âge d'accès à la Sécurité de la vieillesse. Ils trouvent que c'est une attaque éhontée contre les gens les plus dans le besoin de notre société.

• (1510)

## LE PLAN DE GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES

**M. François Choquette (Drummond, NPD):** Monsieur le Président, j'ai une autre pétition à déposer provenant des citoyens de ma circonscription et des régions avoisinantes. Elle concerne le Plan de gestion des produits chimiques d'Environnement Canada. Actuellement, pour extraire le gaz de schiste, on utilise des produits chimiques dont on ne connaît pas encore la toxicité. On ne sait pas encore quelles seront leurs répercussions sur l'environnement et sur la santé.

Le Plan de gestion des produits chimiques mettra beaucoup de temps à faire son oeuvre. Selon certaines estimations, il faudra attendre jusqu'en 2020 avant de connaître les dangers de tous les produits chimiques présentement utilisés. De plus, des compressions ont été annoncées dans le budget concernant ce plan, ce qui nuira à la détermination de la toxicité des produits chimiques. C'est la raison pour laquelle je dépose cette pétition.

[Traduction]

## L'AGRICULTURE ET L'AGROALIMENTAIRE

**Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des électeurs de ma circonscription, des gens de Salt Spring Island, de Galiano et de la région de Saanich. Les pétitionnaires exhortent le ministre de l'Agriculture — avec qui j'ai discuté de la situation à plusieurs reprises — à revenir sur la décision de fermer le Centre pour la défense des végétaux, une installation qui sert les intérêts de la science depuis 100 ans en menant des recherches visant à comprendre les virus. Depuis 1960, il s'agit du centre national de quarantaine pour les phytovirus. Il n'est tout simplement pas possible d'aller de l'avant comme prévu et de déménager ces installations dans la région de l'Okanagan.

Par conséquent, je dépose cette pétition au nom de mes concitoyens, qui veulent que le Centre pour la défense des végétaux demeure ouvert.

## LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

**Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV):** Monsieur le Président, ma deuxième pétition arrive juste au bon moment. Elle a été signée par des résidents de la région d'Ottawa qui demandent au gouvernement de ne pas ratifier l'accord d'investissement entre le Canada et la Chine. Ils signalent que cet accord liera le gouvernement et notre pays pendant des décennies, et que certaines de ses dispositions vont à l'encontre de la souveraineté du Canada et empêcheront les administrations municipales, provinciales et fédérale de décider de la voie à suivre en ce qui concerne les ressources naturelles, les banques, le droit en matière d'investissement et d'autres domaines connexes, c'est-à-dire tous les secteurs où des sociétés d'État chinoises cherchent à investir.

\* \* \*

## QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

**M. Tom Lukiwski (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC):** Monsieur le Président, si les questions n<sup>os</sup> 837 et 840 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, les documents seraient déposés immédiatement.

**Le Président:** Plaît-il à la Chambre que les questions n<sup>os</sup> 837 et 840 soient transformées en ordres de dépôt de documents et que lesdits documents soient déposés immédiatement?

**Des voix:** D'accord.

## Article 52 du Règlement

[Texte]

Question n° 837 — **Mme Rathika Sitsabaiesan:**

En ce qui concerne les migrants prenant place à bord du MV Ocean Lady et du MV Sun Sea: *a)* depuis 2009, combien de passagers ont été détenus, avec ventilation par (i) âge, (ii) sexe, (iii) lieu du centre de détention, (iv) nombre moyen de cellules par centre de détention, (v) nombre moyen de détenus par cellule, (vi) durée moyenne de la détention; *b)* depuis 2009, combien de migrants ont été déportés, avec ventilation par (i) pays d'origine, (ii) pays de destination, (iii) motif de la déportation; *c)* depuis 2009, combien de migrants ont été trouvés coupables d'infractions criminelles, avec ventilation par (i) type d'infraction, (ii) lieu de l'infraction; *d)* depuis 2009, combien de migrants ont demandé le statut de réfugié, avec ventilation des demandes qui (i) ont été approuvées, (ii) ont été rejetées, (iii) sont en attente; *e)* depuis 2009, combien de migrants ont demandé le statut de résident permanent, avec ventilation des demandes qui (i) ont été approuvées, (ii) ont été rejetées, (iii) sont en attente?

(Le document est déposé)

Question n° 840 — **Mme Niki Ashton:**

En ce qui concerne la prévention du harcèlement à la GRC: *a)* quelle est la politique officielle de prévention du harcèlement en milieu de travail et quand est-elle entrée en vigueur; *b)* quelle définition la GRC donne-t-elle du harcèlement et quand est-elle entrée en vigueur; *c)* quels sont les mécanismes formels et informels de règlement des plaintes de harcèlement et depuis quand sont-ils en place; *d)* quel service de la GRC est chargé de la mise en œuvre de la politique visée en a); *e)* comment la mise en œuvre de la politique visée en a) est-elle examinée et son efficacité vérifiée; *f)* quels sont les rôles et les responsabilités de la haute direction en matière de prévention du harcèlement; *g)* comment la politique visée en a) est-elle communiquée aux employés et à quelle fréquence; *h)* de quelle formation les stratégies de prévention du harcèlement et la politique visée en a) ont-elles fait l'objet, et (i) qui administre cette formation, (ii) à qui est-elle accessible, (iii) combien d'heures d'instruction compte chaque cours, (iv) la formation comporte-t-elle un cours consacré à la prévention du harcèlement des femmes, des minorités visibles, des Premières nations, des Inuits ou des Métis, (v) la formation comporte-t-elle un cours sur la prévention du harcèlement sexuel, (vi) quels cours sont obligatoires ou facultatifs; *i)* la politique visée en a) est-elle accessible au public et, si oui, où; *j)* dans les dix dernières années, combien de politiques de prévention du harcèlement en milieu de travail ont été élaborées et quelles sont-elles; *k)* quel est le délai d'exécution de la vérification d'égalité des sexes et quand les résultats en seront-ils rendus publics?

(Le document est déposé)

[Traduction]

**M. Tom Lukiwski:** Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

**Le Président:** D'accord?**Des voix:** D'accord.

\* \* \*

## DEMANDE DE DÉBAT D'URGENCE

LA SYRIE

**Le Président:** La présidence a reçu avis de deux demandes de débat d'urgence. J'accorderai la parole aux deux députés qui les ont présentées, dans l'ordre où leur demande a été reçue.

Je donne d'abord la parole au député de Scarborough—Agincourt.

**L'hon. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt, Lib.):** Monsieur le Président, après les manifestations pacifiques du début de 2011, les Canadiens ont vu la situation en Syrie dégénérer en véritable guerre civile. On estime d'ailleurs que, depuis quelques semaines, le nombre de morts varie de 1 200 à 1 600 par semaine. Selon les sources, on estime que de 28 000 à 37 990 personnes sont mortes là-bas depuis le début du conflit.

Le régime syrien comme les rebelles sont soupçonnés d'avoir commis des atrocités de masse. Des milliers de Syriens ont fui leur domicile et ont trouvé refuge en Turquie. Au cours des dernières semaines, le régime syrien a entrepris de bombarder les camps de réfugiés en Turquie, forçant la Turquie à répliquer en pilonnant des

cibles à l'intérieur du territoire syrien. Ces attaques et contre-attaques ont eu des conséquences énormes sur la paix et la stabilité de la région, qui ne sont jamais bien solides, même dans le meilleur des cas.

Les sanctions prises contre la Syrie jusqu'à maintenant ne semblent pas avoir eu l'effet escompté sur les autorités syriennes. Le Conseil de sécurité des Nations Unies est dans une impasse et semble incapable de déterminer s'il y a lieu d'intervenir en Syrie, encore moins de décider ce qu'il y aurait lieu de faire.

Je vous demande donc d'autoriser la tenue d'un débat d'urgence sur les mesures que prend le gouvernement du Canada pour contribuer à mettre un terme à la crise provoquée par la guerre civile en Syrie.

## DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

**Le Président:** Je remercie le député d'avoir porté cette question à mon attention, et même si je comprends qu'il s'agit d'un enjeu extrêmement grave, je crains que les critères énoncés dans le Règlement ne soient pas remplis pour le moment.

La présidence a également reçu avis d'une demande de débat d'urgence de la part de la députée de Saanich—Gulf Islands.

## LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

**Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV):** Monsieur le Président, je présente une motion demandant que la Chambre s'ajourne maintenant en vertu de l'article 52 du Règlement afin de débattre d'urgence du traité sur les investissements entre le Canada et la Chine. J'ai reçu, à mon bureau seulement, plus de 64 000 messages jusqu'à maintenant de Canadiens qui me demandent d'empêcher l'adoption du traité ou, du moins, d'obtenir qu'on tienne un débat à son sujet avant d'y être liés.

Comme vous le savez, monsieur le Président, j'ai présenté une motion semblable le 1<sup>er</sup> octobre dernier. Je crois que les règles qui régissent l'article 52 sont limpides. La question en cause concerne les responsabilités administratives du gouvernement, et il s'agit d'une affaire déterminée et urgente qui est, incontestablement, de première importance pour l'intérêt national. J'espère que vous ne vous en formaliserez pas, mais comme vous n'avez pas justifié votre décision — et je reconnais qu'il n'est pas d'usage pour la présidence de fournir des justifications —, j'en déduis que vous avez peut-être alors jugé que nous aurions diverses possibilités de débattre de la question. Or, aux termes du Règlement, le Président doit tenir compte de la probabilité que la Chambre soit autrement saisie de l'affaire dans un délai raisonnable.

Il est maintenant évident que nous n'aurons jamais la possibilité de débattre de la question. Le délai de 21 jours de séance, qui a commencé le 26 septembre, date à laquelle le traité a été déposé, viendra à échéance le 1<sup>er</sup> novembre. Le traité pourrait être ratifié dès vendredi.

J'ai cité des personnes faisant autorité dans le domaine du droit constitutionnel, dont le professeur Peter Hogg, selon lesquelles même s'il n'est pas nécessaire qu'un traité de cette nature soit mis aux voix à la Chambre, il est très clair que, d'ordinaire, la Chambre doit être saisie d'une question aussi importante. Permettez-moi de citer Peter Hogg:

*Initiatives ministérielles*

Même si, en vertu de la Constitution, il n'est pas obligatoire d'obtenir l'approbation du Parlement, les gouvernements canadiens ont tendance à faire approuver par le Parlement les traités les plus importants au cours de la période s'échelonnant entre la date de leur signature et la date de leur ratification.

Dans ce texte, il ajoute que, par le passé, les gouvernements ont soumis des traités de ce genre à l'examen et au vote de la Chambre et du Sénat. Toutefois, il n'était pas nécessaire d'obtenir la sanction royale.

Le gouvernement actuel a soutenu que, depuis 2008, il a pris l'habitude de présenter tout traité pendant une période de 21 jours de séance. Toutefois, comme il n'a pas été possible de débattre de ces questions ou de voter sur celles-ci, nous sommes aux prises avec une atteinte flagrante et répétée à la démocratie.

Il faut de toute urgence débattre de ce traité qui, de toute évidence, est important, car le Canada sera tenu de s'y conformer jusqu'en 2043, à tout le moins. Il se peut que ce traité nuise à la capacité des gouvernements provinciaux, des administrations municipales et du gouvernement fédéral de tracer une voie, d'adopter des lois ou de prendre des mesures parce que les investisseurs de la République populaire de Chine les trouveront arbitraires. La possibilité qu'un effet néfaste découle de cette situation constitue également une menace.

Je sais que certaines personnes appuient sans réserve ce traité parce qu'elles pensent qu'il est formidable. Toutefois, ces personnes sont aussi d'avis qu'il est important. Si c'est le cas, pourquoi la Chambre ne devrait-elle pas en être saisie? Comme il reste très peu de temps, je vous implore, monsieur le Président, de permettre qu'un traité aussi important qui, à mon avis, constitue un document dangereux, fasse l'objet d'un débat de quatre heures à la Chambre ce soir.

• (1515)

## DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

**Le Président:** Je remercie la députée d'avoir soulevé de nouveau cette question à la Chambre. Je suis persuadé qu'il s'agit d'un enjeu très important, à l'égard duquel la députée éprouve beaucoup d'inquiétudes. Toutefois, je conclus de nouveau que cette question ne répond pas aux critères pertinents prévus dans le Règlement.

**INITIATIVES MINISTÉRIELLES**

[Traduction]

**LOI DE 2012 SUR L'EMPLOI ET LA CROISSANCE**

La Chambre reprend l'étude de la motion portant que le projet de loi C-45, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

**Le Président:** Il restait trois minutes et demie au secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale pour terminer ses observations.

**M. Chris Alexander (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, PCC):** Monsieur le Président, mon intervention est déjà mémorable parce que le député de Timmins—Baie James a eu recours non pas une, mais deux fois au Règlement pour essayer de nier une proposition qui figure dans la plateforme électorale de son propre parti.

Nous ne serons pas distraits de notre objectif par la taxe sur le carbone de 21 milliards de dollars et les idées néfastes pour l'emploi

que proposent les députés d'en face. Nous axons nos politiques sur l'invention et l'innovation afin d'attirer les meilleurs gestionnaires et entrepreneurs, et nous faisons en sorte que les Canadiens acquièrent les bonnes compétences pour que les secteurs de pointe de notre économie soient le moteur de la productivité du Canada, de la croissance économique et de la création d'emplois. Voilà ce qui compte le plus.

Chaque jour que nous perdons à faire autre chose à la Chambre que jeter les bases de la création d'emplois, les Canadiens perdent un peu confiance en nous. Nous ne faisons pas cette erreur lorsque le temps dont nous disposons est consacré aux priorités du gouvernement. C'est pourquoi le projet de loi, étant donné que le Canada est plus que jamais un chef de file en matière de services financiers, améliore la surveillance des fonctions de titrisation assumées par la Société canadienne d'hypothèques et de logements à une période critique de l'évolution du marché immobilier canadien.

Voilà pourquoi nous modernisons la Loi sur les accords de Bretton Woods afin de respecter les engagements internationaux du Canada en tant que membre important du G20 et du G8.

Voilà pourquoi nous accélérons l'amortissement applicable au matériel de production d'énergie propre. En outre, nous éliminons graduellement deux crédits d'impôt pour assurer la neutralité du système, et nous faisons en sorte que le deuxième crédit d'impôt, qui s'appliquait aux secteurs pétrolier, gazier et minier de la région de l'Atlantique, s'applique aussi au matériel de production d'énergie propre. Ainsi, les entrepreneurs canadiens de partout au pays seraient plus en mesure de faire croître un secteur de l'énergie de premier plan au cours des années et des décennies à venir.

Voilà pourquoi nous mettons à jour la Loi sur la pension de la fonction publique pour empêcher qu'il y ait un passif non capitalisé.

Voilà pourquoi nous proposons les régimes de pension agréés collectifs afin que les entrepreneurs et les petites entreprises aient accès à des pensions, alors que ce n'est actuellement pas le cas pour des millions d'entre eux au pays.

Voilà pourquoi nous édictons la Loi concernant un pont destiné à favoriser le commerce, afin que le passage international de la rivière Detroit, qui fera partie d'une artère essentielle à la plus importante relation commerciale au monde, soit construit rapidement avec l'appui solide du Canada.

Voilà pourquoi nous réformons le crédit d'impôt à l'investissement relatif au programme de recherche scientifique et de développement expérimental afin de retirer le capital de l'assiette des dépenses admissibles, d'éliminer l'élément « bénéfiques » pour les tiers et de ramener de 20 % à 15 % le taux du crédit d'impôt. Nous croyons que ces mesures amélioreront le crédit d'impôt tout en faisant en sorte que la recherche et le développement favorisent de plus en plus la création d'emplois et les péchées qui permettront aux entreprises de l'avenir de se démarquer.

*Initiatives ministérielles*

Ces mesures ont déjà eu des effets considérables dans ma circonscription. Par exemple, 50 propriétaires d'entreprise d'Ajax m'ont écrit récemment pour me parler du crédit à l'embauche pour les petites entreprises et du système de régime de pension agréé collectif. Ils sont ravis de ces mesures comprises dans le projet de loi, et ils les trouvent pertinentes. Cela ne fait qu'encourager davantage les députés de ce côté-ci de la Chambre à aller de l'avant. La Stratégie emploi jeunesse proposée par le gouvernement s'est avérée utile partout au pays, notamment dans des circonscriptions comme Ajax—Pickering, où elle a permis, cette année seulement, d'investir 428 000 \$ et de réaliser 67 projets dans le cadre du programme Emplois d'été, et cette stratégie permettra de nombreuses autres réalisations.

Dans la déclaration préparée par le Canada en vue de la récente réunion du Conseil des gouverneurs du FMI, qui a eu lieu à Tokyo, le ministre des Finances a dit que le gouvernement avait pris « des mesures de soutien de l'emploi et de la croissance en améliorant les conditions avec lesquelles les entreprises, les entrepreneurs et les innovateurs doivent composer, en investissant dans la formation et l'infrastructure, et en aidant les chômeurs à trouver un emploi ». C'est exactement ce que fait le projet de loi.

● (1520)

**M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD):** Monsieur le Président, j'ai écouté mon collègue avec beaucoup d'intérêt et j'ai été assez déçu par tant de faussetés.

J'aimerais citer Dan Gardner, de l'*Ottawa Citizen*, parce que je pense qu'il a visé en plein dans le mille au sujet du recours au mensonge politique. L'article porte essentiellement sur cette question. « Le pire », selon le chroniqueur, c'est que les gens du Cabinet du premier ministre ne s'en feront pas le moins du monde s'il les traite de « menteurs cyniques qui grimaceraient s'ils se regardaient dans le miroir [...] ».

**Le Président:** Le député d'Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale invoque le Règlement.

**M. David Sweet (Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale, PCC):** Monsieur le Président, il est bien évident que nous ne pouvons pas faire indirectement ce que nous ne devrions pas faire directement. Il est clair que le député emploie un langage non parlementaire.

**Le Président:** Je vais le rappeler au député.

Le député de Timmins—Baie James a la parole.

**M. Charlie Angus:** Monsieur le Président, j'expose un point de vue et je connais les règles du Parlement. C'est pourquoi je juge très important que le député écoute ceci. Dan Gardner a dit...

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît.

Je rappelle au député de Timmins—Baie James que nous ne pouvons pas faire indirectement ce qu'il ne nous est pas permis de faire directement. Même lorsqu'on cite des reportages ou des articles de journaux, comme cela arrive régulièrement à la Chambre, on ne peut pas employer un langage non parlementaire ou s'en servir pour accuser des députés de gestes non parlementaires.

**M. Charlie Angus:** Monsieur le Président, il semble que, dans cette enceinte, on ne peut pas traiter quelqu'un de menteur, mais mentir n'est pas considéré comme une attitude non parlementaire. Je poursuis la citation de Dan Gardner:

C'est le mépris et le cynisme ahurissants qui en sont le fondement. Le mépris du Parlement, de la magistrature, des médias et de tous ceux qui les dérangent. Mais surtout, le mépris des Canadiens.

**M. Chris Alexander:** Monsieur le Président, il n'y a pas de question là, ni de vérité. Le député d'en face ne fait preuve d'aucune intégrité dans ses observations. Toutefois, ce n'est pas une surprise pour nous, de ce côté-ci de la Chambre.

Les députés d'en face ne s'en tireront pas à si bon compte pour autant. Une taxe sur le carbone de 21,5 milliards de dollars est bel et bien mentionnée à la page 4 du programme de leur parti...

**Le Président:** Le député de Timmins—James Bay invoque le Règlement.

**M. Charlie Angus:** Il s'abstient peut-être de traiter les autres de menteurs, mais il ne peut pas prendre la parole à la Chambre pour dire des faussetés. Il n'a pas cette information et il l'a utilisée à répétition à la Chambre pour faire diversion.

Je le renvoie à la page 680 d'O'Brien...

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît. Le député a posé une question. Le secrétaire parlementaire est en train d'y répondre. Il semble que le député de Timmins—James Bay soulève une autre question de débat. Si nous en avons le temps, je pourrai lui donner la parole pour une autre question et observation. Il pourra alors s'exprimer.

Je donne la parole au secrétaire parlementaire pour qu'il puisse répondre à l'observation faite par le député de Timmins—James Bay.

**M. Chris Alexander:** Monsieur le Président, le projet de loi dont la Chambre est saisie énonce clairement une politique budgétaire et il est clairement légitime que les députés de ce côté-ci de la Chambre soulignent le contraste entre un plan de baisse d'impôts pour favoriser l'emploi, la croissance et la prospérité à long terme et le programme électoral des députés d'en face, sur la foi duquel certains d'entre eux ont été élus à la Chambre.

La taxe sur le carbone de 21,5 milliards de dollars proposée par leur chef et qu'ils embrassent tous, exprime très bien ce contraste, comme la prestation de leur chef la semaine dernière à la Chambre, lorsqu'il a parlé pendant près d'une heure sans même mentionner la question de la dette publique.

● (1525)

**M. Fin Donnelly (New Westminster—Coquitlam, NPD):** Monsieur le Président, parlant de plateforme électorale, en 2008, celle des conservateurs promettait:

[...] de développer et de mettre en place un système de plafonds et d'échanges nord-américain pour les gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique, qui sera mis en application entre 2012 et 2015.

Si cela l'intéresse, il pourrait lire dans le *Globe and Mail* un article de Jeffrey Simpson qui parle de l'amnésie conservatrice en matière de carbone. Voici ce qu'on peut y lire:

Avec ses publicités télévisées et ses discours préfabriqués, la machine de guerre du Parti conservateur a toujours misé sur l'exagération et une pointe de fabulation. Depuis la reprise des travaux, on peut maintenant ajouter l'hypocrisie flagrante, vu que cette machine et ses porte-parole, les députés conservateurs, s'en prennent avec leur véhémence coutumière à une politique qu'ils ont déjà prônée en campagne électorale.

Je me demande ce qu'en pense mon collègue.

**M. Chris Alexander:** Monsieur le Président, le député sait fort bien qu'il n'existe aucun système nord-américain de ce genre et que nous n'avons jamais proposé de créer une taxe de 21,5 milliards de dollars sur le carbone.

*Initiatives ministérielles*

Cette proposition ne vient pas de notre parti, mais du sien, et les deux députés qui ont posé ces questions et rappelé ce sujet maintes fois à la Chambre devraient savoir que ce n'est pas tant la volonté de proposer une telle politique, si erronée soit-elle, qui importe, mais plutôt l'opération de camouflage, que les Canadiens trouvent particulièrement offensante.

[Français]

**Mme Marie-Claude Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot, NPD):** Monsieur le Président, il semble maintenant évident que les projets de loi omnibus vont désormais être monnaie courante à la Chambre des communes. C'est avec beaucoup de regret que je prends aujourd'hui la parole sur ce deuxième projet de loi omnibus de mise en oeuvre du budget, soit le projet de loi C-45.

Alors que le projet de loi cheval de Troie mettait non seulement en oeuvre le budget de 2012, mais plusieurs autres changements qui n'avaient pas été annoncés auparavant, nous nous retrouvons encore une fois avec un projet de loi d'exécution du budget qui va bien au-delà de l'exécution du budget.

Nous l'avons dit en mai, lors de l'adoption forcée du projet de loi cheval de Troie, et nous le redisons encore: ce n'est pas une façon de faire acceptable dans un pays soi-disant démocratique comme le Canada. Le projet de loi monstre C-45 fait plus de 440 pages et contient des éléments qui se rapportent à une foule de mesures disparates. Il apporte des modifications à plus de 60 lois. Il accorde plus de pouvoirs au ministre et affaiblit les mesures de protection de l'environnement.

De ce fait, il prévoit une grande quantité de mesures complexes, notamment une refonte de la Loi sur les grains du Canada, des modifications aux subventions accordées à la recherche scientifique et au développement expérimental. Ce sont là des choses essentielles au sain développement d'un pays. Il prévoit aussi des modifications majeures au régime de retraite de la fonction publique et au Code canadien du travail.

Voici les faits. Les conservateurs présentent un projet de loi vaste et disparate et ils veulent le faire adopter le plus rapidement possible afin que nous n'ayons pas le temps d'en discuter. Ils veulent qu'il soit adopté sans que les Canadiens aient aucune idée de ce qui se passe vraiment ici, à la Chambre des communes. Les députés n'ont pas le temps d'étudier attentivement le projet de loi et d'en analyser les répercussions. Qui en paiera le prix? Ce sont les citoyens canadiens, que le gouvernement est censé défendre. En tant qu'élus, les députés conservateurs sont également censés travailler pour eux.

D'un côté, on empêche les députés de faire le travail pour lequel ils ont été élus, et de l'autre côté, on garde les Canadiens dans la grande noirceur. Heureusement, les Canadiens peuvent compter sur le NPD, qui s'oppose vivement à la nature antidémocratique du projet de loi C-45.

Nous avons défendu et nous défendrons toujours avec fierté les concepts de transparence et de reddition de comptes. Nous défendrons toujours la protection de l'environnement. Nous défendrons toujours la sécurité de la retraite et les soins de santé. Sinon, qui va le faire? Certainement pas le gouvernement, qui nous prouve encore une fois que la démocratie n'est pas une priorité pour lui.

Les Canadiens ne sont pas aveugles. Ils savent que le gouvernement ne le fait pas et qu'il empêche l'opposition officielle de faire son travail en imposant encore une fois un bâillon. D'ailleurs, à combien de bâillons en sommes-nous rendus? C'est un nombre historique. Je ne suis pas sûre du chiffre, mais je sais qu'il y en a eu plus de 20. Bref, ça nous empêche de faire notre travail.

Grâce à une forte offensive menée par notre parti, le gouvernement va finalement permettre à différents comités d'étudier le projet de loi. C'est tout un privilège! Par contre, nous ne savons pas si nous pourrions proposer des amendements lors de ces consultations. Inutile de dire que cela nuira grandement au processus.

Le directeur parlementaire du budget, ou DPB, a répété que les députés n'obtenaient pas l'information nécessaire pour être en mesure d'exercer raisonnablement leur pouvoir de surveillance. Eh oui, pouvoir de surveillance, mais responsabilité de surveillance aussi.

Le DPB a même récemment dû menacer le gouvernement conservateur de le traîner en justice s'il ne lui faisait pas parvenir l'information sur les compressions budgétaires annoncées. Le gouvernement doit cesser de nuire aux travaux parlementaires et doit permettre une véritable étude de ce projet de loi.

Les Canadiens seront d'accord: il faut tout particulièrement étudier les modifications et les répercussions qu'elles auront sur les familles canadiennes. Il est consternant de voir qu'encre une fois, on ignore totalement les familles canadiennes. Le gouvernement continue d'ignorer les vrais besoins des Canadiens.

• (1530)

Selon la Fédération de l'habitation coopérative du Canada, 4 millions de Canadiens, dont 750 000 enfants, éprouvent en ce moment des besoins impérieux en matière de logement. Cependant, encore une fois, le projet de loi qui porte sur l'exécution du budget de 2012 ne contient aucune mesure liée au logement ni aucune mesure liée à la lutte contre la pauvreté et à la lutte contre l'itinérance. Pourtant, de grandes institutions, comme l'Institut Wellesley et la Fédération canadienne des municipalités, ont sonné l'alarme plusieurs fois. Ces organisations nationales ont demandé au gouvernement fédéral d'investir des sommes d'argent dans le logement dans le dernier budget. Évidemment, rien n'a été fait.

Non seulement la question du logement est-elle importante pour les familles, mais elle l'est aussi pour les aînés, un groupe grandement à risque. Le gouvernement actuel a réduit les prestations de la Sécurité de la vieillesse, ce qui signifie que les aînés pourraient avoir encore plus de difficulté à payer leur loyer. Les aînés occupent un tiers des logements sociaux, et un tiers d'entre eux risquent de perdre leur logement parce que les accords d'exploitation à long terme entre le fédéral et les coopératives d'habitation ne seront pas renouvelés.

Un sondage mené par l'Association du logement sans but lucratif de l'Ontario a conclu que le nombre d'aînés en attente d'un logement augmente régulièrement depuis 2004. On voit que ce nombre augmente, mais on ne fait rien. Les aînés représentaient un quart de tous les ménages en attente de logement en 2011.

Parlons aussi des modifications apportées à l'assurance-emploi puisque l'on parle de pauvreté. Ces mesures auront aussi une incidence sur la capacité des prestataires de se trouver un logement, surtout dans le cadre des accords d'exploitation fédéraux qui viennent à échéance. En raison de la perte de prestations, un plus grand nombre de ménages risque d'éprouver des besoins impérieux en matière de logement. Quand je parle de besoins impérieux en matière de logement, ce n'est pas une blague. On parle de logements insalubres, à coûts trop élevés, difficiles à chauffer et trop petits pour des familles. Ce ne sont pas des niaiseries.

Puisque le gouvernement fédéral n'a présenté aucune mesure liée au logement dans son budget, il pourrait au moins venir en aide à tous les Canadiens en appuyant ma stratégie nationale d'habitation. Sous prétexte qu'il s'agit d'une compétence provinciale, il ne le fera pas.

*Initiatives ministérielles*

Pourtant, le projet de loi C-400 vise à offrir aux Canadiens un logement sûr, adéquat, accessible et abordable, et respecte les compétences provinciales. L'inaction du gouvernement est un mystère.

Encore une fois, le gouvernement ne fait pas preuve de leadership. D'ailleurs, dans le projet de loi omnibus, il y a une autre attaque contre l'agriculture, ce qui prouve davantage que le gouvernement ne fait pas preuve de leadership.

Le projet de loi C-38 a déjà porté un coup dur — vraiment dur — à mon comté en portant atteinte aux capacités de l'ACIA de bien mener ses travaux d'inspection pour assurer la sécurité alimentaire de tous les Canadiens.

En effet, Saint-Hyacinthe—Bagot est l'une des régions les plus importantes en matière de production agricole au Québec. Les services de l'ACIA sont donc très importants pour cette région qui dépend grandement de l'activité économique liée à l'agriculture.

Malheureusement, nous ne connaissons toujours pas les répercussions des compressions sur le centre régional de l'ACIA situé dans mon comté. Plusieurs sont inquiets pour leur emploi, avec raison.

Cependant, ce n'est pas la seule préoccupation pour mon comté. Saint-Hyacinthe—Bagot compte 25 municipalités et, de façon générale, tous les producteurs cultivent des grains. Une bonne partie de ces producteurs seront donc touchés par l'élimination des tribunaux d'appel pour les grains. Il s'agit de comités indépendants organisés par région qui aident grandement les agriculteurs. Avec qui les agriculteurs feront-ils affaire s'ils n'ont personne pour représenter leur région?

Si le projet de loi C-45 est adopté, tout recours devra maintenant passer automatiquement par l'inspecteur en chef des grains. Cet inspecteur en chef sera-t-il en mesure de prendre en considération les particularités de ma circonscription aussi bien que les comités locaux? J'en doute fort et les gens de mon comté en doutent aussi.

En fait, tous les Canadiens doutent de la manière de procéder des conservateurs. Le projet de loi omnibus de 443 pages prouve qu'ils ont raison.

• (1535)

**Mme Marjolaine Boutin-Sweet (Hochelaga, NPD):** Monsieur le Président, ma collègue a beaucoup parlé de logement dans son discours, et on a vu dans le dernier budget que les coupes dans le logement étaient considérées comme des épargnes.

Ne considère-t-elle pas plutôt l'argent alloué logement comme un investissement dans la société?

**Mme Marie-Claude Morin:** Monsieur le Président, je remercie ma collègue d'Hochelaga de sa question très pertinente.

Effectivement, en toute objectivité, et économiquement parlant, dans une société, les gens bien logés sont plus aptes financièrement à affronter la réalité et sont également plus en santé.

On sait que le logement est un facteur déterminant de la santé. Dans une société où les gens sont en santé et bien logés, où ils ont un logement sûr, adéquat, accessible et abordable, ils sont capables de se nourrir adéquatement et de payer le compte d'électricité pour se chauffer convenablement, ainsi que toutes les dépenses courantes pour envoyer les enfants à l'école, par exemple. On aurait donc une société plus éduquée.

Investir dans le logement, dans la lutte contre l'itinérance et dans la lutte contre la pauvreté, c'est payant. Couper dans des programmes

essentiels à la population et au sain développement des communautés n'est pas une économie.

**Mme Djaouida Sellah (Saint-Bruno—Saint-Hubert, NPD):** Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention le très beau discours de ma collègue. J'ai aussi entendu le discours d'un député d'en face, dans lequel il a fait la louange de son gouvernement.

Pourtant, ici, c'est écrit noir sur blanc que le directeur parlementaire du budget maintient que le budget entraînera la perte de 43 000 emplois canadiens. Il dit qu'en réalité, ce budget laisse entrevoir une hausse du taux de chômage.

Ma collègue ne pense-t-elle pas que les Canadiens méritent mieux?

**Mme Marie-Claude Morin:** Monsieur le Président, c'est une excellente question. Oui, les Canadiens méritent beaucoup mieux que ce qu'on leur offre en ce moment.

Les Canadiens méritent un programme d'assurance-emploi convenable. Les Canadiens méritent d'être logés adéquatement. Les Canadiens méritent qu'on les aide à sortir de la rue quand ils en ont besoin. Les Canadiens méritent un système d'inspection des aliments adéquat pour pouvoir manger en toute sécurité. Les Canadiens méritent une économie en santé. Les Canadiens méritent des emplois et un environnement sain dans lequel ils vont pouvoir s'épanouir et être en santé.

C'est cela que les Canadiens méritent, et ce n'est pas cela que le gouvernement leur offre actuellement.

• (1540)

[Traduction]

**M. Mike Wallace (Burlington, PCC):** Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi d'intervenir aujourd'hui au sujet du projet de loi C-45, notre deuxième projet de loi d'exécution du budget intitulé Loi sur l'emploi et la croissance. Il s'agit de la mesure que prend le gouvernement pour s'assurer que les Canadiens ont un emploi et que l'économie continue de croître.

Sous le système en vigueur au Canada, nous présentons un budget tous les ans au printemps. C'est un document d'orientation qui est suivi de deux projets de loi d'exécution du budget. Nous en avons présenté un au printemps et nous en présentons un autre à l'automne. Le projet de loi mettra en oeuvre le budget adopté à la Chambre au printemps dernier.

Il est important de comprendre que le projet de loi viendrait simplement mettre en oeuvre ce dont on a déjà débattu et discuté. Il est bien beau de parler, mais il est important pour le gouvernement de passer à l'action et de prendre les mesures que nous avons annoncées.

Le processus n'a rien de nouveau, il existe depuis de nombreuses décennies. Un budget est toujours suivi d'un projet de loi d'exécution, comme celui dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Il y a trois ou quatre mesures dans le projet de loi dont j'aimerais tout particulièrement parler.

Premièrement, en prolongeant le crédit à l'embauche pour les PME, celles-ci pourront embaucher de nouveaux employés et créer des emplois pour les habitants de ma circonscription et de l'ensemble du pays.

*Initiatives ministérielles*

C'est un crédit d'impôt d'une valeur de 1 000 \$, qu'ont réclamé l'année dernière plus de 530 000 employeurs. Ce crédit d'impôt a aidé les petites entreprises à attirer de nouvelles personnes et à mettre au point de nouveaux produits et services. Il a permis à ceux ayant grandement besoin de travailler, particulièrement les jeunes, de trouver un emploi. Ce crédit d'impôt permet aux jeunes de trouver un emploi ici, au Canada.

On ne va pas se leurrer: les temps sont durs pour les petites entreprises. Le gouvernement doit les aider à progresser, ce qu'il fait en leur offrant ce crédit d'impôt.

De plus, le projet de loi C-45 propose un cadre fiscal pour les régimes d'épargne agréés collectifs. C'est un outil dont on a débattu à maintes reprises à la Chambre, aux étapes de la deuxième et de la troisième lectures au printemps dernier. Nous avons parlé de la nécessité de mettre un nouvel outil à la disposition des petites entreprises, pour les aider à attirer de nouveaux employés et à les garder, et des employés, afin qu'ils puissent mettre de l'argent de côté pour la retraite dans un régime d'épargne agréé collectif. Le projet de loi mettrait en œuvre les modifications fiscales nécessaires pour ce faire.

Ce débat est important pour nous, mais nous devons aller de l'avant et adopter le projet de loi. La mesure législative concernant les régimes de pension agréés collectifs a été adoptée, mais nous devons maintenant adopter les modifications législatives nécessaires à sa mise en œuvre.

L'élargissement de l'admissibilité à la déduction pour amortissement accéléré est une autre mesure prévue dans le projet de loi C-45. Elle permettrait aux entreprises d'investir dans du matériel de production d'énergie propre, notamment des machines qui n'étaient jusqu'à présent pas admissibles à une déduction pour amortissement accéléré. Ces machines doivent toutefois être utilisées dans la production d'énergie propre et respecter les exigences environnementales.

Le projet de loi permettrait aux entreprises d'investir sans tarder et de déduire plus rapidement, de façon accélérée, les coûts du nouvel investissement. Cela les encouragerait à faire ces investissements et à améliorer les choses.

Il y a deux avantages à l'élargissement de l'admissibilité à la déduction pour amortissement accéléré: d'une part, cette mesure aiderait les petites entreprises à acquérir l'équipement dont elles ont besoin et, d'autre part, elle appuierait le programme d'énergie propre de notre parti. De plus, elle garantirait que le gouvernement du Canada fait ce qu'il peut pour encourager l'industrie à fournir de l'énergie plus propre aux Canadiens.

Une mesure dont je suis très fier et dont je me réjouis particulièrement est le régime enregistré d'épargne-invalidité, le REEI. Plusieurs modifications y sont apportées.

• (1545)

Je me rappelle que je siégeais au Comité des finances lorsque l'idée du régime enregistré d'épargne-invalidité — un programme qui permettrait aux parents et aux grands-parents, mais principalement aux parents, d'investir dans l'avenir d'un enfant handicapé — a été présentée. C'est un régime qui donnerait une sécurité financière aux jeunes canadiens handicapés, car lorsque leurs parents ne seront plus en mesure de subvenir à leurs besoins, ils pourront y faire appel.

Je tiens à souligner que ce projet de loi ferait en sorte que le régime enregistré d'épargne-étude puisse être transféré dans un régime enregistré d'épargne-invalidité. J'ai la chance d'avoir deux enfants en bonne santé, mais toutes les familles n'ont pas cette

chance. J'ai déjà travaillé pour la Société du timbre de Pâques de l'Ontario et ma femme y travaille toujours. Par conséquent, nous sommes au courant des difficultés auxquels sont confrontés les parents d'enfants handicapés et des efforts qu'ils doivent faire.

Bien sûr, tous les enfants ne naissent pas handicapés. Malheureusement, il arrive parfois qu'ils le deviennent, après un accident ou une maladie. Par conséquent, les familles qui investissent dans un REEI dans l'espoir que leur enfant utilise un jour ce capital pour faire des études postsecondaires ne perdront pas leur investissement si leur enfant devient handicapé, car ils pourront le transférer dans un REEI et ainsi répondre à ses besoins futurs.

Un petit nombre de changements mineurs ont aussi été apportés. Je suis président depuis plusieurs années du caucus conservateur qui s'intéresse aux questions maritimes. Il a proposé un certain nombre de modifications pour améliorer la certification des navires de plus de 24 mètres. Ces améliorations visent à ce que les navires qui naviguent dans les Grands Lacs et aux larges de nos deux côtes soient sécuritaires et respectueux de l'environnement. Nous voulons qu'ils soient sécuritaires, qu'ils respectent les normes environnementales et qu'ils se conforment aux programmes internationaux de certification d'inspection, ce dont je suis très heureux.

Le changement apporté au programme de recherche scientifique et de développement expérimental a provoqué une certaine controverse. Il s'agit d'un crédit d'impôt que les entreprises peuvent réclamer. Le projet de loi fait passer ce crédit d'impôt de 20 à 15 %. En revanche, le crédit d'impôt majoré à l'investissement pour la recherche scientifique et le développement expérimental se situe encore à 35 %.

Ces décisions n'ont toutefois pas été prises en vase clos. Une étude a été menée par M. Jenkins, et, dans son rapport, ce dernier a parlé de la différence entre les crédits d'impôt et l'aide directe. Comme nous le savons tous à la Chambre, aucune plainte n'a été formulée. En fait, le Programme d'aide à la recherche industrielle a beaucoup été utilisé. Il s'agit d'un mécanisme de financement direct. Selon le rapport Jenkins, il faut établir un équilibre. Nous ne sommes pas certains que les 9 milliards de dollars que nous dépensons pour soutenir la recherche nous permettent d'en avoir pour notre argent. Or, nous savons que le Programme d'aide à la recherche industrielle donne de bons résultats et que les gens y ont beaucoup recours. En ce qui concerne le programme de recherche scientifique et de développement expérimental, tout dépend de l'entreprise.

Nous avons assisté à un très bon exposé au Comité de l'industrie la semaine dernière. Le témoin représentait une entreprise de Burlington qui a souvent réclamé le crédit d'impôt à l'investissement pour la recherche scientifique et le développement expérimental. Il était d'avis que ce crédit d'impôt constituait un bonus, parce que les entreprises ne savent pas si elles y auront droit chaque année. Nous essayons de rétablir l'équilibre avec le Programme d'aide à la recherche industrielle. Les gens reçoivent l'argent à l'avance, et ce financement sert directement aux projets de recherche-développement. Le crédit d'impôt à l'investissement pour la recherche scientifique et le développement expérimental existe encore et permet aux gens d'utiliser le régime fiscal pour obtenir une aide à la R et D.

Nous espérons que ce nouvel équilibre produira davantage de résultats. Voilà exactement l'objectif du gouvernement: nous voulons obtenir des résultats. Nous voulons que la R et D permette de créer des produits qui seront commercialisés et vendus non seulement au Canada, mais partout dans le monde. Nous sommes un pays commerçant, et nous devons nous donner les moyens nécessaires.

*Initiatives ministérielles*

●(1550)

**M. Tyrone Benskin (Jeanne-Le Ber, NPD):** Monsieur le Président, le député a parlé des crédits d'impôt dans son intervention, ce qui m'a semblé très intéressant. Je pense que, en ce qui concerne le projet de loi omnibus, c'est là que le bât blesse. Au lieu de pouvoir parler longuement avec nos collègues de crédits d'impôt intéressants comme ceux-là, nous sommes forcés d'accepter les changements pas très agréables proposés dans le projet de loi C-45 qui nous font oublier ces options plutôt intéressantes. Quelle est l'opinion du député à ce sujet?

**M. Mike Wallace:** Monsieur le Président, c'était la parfaite question à me poser. Nous nous sommes engagés à envoyer des parties de cette mesure législative à 10 ou 11 comités afin qu'ils puissent les étudier individuellement. Toutefois, qu'est-ce qui se produit quand nous agissons ainsi? Dans le *Hill Times*, l'opposition a affirmé que le fait que nous avons fait marche arrière constituait une victoire partielle. Notre gouvernement fait l'objet de critiques. C'est ce qui cloche à la Chambre. Ces mêmes députés parlent ensuite de travailler ensemble et de faire avancer les choses.

Les députés de l'opposition disent aussi que le budget comporte 440 pages. L'anglais et le français figurent sur chaque page. Le budget a donc 220 pages. Ce n'est pas si long que cela. Si je peux lire un roman de 220 pages, je peux certainement lire un budget de la même longueur.

Nous scindons le projet de loi. Nous en envoyons 10 ou 11 parties à des comités différents pour que les membres de tous ces comités puissent examiner les questions et discuter des modifications fiscales qui vont être apportées. Et que font ces députés? Ils nous critiquent. Ils disent que nous faisons marche arrière. Nous faisons ce qui s'impose pour les Canadiens, et c'est ce que nous continuerons de faire.

**M. Marc Garneau (Westmount—Ville-Marie, Lib.):** Monsieur le Président, puisqu'il est question d'un si petit document et que mon collègue est un expert en ce qui a trait aux questions financières, je vais lui poser une brève question.

À la page 273 du discours du budget de mars dernier, M. Flaherty a dit que l'Office de financement de l'assurance-emploi continuerait de fixer le taux de cotisation. Or, selon l'article 435 du projet de loi d'exécution du budget, le C-45, ce ne sera plus le cas, ce taux sera désormais fixé par la ministre du Travail et le ministre des Finances.

Le député pourrait-il expliquer pourquoi cet élément du budget de mars dernier a été changé?

**Le président suppléant (M. Barry Devolin):** Avant de donner la parole au député de Burlington, je rappelle aux députés de ne pas désigner leurs collègues par leur nom à la Chambre, mais plutôt par leur circonscription ou leur titre.

Le député de Burlington a la parole.

**M. Mike Wallace:** Monsieur le Président, je ne sais pas pour quelle raison il y a une différence. Je n'ai pas le budget sous les yeux pour voir ce qui se trouve à la page en question.

Nous avons créé un organisme de gestion de l'assurance-emploi. Compte tenu de ce qui s'était passé du temps des libéraux, nous n'avions pas le choix. Les libéraux ont utilisé l'excédent de la caisse de l'assurance-emploi à leurs propres fins. Ils l'ont utilisé pour d'autres programmes gouvernementaux que l'assurance-emploi. Nous avons créé l'Office de financement de l'assurance-emploi afin que des politiques rigoureuses soient en place pour éviter que cela se produise à l'avenir.

[Français]

**Mme Elaine Michaud (Portneuf—Jacques-Cartier, NPD):** Monsieur le Président, je veux prendre un moment pour relever toute l'ironie derrière le fait que, d'une part, on se fait dire à la Chambre par le ministre des Finances que durant l'été on aurait dû faire notre travail et lire le budget pour connaître tous ses aspects par coeur, alors que, d'autre part, lorsqu'on demande à nos collègues conservateurs de nous parler plus longuement de certaines mesures qui se retrouvent à certaines pages précises du budget, ils sont totalement incapables de le faire.

Passons à autre chose, et revenons à un sujet plus crucial: mon discours.

C'est avec grande fierté que je me lève aujourd'hui à la Chambre pour m'opposer au projet de loi C-45, le nouveau projet de loi omnibus des conservateurs. Malgré les vives critiques de centaines, voire de milliers de Canadiens lorsqu'ils ont présenté le projet de loi C-38, les conservateurs nous présentent de nouveau un projet de loi absolument gigantesque qui parle d'à peu près n'importe quoi, sauf du budget de mars 2012.

Le projet de loi C-45, ou « Mammouth II », modifie plus de 60 lois différentes dans plus de 400 pages de législation, et il a été rédigé sans que qui ce soit ne soit consulté. Une fois de plus, les conservateurs tentent de faire adopter à toute vapeur leurs mesures législatives au Parlement sans permettre aux Canadiens et aux députés qui les représentent de les examiner en détail, comme il se devrait dans toute bonne démocratie.

Au cours des derniers jours, j'ai entendu un trop grand nombre de députés conservateurs affirmer que le processus parlementaire et les questions de procédure ne sont qu'un détail et que les Canadiens ne se préoccupent pas de ce genre de choses. Ils affirment que des projets de loi omnibus et de telles manières de brimer la démocratie, cela se fait depuis des décennies, qu'on n'a pas à s'en faire, que cela a toujours été comme cela et que notre démocratie s'en porte très bien.

J'en veux pour preuve le discours du 24 octobre dernier de la députée de Saint-Boniface. Elle y faisait des déclarations plutôt dérangeantes à cet effet. Je me permettrai de les lire en anglais, car la version originale est tellement éloquent et savoureuse qu'il vaut la peine de la lire dans sa langue d'origine.

●(1555)

[Traduction]

Les députés de l'opposition parlent beaucoup de processus et de procédure, ce que l'on pourrait qualifier de « cuisine interne », sujets qui intéressent un petit nombre de Canadiens qui se trouvent principalement à Ottawa. Ils parlent de processus pour imposer la durée exacte des débats, de procédure liée à la formulation des mesures législatives, de processus pour établir l'échéancier des études en comité et ainsi de suite.

[Français]

Puis, elle a ajouté un peu plus tard dans le même discours:

[Traduction]

Autrement dit, ces propos ont peu à voir avec le quotidien de la grande majorité des Canadiens...

*Initiatives ministérielles*

[Français]

Je dois avouer avoir été particulièrement surprise et déçue d'entendre de tels propos de la part d'une députée du gouvernement. J'ai parlé à plusieurs citoyens de ma circonscription de Portneuf—Jacques-Cartier, qui ont eu exactement la même réaction que moi en entendant ce type de propos. Le fait d'être majoritaire ne soustrait pas le gouvernement à ses obligations de transparence, d'ouverture et de reddition de comptes, et ne lui accorde pas le droit d'abuser de la confiance des citoyens en présentant des projets de loi omnibus comme celui-ci, auxquels les députés sont incapables de travailler correctement et en détail. Le gouvernement viole quotidiennement les règles parlementaires et en abuse pour cacher son véritable dessein aux citoyens. Ensuite, il ose affirmer que les Canadiens s'en foutent complètement. C'est honteux.

Tout comme l'a fait le projet de loi C-38, le projet de loi C-45 affaiblit considérablement les mesures de protection environnementale existant actuellement et concentre encore plus de pouvoir entre les mains de ministres conservateurs. Je serai bien honnête, cette perspective ne m'enchanté pas particulièrement.

Tout d'abord, le projet de loi C-45 éventre la Loi sur la protection des eaux navigables en éliminant la notion de protection des eaux du nom de cette loi de même que de son contenu et en se concentrant uniquement sur la question de protection de la navigation. Maintenant, à l'exception de 3 océans, 97 lacs et 62 rivières sur l'entièreté du territoire canadien, la loi ne s'appliquera plus automatiquement aux projets qui ont des répercussions directes sur les cours d'eau. Des 37 rivières du Réseau des rivières du patrimoine canadien, seulement 10 seront protégées par la loi nouvellement saccagée par le gouvernement. À cause du dogmatisme idéologique des conservateurs, des milliers de cours d'eau ne seront plus automatiquement protégés et encore moins d'études environnementales seront effectuées par Transports Canada, ce qui forcera les provinces à prendre la relève, sans compensations, bien entendu.

Ces modifications majeures à la Loi sur la protection des eaux navigables sont particulièrement inquiétantes pour les citoyens d'une circonscription comme la mienne, Portneuf—Jacques-Cartier, qui compte plusieurs centaines de zones humides, de ruisseaux et de rivières, ainsi qu'un accès privilégié au fleuve Saint-Laurent.

Les cours d'eau sont au cœur de bon nombre d'activités économiques essentielles à la circonscription de Portneuf—Jacques-Cartier, notamment le tourisme, et leur protection est de la plus haute importance aux yeux des citoyens de chez moi. Les modifications que les conservateurs proposent à la Loi sur la protection des eaux navigables sont donc des plus inquiétantes pour les citoyens de ma circonscription.

Outre ces changements, le projet de loi C-45 modifie aussi la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 2012, en partie pour régler les problèmes qui ont été relevés dans le dernier projet de loi sur le budget, mais plus particulièrement pour affaiblir encore plus les études environnementales.

Ce sont là deux problèmes majeurs sur le plan de l'environnement, mais je pourrais en donner d'autres pendant des heures et des heures. Il y a tous les changements au régime de retraite de la fonction publique, les modifications à la Loi sur les grains du Canada, et ce, sans consultation. Encore là, ces changements ont un grand impact sur ma circonscription où il y a un grand nombre d'agriculteurs. Il y a aussi les modifications au Code canadien du travail qui vont toucher les femmes et les jeunes en particulier, qui doivent souvent travailler à temps partiel, faute d'autres possibilités.

Comme ils l'ont fait si souvent par le passé, les conservateurs cherchent à passer outre au Parlement par tous les moyens afin de ne pas rendre de comptes aux Canadiens.

À chaque nouveau projet de loi que le gouvernement présente, il brise les principes de base de notre démocratie en restreignant les débats parlementaires et l'étude en profondeur des projets de loi. Le projet de loi C-45 n'est qu'un nouvel exemple de la façon de faire autocratique des conservateurs. Malheureusement, c'est en train de devenir une tradition excessivement déplorable au Parlement canadien.

En tant que nouvelle députée, ce n'est pas ainsi que je voulais travailler. Le NPD a mené une campagne pour travailler avec les autres. Cependant, à chaque occasion qu'on essaie de travailler avec eux, les conservateurs ferment la porte et n'en font qu'à leur tête, quitte à présenter plus tard d'autres projets de loi et faire perdre du temps tant aux députés qu'aux citoyens. Ils présentent un nouveau projet de loi pour corriger des problèmes que l'opposition avait déjà signalés avant l'adoption de la loi. C'est une totale perte de temps. Ils font preuve de fermeture d'esprit et ne veulent pas travailler avec l'opposition.

Comme on l'a entendu à plusieurs reprises, le directeur parlementaire du budget a affirmé que les députés n'avaient pas assez d'information pour exercer raisonnablement leur pouvoir de surveillance. Il doit même menacer de faire appel aux tribunaux pour avoir accès à quelques bribes d'information à propos des compressions budgétaires des conservateurs. Ces derniers disent que le directeur parlementaire du budget outrepassé son mandat et ils ne veulent pas donner l'information.

Comment peut-on évaluer un budget si on ne sait pas ce qui est dépensé et dans quels domaines on fait des compressions budgétaires? C'est une nouvelle forme d'obscurantisme excessivement dangereuse et inquiétante. J'espère que le directeur parlementaire du budget n'aura pas à se rendre jusqu'en cour pour obtenir l'information dont nous avons tous besoin à la Chambre. Les députés conservateurs en ont besoin aussi. Je suis sûre qu'ils sont autant dans le noir que les députés de l'opposition. Ils ne sont pas en mesure de faire leur travail. Ils ne sont pas à la hauteur de la confiance que les citoyens leur accordent à cause des décisions qu'ils prennent pour bloquer le travail démocratique au Parlement.

Le gouvernement a accepté que 10 comités parlementaires étudient le projet de loi « Mammouth II ». À première vue, cela peut paraître comme un signe de bonne volonté du gouvernement, mais il ne faut pas se méprendre car ce n'est pas le cas. Ces comités ne seront pas en mesure d'amender le projet de loi C-45. Nous n'en sommes pas encore certains, mais la réponse est évidente. On demandera à des députés de s'asseoir en comité et à des témoins partout au pays de se déplacer pour discuter du projet de loi, de ses incidences sur la population, des conséquences potentielles désastreuses ou des vides législatifs que nous n'avons pas encore repérés, mais ce travail sera fait en pure perte. On demandera aux gens de venir perdre leur temps, et les conservateurs feront quand même exactement ce qu'ils veulent sans tenir compte de qui que ce soit.

Il est clair qu'avec leur projet de loi de plusieurs centaines de pages, les conservateurs veulent empêcher les députés de l'opposition de faire leur travail en tentant de camoufler des changements idéologiques majeurs qui se rapportent à plus de 60 projets de loi.

Les conservateurs sont fiers de dépenser des dizaines de millions de dollars en propagande publicitaire, mais ils disent ensuite aux Canadiens qu'il n'y a que peu d'argent pour les services qui leur sont pourtant essentiels.

*Initiatives ministérielles*

Au NPD, nous avons toujours défendu avec fierté les concepts de transparence et de reddition de comptes, et nous allons continuer à le faire chaque jour. Nous avons toujours défendu la protection de l'environnement, la sécurité de la retraite et les soins de santé, et nous allons continuer à le faire.

• (1600)

Nous sommes fiers de nous battre tous les jours pour les familles canadiennes. C'est pour cette raison que mes collègues et moi allons nous opposer au projet de loi C-45.

• (1605)

[Traduction]

**M. Ray Boughen (Palliser, PCC):** Monsieur le Président, je dois avouer que la députée m'a perdu en cours de route.

Elle a laissé entendre que la population n'a pas été consultée. Permettez-moi d'expliquer comment nous avons procédé. Les chambres de commerce, les simples citoyens, les propriétaires de petites et grandes entreprises et les conseils municipaux ont été mis à contribution, de même que les médias, c'est-à-dire les journaux, la télévision et la radio.

Je ne vois pas comment nous pourrions consulter davantage. Je suis certain que mes collègues des autres circonscriptions sont d'accord avec moi. Je siège à la Chambre depuis quatre ans et tout au long de cette période, nous, de ce côté-ci de la Chambre, avons soumis nos idées au ministre des Finances concernant le budget. Il est entièrement faux de prétendre qu'aucune consultation n'a lieu.

Mais la députée souligne aussi que nous invitons des témoins de partout au pays pour discuter du budget. D'un côté, la députée affirme que nous ne consultons pas assez et, de l'autre, elle dit que nous convoquons d'innombrables Canadiens.

[Français]

**Mme Éloïse Michaud:** Monsieur le Président, je ne savais pas que j'avais parlé aussi vite et que c'était si complexe. La prochaine fois, je m'assurerai de parler plus lentement.

Pour ce qui est des consultations, tient-on vraiment compte de l'avis des Canadiens et des opinions exprimées? On peut bien aller parler aux gens, mais si on ne tient pas compte de ce qu'ils disent, ça ne sert à rien.

Les consultations sur le projet de loi C-45 dont j'ai parlé feraient suite à la décision si magnanime de ce gouvernement de permettre à 10 comités d'étudier ce projet de loi. C'est peut-être à ce moment que des témoins devront venir, mais s'il n'y a aucune possibilité de présenter des amendements, c'est une perte de temps totale. J'espère que j'ai clarifié ma position pour mon honorable collègue.

[Traduction]

**M. Tyrone Benskin (Jeanne-Le Ber, NPD):** Monsieur le Président, j'ai une question pour la députée. Au début de son exposé, elle a repris les propos d'une autre députée selon lesquels la démocratie serait essentiellement une perte de temps.

La députée pourrait-elle nous dire ce qu'elle en pense? Je considère que c'est pour cette raison que nous sommes ici et que la Chambre existe: pour discuter et faire part de nos divergences d'opinions afin de trouver l'équilibre entre ce qui est proposé et ce qui ne l'est pas.

Qu'en pense la députée?

[Français]

**Mme Éloïse Michaud:** Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Jeanne-Le Ber, qui me permet de revenir sur cet aspect si

important de la discussion qu'on a eue à la Chambre à propos du projet de loi C-45, discussion qui sera malheureusement trop brève, car encore une fois, on s'est vu imposer une autre motion d'attribution de temps.

Quand on dit que le processus et les règles parlementaires ne sont pas importants, on renie l'essence de notre travail. Ce sont ces règles qui permettent d'encadrer nos débats et d'assurer un processus transparent, clair et équitable pour tous. Le gouvernement dit que ces règles ne sont qu'un détail et qu'une élection où il a reçu à peine 30 % des voix et obtenu une majorité veut dire que les Canadiens leur a donné un mandat de faire absolument tout ce qu'il veut. C'est une aberration et un abus de confiance des citoyens qu'on doit représenter ici.

Nous sommes ici pour porter la voix de tous les Canadiens. Cependant, si chaque fois qu'il présente un projet de loi sur le budget le gouvernement essaie de camoufler la voix de l'opposition, qui représente quand même un nombre important de citoyens, il y a un problème alors que notre démocratie commence à se dégrader. Des changements doivent être apportés assez rapidement.

[Traduction]

**M. Terence Young (Oakville, PCC):** Monsieur le Président, le projet de loi mettrait à exécution le budget présenté au printemps dernier, un budget qui énonce clairement les priorités du gouvernement pour les Canadiens. Il porte sur de nombreuses modifications de forme et sur certaines questions de fond, comme la construction tant attendue d'un pont enjambant la rivière Detroit. Il est conçu pour favoriser la croissance, le commerce et l'innovation de même que pour réduire le fardeau administratif de la réglementation actuelle qui nuit à l'innovation et à la croissance. Il est axé sur l'économie et l'emploi. Il prévoit certaines mesures incitatives pour les petites et moyennes entreprises, dont un crédit annuel de 1 000 \$ au titre du régime d'assurance-emploi pour encourager les employeurs à embaucher plus de gens.

Les projets de loi d'exécution du budget présentés par le gouvernement visent avant tout à stimuler la croissance économique malgré la fragilité actuelle de l'économie mondiale, et ce, sans puiser dans les comptes bancaires des Canadiens ni déduire plus d'argent de leurs chèques de paye avant même qu'ils n'en voient la couleur, tout en rétablissant l'équilibre budgétaire.

Par conséquent, la formule consiste à favoriser la croissance économique du Canada, à réduire la dette, qui nous coûte des millions de dollars en intérêts, à ne pas hausser les taxes et les impôts et à éviter des mesures d'austérité sévères comme celles que certains pays d'Europe ont été contraints d'adopter.

Où se situe l'économie du Canada dans le monde? Pour une cinquième année consécutive, le Forum économique mondial a récemment classé le système financier du Canada comme étant le plus sûr et le plus solide au monde, ce qui fait du Canada l'endroit le plus sûr au monde où investir. Nous détenons maintenant la plus haute cote de crédit auprès des trois principales agences de notation, ce qui nous permet d'économiser des dizaines de millions de dollars en intérêts. Nous affichons le meilleur bilan économique de tous les pays du G7. Récemment, le magazine *Forbes* a proclamé que le Canada était l'endroit numéro un au monde pour les affaires. Preuve que tout cela rapporte aux Canadiens, 820 000 emplois ont été créés, net, depuis 2009, une croissance supérieure à celle enregistrée dans les autres pays du G7, même en Allemagne. La loi de 2012 sur l'emploi et la croissance nous permettrait de poursuivre sur cette lancée.

*Initiatives ministérielles*

Tous les pays européens qui sont techniquement en faillite ou qui ont été renfloués, comme le Portugal, l'Espagne, l'Italie ou la Grèce, seraient ravis de pouvoir faire ce que font le premier ministre et le ministre des Finances. Ces pays croyaient que l'assiette au beurre ne s'épuiserait jamais. Les gouvernements ont fermé les yeux pendant des décennies et sont maintenant contraints d'imposer d'énormes réductions de services, tandis que de 25 à 50 % des jeunes y sont sans emploi.

Contrairement à la Grèce, où la population manifeste contre des compressions massives et la pénurie d'emplois, au Québec, des étudiants manifestent contre une augmentation de 325 \$ par année et réclament la gratuité, alors que leurs frais de scolarité sont les plus bas au Canada. C'est un contraste pour le moins frappant, mais l'ironie de la situation semble leur échapper.

Toutefois, il y a un autre contraste criant. Le Canada a annoncé la mise en vigueur progressive de changements à la Sécurité de la vieillesse pour veiller à ce que le supplément de revenu ait des assises financières solides — ces changements n'entreront pas en vigueur avant 11 ans et seront mis en place progressivement, sur plus de 6 ans. Au Portugal, la dette et les charges d'intérêts ont forcé le pays à augmenter l'âge des pensions de base des femmes de 60 ans à 65 ans, du jour au lendemain. Notre régime national de pensions, le Régime de pensions du Canada, ne requiert aucun changement. Il est solide. Pourtant, les néo-démocrates sèment l'inquiétude chez les citoyens les plus vulnérables, en les incitant à croire que leurs pensions ont diminué. Les néo-démocrates n'ont aucun scrupule.

Voici la question fondamentale que les Canadiens doivent se poser à l'égard de ce projet de loi. Planifions-nous notre avenir en nous fiant à la gestion responsable de l'économie des conservateurs — par exemple, celle de la Sécurité de la vieillesse — ou en nous fiant aux propos alarmistes du NPD et de son chef, lequel a affirmé récemment que, s'il est élu en 2015, il ramènerait à 65 ans l'âge à partir duquel les aînés reçoivent leur chèque de 500 \$ par mois. « Vous n'avez qu'à voter pour nous, et tout ira pour le mieux; nous nous soucions de vous », dit-il.

Toutefois, c'est exactement ainsi que la majorité de l'Europe s'est retrouvée au bord du gouffre ces dernières années. Pendant des décennies, on a acheté les votes avec de l'argent emprunté, donnant l'impression qu'on se souciait beaucoup de la population, car on distribuait de l'argent emprunté, en faisant miroiter que seules les compagnies riches paieraient la note, et non les contribuables et les consommateurs. Le gouvernement conservateur ne tentera jamais d'introduire en douce une hausse massive du coût de la vie, comme le ferait une taxe sur le carbone, camouflée sous forme de système de plafonnement et d'échange.

J'ai un document en main. Il s'agit de l'estimation des coûts de la plateforme du NPD lors de la dernière campagne électorale. À la première page on peut lire: « Donner un répit à votre famille », à l'intérieur: « Faites partie de la campagne », et à l'avant-dernière ligne, où pratiquement personne ne songerait à regarder, on peut lire: « Revenu annuel découlant du Régime de plafonnement et d'échange ». La somme des montants indiqués est de 21,5 milliards de dollars.

• (1610)

**Le président suppléant (M. Barry Devolin):** À l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Timmins—Baie James invoque le Règlement.

**M. Charlie Angus:** Monsieur le Président, c'est le festival de la désinformation, et je me demande si le député peut faire la distinction. Les mots « taxe sur le carbone » ne s'y trouvent pas. L'expression « système de plafonds et d'échanges » figure cependant

dans son budget préélectoral de 2008. Ne l'a-t-il pas lu lorsqu'il s'est présenté? Ne sait-il pas ce que cela veut dire?

**Le président suppléant (M. Barry Devolin):** C'est une question de débat, pas un recours au Règlement.

Le député d'Oakville a la parole.

**M. Terence Young:** Monsieur le Président, les néo-démocrates ne comprennent pas — et ne comprendront jamais — la distinction entre un système de plafonds et d'échanges, qui n'a aucune incidence sur les recettes, et une taxe sur le carbone, qui génère des recettes pour le gouvernement.

**M. Charlie Angus:** Monsieur le Président...

**Le président suppléant (M. Barry Devolin):** À l'ordre, s'il vous plaît. Je n'ai pas cédé la parole au député de Timmins—Baie James. S'il veut invoquer le Règlement, libre à lui, mais il ne doit pas utiliser les recours au Règlement pour alimenter le débat. S'il veut invoquer le Règlement, il peut le faire maintenant.

**M. Charlie Angus:** Monsieur le Président, mon recours au Règlement concerne le fait que les députés utilisent la Chambre pour transmettre des renseignements erronés. Le député a parlé de régime de plafonnement et d'échange et c'est ce dont il s'agit. C'est donc cette expression qu'il devrait employer.

**Le président suppléant (M. Barry Devolin):** Il ne s'agit pas d'un recours au Règlement, mais d'une question de débat.

Le député d'Oakville a la parole.

• (1615)

**M. Terence Young:** Monsieur le Président, voici ce que le chef du NPD et ses députés devraient en réalité dire à leurs partisans fidèles: dans 11 ans, nous établirons l'âge d'admissibilité à la Sécurité de la vieillesse à 65 ans, mais vous devrez payer plus cher pour les oeufs, le pain, le lait et les autres denrées alimentaires, le chauffage, l'électricité, l'essence et tous les biens de consommation. Il en sera toujours ainsi et vous n'arriverez jamais à équilibrer votre budget. Nous nous soucions de vous.

La réalité, c'est que les idéologues du NPD, qui prônent depuis des décennies des politiques visant à redistribuer ce qu'ils appellent la richesse également entre tous les Canadiens, n'abandonneront pas leurs politiques. Au lieu de donner une chance égale à tous les Canadiens — qui travaillent fort, font des sacrifices et prennent des risques pour pouvoir améliorer leur sort et amasser un petit pécule — ce à quoi contribuerait le projet de loi, le NPD s'attend à ce qu'ils risquent les économies de toute une vie pour lancer une entreprise et créer des emplois pour d'autres, pour un revenu net fondé sur une espèce de moyenne nationale créée au moyen de hausses d'impôt massives.

L'Institut Broadbent appelle cela un Canada plus égal. Égal à quoi? À la Grèce, peut-être.

Ce projet de loi est le reflet de notre programme. Pourquoi le NPD s'y oppose-t-il?

Dans un rapport publié la semaine dernière, les socialistes de l'Institut Broadbent ont exposé au grand jour leurs véritables convictions. Ils souhaitent que le gouvernement touche une partie beaucoup plus importante du revenu de l'ensemble des Canadiens. Ils pensent que c'est ainsi qu'on crée de la richesse. C'est ce qu'ils ont appris dans des livres écrits par des personnes qui l'ont lu dans d'autres livres. Évidemment, les personnes à l'origine de ces idées et de ces affirmations n'ont jamais démarré une entreprise et, habituellement, elles n'ont même jamais travaillé dans une entreprise.

### Initiatives ministérielles

Dans le rapport en question, les socialistes ont déclaré qu'ils étaient très déçus du fait qu'au Canada, les impôts ne représentent que 31 % du revenu national, alors que dans la plupart des pays avancés, ce taux s'élève à 34 %. Par conséquent, ils souhaitent recueillir non seulement les 21,5 milliards de dollars qui découleront d'une taxe sur le carbone, mais aussi 30 milliards de dollars supplémentaires qui leur permettraient d'imposer leurs théories à la population canadienne.

Comment mesurent-ils le succès? Ils l'évaluent en fonction du montant d'impôt payé par les citoyens, et non en fonction de leur qualité de vie, du revenu total moyen, du soin avec lequel le gouvernement dépense l'argent des contribuables, de l'optimisation des ressources ou de l'indicateur le plus important d'une véritable démocratie, à savoir la mobilité socioéconomique, c'est-à-dire le nombre de Canadiens qui ont accès à l'éducation postsecondaire afin que leur qualité de vie soit supérieure à celle de leurs parents. Ils ne cherchent pas à savoir à quel point il est facile ou difficile de démarrer une entreprise et d'embaucher des travailleurs, ce qui permet d'améliorer la qualité de vie. Ils cherchent à déterminer le pourcentage de la richesse qui est le mien, le nôtre et celui du gouvernement. Ils souhaitent que le gouvernement aille chercher encore plus d'argent dans les poches des contribuables afin qu'il puisse tout faire pour nous. C'est ce qu'ils appellent des dépenses sociales.

S'ils étaient isolés sur une île déserte, ces gens passeraient des jours à discuter de la meilleure façon de diviser le dernier poisson pêché. Les conservateurs eux chercheraient des moyens d'en attraper d'autres. Les libéraux discuteraient pour savoir à qui incomberait la décision. Quant au Parti vert, il enterrerait le poisson pour produire de l'engrais.

Voici les nouveaux impôts que souhaitent mettre en place au Canada les socialistes de l'Institut Broadbent, qui sont les camarades des néo-démocrates.

Premièrement, ils souhaitent hausser l'impôt sur les gains en capital afin de l'aligner sur l'impôt sur le revenu. Cette mesure aurait pour effet de réduire les investissements au Canada qui créent des emplois.

Deuxièmement, ils élimineraient les échappatoires fiscales qui, selon eux, profitent seulement aux riches. Cependant, nous savons d'après notre expérience en Ontario que cela toucherait toute la classe moyenne.

Troisièmement, ils instaureraient un impôt sur les décès pour éliminer — et je cite le document de l'Institut Broadbent — « [les] privilèges de classe moralement injustifiables [transmis] aux générations suivantes ». En clair, il s'agit de l'argent que nos parents ont épargné en travaillant si fort, afin que nous ayons une meilleure qualité de vie que la leur. Les gens de l'institut ne disent pas s'ils imposeraient les héritages à 100 %, à 90 % ou à 50 %, mais tout irait à la collectivité.

Je n'invente pas cela. Ils veulent imposer les transactions financières. Ils veulent décourager les investisseurs d'acheter et d'échanger des valeurs mobilières canadiennes, qui sont une source importante de création d'emplois.

Bien entendu, ils veulent instaurer une taxe sur le carbone et rehausser les taxes sur les ressources naturelles, tout cela pour promouvoir une société plus durable du point de vue social et environnemental.

Les ponctions fiscales sont toujours formulées en des termes liés à l'environnement ou à la justice sociale, ce qui signifie qu'ils décideraient, au moyen des taxes, du salaire net de tous les

Canadiens. Ces gens-là rêvent d'une société où tout le monde travaillerait aussi fort pour la collectivité que pour sa propre famille.

Cette théorie marxiste a échoué dans tous les pays où on a tenté de la mettre en application, mais les socialistes n'abandonnent jamais.

Ils veulent aussi instaurer des primes sur les programmes de services sociaux, autrement dit, des frais d'utilisation pour les services sociaux. Il est très important que tout le monde sache cela.

Ils veulent qu'il y ait davantage de taxes sur la valeur ajoutée. En plus de la TPS et des taxes provinciales, il semble qu'ils veuillent établir une nouvelle taxe sur la valeur ajoutée.

Tout cela pour financer des programmes sociaux coûteux et inabordables, comme ceux qui ont causé la faillite de la plupart des pays d'Europe.

Nous croyons à la liberté de travailler fort, de choisir de lancer sa propre entreprise, de payer des impôts raisonnables, de faire de bons salaires ou des bénéfices, et de ne pas être continuellement harcelés et accablés par de nouveaux frais, de nouvelles taxes et de nouvelles règles inutiles par les trois ordres de gouvernement.

Ce projet de loi marquerait une étape importante sur la voie de la prospérité que méritent tous les Canadiens.

• (1620)

**M. Kennedy Stewart (Burnaby—Douglas, NPD):** Monsieur le Président, j'ai une question à propos de ce qui est absent du projet de loi de mise en oeuvre du budget. À la page 32 du programme électoral de 2008 des conservateurs intitulé *Un Canada fort et libre*, sous « Établir un système de plafonds et d'échanges pour réduire la pollution et les émissions de gaz à effet de serre », ils promettent que si le gouvernement conservateur est réélu, il mettra en place le système de plafonds et d'échanges entre 2012 et 2015.

J'aimerais que le député nous dise où en est ce plan.

**M. Terence Young:** Monsieur le Président, encore une fois, le NPD ne comprend pas la différence entre un système de plafonds et d'échanges sans incidence sur les recettes, dans lequel les entreprises font des échanges ou nous faisons des échanges, même au sein de pays, comme nous nous proposons de le faire en Amérique du Nord, et une taxe sur le carbone, qui consiste à soutirer de l'argent aux consommateurs pour le dépenser selon le bon vouloir du NPD.

En 2006, il a été question d'avoir un système de plafonnement et d'échange avec notre partenaire américain, mais, comme celui-ci n'en voulait pas, il n'a pas été mis en place. C'est assez simple.

Permettez-moi de démontrer ce que des gouvernements peuvent faire à très peu de frais et comment de bons gouvernements qui respectent la liberté et les choix personnels peuvent créer un climat qui engendre la création de milliers d'emplois.

Jeudi, le Comité permanent du patrimoine canadien a entendu le témoignage d'Ubisoft Entertainment, une société de jeux vidéo basée à Montréal. Elle a aussi des bureaux à Québec et à Toronto. Cette société française est venue s'installer au Canada il y a 15 ans et a pris de l'expansion, de sorte qu'elle emploie maintenant 3 000 personnes au Canada. J'ai demandé pourquoi elle avait choisi d'exploiter son entreprise ici. La première raison donnée est l'impôt des entreprises, qui est actuellement de 15 %, et les incitatifs fiscaux provinciaux, ainsi que la main-d'oeuvre qualifiée et le fait qu'on parle français au Québec, puisque l'entreprise venait de la France.

*Initiatives ministérielles*

Par conséquent, un gouvernement fédéral conservateur et deux gouvernements provinciaux ont créé un climat qui favorise l'expansion de cette entreprise, qui donne maintenant à 3 000 Canadiens des emplois bien payés pour une main-d'oeuvre instruite, des travailleurs qui payent sans doute des dizaines de millions de dollars en impôts. Certains de ces emplois font partie des 820 000 emplois créés au Canada depuis 2009 par le présent gouvernement.

Les mesures législatives de ce projet de loi contribueront sans doute à la création de dizaines de milliers d'autres emplois.

**Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD):** J'ai eu l'impression d'entendre un tout nouveau discours, monsieur le Président.

Voici ma question. Les bras me sont tombés lorsque j'ai entendu le député alléguer qu'on aurait acheté des votes avec de l'argent emprunté. Je crois qu'il faisait allusion aux personnes âgées. S'agit-il du même parti et du même premier ministre que ceux qui ont caché leurs plans aux Canadiens relativement à la Sécurité de la vieillesse? Le gouvernement conservateur doit dire la vérité à la population et lui révéler qu'il lui réserve, ce qu'il a omis de faire au cours des élections fédérales.

Comment le député peut-il défendre de tels agissements?

**M. Terence Young:** Monsieur le Président, au début des années 1990 — il y a au moins 15 ans —, j'ai été bénévole dans une maison de retraite sans but lucratif et je siège depuis 12 ans au conseil d'administration de St. Hilda's Towers, un immeuble à logements pour aînés avec services de soutien sans but lucratif, à Toronto, alors mon engagement auprès des personnes âgées ne date pas d'hier.

La plus grande crainte des aînés, c'est de manquer d'argent. Leur autre grande crainte, c'est souvent celle de ne rien laisser en héritage à leurs enfants. Même les personnes fortunées — par exemple, quelqu'un qui vendrait sa maison à Toronto pourrait facilement en obtenir 500 000 \$, voire plus de 1 million de dollars — ont peur de manquer d'argent.

Par conséquent, lorsque le NPD et son chef viennent dire aux Canadiens qu'on sabre leur pension, ce qui est faux, ces personnes sont terrorisées. C'est scandaleux de procéder ainsi.

**M. Earl Dreeshen (Red Deer, PCC):** Monsieur le Président, le député d'Oakville peut-il parler des avantages pour les familles qu'offre le projet de loi sur l'emploi et la croissance à long terme?

**M. Terence Young:** Monsieur le Président, la réponse est emplois, carrières, espoir et possibilités. L'un des plus graves problèmes de la société actuelle, c'est que de nombreux diplômés universitaires qui ont un simple baccalauréat couronnant quatre années d'études et beaucoup de jeunes qui n'ont pas de diplôme n'arrivent pas à trouver un bon emploi. Ils trouvent du travail chez Starbucks et dans les restaurants-minute. À Oakville, où j'habite, il y en a qui ont deux ou trois emplois à temps partiel pendant six mois, un an, parfois davantage.

À mon bureau de circonscription, j'ai embauché cinq jeunes diplômés universitaires d'Oakville pour leur donner un premier emploi, parce que le plus grand défi pour eux est de trouver un emploi qui leur permettra d'acquérir de l'expérience.

Ce projet de loi, comme toutes les initiatives du gouvernement, du reste, est entièrement axé sur l'économie et la possibilité pour les jeunes d'entreprendre une carrière et d'obtenir un emploi.

• (1625)

**Le président suppléant (M. Barry Devolin):** Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir:

la députée de Saanich—Gulf Islands, L'environnement; le député de Nickel Belt, La sécurité au travail.

**M. Kennedy Stewart (Burnaby—Douglas, NPD):** Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole aujourd'hui à propos du projet de loi C-45, deuxième projet de loi omnibus d'exécution du budget. Comme ce fut le cas le printemps dernier concernant le projet de loi C-38, les néo-démocrates s'opposent au projet de loi C-45, en raison autant de son contenu que de la méthode employée. Ce projet de loi est de la même eau que le projet de loi C-38. Il nous propose d'augmenter les pouvoirs des ministres et de réduire les mécanismes de protection environnementale.

Puisque je suis porte-parole de l'opposition officielle en matière de sciences et de technologie, mes observations porteront principalement sur ce domaine, et en particulier sur le crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental. Cependant, je commencerai avec quelques observations d'ordre général.

Comme nous avons pu l'entendre dire aujourd'hui à la Chambre, le projet de loi C-45 est un autre projet de loi omnibus massif. Une fois encore, les conservateurs essaient de faire adopter un projet de loi par le Parlement sans permettre aux Canadiens et à leurs députés de l'examiner attentivement. Il est troublant d'entendre le directeur parlementaire du budget affirmer que le budget mettra 43 000 Canadiens au chômage, tandis que les conservateurs nous racontent une autre histoire. Le budget prévoit une hausse du chômage résultant des compressions effectuées par le gouvernement, en particulier dans le monde des sciences et de la recherche. Les néo-démocrates s'opposent au budget de 2012 et à sa mise en oeuvre, à moins qu'il ne soit amendé pour mettre l'accent sur les priorités des Canadiens, qui consistent à créer de bons emplois et renforcer notre système de services de santé.

En ce qui a trait aux sciences et à la technologie, j'ai rencontré des scientifiques, des ingénieurs, des technologues et des représentants de l'industrie depuis que j'ai été nommé porte-parole en matière de sciences et de technologie. J'ai participé à beaucoup de réunions en personne. J'ai communiqué électroniquement avec des gens et j'ai eu l'occasion de visiter des installations publiques et privées. Le monde scientifique — qui inclut au sens large non seulement des spécialistes des sciences naturelles, mais également des spécialistes des sciences sociales, des ingénieurs et des technologues — s'inquiète beaucoup, comme moi, de l'approche du gouvernement en matière de sciences et de technologie. Permettez-moi de donner quelques détails à ce sujet, en particulier relativement au budget.

Les rapports indiquent les uns après les autres que l'un des principaux points forts de notre pays, sur le plan de la productivité, est la recherche de classe mondiale réalisée dans nos universités et nos institutions publiques, comme le Conseil national de recherches. Beaucoup de gens ne le savent pas, mais presque 3 % des articles scientifiques évalués par des pairs et publiés au Canada proviennent de chercheurs du Conseil national de recherches. C'est une fraction importante de ce qui est produit dans le monde. Les articles évalués par les pairs sont produits non seulement par les universités, mais également par le Conseil national de recherches.

L'un de nos points forts, c'est la recherche. En revanche, l'un de nos principaux points faibles, c'est que les sociétés canadiennes n'investissent pas autant dans la recherche et le développement que les sociétés d'ailleurs. Le rapport Jenkins, qui est très souvent cité à la Chambre, a vraiment insisté sur cette réalité. L'investissement insuffisant dans la recherche et le développement a fait chuter notre taux de productivité. En effet, la productivité du Canada correspond environ à 70 % de celle des États-Unis.

### *Initiatives ministérielles*

Les conservateurs ont raison de considérer que c'est un problème. Par contre, la solution qu'ils proposent est ahurissante. Alors que la baisse de productivité découle du faible taux d'investissement privé des entreprises canadiennes, les conservateurs comptent s'attaquer à l'élément de la chaîne de l'innovation qui fonctionne bien. En fait, les scientifiques qui travaillent dans les universités et les centres de recherche gouvernementaux se surpassent sur la scène internationale. Or, le gouvernement réduit le financement de ces secteurs de l'économie qui fonctionnent bien pour financer les entreprises, ce qui est une erreur.

Les conservateurs suppriment des postes de scientifiques dans la fonction publique et ferment des installations de renommée mondiale, dont l'une que j'ai visitée l'autre jour. Ils changent radicalement les structures de financement de la recherche, autant dans la fonction publique qu'ailleurs, et ils réduisent au silence les scientifiques qui sont encore dans la fonction publique.

Je me suis entretenu avec des chercheurs de l'industrie, des chercheurs universitaires et d'autres chercheurs. J'ai parlé l'autre jour avec des physiciens, qui disent que ce qui se passe au Canada gangrène la culture de la recherche et que les scientifiques craignent de se faire entendre parce qu'ils ne veulent pas se faire imposer une réduction de leur financement ou, pire, être congédiés. C'est très dangereux. Les conservateurs s'attaquent à une culture scientifique qu'il a fallu 100 ans pour bâtir. Le Conseil national de recherches a par exemple été fondé en 1916. Il allait bientôt fêter son centenaire, mais on apprend qu'il est menacé.

• (1630)

Pendant de nombreuses années, le Conseil national de recherches a été considéré comme le trésor du milieu de la recherche scientifique canadienne. Il est dirigé par des lauréats de prix Nobel. Toutes sortes d'inventions en sont issues, nées de simples idées qui ont fait leur chemin jusqu'à l'usine, puis aux tablettes des magasins.

Le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie a déclaré qu'il souhaitait que cette institution de recherche vénérable et respectée devienne le valet de l'industrie. Des scientifiques lauréats de prix Nobel devront ainsi obtempérer aux ordres de celle-ci. Si j'étais moi-même un scientifique à la recherche d'un endroit pour mener mes recherches de pointe, j'aurais considéré le Conseil national de recherches, dans ses bonnes années, comme un excellent endroit offrant les fonds nécessaires et un milieu propice à mes travaux; mais je ne serais pas intéressé à devenir un valet.

Permettez-moi de vous parler des 124 chercheurs du Conseil national de recherches qui ont été congédiés cette année, dont 90 ont reçu la nouvelle la semaine dernière. Pensons-y: pour pouvoir établir son laboratoire, un chercheur doit obtenir un baccalauréat, ce qui représente quatre ans d'études, puis une maîtrise en sciences, deux ans, suivi d'un doctorat et d'un postdoctorat. Il faut en général investir de 15 à 20 ans pour devenir un chercheur. Il s'agit d'une compétence transférable, soit, mais qui doit se pratiquer dans un établissement de recherche. Ce qui est inquiétant, selon moi, c'est que ces chercheurs qui ont quitté leur université pour établir un laboratoire au Conseil national de recherches ne pourront pas, après en avoir été congédiés, se réinstaller et entreprendre facilement une carrière ailleurs. Pour eux, il s'agit d'une perte majeure. Nous devons réfléchir à ces questions en profondeur avant de progresser dans cette voie.

Les craintes suscitées par ce changement de culture ont été évoquées dans plusieurs lettres que j'ai reçues. Je sais que le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie) connaît bien ces questions, puisque je reçois une copie de la plupart des lettres qu'on

lui envoie. Les auteurs de ces lettres expriment leur crainte et souhaitent que le gouvernement montre plus de circonspection dans les coupes sombres qu'il impose à ces différents établissements.

J'aimerais maintenant aborder un sujet plus spécifique, c'est-à-dire le crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental. Le gouvernement propose de réduire ce crédit d'impôt en le faisant passer de 20 % à 15 %, ce qui touchera particulièrement les grandes entreprises. Les dépenses en capital ne seront plus admissibles. Le gouvernement pourrait économiser jusqu'à 500 millions de dollars par année en apportant ces changements, mais il ne semble pas avoir l'intention de transférer ces fonds à un nouveau programme, ou du moins pas en totalité. C'est donc dire que ces économies bénéficieront seulement au gouvernement, et qu'elles se font au dépens des entreprises et de leurs efforts d'innovation. Cela frappera durement le secteur manufacturier et poussera probablement des entreprises à déménager leurs activités de recherche et de développement dans des pays offrant des conditions plus avantageuses.

Les conservateurs n'ont rien fait pour simplifier le crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental qui, je le reconnais, est très complexe et aurait besoin de quelques ajustements. Mais on gagnerait à revoir la gestion de ce crédit d'impôt au lieu de jeter le bébé avec l'eau du bain. Au lieu de réduire le crédit d'impôt consenti aux entreprises, le gouvernement devrait examiner les changements administratifs possibles. Le gouvernement n'a rien fait pour réduire la complexité de ce crédit d'impôt ni les coûts indirects liés à la production et à l'administration des demandes.

Le député de Burlington a mentionné plus tôt aujourd'hui qu'il avait reçu des commentaires positifs de gens de l'industrie. Mais j'ai entendu plusieurs commentaires moins élogieux dont il doit être conscient puisqu'ils viennent de témoignages présentés au Comité de l'industrie. À titre d'exemple, voici ce qu'a dit Declan Hamill, vice-président, Affaires juridiques chez Hoffman-La Roche Ltée, quand on lui a parlé du crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental:

De notre point de vue, certains changements qu'on propose d'apporter aux crédits d'impôt RS-DE pourraient avoir des effets négatifs sur nos entreprises membres.

Les commentaires les plus frappants étaient probablement ceux du représentant de Research in Motion. Morgan Elliott, directeur, Relations gouvernementales chez RIM, l'entreprise qui fabrique les BlackBerry, a déclaré ceci quand on lui a demandé directement quel serait l'effet du changement proposé à ce crédit d'impôt: « Cela réduira d'un tiers le soutien que nous recevons. » Voilà le joyau des entreprises technologiques du Canada, une entreprise qui a connu une période difficile et semble se rétablir, et que fait le gouvernement? Avec ces changements, il coupe d'un tiers le soutien que reçoit cette entreprise.

Ces commentaires sont loin de vanter les mérites des changements proposés. Je soutiens donc que le projet de loi pose certains problèmes et que le gouvernement devrait, à tout le moins, en retirer les changements qui touchent ce crédit d'impôt et les renvoyer au Comité de l'industrie pour un examen plus approfondi.

• (1635)

**M. Dan Harris (Scarborough-Sud-Ouest, NPD):** Monsieur le Président, tout comme mon collègue, j'ai été consterné d'entendre le témoignage livré par les représentants de RIM devant le Comité de l'industrie.

*Initiatives ministérielles*

Je voudrais parler d'un autre aspect des sciences et de la technologie, soit de l'industrie du satellite au Canada. Dans le premier budget de l'année, nous nous attendions à ce que du financement soit alloué à la dernière phase de la mission de la Constellation RADARSAT, qui est le joyau du programme canadien de satellites. Les fonds n'y étaient pas. Lorsque la deuxième partie du budget a été présentée, nous n'avons pu que constater que les fonds n'y étaient pas non plus.

COM DEV, un important sous-traitant du programme, a dû se résoudre à mettre à pied 31 employés. La société MDA — MacDonald, Dettwiler and Associates — a dû pour sa part renvoyer des centaines d'employés. On parle ici de scientifiques et d'ingénieurs qui perdent leur emploi à cause de l'instabilité créée par le gouvernement.

Cela nous ramène à ce que mon collègue a dit au sujet du CNRC, des scientifiques et de tous les changements qui sont apportés. Quelles seront, d'après lui, les répercussions de tout cela sur les industries canadiennes de haute technologie?

**M. Kennedy Stewart:** Monsieur le Président, j'ai eu le grand plaisir de rencontrer le président de MDA pour discuter de RADARSAT, et il était furieux. Le contrat prévoit six phases. Le gouvernement a accepté de financer les cinq premières et voici qu'il se défile pour la dernière, celle qui aurait permis de lancer les satellites au-dessus de l'Arctique, alors que c'est uniquement au moyen de la technologie des satellites que nous pouvons surveiller ce territoire.

Il est extrêmement décevant que les conservateurs aient choisi de ne pas financer la dernière phase du programme de satellites RADARSAT. Je les exhorte à trouver les fonds nécessaires dans le budget pour permettre la concrétisation de ce projet.

[Français]

**Mme Alexandrine Latendresse (Louis-Saint-Laurent, NPD):** Monsieur le Président, je remercie mon collègue de son discours. C'est très intéressant d'avoir le point de vue de quelqu'un qui a des connaissances plus poussées en technologie.

Pour avoir déjà moi-même travaillé en recherche et développement dans une compagnie, je sais que ce domaine a vraiment besoin d'un soutien accru. De toute évidence, ce n'est pas ce qu'on voit présentement avec les conservateurs.

J'aurais une question beaucoup plus générale à lui poser par rapport à la forme que le projet de loi prend aujourd'hui. Les conservateurs de l'autre côté n'arrêtent pas de nous répéter à quel point c'est important de le faire comme ils le font parce qu'on n'a pas de temps, qu'il faut absolument que ces mesures soient prises le plus rapidement possible, que ce sont de petites mesures et que ce n'est pas grand-chose.

Si ces mesures étaient si simples et si elles allaient de soi, et si ces idées étaient si bonnes, je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas avoir un débat intéressant là-dessus et entendre de vrais experts. Je ne vois pas non plus pourquoi on n'aurait pas chacun des domaines séparés. Au fond, nous aurions un meilleur aperçu de ce que contient ce projet de loi.

Selon mon collègue, de quoi les conservateurs ont-ils peur en présentant un projet de loi omnibus sous cette forme?

[Traduction]

**M. Kennedy Stewart:** Monsieur le Président, je crois sincèrement qu'il s'agit d'une atteinte au Parlement. Les mesures énoncées dans le budget sont importantes pour les Canadiens, quelle que soit notre

opinion à l'égard de celles-ci. Elles doivent bel et bien faire l'objet d'un débat.

Étant donné l'empressement à faire avaliser des mesures au Comité de l'industrie, les membres du comité pourraient avoir commis une grave erreur en ce qui concerne le crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental. Ce n'est pas seulement mon opinion. Ces changements ont été critiqués par RIM, par les sociétés pharmaceutiques et par Génome Canada. Tous sont grandement préoccupés par ces changements au crédit d'impôt.

Nous devrions aller un peu moins vite, diviser cette mesure législative en de multiples projets de loi et les examiner de façon distincte avant de commettre une erreur monumentale.

[Français]

**Mme Djaouida Sellah (Saint-Bruno—Saint-Hubert, NPD):** Monsieur le Président, je remercie mon collègue de son discours, que j'ai écouté avec attention.

Nous avons commencé à parler de ce projet de loi de mise en oeuvre du budget. Or les conservateurs nous ont habitués à des projets de loi omnibus énormes où ils font adopter pas mal de lois. Les députés ne sont pas capables de faire le travail pour lequel les Canadiens les ont élus.

Mon collègue ne pense-t-il pas que cette pratique est antidémocratique?

• (1640)

[Traduction]

**M. Kennedy Stewart:** Monsieur le Président, je ne pense vraiment pas que le Parlement a été créé pour nous permettre de poser de vraies questions, mais de n'obtenir que des réponses toutes faites en retour. On force ensuite l'adoption des projets de loi sans qu'il y ait eu de véritable débat, et avant que les Canadiens aient eu la possibilité d'en examiner les détails. Nous devrions marquer un temps d'arrêt et essayer de respecter l'institution dont nous faisons partie.

**M. Ray Boughen (Palliser, PCC):** Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir expliquer en quoi le projet de loi C-45 sera avantageux pour les habitants de Palliser, en Saskatchewan, de même que pour tous les Canadiens.

Pour commencer, je suis fier de dire que la situation financière du Canada est plus sûre que celle de toutes les autres économies, grâce aux mesures décisives que le gouvernement a rapidement prises en 2008. Fort heureusement, la situation financière du Canada est l'une des plus enviables au monde, comme le confirment Fitch, Moody's et Standard and Poor's, qui continuent d'accorder la cote de crédit AAA au Canada.

Depuis notre arrivée au pouvoir, en 2006, nous avons mis en oeuvre bon nombre d'initiatives populaires, dont le compte d'épargne libre d'impôt, le fractionnement du revenu de pension, le crédit d'impôt pour les manuels scolaires, la déduction pour les outils des gens de métier, et bien plus encore.

En outre, au cours des six dernières années, les Canadiens ont profité de réductions d'impôt générales. Pour être plus exact, il s'agit de 140 réductions. Ces allègements fiscaux ont donné aux familles, aux particuliers et aux entreprises la possibilité de faire des choix qui correspondent à leurs besoins. En fait, grâce à ces réductions d'impôt, la famille canadienne moyenne a maintenant 3 100 \$ de plus dans ses poches.

### *Initiatives ministérielles*

Le gouvernement continuera de maintenir un faible taux d'imposition, de réduire les formalités administratives et de simplifier d'autres mesures afin que les entreprises puissent prendre de l'expansion. Je tiens d'ailleurs à ajouter que depuis la fin de la récession, il s'est créé, net, près de 820 000 emplois au Canada et que dans 90 % des cas, il s'agit d'emplois à plein temps.

Mais le gouvernement réalise toutefois qu'il faut se serrer la ceinture pour se protéger des contrecoups de l'économie mondiale. C'est pourquoi, sous le leadership du ministre des Finances, le gouvernement a présenté en mars dernier un plan d'action complet et avant-gardiste destiné à favoriser la création d'emplois, la croissance et la prospérité à long terme.

J'aimerais souligner ici que notre projet de loi sur l'emploi et la croissance ne prévoit pas de hausse d'impôts ni de réduction des transferts aux aînés ou à d'autres ordres de gouvernement en matière de santé, d'éducation ou de services sociaux. Notre plan axé sur les emplois et la croissance respectera le portefeuille des contribuables, des familles, des gens de métier, des entreprises et des aînés. Notre plan axé sur les emplois et la croissance sera bénéfique à la population actuelle sans transférer le fardeau aux leaders de demain.

Une hausse d'impôts ou un transfert du fardeau pourrait constituer une solution facile que d'autres gouvernements avant nous ont pu adopter, mais nous sortons des sentiers battus et prenons des mesures bénéfiques à tous les Canadiens, et non pas à ceux d'une région en particulier.

Pour créer notre plan complet et à long terme, nous avons consulté les Canadiens afin de trouver des solutions qui permettraient d'accroître l'efficacité tout en réduisant le gaspillage. En ce qui me concerne, j'ai eu une excellente discussion avec des chefs d'entreprises de ma circonscription au printemps dernier, et j'ai transmis leurs idées au ministre des Finances.

Le respect de l'argent des contribuables est l'une des pierres d'assise de ce gouvernement. C'est pourquoi nous avons pris des mesures sans précédent pour que les régimes de pension des députés, des sénateurs et des fonctionnaires fédéraux soient viables et financièrement responsables. Le personnel de mon bureau a reçu de nombreuses lettres demandant la réforme de ces régimes de pension. J'appuie ces mesures, qui visent à harmoniser des régimes avec ceux du secteur privé.

J'aimerais maintenant parler de créer des emplois et de combler les postes vacants. Je citerai d'abord Ken Krawetz, ministre des Finances de la Saskatchewan, qui a dit ceci au sujet de notre Plan d'action économique:

Je suis très encouragé par les initiatives qui semblent poindre en matière d'économie, de formation et d'emploi.

Les propos du ministre ont selon moi beaucoup de poids, car il connaît mieux que quiconque les problèmes de la Saskatchewan.

Le Canada est aux prises avec une pénurie de main-d'oeuvre alors que des gens cherchent un emploi. La pénurie de main-d'oeuvre qualifiée pose un grand problème dans ma province, où le taux de chômage est inférieur à 5 %. Je suis en effet heureux de la forte croissance de la Saskatchewan.

Pour remédier à cette disparité, nous accroîtrons le financement consacré à la formation, en ciblant notamment les jeunes et les travailleurs âgés. Le projet de loi sur l'emploi et la croissance économique prévoit 50 millions de dollars pour aider les jeunes à acquérir des compétences et de l'expérience sur le marché du travail dans le cadre de la Stratégie emploi jeunesse. Je suis ravi de dire que grâce à ces fonds quelque 3 000 jeunes Canadiens pourront combler les pénuries de main-d'oeuvre tout en obtenant une expérience

professionnelle dans des domaines en demande, comme les métiers spécialisés ou le tourisme.

• (1645)

La Loi sur l'emploi et la croissance prévoit aussi un financement de 6 millions de dollars pour prolonger le projet ThirdQuarter, qui aide les employeurs à trouver des travailleurs d'expérience de plus de 50 ans souhaitant continuer d'utiliser leurs compétences sur le marché du travail. De plus, nous investissons des sommes considérables en vue d'améliorer les données liées au marché du travail, ce qui finira par aider les chômeurs canadiens à trouver un emploi.

Sans nuire aux efforts des Saskatchewanais et Canadiens à la recherche d'un emploi, nous prenons des mesures pour combler les pénuries de main-d'oeuvre. Nous investissons 150 millions de dollars pour réparer et moderniser les infrastructures locales dans le cadre du Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire. Des arénas, des salles communautaires, des musées et d'autres organismes de ma circonscription pourraient bénéficier de ce financement.

Comme nous le savons tous, le vieillissement de la main-d'oeuvre aggravera la pénurie de main-d'oeuvre. Pendant ce temps, l'espérance de vie moyenne des Canadiens augmente. Étant donné que le système de la Sécurité de la vieillesse est entièrement financé par le gouvernement, et non pas par la population active, nous pouvons tous convenir, à mon avis, que ce changement démographique pose de sérieux problèmes.

Lors des dernières élections, le gouvernement a reçu des contribuables de mandat d'agir. En vue d'assurer la sécurité financière des Canadiens à l'avenir, nous hausserons donc progressivement l'âge d'admissibilité aux prestations de la Sécurité de la vieillesse.

Ce changement aura-t-il des conséquences néfastes sur les aînés? Non, non et non. Aura-t-il des conséquences néfastes sur ceux qui approchent de la retraite? Pas davantage. Comme ces changements visent à assurer l'avenir des prochaines générations, c'est normal que ce soit elles qui soient touchées par ces changements.

Un électeur de ma circonscription a très bien résumé la situation lorsqu'il m'a écrit que ces changements étaient acceptables, car « ils laissent le temps aux gens de la prochaine génération de se préparer et d'organiser leurs finances en conséquence. » Il ajoute ensuite — et je n'en suis pas peu fier — que c'est digne des meilleurs gouvernements que d'agir ainsi.

Pour aider les gens à assurer leur avenir, nous allons offrir aux Canadiens la possibilité d'investir dans des régimes de pension agréés collectifs et des régimes enregistrés d'épargne-invalidité pour épargner en prévision de la retraite, en plus des comptes d'épargne libres d'impôt annoncés précédemment.

*Initiatives ministérielles*

Dans un autre ordre d'idées, je signale qu'en plus de venir en aide aux populations touchées par des catastrophes naturelles, ici au pays, et de les aider à se remettre sur pied, les réservistes du Canada sont envoyés en mission de reconnaissance dans le cadre des opérations de maintien de la paix. Dans ma province, les membres des Saskatchewan Dragoons ont participé — et participent encore — activement aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies à Chypre, en Bosnie, en Afghanistan et ailleurs. En 2003, ils ont aussi contribué à combattre les feux de forêt en Colombie-Britannique, et de ça aussi, je suis fier. Le Plan d'action économique de 2012 viendra en aide aux réservistes qui sont sur le marché du travail en supprimant les obstacles qui empêchent les employeurs de les embaucher et en offrant à ces derniers du soutien financier pour contrebalancer les coûts encourus lorsqu'un employé réserviste doit occuper ses fonctions militaires à plein temps.

Samedi dernier, je soupais au mess des officiers en compagnie du détachement local des Saskatchewan Dragoons, et je dois dire que j'étais fier de faire partie d'un gouvernement qui appuie les réservistes.

Dans le Plan d'action économique de 2012, le gouvernement a indiqué comment il entend miser sur les emplois et la croissance pour assurer la prospérité à long terme de tous les Canadiens. Personne ne sera exclu: ni les simples citoyens, ni les familles, ni les gens de métier, ni les aînés ni les anciens combattants, qu'ils habitent Palliser ou n'importe quelle autre circonscription du Canada.

J'appuie sans réserve la Loi de 2012 sur l'emploi et la croissance, et je demande à tous les députés d'unir leurs efforts pour le Canada et l'économie nationale.

Je remercie humblement la Chambre de m'avoir permis d'expliquer les retombées que le vaste plan innovateur des conservateurs aura pour les habitants de la circonscription de Palliser, située sur la terre des cieux vivants, et du reste du Canada.

[Français]

**Mme Anne-Marie Day (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, NPD):** Monsieur le Président, j'ai écouté le discours du député et les oreilles me piquent. Je ne peux donc faire autrement que de me lever.

Mon collègue parle d'une réduction d'impôts pour les grandes entreprises. Cela fait en sorte que la contribution des travailleurs à l'assurance-emploi augmentera de 5 ¢ en 2013. De plus, le plafond passera de 45 000 \$ à 47 000 \$. On va donc chercher plus ou moins 1,3 milliard de dollars dans les poches des gens. On ne déguise pas une augmentation d'impôt ainsi!

• (1650)

[Traduction]

**M. Ray Boughen:** Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question, mais je ne suis pas certain de l'avoir comprise. Il m'a semblé qu'elle disait que les travailleurs paieraient de l'impôt sur les avantages sociaux.

Nous tenons à exprimer clairement que nous appuyons le plein emploi et les travailleurs. Nous n'avons absolument rien contre ce principe.

**Le président suppléant (M. Barry Devolin):** Je rappelle aux députés que c'est la période des questions et des observations. Les députés posent parfois des questions, mais il arrive qu'ils décident plutôt de formuler une observation.

Questions et observations, le député de Westmount—Ville-Marie a la parole.

**M. Marc Garneau (Westmount—Ville-Marie, Lib.):** Monsieur le Président, je reviens sur une observation formulée par le député. Il a dit pouvoir déclarer formellement que la modification de l'âge d'admissibilité à la Sécurité de la vieillesse de 65 à 67 ans ne changerait absolument rien pour les aînés.

Tout d'abord — comme le vérificateur général nous l'a dit —, nous savons que même sans la moindre modification, le programme de la Sécurité de la vieillesse est viable à l'heure actuelle. Qu'en est-il des aînés qui, à 65 ans, reçoivent des prestations de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti?

Les aînés doivent avoir un faible revenu pour toucher le Supplément de revenu garanti, qui représente 15 000 \$ par année. Sur deux ans, ce 30 000 \$ revêt une importance cruciale pour eux. J'aimerais savoir ce que le député a à dire aux Canadiens à faible revenu qui seraient touchés par ce changement.

**M. Ray Boughen:** Monsieur le Président, j'estime qu'ils ont le temps de préparer l'avenir. Les gens devraient profiter de ce sursis pour déterminer leurs responsabilités financières en prévision de l'avenir. Nous étalons la mise en oeuvre de ces changements sur une certaine période de temps afin de donner aux gens le temps de prendre leurs finances en main. Si nous voulons assurer la viabilité de ce programme, nous devons adopter une solution réaliste — deux ans, voilà qui est réaliste.

**M. Bev Shipley (Lambton—Kent—Middlesex, PCC):** Monsieur le Président, je remercie le député de Palliser pour son excellent discours sur le projet de loi C-45, qui donne suite à la Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable.

J'ai été enseignant et, selon moi, nous devons continuer de concentrer nos efforts sur les ressources mises à la disposition de l'enseignement postsecondaire pour former des travailleurs qualifiés. Dans notre nouveau monde, la plupart des pays semblent dans une situation financière désespérée, pourtant, le Canada est fort et vigoureux. Dans notre budget, nous prenons des mesures significatives à l'égard de l'enseignement postsecondaire pour nous aider à maintenir notre position grâce à nos travailleurs qualifiés.

**M. Ray Boughen:** Monsieur le Président, mon collègue soulève un point très important car nous devons financer nos programmes de soins de santé et d'éducation.

J'attire l'attention de la Chambre sur la page 57 du projet de loi C-45. Les députés peuvent constater que 105 millions de dollars sont prévus sur deux ans pour appuyer l'innovation en foresterie, que 995 millions de dollars sont prévus sur trois ans pour appuyer le Programme canadien pour la commercialisation des innovations, et ainsi de suite.

Je n'entends pas les gens parler de ces sommes, qui se trouvent dans le budget. Nombreux sont ceux qui semblent être passés à côté. J'attire aussi l'attention des députés sur la page 156, qui traite de l'amélioration des perspectives pour les autochtones, et sur la page 155, qui traite de l'amélioration du programme d'assurance-emploi et de l'information sur les emplois.

C'est facile à lire. Si les députés ont de la difficulté à le faire, j'ai enseigné à lire au primaire pendant un certain temps et je pourrais les aider.

• (1655)

**Le président suppléant (M. Barry Devolin):** À l'ordre. Je crois que la députée de Vancouver-Est invoque le Règlement.

**Mme Libby Davies:** Monsieur le Président, je sais que la députée d'Etobicoke-Nord est la prochaine intervenante. J'espère donc qu'elle voudra bien patienter un instant.

*Initiatives ministérielles*

Je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter la motion suivante: Que, nonobstant tout article du Règlement ou usage habituel de la Chambre, les articles 269 à 298 portant sur les changements apportés à la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses soient retirés du projet de loi C-45, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en oeuvre d'autres mesures, et que ces articles forment le projet de loi C-47; que le projet de loi C-47 soit intitulé « Loi modifiant la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses »; que le projet de loi C-47 soit réputé avoir été lu une première fois et que l'impression en soit ordonnée; que l'ordre portant deuxième lecture dudit projet de loi en prévoie le renvoi au Comité permanent de la santé; que le projet de loi conserve le statut qu'il avait au *Feuilleton* avant l'adoption du présent ordre; que le projet de loi C-45, modifié, soit réimprimé; et que le légiste et conseiller parlementaire soit autorisé à apporter les modifications ou corrections de formes nécessaires pour donner effet à la présente motion.

Je propose cette motion pour que le Comité permanent de la santé puisse étudier correctement la partie du projet de loi C-45 qui porte sur les matières dangereuses et y apporter des amendements. Monsieur le Président, nous voulons faire notre travail au comité, et je vous demande de solliciter le consentement unanime de la Chambre.

**Le président suppléant (M. Barry Devolin):** La députée de Vancouver-Est a-t-elle le consentement unanime pour présenter la motion?

**Des voix:** Oui.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Barry Devolin):** Reprise du débat. La députée d'Etobicoke-Nord a la parole.

**Mme Kirsty Duncan (Etobicoke-Nord, Lib.):** Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur aujourd'hui d'intervenir à titre de représentante des bonnes gens d'Etobicoke-Nord, où je suis née et j'ai grandi, afin de lutter contre les compressions honteuses au système de protection de l'environnement qui sont prévues dans le projet de loi C-45.

Le bilan du gouvernement sur le plan environnemental est atroce, comme le révèle son rendement abyssal en la matière. En 2008, selon l'indice de rendement de la lutte contre les changements climatiques, le Canada s'est classé 56<sup>e</sup> sur 57 pays au chapitre de la lutte contre les émissions. En 2009, le Conference Board du Canada a classé le Canada au 15<sup>e</sup> rang sur 17 pays industrialisés riches au chapitre du bilan environnemental. En 2010, l'Université Simon Fraser et la Fondation David Suzuki ont classé le Canada 24<sup>e</sup> sur 25 pays de l'OCDE pour ce qui est du bilan environnemental.

Le gouvernement n'a rien appris du tollé général provoqué le printemps dernier par le projet de loi omnibus d'exécution du budget, le C-38, à savoir la réaction de nombreux Canadiens inquiets, les manifestations tenues partout au pays, les 500 organisations qui ont participé à la campagne « Silence, on parle » afin de défendre la démocratie et l'environnement, les 3 200 pages de correspondance et les innombrables critiques sur la scène internationale.

La voix des Canadiens qui s'inquiètent au sujet de la démocratie, de l'environnement et de la santé de nos enfants et de nos petits-enfants est encore tombée dans l'oreille d'un sourd.

La semaine dernière, le gouvernement a présenté son deuxième projet de loi omnibus d'exécution du budget, l'antidémocratique et

draconien projet de loi C-45. Cette mesure législative modifierait la Loi sur les Indiens et réduirait les mécanismes de protection prévus dans la Loi sur les pêches et la Loi sur la protection des eaux navigables. Il s'agit de lois canadiennes fondamentales, qui permettent d'assurer la durabilité de l'environnement, la qualité de l'eau potable et la santé des océans. De plus, le projet de loi affaiblirait le Code canadien du travail alors que le budget ne prévoyait absolument rien à ce sujet. En tout et pour tout, le projet de loi vise une soixantaine de mesures législatives.

Le projet de loi C-45 cache des changements importants aux dispositions législatives environnementales, porte atteinte à la démocratie et affaiblit la protection de l'eau et des écosystèmes. L'organisme West Coast Environmental Law décrit les mauvais aspects du projet de loi C-45 comme suit.

La Loi sur la protection des eaux navigables de 1882, considérée comme la première loi environnementale du Canada, changera de nom et s'appellera dorénavant Loi sur la protection de la navigation, laquelle limitera considérablement le nombre de cours d'eau protégés. À peine 97 lacs et 62 rivières seront maintenant protégés au Canada, alors que le pays compte quelque 32 000 lacs.

Cela signifie que la construction de ponts, de barrages et d'autres ouvrages sera permise dans la plupart des cours d'eau sans qu'il soit nécessaire d'obtenir une approbation préalable en vertu de la loi. Il est important de noter que, dans le budget, on ne disait rien quant à la possibilité de restreindre les mécanismes de contrôle fédéraux qui s'appliquent aux lacs et aux rivières. Chose absolument stupéfiante, toutefois, les pipelines font expressément l'objet d'une exemption aux termes de la loi. En vertu des dispositions législatives, les répercussions des pipelines sur les cours d'eau du Canada ne seront plus prises en compte dans les évaluations environnementales.

Voici ce qu'a déclaré le directeur général d'Ecojustice, Devon Page:

En clair, les lacs, les fleuves, les rivières et les ruisseaux font souvent obstacle aux projets de développement industriel à grande échelle, surtout ceux concernant les oléoducs. Conjugué aux changements apportés ce printemps, le projet de loi donne carte blanche à l'industrie d'extraction du pétrole, du gaz et d'autres ressources naturelles pour qu'elle pille le riche patrimoine naturel du Canada [...]

Il est important de se rappeler que l'équilibre budgétaire avait été atteint lorsque le gouvernement est arrivé au pouvoir. Toutefois, ce dernier nous a aussitôt plongés dans un déficit avant même que la récession nous frappe. Il est honteux que le gouvernement fasse preuve d'une telle négligence en détruisant les mécanismes de protection environnementale dans le but d'accélérer le développement et d'atteindre l'équilibre budgétaire.

Parmi les autres points faibles du projet de loi C-45, mentionnons le fait de permettre aux entreprises de demander la modification ou l'annulation pure et simple de leurs engagements relativement à l'habitat des poissons ou de se soustraire à leur promesse de verser une contrepartie pour les habitats détruits ou endommagés. La mesure abolirait par ailleurs le Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses, un organisme indépendant chargé de prendre des décisions fondées sur des données scientifiques afin de protéger les Canadiens des produits chimiques toxiques et des matières dangereuses en milieu de travail.

Le projet de loi C-45 modifierait aussi la Loi sur les pêches ainsi que la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012) afin de réparer des erreurs flagrantes commises à la rédaction du projet de loi C-38, adopté au pas de charge. Il ne devrait pas être nécessaire de modifier la même loi à deux reprises en un an, ce qui témoigne de l'importance de débattre de chaque mesure de façon distincte avant son renvoi au comité compétent.

*Initiatives ministérielles*

● (1700)

Jessica Clogg, directrice générale et avocate principale de West Coast Environmental Law, a déclaré :

Pour ce qui est de l'engagement du gouvernement fédéral à ce que le projet de loi soit axé sur l'exécution du budget et ne réserve aucun surprise, on repassera.

Adopter le « projet de loi d'exécution du budget » C-45, c'est introduire le loup dans la bergerie. La mesure aura des répercussions désastreuses sur l'environnement et la santé humaine.

Passons maintenant à John Bennett, directeur général du Sierra Club du Canada :

Étant donné le coup de grâce porté aujourd'hui à la Loi sur la protection des eaux navigables, qui s'ajoute à l'affaiblissement de ce qu'il reste de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et de la Loi sur les pêches, les Canadiens ne pourront plus protéger leur milieu naturel dans l'intérêt de leurs enfants, de leurs petits-enfants et des générations futures.

Il a aussi dit ceci :

Cette atteinte à l'environnement est un outrage inqualifiable et contraire à la démocratie. Je n'ai pas souvenir que, dans sa dernière plateforme électorale, le premier ministre ait annoncé qu'il entendait saccager le paysage canadien.

Des organismes canadiens de défense de l'environnement — et non les moindres : la Société pour la nature et les parcs du Canada, la Fondation David-Suzuki, Ecojustice, Environmental Defence, Équiterre, Greenpeace, Nature Canada, l'Institut Pembina, le Sierra Club du Canada, West Coast Environmental Law et le WWF-Canada — ont conjointement publié un communiqué dénonçant le fait qu'encre une fois, des changements importants aux lois environnementales sont mis de l'avant par le gouvernement fédéral sans débat démocratique préalable.

Le gouvernement a porté atteinte au Parlement à plusieurs reprises en forçant l'adoption de projets de loi omnibus scandaleux. Par exemple, il y a deux ans, le gouvernement a présenté un projet de loi omnibus de 880 pages, un ramassis hétéroclite de mesures législatives qu'il voulait faire adopter rapidement. En fait, il était constitué de la moitié du programme législatif du Parlement de l'année précédente. Le gouvernement a alors été sévèrement critiqué pour avoir tourné en farce le processus législatif.

Plus récemment, le gouvernement a présenté le projet de loi C-38, une mesure législative budgétaire de plus de 400 pages. Le gouvernement y proposait des changements radicaux dans notre pays, des changements qui touchent une foule de choses, dont l'assurance-emploi, la protection de l'environnement, l'immigration, la Sécurité de la vieillesse et même la surveillance des organismes de bienfaisance. Aucun de ces changements ne figurait dans le programme électoral des conservateurs. Ils ont été adoptés à toute vapeur par « un gouvernement majoritaire arrogant, pressé d'imposer son programme à la population ».

Selon un journal, un projet de loi omnibus est un tour de passe-passe politique enrobé de mystification verbale, et il semble que cette tendance s'accroisse. Ces tactiques fourbes maintiennent le Parlement dans l'ignorance, inondent les députés de dispositions législatives, de telle sorte qu'ils ne sont pas capables de tout absorber, et en entravent l'examen rigoureux. C'est une manière de gouverner qui n'est ni bonne, ni responsable, ni transparente.

La façon d'agir du gouvernement empest l'hypocrisie. En 1994, le très honorable député de Calgary-Sud-Ouest, qui est actuellement premier ministre, a critiqué les projets de loi omnibus, affirmant que ces projets de loi ratissaient tellement large qu'en se prononçant par un seul vote sur la totalité du contenu, les députés devraient renier leurs principes, et que diviser le projet de loi en plusieurs parties permettrait aux députés d'exprimer le point de vue de leurs électeurs sur chacune. Voilà maintenant que le très honorable député recourt précisément aux tactiques qu'il a déjà dénoncées. C'est honteux la

façon dont il a changé de discours une fois élu à la plus haute fonction du pays.

Les Canadiens devraient être très inquiets à l'idée que le gouvernement contourne de nouveau le processus démocratique et qu'il puisse y avoir encore plus de pollution et de destruction d'habitats essentiels. Le gouvernement n'a pas annoncé, durant la dernière campagne électorale, qu'il comptait détruire les mécanismes de protection environnementale. Par conséquent, les Canadiens devraient donc s'insurger et faire entendre leur voix dans l'espoir d'empêcher le premier ministre de se débarrasser des lois qui protègent l'environnement, la santé et la sécurité des Canadiens, nos collectivités, notre économie et nos gagne-pain. Les Canadiens méritent beaucoup mieux que ce qui est fait aujourd'hui à l'égard de la protection de l'environnement et des valeurs démocratiques sur lesquelles a été fondé notre beau pays.

● (1705)

**M. Fin Donnelly (New Westminster—Coquitlam, NPD):** Monsieur le Président, ma collègue a parlé de l'éviscération de la Loi sur les pêches, des modifications à la Loi sur la protection des eaux navigables et d'autres mesures de protection environnementale grandement altérées par le projet de loi C-38 et le deuxième projet de loi d'exécution du budget dont nous sommes saisis. Elle avance également l'hypothèse selon laquelle le gouvernement souhaite accélérer la réalisation d'importants projets industriels qui s'inscrivent dans ses plans, comme le projet d'oléoduc d'Enbridge en Colombie-Britannique.

La députée pourrait-elle revenir là-dessus?

**Mme Kirsty Duncan:** Monsieur le Président, l'ancien ministre conservateur responsable de la Loi sur les pêches a comparu devant le Comité des finances alors que celui-ci était saisi du dernier projet de loi d'exécution du budget. Il a déclaré :

C'est une tentative de vider la Loi sur les pêches de sa substance par des moyens détournés, et il est déplorable qu'on essaie de le faire en catimini.

Il a aussi ajouté :

Ils diluent totalement et émasculent la Loi sur les pêches. [...] Ils la transforment en fromage suisse.

Au Comité des finances, il a indiqué :

En substance, [...] j'aimerais dire que vous devez prendre votre temps et faire les choses correctement. Le fait de regrouper tout cela à l'intérieur d'une loi d'exécution du budget, qui comporte toutes sortes d'autres aspects, n'est pas digne d'un gouvernement conservateur, point à la ligne.

**L'hon. Lynne Yelich (ministre d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest), PCC):** Monsieur le Président, j'ai rencontré un groupe de manufacturiers, qui m'ont remis un livret, *Our Future*, proposant un plan d'action pour le Canada en vue de stimuler l'investissement, de créer des emplois et d'accroître les exportations. Le secteur manufacturier joue un rôle considérable dans l'économie canadienne : ses activités représentent 166 milliards de dollars du PIB et ses exportations se chiffrent à 280 milliards.

Le livret, qui démontre l'importance de ce secteur, parle abondamment de productivité et d'investissement, mais aussi de simplifier la réglementation.

Il présente également les résultats d'une récente étude portant sur les répercussions macroéconomiques de la réglementation fédérale. Le secteur manufacturier a conclu qu'il est assujéti à 2 183 règlements distincts et que le fardeau des coûts liés à ceux-ci se fait sentir à l'échelle du secteur, ce qui entraînerait une diminution de la productivité de l'ordre de 200 à 500 milliards de dollars.

*Initiatives ministérielles*

J'aimerais savoir si la députée a rencontré les représentants du secteur manufacturier, la Coalition des manufacturiers du Canada, pour discuter de la possibilité d'alléger le fardeau que représente la réglementation. La coalition estime que les recherches fondées sur la science sont importantes, mais qu'il est tout aussi important de simplifier la réglementation.

**Mme Kirsty Duncan:** Monsieur le Président, la députée a posé plusieurs questions. À la fin, elle a parlé de politiques fondées sur la science. Ces propos proviennent d'un gouvernement qui mène une guerre contre la science, contre l'environnement.

Le gouvernement a mis fin au financement du Laboratoire de recherche atmosphérique en environnement polaire, situé dans le Grand Nord, qui étudie l'ozone et les changements climatiques. Cette année, nous avons assisté à la plus importante fonte de la glace marine jamais enregistrée dans l'Extrême-Arctique. L'an dernier, on a découvert dans la couche d'ozone un trou d'une superficie de deux millions de kilomètres carrés.

Pourquoi le gouvernement fermerait-il une station de recherche au moment même où surviennent d'importants changements environnementaux?

Et c'est sans compter l'éventuelle disparition de la Région des lacs expérimentaux — un réseau de 58 lacs unique au monde où l'on mène des recherches sur les écosystèmes — et la fin possible du financement destiné à la station de recherche du lac Kluane. Il suffirait pourtant de 1,5 à 2 millions de dollars par année pour que ces installations poursuivent leurs activités.

Le gouvernement mène une guerre contre la science et l'environnement. Il devrait plutôt chercher un juste équilibre entre l'économie et l'environnement. Ce sont les deux côtés de la même médaille.

• (1710)

**M. Parm Gill (Brampton—Springdale, PCC):** Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui à la Chambre, au sujet du projet de loi C-45, la Loi de 2012 sur l'emploi et la croissance.

Par cet important projet de loi, notre gouvernement poursuit le travail qu'il a entrepris le printemps dernier en vue de créer des emplois, de stimuler la croissance économique et d'assurer la prospérité de tous les Canadiens à court et à long terme.

Il nous serait facile de nous contenter de la stabilité relative et des bons résultats de l'économie canadienne comparativement à ceux de bon nombre de nos partenaires dans le monde. Nous pourrions continuer de vanter le classement du Canada, qui figure parmi les premiers dans le monde pour la croissance du nombre d'emplois, la stabilité financière et la solidité de sa présence à l'étranger. Toutefois, ce faisant, nous ne nous rendrions pas service.

L'économie mondiale demeure fragile, particulièrement en Europe et aux États-Unis, nos plus grands partenaires commerciaux. Le Canada n'est pas à l'abri des difficultés économiques venant de l'extérieur de ses frontières, et des mesures judicieuses doivent être prises pour que notre économie ne perde pas l'élan ayant permis la reprise.

Les mesures contenues dans le projet de loi C-45 permettront au Canada de rester sur la bonne voie. Dans ma circonscription, Brampton—Springdale, et dans l'ensemble de la ville de Brampton, plus de 80 % des entreprises sont considérées comme des PME et ont moins de 50 employés.

Le projet de loi prévoit la prolongation pour un an du crédit à l'embauche pour les petites entreprises. Ce crédit d'au plus 1 000 \$

s'applique à l'augmentation des cotisations d'assurance-emploi payées par les employeurs. Il aide les petites entreprises à embaucher les employés dont elles ont besoin pour prendre de l'expansion. Et surtout, il aide les petites entreprises à créer des emplois pour les gens de la région.

J'ai eu l'occasion de rencontrer des propriétaires de petite entreprise de ma circonscription qui ont bénéficié directement du crédit à l'embauche pour les petites entreprises. Ils font partie des 536 000 employeurs du pays qui sont admissibles à ce crédit. Les propriétaires d'entreprise que j'ai rencontrés m'ont tous dit du bien à propos du crédit, qui réduit une partie des coûts d'embauche de personnel additionnel.

Les nouveaux emplois créés en partie grâce au crédit ont un effet qui va au-delà de l'aide aux employeurs pour faire croître leur entreprise. Chaque emploi créé permet à une personne d'occuper un emploi et de retourner sur le marché du travail. Quand le chômage est bas et que les Canadiens ont accès à des emplois bien rémunérés leur permettant de faire vivre leur famille, tout le pays en bénéficie.

Ce projet de loi a aussi l'avantage de réduire considérablement les tracasseries administratives subies par les employeurs propriétaires de petite entreprise, ce qui leur permet de se concentrer sur la gestion et la croissance de leur entreprise. Le projet de loi simplifie le calcul de la rémunération des jours fériés en éliminant la multitude de formules employées pour arriver au même résultat.

Le budget allège le fardeau fiscal des petites entreprises et apporte plusieurs améliorations de nature administrative à l'Agence du revenu du Canada.

Le projet de loi mettra aussi en oeuvre le plan du gouvernement qui facilitera et améliorera les échanges commerciaux interprovinciaux et transfrontaliers. La mise en oeuvre de l'Accord sur le commerce intérieur resserrera les liens commerciaux entre les provinces et supprimera les obstacles au commerce intérieur et à la mobilité des travailleurs en prévoyant des sanctions qui seront imposées aux gouvernements ne s'y conformant pas.

• (1715)

D'après le recensement de 2006, le secteur manufacturier, le secteur des transports et de l'entreposage et le secteur du commerce au détail sont les trois secteurs économiques les plus importants de Brampton. Bien des entreprises de ces secteurs participent activement au transport transfrontalier de matériaux et de biens, dont une bonne part traverse la frontière à Windsor.

Le corridor Windsor-Detroit, où se fait près de 30 % des échanges commerciaux par voie terrestre entre le Canada et les États-Unis, est le passage commercial le plus important et le plus fréquenté de la frontière canado-américaine. Pour l'économie du Canada et des États-Unis, il est essentiel que ce corridor commercial soit efficace et sécuritaire.

Le passage international de la rivière Detroit faciliterait le transport de personnes et de biens entre le Canada et les États-Unis en faisant en sorte que la capacité transfrontalière soit suffisante pour atteindre les objectifs prévus à cet égard.

*Initiatives ministérielles*

Il créerait aussi un autre poste frontalier dans le passage commercial le plus fréquenté de la frontière canado-américaine, ce dont nous avons grandement besoin, et créerait des milliers d'emplois et de possibilités des deux côtés de la frontière. Le projet de loi dont nous sommes saisis permettrait la mise en oeuvre accélérée de ce projet. Il préciserait plusieurs questions de gouvernance. De plus, il permettrait au passage frontalier Detroit-Windsor d'être efficace et sûr et y favoriserait la mobilité des biens et des personnes, tout en veillant à ce que les bonnes mesures d'atténuation des effets sur l'environnement soient respectées et conformes aux lois fédérales.

Pour continuer d'aider les familles, nous améliorons le régime enregistré d'épargne-invalidité, le REEI. Les parents qui cotisent au REEE de leur enfant handicapé pourraient transférer le revenu de placements gagné dans un REEE à un REEI, avec report de l'impôt, si les régimes ont un bénéficiaire commun et si ce dernier a un handicap qui l'empêchera vraisemblablement de poursuivre des études postsecondaires.

Le projet de loi aiderait également les Canadiens à épargner en vue de leur retraite en créant le cadre fiscal des régimes de pension agréés collectifs mis en place au printemps dernier. Ces régimes fourniraient des options d'épargne-retraite à la fois économiques et à grande échelle aux employeurs, aux employés et aux travailleurs autonomes. Le gouvernement améliore également l'administration du Régime de pensions du Canada, en clarifiant les lignes directrices sur les contributions et certaines prestations, en déterminant la période minimale d'admissibilité pour certains demandeurs tardifs d'une prestation d'invalidité et en éclaircissant les dispositions relatives à la reconnaissance des divorces prononcés à l'étranger aux fins de partage des crédits.

En outre, le projet de loi C-45 supprimerait plusieurs échappatoires fiscales, en éliminant progressivement certaines subventions et certains crédits d'impôt pour l'exploitation pétrolière, gazière et minière. Il élargirait cependant l'allègement fiscal pour les investissements dans le matériel de production d'énergie propre, afin d'encourager les entreprises à investir dans des moyens plus efficaces de produire de l'énergie.

Au moment de présenter le budget, au printemps dernier, le gouvernement avait aidé l'économie canadienne à créer, net, plus de 700 000 emplois depuis juillet 2009. Selon les chiffres publiés par Statistique Canada au début du mois, ce chiffre s'élève maintenant à 820 000 emplois créés, net, depuis juillet 2009, dont une majorité d'emplois à temps plein dans le secteur privé.

Le budget de 2012 nous garderait sur la voie du retour vers l'équilibre budgétaire à moyen terme, maintiendrait un faible taux d'imposition des particuliers et des petites entreprises, créerait des emplois et assurerait notre prospérité économique à long terme.

Le projet de loi C-45 est la prochaine étape en vue de la reprise économique du Canada et un plan pour la croissance future. J'invite tous les députés à l'appuyer.

● (1720)

**Mme Niki Ashton (Churchill, NPD):** Monsieur le Président, j'aimerais demander au député ce qu'il pense du système de pensions à deux vitesses que le projet de loi dont nous sommes saisis créerait, de même que du fait que les jeunes travailleurs entrant dans la fonction publique n'auraient pas droit au même genre de pension que leurs parents et de la manière dont cela désavantage vraiment une génération entière de Canadiens.

**M. Parm Gill:** Monsieur le Président, je rappelle à tous les députés d'en face que le budget a été élaboré après que le

gouvernement eut consulté des milliers et des milliers de Canadiens, de petites entreprises, ainsi que d'autres organismes et parties intéressées. Le budget offre aux travailleurs autonomes sans plan de pension la possibilité d'en avoir un sur lequel ils pourront compter à l'âge de la retraite.

En fait, quand je parle avec les gens de ma circonscription et d'autres Canadiens, une des choses que j'entends, c'est que, en général, ils saluent les efforts déployés par le gouvernement pour régler les problèmes qui devaient l'être.

**M. David Sweet (Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale, PCC):** Monsieur le Président, j'aimerais remercier mon collègue de Brampton—Springdale qui nous a donné un bon aperçu d'un certain nombre d'initiatives prévues dans notre plan, qui est axé sur les emplois et la croissance afin d'assurer notre prospérité. Il prend ses origines dans le budget de 2006, Avantage Canada, dans lequel nous avons mis l'accent sur les allègements fiscaux, sur la réduction de la paperasse, sur l'appui à l'innovation grâce à l'éducation postsecondaire et sur beaucoup d'autres mesures que mon collègue a si bien exposées.

Il convient de souligner que, depuis ce plan économique de 2006, nous avons présenté des budgets et de projets de loi d'exécution du budget successifs qui ont donné lieu à de nombreux jours de débats à la Chambre. Le projet de loi d'exécution du budget dont nous sommes actuellement saisis sera étudié par plusieurs comités. Ces initiatives feront donc l'objet d'un débat vigoureux, et c'est la démocratie qui en sortira grande gagnante. Il faut toutefois que ces initiatives soient adoptées afin que nous puissions stimuler l'économie et que nous ne soyons pas aux prises avec les problèmes que connaissent l'Europe et les États-Unis.

Dans quelle mesure est-il important d'adopter ces initiatives de façon à ce qu'elles stimulent notre économie et continuent de créer des emplois pour les Canadiens?

**M. Parm Gill:** Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour cette excellente question, lui qui travaille d'arrache-pied pour ses électeurs et qui les représente si bien à la Chambre.

Comme je l'ai mentionné précédemment le gouvernement et les députés de ce côté-ci de la Chambre parlent tous les jours avec des Canadiens pour trouver des façons d'améliorer les choses, pour être à l'écoute de leurs problèmes et de leurs préoccupations et essayer de trouver des solutions judicieuses et pour déterminer comment nous pouvons mieux les représenter et mieux servir leurs intérêts. Le gouvernement continue de faire un excellent travail.

Ce n'est pas un hasard si le gouvernement a joué un rôle si important en mettant en oeuvre ces plans d'action économique et s'il a créé, net, plus de 820 000 emplois. On n'a qu'à penser aux autres régions du monde où les pays et les économies souffrent encore des contrecoups de la crise. Il reste encore beaucoup de travail à faire au Canada, mais nous sommes sur le bon chemin. Nous servons les Canadiens; c'est notre rôle et nous continuerons de le faire. J'incite tous les députés de l'autre côté de la Chambre à appuyer le budget. Il s'agit d'un excellent projet de loi.

*Initiatives ministérielles*

• (1725)

**M. Tyrone Benskin (Jeanne-Le Ber, NPD):** Monsieur le Président, mes électeurs se demandent où se cachent tous ces emplois. Mes électeurs se demandent pourquoi le gouvernement a décidé de s'en prendre à eux. Ce manque de confiance du gouvernement à l'égard des Canadiens est honteux. Il est également honteux que le gouvernement estime que c'est une perte de temps que de consulter les Canadiens au sujet de leurs besoins et de ce qu'ils croient être bon pour eux. Il est honteux que le gouvernement ait si peur des opinions et des voix dissidentes qui pourraient présenter une façon différente, peut-être même meilleure, de faire les choses.

La Chambre n'a-t-elle pas pour but de présenter des opinions dissidentes, d'offrir des opinions objectives qui diffèrent peut-être de celles du gouvernement? À mon avis, que partage selon moi le reste de mes collègues à la Chambre, ce n'est pas aussi simple que de dire « c'est mon ballon, alors on joue selon mes règles. » À la Chambre, les ministériels, les députés de l'opposition officielle et des autres partis de l'opposition ont été élus pour représenter les Canadiens, pour être leur voix, et non pour approuver aveuglément ce que les députés ministériels considèrent être la façon idéale de procéder.

En ce qui concerne le projet de loi C-45, le projet de loi d'exécution du budget, les conservateurs semblent vouloir faire croire aux Canadiens que tout ce qu'il contient figurait dans le budget, ce qui est faux. Le budget est une série de chiffres et de calculs. Ce que le gouvernement semble oublier, toutefois, c'est que l'important n'est pas uniquement le but, mais la façon de l'atteindre. C'est ce sur quoi portera mon discours d'aujourd'hui.

Lorsque je suis arrivé à la Chambre, je me souviens qu'une des premières questions posées aux conservateurs après le discours du Trône portait sur la façon dont ils comptaient atteindre les objectifs qu'ils s'étaient fixés. Comment allaient-ils équilibrer le budget d'ici 2014? Comment allaient-ils procéder aux compressions? Qui allaient-elles viser? Seul le silence avait répondu à ces questions.

Nous avons continué de poser ces questions, sans jamais obtenir de réponse, jusqu'à la présentation du projet de loi C-38, ce cheval de Troie qui, sous le couvert d'un projet de loi d'exécution du budget, comportait plus de 200 modifications qui ont éviscéré la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Comment peut-on qualifier cela de budget? Les Canadiens ont ensuite été horrifiés par les changements radicaux apportés par les conservateurs dans le projet de loi C-38 sans avoir consulté qui que ce soit, du moins de ce côté-ci de la Chambre. Ils ont peut-être consulté des amis pour leur demander comment ils pourraient les aider grâce à ce projet de loi, mais en tout cas ils n'ont pas consulté les gens de ma circonscription.

Des modifications apportées à la Loi sur l'assurance-emploi causent plus de tort que de bien. Des changements ont été apportés aux soins de santé. Comme je le disais plus tôt, la Loi canadienne sur la protection de l'environnement a été modifiée. Je doute fort que bien des gens se soient exprimés sur la question en disant que ce serait une bonne idée de simplement détruire la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

Après le projet de loi C-38, nous voilà saisis de son petit frère diabolique, le projet de loi C-45, qui poursuit dans la même veine, et le gouvernement défend fièrement ces mesures comme étant positives.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, le projet de loi comporte des éléments positifs. D'ailleurs, les députés auront entendu les nombreuses demandes de consentement unanime présentées par mes collègues pour présenter une motion visant à séparer certaines

de ces mesures pour en faire un projet de loi distinct. Toutes ont été refusées. Pourquoi donc?

• (1730)

Si ce sont des éléments positifs, pourquoi ne pas les séparer du projet de loi et les faire progresser? Au lieu de cela, nous nous butons à une devise de parti du genre « Si tu t'en prends à moi, tu t'en prends à ma gang », comme on dit à Montréal.

Nous sommes ici pour faire un travail au nom des Canadiens et il est important que nous soyons à leur écoute. L'opposition est aussi la voix des Canadiens. Pourtant, le gouvernement nous impose une autre motion visant à limiter à quelques jours seulement le temps qui nous est alloué pour débattre de ce projet de loi monstre dans toute sa complexité.

On nous apprend que les conservateurs ont gracieusement accepté de permettre le renvoi de certains aspects à des comités, mais nous savons tous ce qui se passe dans les comités. Bien peu d'amendements sont adoptés. À nos yeux, lorsque les conservateurs disent qu'ils acceptent de soumettre certains aspects à une étude en comité, ce n'est qu'un coup publicitaire. Les Canadiens veulent avoir l'assurance que leurs intérêts priment. Or, ce n'est pas du tout le cas dans le cadre du présent projet de loi.

Notre façon de faire est extrêmement importante pour les Canadiens. Il y a un manque de transparence. Les Canadiens ne sont pas informés de ce qui va se passer. Quelle est l'utilité de leur dire ce qui se passe après coup? Pourquoi votons-nous sur un projet de loi qui comporte de graves lacunes? Nous aurions dû mener des consultations pour corriger ces lacunes avant qu'il ne soit présenté et le modifier au comité de manière ouverte et transparente.

Il semble que le gouvernement ait peur des opinions dissidentes, opinions qui nous aident à équilibrer ce que nous offrons aux Canadiens. N'est-il pas de notre obligation de veiller à ce que les projets de loi présentés aient été examinés adéquatement et de la meilleure façon possible pour les Canadiens?

Nous, les députés néo-démocrates, avons été accusés d'utiliser des tactiques dilatoires et de ne pas voter en faveur de bonnes mesures pour les Canadiens. J'aimerais mettre les choses au point. Nous votons en faveur de bonnes mesures pour les Canadiens quand nous avons l'occasion de le faire. Cependant, quand on nous présente un projet de loi omnibus qui comporte de graves lacunes, il est difficile de voter en faveur des petits bijoux qui s'y trouvent.

Il est honteux que le gouvernement préfère faire de la politique avec la vie des Canadiens plutôt que de présenter des mesures législatives qui aident les Canadiens et de les présenter de manière positive, d'une manière qui est appropriée pour la Chambre, sans utiliser des tactiques comme les motions d'attribution de temps et sans paralyser nos comités, mais en donnant à tous les Canadiens et les députés de la Chambre, qui représentent les citoyens du pays, la possibilité de s'exprimer et de proposer des idées qui pourraient rendre ce projet de loi plus acceptable.

Nous avons entendu parler à plusieurs reprises du premier ministre, qui a parlé contre les projets de loi omnibus, mais qui, lorsqu'on lui a demandé pourquoi il y avait eu recours si souvent, n'a eu aucune réponse à nous donner.

Je demande à la Chambre et au gouvernement de penser à la façon dont cela est fait...

• (1735)

**Le président suppléant (M. Bruce Stanton):** À l'ordre. Le temps de parole du député est écoulé.

*Initiatives ministérielles*

Je rappelle aux députés de jeter un coup d'oeil à la présidence à l'occasion pour savoir combien de temps il leur reste. Cela nous permet de les tenir au courant.

Questions et observations. Le député d'Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale a la parole.

**M. David Sweet (Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale, PCC):** Monsieur le Président, le député a mentionné à plusieurs reprises que le gouvernement avait peur d'un débat honnête. J'avoue que le débat sur le projet de loi d'exécution du budget ne m'a pas fait perdre une seule minute de sommeil. Je le répète, ce n'est qu'une partie du budget total qui a été présentée.

Je rappelle aux Canadiens que lorsqu'un plan économique comporte plusieurs projets de loi d'exécution du budget, cela signifie qu'il y aura beaucoup de jours de débat à la Chambre et au comité. C'est ce qui se passe en ce moment. En fait, plusieurs comités examineront le présent projet de loi d'exécution du budget.

J'aimerais savoir ce qui préoccupe mon collègue au sujet du projet de loi. Il a parlé plusieurs fois de « préoccupations », mais il n'a jamais apporté de précisions à ce sujet. Est-ce que ce sont les réductions d'impôt qui le préoccupent? Est-ce le fait qu'on prendra moins d'argent aux Canadiens et que les pensions des fonctionnaires seront plus équitables? Qu'est-ce qui préoccupe le député, au juste?

**M. Tyrone Benskin:** Monsieur le Président, ce qui me préoccupe, c'est que la structure du projet de loi ne permet pas un véritable débat démocratique. Cacher de petits bijoux dans un monstrueux projet de loi qui vide de leur substance des lois qui n'ont rien à voir avec le budget, c'est pour le moins hypocrite.

**M. Frank Valeriote (Guelph, Lib.):** Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour les excellentes observations qu'il a faites.

J'ai remarqué qu'en plus d'affaiblir les lois environnementales, surtout celles qui touchent les lacs et les rivières, le gouvernement retire son soutien à la Région des lacs expérimentaux, l'une des régions du monde les plus vierges dont l'environnement est protégé. On a pu y faire des recherches extraordinaires, entre autres, sur le mercure dans les rivières, les effets du réchauffement de la planète et les pluies acides.

Il n'en coûte que 2 millions de dollars par année pour maintenir la Région des lacs expérimentaux. Il est clair qu'on ne gagne rien à abandonner ce site. En fait, cela revient à nous priver de toute possibilité d'effectuer d'importants travaux de recherche sur l'environnement.

Je me demande si le député pourrait nous éclairer un peu plus à propos du retrait du financement de la Région des lacs expérimentaux proposé par le gouvernement conservateur dans ce projet de loi budgétaire.

**M. Tyrone Benskin:** Monsieur le Président, je pense que cela se rapporte à ce que je disais sur la peur des opinions dissidentes. En général, les constats scientifiques ne sont pas toujours favorables aux fins commerciales d'une idée.

Je pense que le retrait de ce financement nous renvoie à l'image, si je puis dire, faute de trouver une meilleure façon de l'exprimer, du gouvernement qui fait passer les affaires et les profits avant les données scientifiques fiables. Toutefois, les sciences et l'éducation sont aussi profitables aux Canadiens que le rendement économique.

[Français]

**Mme Anne-Marie Day (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, NPD):** Monsieur le Président, ma question porte sur l'environnement.

On sait que les modifications apportées à Loi sur la protection des eaux navigables feront en sorte que des milliers de cours d'eau ne seront plus protégés.

Or un cours d'eau non protégé coule dans un autre cours d'eau et ainsi de suite. Cette eau se retrouve donc un jour ou l'autre dans la nappe phréatique ou dans l'océan. Selon mon collègue, quelles répercussions cela aura-t-il sur les générations futures et sur développement durable?

• (1740)

[Traduction]

**M. Tyrone Benskin:** Monsieur le Président, encore une fois, c'est là le coeur du problème. Est-ce que l'absence de la Loi sur la protection des eaux navigables peut avoir pour effet de faire passer en premier les raisons économiques pour lesquelles une entreprise ou une organisation veut construire sur un lac non protégé?

Cela créerait une situation où une entreprise pourrait faire peser ses propres intérêts sur la décision de faire fi de la nécessité d'une prévention ou d'une protection et des lois dans ce domaine.

**M. Dave MacKenzie (Oxford, PCC):** Monsieur le Président, notre gouvernement se concentre sur ce qui compte pour les Canadiens: l'emploi, la croissance et la prospérité durable.

Depuis 2006, le gouvernement soutient la sécurité et la prospérité des Canadiens, fait la promotion des entreprises et investit pour créer des emplois. Quand la crise économique a frappé, les gestes que notre gouvernement avait déjà posés ont permis au Canada d'éviter une récession profonde et prolongée.

Le gouvernement a réagi à la crise par des mesures rapides et ciblées. Il s'agissait d'une des réactions les plus énergiques pour lutter contre la récession mondiale parmi les pays du G7. Toutefois, l'économie n'est pas encore complètement rétablie et il reste bien des défis et des incertitudes.

Le projet de loi C-45 contient des mesures stratégiques importantes pour surmonter ces difficultés et veiller à la viabilité des programmes sociaux et des finances publiques pour les générations futures. Le projet de loi C-45 du gouvernement vise à favoriser l'emploi, la croissance et la prospérité durable grâce à des investissements dans les entreprises, l'infrastructure, le commerce, les familles et les collectivités.

Les dispositions du projet de loi C-45 seront sûrement avantageuses pour tous les Canadiens, comme je l'expliquerai pendant le temps qu'il me reste.

Le gouvernement croit qu'il est important d'aider les petites entreprises afin qu'elles puissent se concentrer sur ce qui compte, soit la croissance et la création d'emplois. C'est pourquoi nous prolongeons le crédit à l'embauche pour les petites entreprises. Ce crédit temporaire, qui peut atteindre 1 000 \$, aide les employeurs à assumer le coût du recrutement d'environ 536 000 employés. En 2012, ce crédit réduira les coûts salariaux des petites entreprises d'environ 205 millions de dollars. Cela représente des économies énormes, et je sais que les petites entreprises de ma circonscription, Oxford, s'en réjouiront.

### *Initiatives ministérielles*

Nous avons aussi pris d'autres engagements envers les propriétaires de petites entreprises, soit de réduire les formalités administratives grâce à la mise en oeuvre de la règle du « un pour un »; de réduire le fardeau administratif en matière d'impôt grâce à l'amélioration du portail « Mon dossier d'entreprise » de Revenu Canada; de doubler le seuil qui permet d'utiliser la méthode de comptabilité simplifiée de la TPS-TVH; et de rendre plus prévisible le crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental. Voilà beaucoup de bonnes nouvelles pour les propriétaires de petites entreprises.

Le gouvernement sait à quel point les agriculteurs sont importants pour notre pays. En plus de fournir de aliments nutritifs et délicieux aux Canadiens et aux gens de partout dans le monde, ils créent de nombreux emplois dans l'économie canadienne. Le rôle clé des agriculteurs et leur contribution à la société sont évidents dans ma circonscription, Oxford. Au fil des saisons, les agriculteurs de notre région produisent une variété de fruits, de légumes, de viandes et de produits laitiers que nous avons le plaisir de savourer.

Les agriculteurs d'Oxford et du reste du Canada seront heureux d'apprendre que, dans le budget de 2012, nous venons en aide aux agriculteurs en investissant 50 millions de dollars pour les aider à demeurer à la fine pointe des innovations agricoles. Nous accordons également des allègements fiscaux permettant de réduire le coût des nouveaux investissements dans les machines et l'équipement de transformation, ainsi que 24 millions de dollars pour financer les initiatives nationales de biosécurité permettant de mettre au point des pratiques exemplaires pour lutter contre les maladies porcines.

Dans le projet de loi C-45, notre gouvernement modifie également la Loi sur les grains du Canada afin de rationaliser et de moderniser les activités de la Commission canadienne des grains en réduisant les coûts et en faisant en sorte qu'elle réponde davantage aux besoins du secteur. Le gouvernement investira, entre autres, 44 millions de dollars pour aider la Commission à faire la transition vers un modèle de financement durable. Cela créera un environnement plus concurrentiel pour les agriculteurs, ce qui améliorera leurs résultats financiers. Quel que soit leur domaine d'intérêt, les agriculteurs canadiens bénéficieront de l'aide de notre gouvernement.

Le secteur canadien de la fabrication et ses travailleurs sont l'un des principaux moteurs de l'économie canadienne. Ce secteur est une source essentielle d'emplois et de croissance économique dans de nombreuses localités, y compris dans ma circonscription, Oxford.

Depuis 2006, notre gouvernement a fièrement aidé le secteur de la fabrication en baissant l'impôt des sociétés à 15 %, en éliminant la surtaxe des sociétés qui nuisait à l'emploi et en instaurant une déduction temporaire pour amortissement accéléré des investissements, pour aider les fabricants à acheter de la machinerie et de l'équipement neufs afin de mieux soutenir la concurrence.

Le secteur obtient d'excellents résultats grâce à l'aide de notre gouvernement, comme on peut constater dans ma circonscription, Oxford.

En mars dernier, Toyota a annoncé que la production annuelle de Rav 4 à son usine de Woodstock passerait de 150 000 à 200 000 véhicules. Cette augmentation donnera lieu à la création de 400 nouveaux emplois. C'est une excellente nouvelle pour les habitants d'Oxford et pour l'économie canadienne dans son ensemble.

J'ajoute également que l'usine CAMI de General Motors à Oxford prépare une annonce fort intéressante demain à propos d'une étape importante qu'elle vient de franchir.

● (1745)

De ce côté-ci de la Chambre, ce sont des résultats comme ceux-là que nous voulons obtenir grâce au budget de 2012. Voilà pourquoi nous investirons 500 millions de dollars pour favoriser l'accès au capital de risque, pourquoi nous élargirons les pouvoirs sur le marché intérieur d'Exportation et développement Canada afin que cet organisme puisse financer les fabricants et les exportateurs canadiens et pourquoi nous investirons 110 millions de dollars pour doubler l'aide aux fabricants et aux entreprises dans le cadre du Programme d'aide à la recherche industrielle.

À voir le soutien que le budget de 2012 offrira aux fabricants du pays, ce ne sont pas les exemples de réussite qui vont manquer, et je suis bien impatient d'en prendre connaissance.

En plus d'investir dans les secteurs industriels clés, le gouvernement facilitera les échanges commerciaux en renforçant la législation en la matière. Le projet de loi C-45 facilitera la construction d'un pont — dont nous avons grandement besoin — le long de la plus importante artère commerciale du Canada, c'est-à-dire dans le corridor Windsor-Detroit.

Le gouvernement conservateur, l'État du Michigan, le gouvernement des États-Unis et la province de l'Ontario continueront de travailler en étroite collaboration à la réalisation du projet du point de passage international de la rivière Detroit, qui s'inscrit dans le droit fil du programme économique du gouvernement du Canada, vu son importance pour la prospérité économique à long terme de notre pays, pour l'intensification des échanges commerciaux et des investissements et pour la création d'emplois.

Comme il permettra au pays de se doter des infrastructures frontalières nécessaires pour répondre à la croissance prévue des échanges transfrontaliers et de la circulation internationale dans le corridor commercial Windsor-Detroit, ce nouveau point de passage transfrontalier facilitera la circulation des gens et des biens entre le Canada et les États-Unis. Il constituera également une solution de rechange pour tous ceux qui désirent traverser la frontière Canada—États-Unis à son point le plus occupé, en plus de créer des milliers d'emplois et de générer des retombées considérables des deux côtés de la frontière, et ce, sans jamais compromettre la sécurité frontalière. Les Canadiens peuvent être certains que leur gouvernement appuiera toujours les ententes commerciales qui servent les intérêts de l'économie canadienne.

Pour assurer la sécurité de tous les Canadiens, le gouvernement entend également actualiser la Loi sur les douanes. Dans le cadre du plan d'action Par-delà la frontière sur la sécurité du périmètre et la compétitivité économique, le gouvernement du Canada prendra des mesures pour que les voyageurs qui constituent un risque pour la sécurité puissent être plus facilement interceptés. Les changements qui seront apportés à la Loi sur les douanes faciliteront la mise en oeuvre de l'initiative sur l'information préalable interactive sur les voyageurs. Cette initiative, dont l'annonce a été faite dans le plan d'action, permettra à l'Agence des services frontaliers du Canada d'empêcher les voyageurs qui présentent un risque élevé ou dont les papiers ne sont pas en règle de s'embarquer pour le Canada, ce qui permettra au final de réduire les coûts associés à l'expulsion hors de nos frontières des personnes interdites de territoire.

*Initiatives ministérielles*

De plus, nous mettons en oeuvre l'initiative intégrée sur la sécurité du fret, qui consiste à harmoniser les exigences en matière de données du Canada et des États-Unis portant sur l'importation du fret. Le précontrôle du fret permettra aux entreprises et au gouvernement d'épargner du temps en assurant la circulation libre et sûre des marchandises légitimes entre nos deux pays, tout en assurant que les chargements à haut risque ne se rendent pas aux côtes canadiennes. Le gouvernement veille à la protection des Canadiens, à la fois au pays et à l'étranger.

Les familles sont la pierre angulaire de la société canadienne. Le gouvernement estime qu'il faut aider les familles, et c'est pourquoi nous avons fait d'énormes investissements depuis 2006 pour aider les familles à épargner et à mener une vie saine et heureuse. En effet, nous avons lancé une série de mesures, y compris le crédit d'impôt pour la condition physique des enfants, le crédit d'impôt pour les activités artistiques des enfants, le crédit d'impôt pour aidants familiaux, le crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation, le régime enregistré d'épargne-invalidité, la prestation fiscale pour le revenu gagné, et le crédit d'impôt pour enfants.

Grâce à nos excellentes mesures d'allègements fiscaux, la famille canadienne ordinaire économise maintenant 3 100 \$ par année, ce qui est extraordinaire. Les familles peuvent utiliser l'argent ainsi épargné pour des investissements, des vacances, l'éducation ou les loisirs. Les possibilités sont infinies.

Avec le projet de loi C-45, nous aidons les familles en bonifiant le régime enregistré d'épargne-invalidité. Nous aidons également les Canadiens à épargner pour leur retraite, en mettant en oeuvre le cadre fiscal des régimes de pension agréés collectifs et en améliorant l'administration du Régime de pensions du Canada.

Nous démontrons également notre respect envers l'argent durement gagné par les familles canadiennes en prenant des mesures sans précédent pour garantir que les régimes de pension des députés, des sénateurs et des employés du secteur public fédéral soient responsables sur le plan financier et équitables par rapport à ceux qui sont offerts par d'autres gouvernements et par le secteur privé.

Nous éliminons les échappatoires fiscales, qui existent depuis trop longtemps, ainsi que la duplication, afin d'assurer que l'argent des contribuables soit employé à bon escient.

Je suis fier des investissements et des mesures que le gouvernement met de l'avant avec le projet de loi C-45. En mettant l'accent sur les emplois, la croissance et la prospérité à long terme, nous réalisons des choses concrètes pour les Canadiens. J'invite tous les députés à se joindre à nous et à appuyer les Canadiens en votant pour le projet de loi C-45.

• (1750)

**Mme Niki Ashton (Churchill, NPD):** Monsieur le Président, le député a parlé des modifications apportées à la Loi sur les grains du Canada. Peut-être ne le sait-il pas, mais des centaines d'emplois dans l'inspection à l'arrivage disparaîtront. Les gens qui font ce travail s'assurent que le blé de l'Ouest destiné soit à la consommation intérieure soit à l'exportation répond aux exigences des agriculteurs, en volume et en qualité, lorsqu'il arrive au port ou à divers points de la chaîne d'approvisionnement. Les coupes aux services d'inspection à l'arrivage qu'apportera le projet de loi C-45 feront disparaître des centaines d'emplois et désavantageront les agriculteurs. Le résultat est diamétralement opposé à ce que prétend le député.

J'aimerais entendre ce qu'il a à dire sur les réelles conséquences des modifications à la Loi sur les grains.

**M. Dave MacKenzie:** Monsieur le Président, il n'y a jamais eu plus de grains acheminé au Canada et les profits découlant des ventes n'ont jamais été aussi élevés, tout cela grâce à ces changements. Voilà, entre autres, les réelles conséquences des modifications à la loi.

Enfin, les agriculteurs ont le choix et cela leur ouvre des portes. Dans un pays libre comme le Canada, les agriculteurs ont passé beaucoup trop de temps à ne pas avoir le choix.

**M. Frank Valeriote (Guelph, Lib.):** Monsieur le Président, je suis interloqué — comme le sont l'ensemble des Canadiens, je pense — par le fait que, selon le gouvernement conservateur, la prospérité est seulement possible au détriment de l'environnement. Le gouvernement a vidé de leur substance les lois environnementales dans le projet de loi C-38 et continue en ce sens dans le projet de loi C-45. Il se débarrasse de lois qui protègent nos lacs et nos rivières, ramenant le nombre de lacs et de rivières protégés à moins de 100. Il retire les investissements dans la Région des lacs expérimentaux. C'est une région totalement vierge qui sert à la recherche. C'est la seule région du genre dans le monde. Il suffirait de 2 millions de dollars par année pour la conserver.

Pourquoi le gouvernement ressent-il le besoin d'éviscérer les lois environnementales dans l'espoir de stimuler la prospérité?

**M. Dave MacKenzie:** Monsieur le Président, voilà une observation plutôt intéressante. Le député commence par dire que les conservateurs causent beaucoup de dommage à l'environnement. J'aimerais qu'il se retourne pour demander au député derrière lui qui a été nommé le premier ministre le plus vert de l'histoire du pays. Il apprendrait qu'il s'agit du premier ministre conservateur Brian Mulroney.

Son collègue derrière lui serait enchanté de le lui dire. Le traité sur les pluies acides, signé à l'époque de ce premier ministre, constitue un jalon dans notre histoire. Certaines des choses dont il parle paraissent plus que dérisoires comparées à celui-ci.

Je me suis penché sur la Loi sur la protection des eaux navigables. Le député est le porte-parole en matière d'agriculture. Finalement, les agriculteurs seront en mesure de créer des fossés de drainage et de petits ponts dans les régions rurales de l'Ontario et de l'ensemble du Canada. Il est grand temps que nous agissions dans certains de ces domaines.

**L'hon. Ted Menzies (ministre d'État (Finances), PCC):** Monsieur le Président, j'aimerais commencer par clarifier certaines choses et répondre à la question de la députée de Churchill. Les agriculteurs ont été consultés à cet égard et souhaitent que ces modifications soient effectuées. Une fois que les agriculteurs livrent leurs grains, ceux-ci ne leur appartiennent plus. Par conséquent, il n'est pas logique que les agriculteurs couvrent les frais d'inspection à l'arrivage. C'est aussi simple que cela. J'encourage la députée à parler avec des agriculteurs.

Le député vient de parler très brièvement de l'importance du passage international de la rivière Detroit. Je sais que celui-ci se situerait à proximité de sa circonscription. Il comprend probablement mieux que moi combien ce passage est important. Pourrait-il s'étendre un peu plus longuement sur l'importance du pont prévu dans le projet de loi d'exécution du budget pour franchir cette rivière?

*Initiatives ministérielles*

• (1755)

**M. Dave MacKenzie:** Monsieur le Président, nous pensons tous que nos circonscriptions sont uniques. Beaucoup de produits agricoles sont cultivés à Oxford, et bon nombre d'entre eux sont exportés aux États-Unis. Plus important encore, nous avons deux usines d'automobiles, une usine Toyota et l'usine Cami de GM, qui exportent plus de 90 % de leurs produits aux États-Unis. Lorsque ces ponts sont congestionnés, surtout ce pont-là, cela entraîne des pertes astronomiques. La production est ralentie, et les Canadiens ont moins de possibilités d'emplois. Voilà ce sur quoi le budget porte: les possibilités d'emplois pour les Canadiens et l'équité.

**M. Robert Chisholm (Dartmouth—Cole Harbour, NPD):** Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat sur le projet de loi C-45.

Avant de parler des répercussions environnementales qu'aurait diverses dispositions, je souhaite commencer par un aspect qui m'inquiète beaucoup.

Le projet de loi est censé créer des emplois et de la richesse. En fait, toutes les personnes — qu'il s'agisse d'experts, comme le directeur parlementaire du budget, par exemple, ou non — qui ont réussi à obtenir des renseignements du gouvernement, qui est réfractaire à l'idée de les divulguer, au sujet des répercussions des dispositions du projet de loi déposé le printemps dernier ont estimé que près de 100 000 emplois pourraient disparaître précisément à cause de la mise en oeuvre de ce projet de loi.

Et ce n'est pas tout. Le gouvernement souhaite modifier en profondeur la grande majorité des protections environnementales prévues dans diverses lois, comme la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, la Loi sur les pêches et la Loi sur les eaux navigables. Un certain nombre de mesures législatives qui prévoient la surveillance de projets, de travaux d'aménagements et d'activités partout au Canada seront abrogées, et cela m'inquiète grandement.

Écouter les députés d'en face parler du pont enjambant la rivière Detroit et d'autres projets m'a fait penser aux étangs de goudron de Sydney. J'ai appris aux nouvelles aujourd'hui que le dernier contrat pour le nettoyage de ces étangs avait été octroyé.

Ces étangs notoires sont le résultat de plus de 100 ans de présence de l'industrie sidérurgique à Sydney, au Cap-Breton. Tous les gouvernements croyaient qu'il fallait fabriquer de l'acier pour créer des emplois, que nous pouvions faire tout ce que nous voulions sans nous soucier de l'environnement, que nous pouvions nous débarrasser des déchets en dégradant la terre, l'air et l'eau. Des rivières ont été complètement ruinées et ensevelies à cause des activités de l'industrie sidérurgique.

Cela a coûté près de 500 millions de dollars aux contribuables canadiens. Ce ne sont pas les personnes qui ont fait des profits monstres grâce à la fabrication d'acier au Cap-Breton pendant 100 ans et plus qui ont payé la note. Ce sont les contribuables qui ont dû payer parce que les gouvernements fédéraux et provinciaux successifs n'ont pas assuré cette surveillance.

C'est comme si nous étions revenus en arrière. Le Canada recule. Le gouvernement a décidé qu'il veut exporter du pétrole et du bitume et qu'il fera construire des pipelines, sur autant de cours d'eau qu'il est nécessaire, et le plus rapidement possible, sans aucune surveillance. C'est une source de grande préoccupation pour moi et pour les députés de ce côté de la Chambre.

Le gouvernement a présenté un deuxième projet de loi omnibus qui ne fera l'objet que d'un seul vote. J'ai entendu dire qu'il allait scinder certaines de ses dispositions pour les renvoyer à différents

comités, mais nous allons quand même devoir voter sur un seul projet de loi.

• (1800)

Le gouvernement a cédé aux pressions du public et a accepté d'en faire un examen plus approfondi. Il est toutefois clair que les conservateurs n'ont pas l'intention d'amender le projet de loi. C'est pourquoi les députés de ce côté-ci continuent de présenter des motions pour l'inciter à retrancher du projet de loi certaines mesures importantes.

L'une des mesures particulièrement nuisibles et difficilement acceptables du projet de loi, c'est la modification — en fait la suppression — de la Loi sur la protection des eaux navigables. Il y a plus de 32 000 lacs et rivières au Canada, mais ce projet de loi d'exécution proposé ne protège que 97 lacs et 62 rivières. Pourquoi est-ce important? Il y a quelques instants, j'ai entendu un collègue d'en face déclarer que les modifications apportées à cette loi sont importantes pour les agriculteurs, car elles leur permettraient de remplir les fossés dans leurs champs. Or, il n'est pas question de fossés dans ce projet de loi. Il en était plutôt question dans le premier projet de loi d'exécution du budget, présenté au printemps dernier. Ce dernier autorisait, entre autres, les promoteurs à utiliser des bulldozers et à remplir les fossés.

Dans ce projet de loi, il est question de lacs et de rivières. Il laissera des milliers de cours d'eau sans protection. Les conservateurs abandonnent même la plupart des 37 rivières du Réseau de rivières du patrimoine canadien. Cela signifie que l'écosystème de plusieurs rivières du patrimoine en Nouvelle-Écosse, dont la Margaree — qui fait partie du réseau fluvial de la Margaree et du lac Ainslie — où le saumon de l'Atlantique et la truite s'épanouissent dans des eaux d'une pureté incroyable, pourrait être perturbé par la construction de routes, de ponts ou d'autres ouvrages sans qu'il soit nécessaire d'obtenir un permis.

La rivière Shelburne, qui prend sa source dans le parc sauvage de Tobetic, subira le même sort. Elle fait partie du réseau fluvial de la rivière Mersey. C'est un réseau fluvial important pour les Mi'kmaq. Il est utilisé depuis des millénaires et, dorénavant, il ne sera plus protégé. Le gouvernement ne semble pas comprendre l'importance que ces rivières, ces lacs et l'environnement revêtent pour les Canadiens. Il nous incombe, de ce côté-ci, de soulever ces points et d'en informer les Canadiens. Comme je l'ai mentionné plus tôt, nous allons le faire en continuant à proposer des motions pour inciter le gouvernement à retrancher du projet de loi diverses mesures, de sorte que nous puissions en débattre en bonne et due forme et nous prononcer sur chacune d'entre-elles.

*Initiatives ministérielles*

Mon temps de parole est presque écoulé. Je demande le consentement unanime pour présenter la motion suivante. Je propose: Que, nonobstant tout article du Règlement ou usage habituel de la Chambre, les articles 173 à 178 relatifs à la modification de la Loi sur les pêches soient retirés du projet de loi C-45, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en oeuvre d'autres mesures, pour devenir le projet de loi C-47; que le projet de loi C-47 soit intitulé Loi modifiant la Loi sur les pêches et la Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable; que le projet de loi C-47 soit réputé lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée; que l'ordre portant deuxième lecture dudit projet de loi en prévoie le renvoi au Comité permanent des pêches et des océans; que le projet de loi C-45 conserve la place qu'il avait au *Feuilleton* avant l'adoption du présent ordre; que le projet de loi C-45, modifié, soit réimprimé; et que le légiste et conseiller parlementaire soit autorisé à apporter les modifications ou corrections de forme nécessaires pour donner effet à la présente motion.

•(1805)

Je propose cette motion pour que nous ayons l'occasion non seulement de discuter des modifications proposées, d'en débattre et d'entendre des témoins à leur sujet, mais aussi de tenir un vote portant précisément sur ces modifications. Je demande donc le consentement unanime.

**Le président suppléant (M. Bruce Stanton):** Le député de Dartmouth—Cole Harbour a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Bruce Stanton):** Nous passons aux questions et observations. La députée de Saanich—Gulf Islands a la parole.

**Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV):** Monsieur le Président, je remercie le député de Dartmouth—Cole Harbour d'avoir attiré l'attention sur le choix apparemment inexplicable des rivières qui demeureraient protégées par la Loi sur la protection des eaux navigables, renommée Loi sur la protection de la navigation, et de celles qui seraient abandonnées. De toute évidence, une proportion de l'ordre de 98 à 99 % de toutes les eaux intérieures du Canada sont sur le point d'être entièrement dégagées de toute forme d'autorité fédérale constitutionnelle. Les provinces ne peuvent pas prendre la relève en raison du droit constitutionnel; seul le gouvernement fédéral est responsable de la navigation en eaux canadiennes. Pourtant, des députés conservateurs disent à la Chambre qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter, que la common law du Canada continuera de s'appliquer pour protéger la navigation. Cela signifie que quiconque veut protéger son droit d'utiliser un cours d'eau ou une étendue d'eau devra porter sa cause devant un tribunal.

Qu'en pense le député?

**M. Robert Chisholm:** Monsieur le Président, ce que le gouvernement propose de faire en ce qui concerne ces importants cours d'eau et étendues d'eau est épouvantable. J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec plusieurs organismes. Alors que j'étais en Alberta, la fin de semaine dernière, je me suis entretenu avec un organisme qui s'inquiète pour le bassin hydrographique dont il est responsable. Plus précisément, la rivière Bow sera protégée par la loi modifiée, mais pas la rivière Oldman, alors que les deux sont entièrement interliées. Les gens se demandent quelles raisons motivent ce changement et, surtout, quels seront les dommages causés par

l'adoption de cette loi et le retrait de toute forme de supervision et de protection.

**M. Fin Donnelly (New Westminster—Coquitlam, NPD):**

Monsieur le Président, mon collègue a fait ressortir quelques-uns des éléments clés du projet de loi d'exécution du budget. Ma question porte sur l'emploi, un sujet qu'il a lui-même qualifié de prioritaire.

Selon le directeur parlementaire du budget, 43 000 Canadiens perdront leur emploi à cause de ce budget et, au bout du compte, le taux de chômage risque fort d'augmenter. Si on ajoute à cela les compressions qui ont déjà eu lieu, le directeur parlementaire du budget prévoit qu'au total, ce seront 102 000 emplois qui disparaîtront. Je me demande ce qu'en pense le député.

**M. Robert Chisholm:** Monsieur le Président, certaines dispositions de ce projet de loi seront particulièrement néfastes, notamment, comme le disait mon collègue, à cause du nombre de travailleurs qui perdront leur emploi.

L'autre partie du projet de loi s'attaque plus directement encore aux travailleurs. Qu'ils soient du secteur privé ou du secteur public, il s'agit quand même de travailleurs, et ces gens doivent subvenir aux besoins de leur famille et de leurs proches et contribuer à l'économie du pays. Dans les faits, avec les changements que le gouvernement entend apporter au régime de retraite des fonctionnaires, il va carrément réduire le salaire des travailleurs, puisque les prestations de retraite, c'est ni plus ni moins qu'un salaire qui attend d'être touché. Les régimes de retraite sont négociés librement et font souvent l'objet de concessions. Ils font partie intégrante de la rémunération globale des employés. Or, le gouvernement nous demande d'imposer unilatéralement une réduction de 25 à 30 % aux fonctionnaires du pays.

•(1810)

[Français]

**Mme Marjolaine Boutin-Sweet (Hochelaga, NPD):** Monsieur le Président, les conservateurs disent avoir tenu des consultations publiques au sujet du projet de loi. Si les conservateurs avaient consulté les Premières Nations, comme les Mi'kmaq du comté de mon collègue, celui-ci pense-t-il que ces derniers auraient été d'accord sur les changements apportés à la Loi sur la protection des eaux navigables, par exemple?

[Traduction]

**M. Robert Chisholm:** Monsieur le Président, la question de la députée ne pourrait mieux tomber, car j'ai justement parlé aux représentants de l'Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs, c'est-à-dire la structure de gouvernance traditionnelle des Mi'kmaq de l'Atlantique, et ils m'ont affirmé n'avoir jamais été consultés.

J'ai aussi parlé à la société de conservation du bassin hydrographique de la rivière Thames jeudi dernier. Cet organisme s'occupe bénévolement d'une zone longue de 410 kilomètres le long du bassin de la rivière. Lui non plus n'a pas été consulté.

Vendredi, j'ai parlé aux représentants du chapitre albertain de Truites illimitées. On ne leur a jamais demandé quelle incidence ce projet de loi aurait, selon eux, sur les activités qui touchent directement leur champ d'intérêt. Dans le cas des Autochtones, les changements proposés auront une incidence directe sur leur traité et leurs droits ancestraux.

*Initiatives ministérielles*

**Mme Joy Smith (Kildonan—St. Paul, PCC):** Monsieur le Président, je remercie mes collègues de me donner l'occasion de formuler certaines observations. Quand j'écoute les discours, je me rends compte que le rôle des députés de l'opposition est de critiquer le gouvernement et de tâcher par tous les moyens de se faire élire aux prochaines élections. Cependant, nous avons tous à la Chambre un rôle plus important à jouer: c'est d'accorder la plus grande attention à ce qui édifiera et soutiendra le pays.

Plus de 820 000 emplois ont été créés depuis juillet 2009. Nous avons le meilleur bilan du G7 en matière de création d'emplois. C'est étonnant. Pour la cinquième année consécutive, le Forum économique mondial a classé le système bancaire canadien comme le meilleur au monde. C'est révélateur.

Si d'autres pays connaissent de sérieux ralentissements économiques, c'est parce qu'ils ont pris des décisions qui n'étaient dans leur meilleur intérêt ni dans l'immédiat, ni pour l'avenir. En outre, certains n'ont rien planifié et d'autres ont constamment dépensé de façon excessive.

Au Canada, les gens vivent bien, même si chaque localité a de sérieux défis à relever. Cela dit, il demeure incroyable que, pour la cinquième année d'affilée, le Forum économique mondial ait jugé notre système bancaire le meilleur au monde. En outre, toutes les grandes agences de cotation, comme Moody's, Fitch et Standard and Poor's, ont accordé une fois de plus la cote de crédit AAA au Canada en cette période de ralentissement économique mondial.

Pourtant, j'entends constamment parler en cette enceinte de la taxe du NPD sur le carbone qui nuira à l'emploi. Le NPD indique clairement à la page 13 de son programme qu'il fixera un prix pour les émissions de carbone. C'est pourquoi ces échanges au Parlement ont essentiellement porté sur la critique de la façon dont le gouvernement gère l'économie. L'opposition refuse de prendre en considération les données factuelles qui viennent non pas des députés qui lui font face, mais de leaders mondiaux et d'organismes de partout dans le monde qui reconnaissent le Canada comme le leader économique mondial.

La taxe sur le carbone préconisée par le NPD hausserait le prix de tout ce que les Canadiens achètent. Je tiens à le répéter. Le NPD...

• (1815)

**Le président suppléant (M. Bruce Stanton):** À l'ordre. Le député de Timmins—Baie James invoque le Règlement.

**M. Charlie Angus:** Monsieur le Président, je sais que nous nous renvoyons la balle, mais les personnes qui répètent des faussetés et qui racontent des histoires nuisent à la qualité du débat. Si la députée ne sait pas faire la différence entre un...

**Le président suppléant (M. Bruce Stanton):** À l'ordre. Le député de Timmins—Baie James a déjà soulevé ce point aujourd'hui. J'ai rendu ma décision à cet égard, comme l'ont fait les occupants du fauteuil avant moi. La décision est claire: il s'agit d'un débat sur les faits, et le député le sait. Cela arrive souvent dans le cadre des débats de la Chambre.

Je demanderais au député de s'abstenir d'intervenir lorsque d'autres députés ont la parole, à moins qu'il ne souhaite faire un rappel au Règlement précis, conformément au Règlement.

La députée de Kildonan—St. Paul a la parole.

**Mme Joy Smith:** Monsieur le Président, je suis abasourdie par cette motion, car dans sa plateforme de 2011, à la page 13, le NPD s'engage à déterminer un prix pour le carbone. L'énoncé des coûts des néo-démocrates prévoit aussi générer des recettes de 21,5 milliards de dollars grâce à ce procédé. Quelle serait la conséquence de

cette mesure? La taxe sur le carbone du NPD augmenterait le coût de la vie.

Plus tôt cette semaine, j'ai entendu plusieurs députés de l'opposition parler de leurs préoccupations quant à l'augmentation du prix de l'essence. La taxe sur le carbone du NPD augmenterait le prix de l'essence. Jack Mintz, un économiste reconnu, a calculé que la taxe sur le carbone de 21 milliards de dollars du NPD pourrait faire grimper le prix de l'essence d'un montant pouvant aller jusqu'à 10 ¢ le litre. C'est donc inquiétant.

Dans son édition du 29 avril 2007, le *Financial Post* a dit que la taxe sur le carbone du NPD augmenterait le coût du transport de la nourriture et de l'épicerie. Les députés d'en face disent qu'il faut prendre soin des travailleurs et des Canadiens. Voilà exactement ce que fait le gouvernement.

Par exemple, lorsqu'il est question de l'ensemble des Canadiens, nous savons que les petites entreprises sont un atout de taille pour l'économie de notre pays. Nous savons que les femmes, par exemple, sont des entrepreneures et qu'elles prennent l'initiative de créer des entreprises novatrices pour subvenir aux besoins de leur famille. Elles sont très pragmatiques. Cela dit, le gouvernement a proposé de prolonger d'un an le crédit temporaire à l'embauche pour les petites entreprises. C'est une décision très importante, car bien souvent, les petites entreprises n'ont pas l'occasion d'embaucher de nouveaux employés.

Nous entendons sans cesse parler de la taxe sur le carbone du NPD et des 21,5 milliards de dollars que ce parti entend recueillir grâce à cette taxe s'il est élu, et cela me fait frémir. Si c'est ce qui se produit, nous n'entendrons jamais dire que 820 000 emplois ont été créés, car l'augmentation du coût de tous les produits et services aura des répercussions sur tous les secteurs, y compris les petites entreprises.

Comme je l'ai dit, les petites entreprises sont le moteur de la création d'emplois au Canada et elles jouent un rôle essentiel à cet égard. Les petites entreprises qui font tout ce qu'elles peuvent pour aller de l'avant et les familles qui ont déjà de la difficulté à acheter de la nourriture et à payer leur hypothèque ne méritent pas d'être assujetties à d'autres taxes. C'est pourtant ce qui se passerait si la taxe sur le carbone du NPD était instaurée: les familles paieraient de plus en plus de taxes, alors qu'elles doivent déjà étirer leur budget au maximum.

Ce crédit temporaire à l'embauche pour les petites entreprises est de 1 000 \$ par employeur et, pour une petite entreprise, c'est beaucoup. C'est la différence entre pouvoir faire prospérer une entreprise et devoir reculer et ne pas pouvoir subvenir aux besoins de sa famille.

Nous parlons de choses très pratiques, comme je l'ai entendu dire plus tôt aujourd'hui. J'ai écouté certaines des allocutions ici et j'ai remarqué qu'on déplore toujours qu'il n'y ait pas suffisamment d'emplois, et pourtant, 820 000 nouveaux emplois, net, c'est beaucoup d'emplois. Ce sont autant de gens qui travaillent et qui font bouillir la marmite à la maison. La taxe sur le carbone du NPD m'inquiète beaucoup, car non seulement elle faucherait des emplois, mais elle empêcherait aussi les familles d'aller de l'avant.

Nous devons faire très attention lorsque des mesures sont proposées au niveau gouvernemental. Notre gouvernement est parvenu à se hisser au premier rang mondial pour la stabilité économique. Il y a de quoi être fiers.

• (1820)

Les députés d'en face et leur famille, et les députés de ce côté-ci de la Chambre, vivent bien en dépit des difficultés. Il y des choses qui poseront toujours des difficultés, mais il faut appuyer ce budget. Il doit être adopté sans réserve pour que le pays puisse aller de l'avant. Je pense que c'est ce que tous les députés, de toutes allégeances, veulent.

La taxe sur le carbone du NPD ferait disparaître des emplois. La taxe sur le carbone du NPD ferait grimper le prix de l'essence. La taxe sur le carbone du NPD augmenterait le prix du panier d'épicerie.

**M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD):** Monsieur le Président, j'avais beaucoup de respect pour Jim Prentice. Voilà un homme qui ne cherchait pas à tromper les gens lorsqu'il intervenait à la Chambre. On savait que jamais un mensonge n'aurait franchi ses lèvres. Or, en 2009, dans le cadre du débat sur le discours du Trône, il a dit que le gouvernement mettrait un prix sur le carbone.

L'actuel ministre des Affaires étrangères s'est rendu à Montréal et a affirmé que le gouvernement inaugurerait un institut d'échange de droits d'émission de carbone et qu'il mettrait un prix sur le carbone. Soit ils racontaient n'importe quoi, soit ils mentaient, soit ils prenaient les Canadiens pour des imbéciles, mais quoi qu'il en soit, c'est la politique que défendait le gouvernement: mettre un prix sur le carbone.

Je vois aujourd'hui tous ces béni-oui-oui qui propagent de la désinformation, le mensonge sur la prétendue taxe sur le carbone, alors que le gouvernement lui-même a promis aux Canadiens qu'il mettrait un prix sur le carbone.

Ma question pour la députée est la suivante: qu'est-il advenu de l'engagement pris par cet homme d'honneur qu'était le député Jim Prentice? S'agissait-il purement de cynisme de la part du gouvernement, ou est-ce que M. Prentice a tout inventé?

**Mme Joy Smith:** Sans vouloir offenser le député, monsieur le Président, il ne viendrait jamais à l'idée du premier ministre d'imposer une telle taxe.

Cela dit, c'est la première fois qu'on me traite de « béni-oui-oui », et je m'en offusque. J'ai étudié neuf ans à l'université. J'ai élevé six enfants. Je ne me considère pas comme un béni-oui-oui.

Je me considère au contraire comme une intellectuelle qui ne ménage pas ses efforts pour monter la barre dans tout ce que je fais. Je dis un gros bravo au gouvernement et à notre premier ministre, qui ont su protéger le Canada de la ruine au moment même où la crise économique s'abattait sur bien d'autres pays.

**M. Dan Harris (Scarborough-Sud-Ouest, NPD):** Monsieur le Président, pour en revenir au point soulevé par mon collègue, M. Prentice a formulé son observation en réponse au discours du Trône.

Dans le discours du Trône, on disait effectivement que le gouvernement mettrait un prix sur le carbone, prix qui était fixé à 65 \$ la tonne. Si l'on tient compte de la production totale, la taxe sur le carbone s'élèverait à 45 milliards de dollars, ce qui est plus du double du montant que nous avançons, selon les dires de tout le caucus conservateur.

Comment pouvons-nous expliquer cela?

• (1825)

**Mme Joy Smith:** Monsieur le Président, mon explication, c'est que nous vivons en 2012 et que le premier ministre n'a jamais, au grand jamais, parlé d'instaurer une taxe sur le carbone. C'est la taxe sur le carbone du NPD qui ferait augmenter le prix du panier

### Initiatives ministérielles

d'épicerie. C'est la taxe sur le carbone du NPD qui ferait augmenter le prix de l'essence. C'est...

**Le président suppléant (M. Bruce Stanton):** Questions et observations. Le député d'Ottawa—Orléans a la parole.

**M. Royal Galipeau (Ottawa—Orléans, PCC):** Monsieur le Président, en 2008, la députée et moi avons tous deux fait campagne contre une taxe sur le carbone. Le parti qui a fait campagne en faveur de la taxe sur le carbone s'est retrouvé avec un caucus réduit dans l'opposition. Il est maintenant relégué au troisième rang.

Il est vrai que nous avons parlé d'échange de droits d'émission de carbone avec les États-Unis, mais ces derniers n'étaient pas intéressés. Comme nous ne pouvions pas faire des échanges avec nous-mêmes, ce fut la fin de l'histoire.

**Mme Joy Smith:** Monsieur le Président, je remercie mon collègue de ces commentaires, car le gouvernement a la réputation de réduire les impôts et d'accorder des allègements fiscaux à tous les groupes de notre société — des équipes sportives aux familles, en passant par les petites entreprises.

La taxe sur le carbone du NPD est la taxe prévue à la page 13 de sa plateforme électorale. Elle est censée rapporter 21,5 milliards de dollars, mais ferait augmenter le prix du moindre article.

La semaine dernière, le député de Dauphin a parlé des choses que les familles doivent se procurer pour fêter Halloween. Cette taxe ferait même augmenter le budget que les familles consacrent aux petits plaisirs de la vie quotidienne. Elle aurait des répercussions considérables sur notre pays.

Nous devons en tenir compte lorsque nous discutons du budget.

[Français]

**Le président suppléant (M. Bruce Stanton):** Avant d'accorder la parole à l'honorable députée de Saint-Bruno—Saint-Hubert, je dois l'informer que je devrai l'interrompre à 18 h 30 parce que ce sera la fin du temps alloué aux affaires émanant du gouvernement. Nous avons trois minutes pour son discours.

L'honorable députée de Saint-Bruno—Saint-Hubert a la parole.

**Mme Djaouida Sellah (Saint-Bruno—Saint-Hubert, NPD):** Monsieur le Président, j'ai l'impression, aujourd'hui, que nous sommes dans *Le jour de la marmotte*, et je ne fais pas référence à ce jour de février où nous regardons un animal pour savoir si nous devons attendre encore plus longtemps pour voir le printemps. Je fais plutôt référence au film de 1993, où un personnage se retrouve à revivre la même journée à répétition. J'ai la vague impression d'avoir déjà vécu ce moment, celui où je me lève à la Chambre pour dénoncer un projet de loi de plus de 400 pages contenant beaucoup d'éléments qui ne faisaient pas partie du budget présenté par le ministre des Finances en mars dernier.

On le sait probablement, parce que ce n'est pas la première fois que ça se produit. Je promets de faire mon possible pour ne pas me répéter, même si le discours que j'ai fait en juin dernier pourrait être encore pertinent et valable aujourd'hui.

### Motion d'ajournement

Comme le projet de loi C-38, le projet de loi C-45 est un autre projet de loi omnibus, massif, qui apporte des changements à plusieurs lois. Une fois de plus, les conservateurs tentent de faire adopter leurs mesures législatives à toute vapeur par le Parlement, sans permettre aux Canadiens et à leurs représentants, les députés, de l'examiner attentivement. Dans les 400 pages, encore, de ce projet de loi, il y a plusieurs éléments préoccupants.

J'aurais aimé m'attarder sur quelques points, en particulier sur la santé, mais il ne me reste malheureusement qu'une minute.

Ce que je peux dire, c'est qu'il s'agit vraiment d'une pratique antidémocratique visant à empêcher les représentants du peuple d'examiner le projet de loi et de faire leur travail comme il doit l'être. Nous déplorons cette façon de faire au Parlement. Nous voulons que les Canadiens sachent exactement ce que fait le gouvernement actuel. Nous devons dénoncer toutes les mauvaises choses qui se trouvent dans ce projet de loi.

J'aimerais que les Canadiens prennent conscience du fait que c'est un bis. C'est la deuxième fois que cela se produit, c'est le même projet de loi de 400 pages pour ne rien faire, évidemment.

J'espère que les Canadiens retiendront la leçon de ce gouvernement.

## MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office conformément à l'article 38 du Règlement.

• (1830)

[Traduction]

### L'ENVIRONNEMENT

**Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV):** Monsieur le Président, je reviens sur une question qui a été posée il y a un certain temps, mais qui est toujours très pertinente.

J'ai posé cette question le 17 mai à la période des questions. Elle portait sur un rapport qui venait d'être publié et dans lequel on apprenait que le gouvernement fédéral invitait les parties intéressées à obtenir des concessions dans la mer de Beaufort et dans d'autres régions de l'Arctique. Parallèlement, l'Office national de l'énergie a trouvé une façon d'assouplir les lourdes exigences imposées aux sociétés pétrolières qui souhaitent procéder à des forages dans l'Arctique. L'office a assoupli ses exigences pour ce qui est de prouver la capacité de forage d'un puits de secours au cours d'une saison.

Je crois que bien des Canadiens ne savaient pas ce qu'était un puits de secours avant qu'un de ceux de la plate-forme Deepwater Horizon de BP se mette à mal fonctionner. Nous avons alors certainement compris pourquoi de tels puits sont nécessaires. S'il y a une fuite dans les profondeurs de l'océan, il faut qu'il y ait une façon de l'arrêter. Un puits de secours est donc nécessaire.

Dans le cas de l'Arctique, compte tenu des conditions climatiques beaucoup plus difficiles, si une éruption avait lieu pendant les mois d'hiver, quand il y a de la glace et qu'il n'y a pas de lumière du jour, il serait crucial d'avoir accès à un puits de secours immédiatement. Pour être en mesure d'arrêter une éruption pendant l'hiver, il faudrait que le forage du puits de secours ait été effectué avant que les conditions hivernales ne deviennent un obstacle impossible à surmonter.

Le 17 mai, j'ai posé la question suivante. Comment pourrions-nous prévenir les risques d'éruption pendant les activités de forage,

d'exploration et d'exploitation dans notre écosystème le plus fragile, celui de l'Arctique?

Depuis que j'ai soulevé ce problème, le géant multinational français, Total S. A., a abandonné, en septembre, ses plans de forage pétrolier dans l'Arctique. Le PDG de Total, Christophe de Margerie, a dit au *Financial Times* que ce forage représentait tout simplement un trop grand risque. En fait, d'après lui, les risques financiers que sa compagnie aurait été obligée d'encourir pour tenter de forer dans l'Arctique seraient plus importants que les avantages réels. Il a d'ailleurs déclaré: « Du pétrole au Groenland serait un désastre [...] Une marée noire ferait trop de dégâts pour l'image de la compagnie. »

Nous voyons qu'au moins une grande compagnie a décidé que les risques étaient trop élevés. Or, en septembre également, une deuxième grande compagnie pétrolière, la Royal Dutch Shell, a abandonné ses tentatives de forage après une série d'échecs et après avoir dépensé près de 5 milliards de dollars pour mettre la main sur du pétrole dans la région extracôtière de l'Alaska, dans l'Arctique.

Le Canada est sur le point d'assumer la présidence du Conseil de l'Arctique, ce qui constitue une occasion extraordinaire pour le pays. La ministre de la Santé, une Nunavoise, présidera le Conseil de l'Arctique.

Voici l'occasion pour le Canada de faire preuve de leadership et d'annoncer qu'il ne subventionnera pas le secteur pétrolier et gazier, qu'il ne fera pas la promotion du forage pétrolier et gazier dans l'Arctique et qu'il exigera le forage de puits de secours au cours d'une même saison. Nous n'assouplirons pas les normes et nous appliquerons le principe de la précaution de concert avec toutes les autres nations circumpolaires siégeant au Conseil de l'Arctique. Il est essentiel que nous protégeons l'Arctique.

• (1835)

[Français]

**M. Greg Rickford (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien, pour l'Agence canadienne de développement économique du Nord et pour l'Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario, PCC):** Monsieur le Président, je suis heureux de répondre à la question de la députée de Saanich—Gulf Islands.

Notre gouvernement est déterminé à façonner l'avenir de notre pays en s'appuyant sur un Nord fort et prospère. Il ne fait aucun doute que le Nord demeure une grande priorité de notre gouvernement. Nous nous employons à assurer la prestation des grands programmes et initiatives de la Stratégie pour le Nord, ainsi qu'à les améliorer. Ces programmes et initiatives profitent à tous les Canadiens et les Canadiennes.

Le Nord abrite un potentiel mondial en matière de ressources, ce qui représente une fabuleuse possibilité économique. Notre gouvernement continue à encourager les investissements dans les collectivités nordiques tout en s'assurant que ces investissements sont soutenus par un régime de sécurité et de protection environnementales de calibre mondial.

En prévision des investissements à venir dans le Nord, l'Office national de l'énergie a lancé l'Examen public des exigences relatives à la sécurité et à l'environnement pour les activités de forage extracôtier dans l'Arctique. Le rapport définitif de l'examen public, déposé le 15 décembre 2011, a confirmé de nouveau que le régime de réglementation extracôtier en vigueur dans l'Arctique canadien est l'un des plus sécuritaires et des plus stricts au monde.

Insistant sur cette conclusion, le rapport comprend une série de nouvelles exigences en matière de sécurité et de protection environnementales applicables aux forages extracôtiers dans l'Arctique. Ces nouvelles exigences ont été établies à partir des commentaires reçus dans le cadre de l'examen public. Les nouvelles exigences bonifieront le processus d'examen déjà strict que l'Office national de l'énergie entreprend avant d'autoriser la tenue d'activités pétrolières et gazières dans le Nord.

L'octroi de droits miniers sur les terres de la Couronne est important pour stimuler les investissements dans le Nord. En collaboration avec les gouvernements du Nord et autochtones, ainsi qu'avec les résidents de l'endroit, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada accorde des droits aux éventuels promoteurs. Le processus d'octroi de droits dans le Nord est ouvert, transparent et, comme ailleurs au Canada, axé sur le marché. Les permis d'exploration accordés par le ministre donnent au promoteur le droit exclusif de faire de la prospection et de procéder à des forages afin de trouver du pétrole et du gaz naturel.

Actuellement, il n'y a pas de forage dans la mer arctique. Toutes les activités proposées associées aux permis d'exploration exigent l'approbation de l'Office national de l'énergie. Le processus d'examen inclurait des consultations publiques. De plus, avant qu'un programme de forage soit autorisé, le demandeur devra prouver qu'il répond aux exigences en matière de sécurité et de protection de l'environnement pour les forages extracôtiers dans l'Arctique canadien.

Notre gouvernement est résolu à aider le Nord à prendre conscience de son véritable potentiel en tant que région saine, prospère et sûre sur le plan économique au sein d'un Canada fort et souverain.

**Mme Elizabeth May:** Monsieur le Président, je remercie le secrétaire parlementaire pour son discours. À mon avis, le développement pétrolier dans l'Arctique canadien est l'un des projets les plus dangereux dans l'histoire de notre pays.

[Traduction]

Je fais cette affirmation en me fondant sur l'étude indépendante du Fonds mondial pour la nature, qui arrive à la conclusion suivante.

Il est actuellement impossible d'élaborer une intervention efficace en cas de déversement important de pétrole dans l'Arctique en raison des énormes défis environnementaux, du manque de capacités et des limites graves des méthodes d'intervention actuelles dans les eaux couvertes de glace.

Dans le même rapport, on fait état des lacunes en matière d'intervention. En raison de l'éloignement et des conditions climatiques extrêmes de l'Arctique, le pourcentage de cas où aucune intervention ne pourrait être tentée, peu importe son degré d'efficacité, est très élevé.

Nous devons adopter une approche préventive. Nous devons mettre au point une stratégie pour la prévention des déversements pétroliers. Je soutiens de nouveau que le Canada devrait se servir de son leadership en tant que président du Conseil de l'Arctique pour mettre en place une stratégie de prévention des déversements pétroliers dans l'Arctique et qu'il ne devrait pas faire preuve de complaisance.

• (1840)

[Français]

**M. Greg Rickford:** Monsieur le Président, comme je l'ai dit, notre gouvernement reconnaît pleinement l'importance de la croissance économique et de la protection de l'environnement. Le Canada s'est doté de lois et de normes environnementales solides, d'un régime de

### Motion d'ajournement

sécurité musclé et de régulateurs indépendants d'expérience pour encadrer les activités extracôtiers.

L'Office national de l'énergie est un organisme de réglementation d'envergure mondiale. Notre gouvernement est persuadé que l'office dispose des outils adéquats pour réglementer de manière sécuritaire et efficace toute proposition d'activité pétrolière et gazière dans l'Arctique canadien. Notre gouvernement est déterminé à concrétiser le potentiel énergétique du Nord, et ce, au profit de tous les Canadiens.

[Traduction]

### LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

**M. Claude Gravelle (Nickel Belt, NPD):** Monsieur le Président, le mois dernier, j'ai posé à la ministre du Travail une question qui est au coeur des préoccupations de mes électeurs. J'ai cité la ministre du Travail, qui a affirmé que le gouvernement veille à ce que les travailleurs rentrent chez eux sains et saufs. J'ai dit que ce ne fut pas le cas pour Jason Chenier et Jordan Fram, qui sont morts l'année dernière dans une mine de Sudbury. J'ai dit que les Canadiens veulent que les employeurs soient tenus responsables lorsqu'ils mettent la vie de leurs travailleurs en danger.

La loi Westray a été adoptée par le gouvernement fédéral il y a une dizaine d'années, mais la ministre du Travail ne la fait pas respecter. Je voulais savoir quand elle allait commencer à faire son travail et à protéger les travailleurs canadiens. C'est alors que la secrétaire parlementaire a prononcé une dizaine de mots pour souligner les conséquences tragiques de ces décès, pour ensuite vanter le bilan du gouvernement en matière de sécurité au travail. Les Canadiens sont souvent consternés par les réponses du gouvernement, mais chez moi, cette réponse en particulier a profondément troublé de nombreuses personnes.

Ce soir, j'espère que le député mettra ses notes de côté et donnera de vraies réponses qu'il adressera non pas à moi, mais aux familles de M. Chenier et de M. Fram, ainsi qu'aux travailleurs de l'industrie minière qui écoutent ce débat.

Il faut aussi tenir compte des responsabilités provinciales, puisque le gouvernement libéral de l'Ontario refuse de demander une enquête. Mais ce soir, je parle d'appliquer la loi fédérale de façon adéquate.

Le projet de loi Westray était une bonne mesure et constitue une bonne loi. Il s'agit du fruit du travail de deux partis, mené par des députés néo-démocrates de Nouvelle-Écosse, dont l'ancienne chef néo-démocrate Alexa McDonough. Cette loi a jusqu'à présent été inutile, car elle n'a pas été appliquée. Je ne suis pas au courant d'une seule poursuite menée en vertu de la loi Westray. Le secrétaire parlementaire pourra peut-être nous le confirmer ce soir.

Si la loi a été adoptée mais qu'elle n'est pas appliquée, alors il n'est pas surprenant que les sociétés l'ignorent. Cela ne dérange-t-il pas le secrétaire parlementaire et son gouvernement?

Le gouvernement aime bien dire à qui veut l'entendre qu'il sévit contre la criminalité. Les conservateurs ne se soucient-ils donc pas des crimes commis par des entreprises? Le gouvernement du Canada, le gouvernement de Jordan Fram, de Jason Chenier et des mineurs de Sudbury, compte-t-il faire quelque chose au sujet de cette loi restée lettre morte?

*Motion d'ajournement*

Lorsque la police a annoncé qu'aucune accusation ne serait portée, Rick Bertrand, président de la section locale 6500, a déclaré: « La loi Westray a modifié le Code criminel du Canada de façon à considérer comme une infraction criminelle le fait de ne pas tenir compte de la santé et de la sécurité des travailleurs. [...] C'est ce qui s'est produit dans ce cas. » L'article se poursuit en disant que, selon M. Bertrand, l'enquête menée par le syndicat a révélé que M. Chenier avait avisé la direction de problèmes de sécurité à la mine. Il y a des preuves à l'appui.

Le mois dernier, l'ancien rédacteur en chef du journal *Northern Life* Mick Lowe a raconté dans ce journal le long et difficile chemin qui a été parcouru pour améliorer la sécurité des mineurs en Ontario. Il a affirmé que, malgré ces améliorations, il y a encore des mineurs qui meurent au travail. Cet article est particulièrement intéressant parce qu'il mentionne comment le député provincial de Sudbury-Est de l'époque, Elie Martel, et le gouvernement progressiste-conservateur de Bill Davis avaient collaboré pour créer la Commission Ham sur la sécurité en milieu de travail dans l'industrie minière de l'Ontario. L'auteur reconnaît au gouvernement progressiste-conservateur de Bill Davis le mérite d'avoir pris les devants et d'avoir adopté la Loi sur la santé et sécurité au travail de l'Ontario en 1978, qui prévoyait le droit de refuser de travailler dans des conditions dangereuses.

J'implore le secrétaire parlementaire de répondre à la question au lieu de vanter le bilan du gouvernement. Le gouvernement s'engagera-t-il à appliquer la loi Westray? Comment fera-t-il en sorte que Jordan Fram et Jason Chenier obtiennent justice? Que fera le gouvernement pour que les mineurs puissent travailler en sécurité et revenir sains et saufs auprès de leurs proches après le travail?

•(1845)

**M. Greg Rickford (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien, pour l'Agence canadienne de développement économique du Nord et pour l'Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario, PCC):** Monsieur le Président, le député de Nickel Belt et moi-même représentons la vaste région du Nord de l'Ontario, où plusieurs projets miniers d'envergure sont en branle. Les gens de Kenora reconnaissent que le secteur minier contribue grandement au développement économique de leur belle circonscription. Ils comprennent aussi que la sécurité au travail est importante. J'ai donc invité la ministre du Travail à se rendre à Red Lake, et la visite s'est très bien déroulée.

La mort de deux mineurs l'été dernier au complexe minier Vale Frood-Stobie, à Sudbury, nous préoccupe toujours.

[Français]

Nous désirons une fois de plus offrir nos condoléances les plus sincères aux familles, amis et collègues de travail qui ont été affectés par cette tragédie.

[Traduction]

Comme l'exploitation minière relève des compétences provinciales, il revient au ministère du Travail de l'Ontario de faire enquête sur cet accident. D'après ce que nous savons, le ministère a porté 15 accusations contre l'entreprise et l'un de ses employés en lien avec le décès de deux mineurs.

Bien que notre gouvernement ne participe pas directement à ce dossier, il est déterminé à trouver des façons de prévenir les blessures et les maladies liées au travail. La prévention est l'un des éléments clés qui permettent d'avoir une main-d'oeuvre forte, en santé et concurrentielle.

Le Programme du travail repose sur une collaboration avec les provinces, les territoires, les associations patronales et les associations d'employés, dans le but de promouvoir des milieux de travail sains et sécuritaires. Nos responsabilités sont décrites à la partie II du Code canadien du travail, qui établit les exigences en matière de santé et de sécurité que doivent respecter les milieux de travail sous réglementation fédérale.

En plus du Code du travail, nous élaborons des politiques et nous adoptons des règlements sur la santé et la sécurité pour tenir compte des nouvelles réalités qui touchent les milieux de travail actuels. Mais les lois et leur application ne sont qu'une partie de la solution.

Nous devons insuffler un esprit de coopération et de responsabilités partagées entre les employeurs et les employés quand il s'agit d'améliorer la santé et la sécurité au travail. Quand les partenaires en place dans les milieux de travail n'arrivent pas à régler les problèmes, les agents fédéraux de la santé et de la sécurité interviennent; ils mènent des enquêtes à propos des incidents et des plaintes liés à des lieux de travail sous réglementation fédérale.

Les accidents de travail peuvent entraîner des coûts importants pour l'économie canadienne, en plus de faire vivre des tragédies aux travailleurs et à leur famille.

Je peux confirmer au député que nous faisons tout notre possible pour réduire le nombre de victimes et voir à ce que notre reprise économique demeure vigoureuse.

**M. Claude Gravelle:** Monsieur le Président, j'aimerais féliciter le député de Kenora pour avoir fourni une bien meilleure réponse que la secrétaire parlementaire de la ministre du Travail.

Ces deux mineurs ont été tués par ce qu'on appelle, dans le jargon du métier, une chute de déblais qui s'est produite lorsqu'un torrent d'eau et de minerai a inondé la galerie dans laquelle ils travaillaient.

Je crois qu'il est grand temps que le gouvernement cesse de traiter à la légère la sécurité des travailleurs.

La mère d'un de ces mineurs, Wendy Fram, dirige un groupe dans notre collectivité qui veut faire en sorte que justice soit rendue pour leurs fils et pour les travailleurs des mines. L'autre mère, Barb Staszak, m'a écrit aujourd'hui pour me rappeler qu'ils poursuivent leur combat. Elle trouve « qu'avec le temps, les gens oublient et la vie continue. » Ces entreprises et le gouvernement comptent là-dessus: le silence et l'oubli.

Est-ce là la stratégie du gouvernement: le silence et l'oubli de la loi de Westray?

**M. Greg Rickford:** Monsieur le Président, je sais combien la question du député est sincère. Les tragédies telles que celle de Sudbury nous touchent tous, et en particulier lorsque l'on vient d'une grande région où les activités minières sont si courantes.

Naturellement, nous nous préoccupons des répercussions de la tragédie sur les familles des victimes, leurs proches, leurs collègues et leur collectivité. Je peux affirmer au député que nous avons offert au gouvernement de l'Ontario de l'aider par tous les moyens possibles. L'enquête relève de la province à l'heure actuelle.

[Français]

Selon nos informations, des accusations formelles ont été portées et les procédures judiciaires suivent leur cours.

*Motion d'ajournement*

•(1850)

[Traduction]

Au Canada, trois travailleurs meurent au travail chaque jour en moyenne. Nous cherchons à rendre les milieux de travail plus sécuritaires. Ces pertes de vie sont beaucoup trop nombreuses. Nous nous engageons à collaborer avec les provinces et les territoires, les

organisations syndicales et tous les autres intervenants pour que cessent ces tragédies en milieu de travail.

**Le président suppléant (M. Bruce Stanton):** La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à demain, à 10 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 50.)

---



# TABLE DES MATIÈRES

Le lundi 29 octobre 2012

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES

### Loi empêchant les participants à des émeutes ou des attroupements illégaux de dissimuler leur identité

|  |       |
|--|-------|
| M. Richards .....                            | 11557 |
| Projet de loi C-309. Troisième lecture ..... | 11557 |
| Mme Boivin .....                             | 11559 |
| M. Garneau .....                             | 11559 |
| Mme Rempel .....                             | 11559 |
| Mme Boivin .....                             | 11560 |
| M. Brison .....                              | 11561 |
| Mme Rempel .....                             | 11562 |
| M. Côté .....                                | 11564 |
| M. Richards .....                            | 11564 |
| Report du vote sur la motion .....           | 11565 |

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

### Loi de 2012 sur l'emploi et la croissance

|  |       |
|--|-------|
| Projet de loi C-45. Deuxième lecture ..... | 11565 |
| Mme Ashton .....                           | 11565 |
| M. Angus .....                             | 11567 |
| Mme Boutin-Sweet .....                     | 11567 |
| M. Van Kesteren .....                      | 11567 |
| Mme Blanchette-Lamothe .....               | 11569 |
| Mme McLeod .....                           | 11569 |
| Mme Blanchette-Lamothe .....               | 11569 |
| M. Garneau .....                           | 11571 |
| M. Menegakis .....                         | 11571 |
| M. Harris (Scarborough-Sud-Ouest) .....    | 11571 |
| M. Hillyer .....                           | 11572 |
| M. Donnelly .....                          | 11573 |
| M. Cuzner .....                            | 11573 |
| Mme May .....                              | 11574 |
| Mme Bateman .....                          | 11574 |
| Mme May .....                              | 11575 |
| M. Carrie .....                            | 11576 |
| M. Scarpaleggia .....                      | 11576 |
| Mme May .....                              | 11577 |
| Mme Blanchette-Lamothe .....               | 11577 |
| M. Payne .....                             | 11578 |
| M. Nicholls .....                          | 11579 |
| Mme Blanchette-Lamothe .....               | 11580 |
| M. Shipley .....                           | 11580 |
| M. Alexander .....                         | 11580 |

## DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

### L'homme d'affaires du comté de Lambton

|                  |       |
|------------------|-------|
| M. Shipley ..... | 11581 |
|------------------|-------|

### La République turque

|                   |       |
|-------------------|-------|
| M. Nicholls ..... | 11582 |
|-------------------|-------|

### L'industrie pétrolière et gazière

|                 |       |
|-----------------|-------|
| M. Strahl ..... | 11582 |
|-----------------|-------|

### Le patrimoine canadien

|                   |       |
|-------------------|-------|
| M. Bélanger ..... | 11582 |
|-------------------|-------|

### L'Asie du Sud-Est

|                 |       |
|-----------------|-------|
| M. Obhrai ..... | 11582 |
|-----------------|-------|

### Le Prix d'excellence — Promotion de la dualité linguistique

|                  |       |
|------------------|-------|
| M. Benskin ..... | 11582 |
|------------------|-------|

### Les droits de propriété

|               |       |
|---------------|-------|
| M. Reid ..... | 11583 |
|---------------|-------|

### Les bénévoles

|               |       |
|---------------|-------|
| M. Kamp ..... | 11583 |
|---------------|-------|

### Wawa

|                  |       |
|------------------|-------|
| Mme Hughes ..... | 11583 |
|------------------|-------|

### Le Nouveau Parti démocratique du Canada

|  |       |
|--|-------|
| M. Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country) ..... | 11583 |
|--|-------|

### La Maison Aube-Lumière

|                    |       |
|--------------------|-------|
| M. Dusseault ..... | 11584 |
|--------------------|-------|

### La fiscalité

|                   |       |
|-------------------|-------|
| Mme Gallant ..... | 11584 |
|-------------------|-------|

### La fiscalité

|                 |       |
|-----------------|-------|
| M. Brison ..... | 11584 |
|-----------------|-------|

### Le Nouveau Parti démocratique du Canada

|               |       |
|---------------|-------|
| M. Toet ..... | 11584 |
|---------------|-------|

### Le député de Dauphin—Swan River—Marquette

|                 |       |
|-----------------|-------|
| M. Martin ..... | 11584 |
|-----------------|-------|

### Le Nouveau Parti démocratique du Canada

|                 |       |
|-----------------|-------|
| Mme Block ..... | 11585 |
|-----------------|-------|

## QUESTIONS ORALES

### Les investissements étrangers

|                  |       |
|------------------|-------|
| M. Mulcair ..... | 11585 |
| M. Baird .....   | 11585 |
| M. Mulcair ..... | 11585 |
| M. Baird .....   | 11585 |

### L'économie

|                  |       |
|------------------|-------|
| M. Mulcair ..... | 11585 |
| M. Baird .....   | 11585 |
| Mme Leslie ..... | 11585 |
| M. Menzies ..... | 11586 |

### L'exécution du budget

|                  |       |
|------------------|-------|
| Mme Leslie ..... | 11586 |
| M. Menzies ..... | 11586 |

### L'assurance-emploi

|                |       |
|----------------|-------|
| M. Rae .....   | 11586 |
| M. Baird ..... | 11586 |
| M. Rae .....   | 11586 |
| M. Baird ..... | 11586 |

### L'éthique

|                |       |
|----------------|-------|
| M. Rae .....   | 11586 |
| M. Baird ..... | 11586 |

**La sécurité publique**

|                         |       |
|-------------------------|-------|
| Mme Doré Lefebvre ..... | 11587 |
| Mme Bergen .....        | 11587 |
| M. Garrison .....       | 11587 |
| Mme Bergen .....        | 11587 |

**La défense nationale**

|                   |       |
|-------------------|-------|
| M. Kellway .....  | 11587 |
| Mme Ambrose ..... | 11587 |
| M. Kellway .....  | 11587 |
| Mme Ambrose ..... | 11587 |

**Le prix de l'essence**

|                    |       |
|--------------------|-------|
| M. Thibeault ..... | 11587 |
| M. Paradis .....   | 11588 |
| M. Thibeault ..... | 11588 |
| M. Paradis .....   | 11588 |
| Mme Papillon ..... | 11588 |
| M. Paradis .....   | 11588 |

**L'éthique**

|                    |       |
|--------------------|-------|
| M. Angus .....     | 11588 |
| M. Poilievre ..... | 11588 |
| M. Angus .....     | 11588 |
| M. Poilievre ..... | 11588 |

**Le recensement**

|                   |       |
|-------------------|-------|
| M. Garneau .....  | 11589 |
| M. Paradis .....  | 11589 |
| M. Garneau .....  | 11589 |
| M. Paradis .....  | 11589 |
| Mme Bennett ..... | 11589 |
| M. Paradis .....  | 11589 |

**Les pêches et les océans**

|                   |       |
|-------------------|-------|
| M. Donnelly ..... | 11589 |
| M. Kamp .....     | 11589 |
| M. Donnelly ..... | 11589 |
| M. Kamp .....     | 11589 |

**Les langues officielles**

|                       |       |
|-----------------------|-------|
| Mme Latendresse ..... | 11590 |
| M. Gourde .....       | 11590 |
| Mme Latendresse ..... | 11590 |
| M. Gourde .....       | 11590 |

**La fiscalité**

|                  |       |
|------------------|-------|
| M. Hillyer ..... | 11590 |
| M. Menzies ..... | 11590 |

**L'assurance-emploi**

|                    |       |
|--------------------|-------|
| Mme Day .....      | 11590 |
| Mme Finley .....   | 11590 |
| Mme Charlton ..... | 11590 |
| Mme Finley .....   | 11590 |
| M. Caron .....     | 11591 |
| Mme Finley .....   | 11591 |
| M. Chisholm .....  | 11591 |
| Mme Finley .....   | 11591 |

**Les investissements étrangers**

|                  |       |
|------------------|-------|
| M. Regan .....   | 11591 |
| M. Keddy .....   | 11591 |
| Mme Murray ..... | 11591 |
| M. Keddy .....   | 11591 |

**La fiscalité**

|                |       |
|----------------|-------|
| M. Mai .....   | 11592 |
| Mme Shea ..... | 11592 |
| M. Mai .....   | 11592 |
| Mme Shea ..... | 11592 |

**L'environnement**

|                 |       |
|-----------------|-------|
| M. Lunney ..... | 11592 |
| M. Kent .....   | 11592 |

**La citoyenneté et l'immigration**

|                  |       |
|------------------|-------|
| M. Goodale ..... | 11592 |
| M. Kenney .....  | 11592 |

**La coopération internationale**

|                      |       |
|----------------------|-------|
| Mme Laverdière ..... | 11593 |
| M. Fantino .....     | 11593 |

**La sécurité publique**

|                  |       |
|------------------|-------|
| M. Norlock ..... | 11593 |
| Mme Bergen ..... | 11593 |

**Les dépenses gouvernementales**

|                  |       |
|------------------|-------|
| Mme Borg .....   | 11593 |
| Mme Finley ..... | 11593 |

**L'environnement**

|                  |       |
|------------------|-------|
| M. Hyer .....    | 11593 |
| M. Bernier ..... | 11593 |

**Présence à la tribune**

|                    |       |
|--------------------|-------|
| Le Président ..... | 11593 |
|--------------------|-------|

**AFFAIRES COURANTES****Pétitions**

|  |       |
|--|-------|
| <b>Les droits de l'enfant à naître</b>                             |       |
| Mme Davidson .....   | 11594 |
| <b>Les frontières des voies navigables internationales</b>         |       |
| Mme Davidson .....   | 11594 |
| <b>L'amiante</b>   |       |
| M. Martin .....  | 11594 |
| <b>La sclérose en plaques</b>                                      |       |
| Mme Duncan (Etobicoke-Nord) .....                                  | 11594 |
| <b>La justice</b>  |       |
| M. Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country) ..... | 11594 |
| <b>La sécurité publique</b>  |       |
| M. Atamanenko .....  | 11594 |
| <b>L'accès aux médicaments</b>                                     |       |
| M. Atamanenko .....  | 11594 |
| <b>Le bien-être des animaux</b>                                    |       |
| M. Atamanenko .....  | 11594 |
| <b>La Région des lacs expérimentaux</b>                            |       |
| M. Hyer .....  | 11595 |
| <b>L'accès aux médicaments</b>                                     |       |
| M. Braid .....   | 11595 |
| <b>La Région des lacs expérimentaux</b>                            |       |
| M. Donnelly .....  | 11595 |
| <b>Les pensions</b>  |       |
| M. Choquette .....   | 11595 |
| <b>Le Plan de gestion des produits chimiques</b>                   |       |
| M. Choquette .....   | 11595 |
| <b>L'agriculture et l'agroalimentaire</b>                          |       |
| Mme May .....  | 11595 |

|   |       |
|---|-------|
| <b>Les investissements étrangers</b>                          |       |
| Mme May .....   | 11595 |
| <b>Questions transformées en ordres de dépôt de documents</b> |       |
| M. Lukiwski .....   | 11595 |
| <b>Demande de débat d'urgence</b>                             |       |
| <b>La Syrie</b>   |       |
| M. Karygiannis .....  | 11596 |
| <b>Décision de la présidence</b>                              |       |
| Le Président .....  | 11596 |
| <b>Les investissements étrangers</b>                          |       |
| Mme May .....   | 11596 |
| <b>Décision de la présidence</b>                              |       |
| Le Président .....  | 11597 |

### INITIATIVES MINISTÉRIELLES

|  |       |
|--|-------|
| <b>Loi de 2012 sur l'emploi et la croissance</b> |       |
| Projet de loi C-45. Deuxième lecture .....       | 11597 |
| M. Alexander .....                               | 11597 |
| M. Angus .....                                   | 11598 |
| M. Sweet .....                                   | 11598 |
| M. Donnelly .....                                | 11598 |
| Mme Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot) .....          | 11599 |
| Mme Boutin-Sweet .....                           | 11600 |
| Mme Sellah .....                                 | 11600 |
| M. Wallace .....                                 | 11600 |
| M. Benskin .....                                 | 11602 |
| M. Garneau .....                                 | 11602 |
| Mme Michaud .....                                | 11602 |
| M. Boughen .....                                 | 11604 |
| M. Benskin .....                                 | 11604 |
| M. Young (Oakville) .....                        | 11604 |
| M. Stewart .....                                 | 11606 |
| Mme Davies (Vancouver-Est) .....                 | 11607 |
| M. Dreesen .....                                 | 11607 |
| M. Stewart .....                                 | 11607 |
| M. Harris (Scarborough-Sud-Ouest) .....          | 11608 |

|   |       |
|---|-------|
| Mme Latendresse .....                   | 11609 |
| Mme Sellah .....                        | 11609 |
| M. Boughen .....                        | 11609 |
| Mme Day .....                           | 11611 |
| M. Garneau .....                        | 11611 |
| M. Shipley .....                        | 11611 |
| Mme Duncan (Etobicoke-Nord) .....       | 11612 |
| M. Donnelly .....                       | 11613 |
| Mme Yelich .....                        | 11613 |
| M. Gill .....                           | 11614 |
| Mme Ashton .....                        | 11615 |
| M. Sweet .....                          | 11615 |
| M. Benskin .....                        | 11616 |
| M. Sweet .....                          | 11617 |
| M. Valeriote .....                      | 11617 |
| Mme Day .....                           | 11617 |
| M. MacKenzie .....                      | 11617 |
| Mme Ashton .....                        | 11619 |
| M. Valeriote .....                      | 11619 |
| M. Menzies .....                        | 11619 |
| M. Chisholm .....                       | 11620 |
| Mme May .....                           | 11621 |
| M. Donnelly .....                       | 11621 |
| Mme Boutin-Sweet .....                  | 11621 |
| Mme Smith .....                         | 11622 |
| M. Angus .....                          | 11623 |
| M. Harris (Scarborough-Sud-Ouest) ..... | 11623 |
| M. Galipeau .....                       | 11623 |
| Mme Sellah .....                        | 11623 |

### MOTION D'AJOURNEMENT

|                               |       |
|-------------------------------|-------|
| <b>L'environnement</b>        |       |
| Mme May .....                 | 11624 |
| M. Rickford .....             | 11624 |
| <b>La sécurité au travail</b> |       |
| M. Gravelle .....             | 11625 |
| M. Rickford .....             | 11626 |

Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

---

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

---

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

---

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

---

### SPEAKER'S PERMISSION

---

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

---

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>